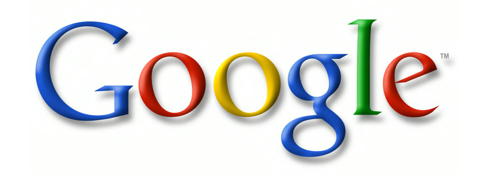
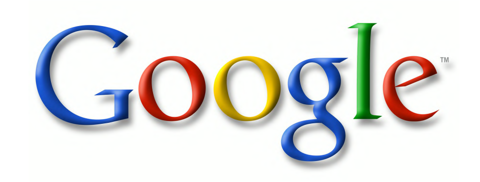
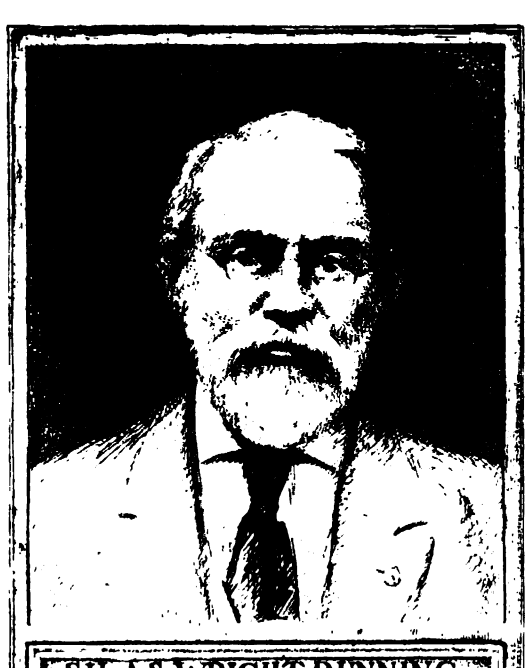



Google







MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

I

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME V



DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1889

STATUTS

TITRE I

OBJET DE LA SOCIÉTÉ

1. La Société a pour but d'encourager la vulgarisation et le développement des études géographiques ainsi que la publication de travaux inédits sur l'histoire et en particulier sur l'histoire de la Bourgogne.

2. Elle confie le soin de ses publications à une Commission composée des membres du bureau et de dix sociétaires.

TITRE II

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

3. La Société se compose de membres titulaires et de membres honoraires.

4. Les dames peuvent faire partie de la Société.

5. L'admission des membres titulaires est prononcée à la majorité au scrutin secret, sur la pré-

sentation de deux sociétaires et seulement à l'assemblée qui suivra celle où aura lieu la présentation.

6. L'admission des membres honoraires est prononcée au scrutin secret, sur la présentation de deux sociétaires et sur le rapport d'une Commission nommée par le bureau.

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

7. Le bureau se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, de deux secrétaires, d'un trésorier et d'un archiviste bibliothécaire.

Le président et les deux vice-présidents sont élus pour trois ans, à l'assemblée générale, et ne sont rééligibles dans leurs fonctions que lors d'une seconde élection. — Les autres membres du bureau et ceux de la Commission de publication sont élus pour un an et rééligibles.

8. Le bureau se réunit sur la convocation du président ou du tiers de ses membres. Il est chargé de la gestion morale et matérielle de la Société.

9. Les délibérations relatives à des acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et acceptations de dons et legs, sont soumises à l'approbation du gouvernement.

TITRE IV

RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ

10. Les ressources de la Société se composent : 1° de la cotisation annuelle fixée à cinq francs pour les instituteurs et institutrices, et à dix francs pour les autres membres; cette cotisation est due pour l'année courante, quel que soit le jour de l'entrée dans la société ; 2° du rachat de la cotisation annuelle moyennant 150 francs une fois donnés ; 3° des dons et legs dont l'acceptation sera autorisée par le gouvernement; 4° des subventions ; 5° du produit des publications de la Société.

11. Tous les ans, une commission de trois membres est nommée à l'assemblée générale pour vérifier les comptes du trésorier et donner son avis sur le placement des fonds disponibles.

TITRE V

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12. Les réunions ont lieu le second vendredi de chaque mois, de novembre à juin.

13. La séance de décembre prend le nom d'assemblée générale.

14. Des assemblées extraordinaires peuvent avoir lieu sur convocation du président à des époques indéterminées.

15. Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite dans la réunion de la Société.

16. Toute modification apportée aux présents statuts devra au préalable être approuvée par le préfet de la Côte-d'Or.

Ce règlement a été approuvé par la préfecture, les 8 mai 1883, 24 avril 1888 et 18 janvier 1889.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 février 1888

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

Sur la lecture du procès-verbal, M. Milsand fait observer que c'est au nom de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon qu'il a offert à la Société le *Supplément à la Bibliographie Bourguignonne.*

M. le Président annonce que, conformément à une décision du bureau, le Trésorier a augmenté le fonds de réserve par l'achat de trois obligations du Crédit foncier de France, émission de 1879, et qu'une somme de deux mille francs a été déposée à la Caisse d'épargne pour rester à la disposition de la Société et faire face à ses besoins courants.

M. le Président dépose sur le bureau :

1° Une circulaire en date du 27 janvier 1888, à MM. les créanciers de la liquidation Echalié, à Dijon.

Le 1er volume de la 6e série (1886) des *Mé-*

moires de la Société d'émulation du Doubs, offert par M. Gascon, qui propose l'échange de nos publications avec celles de la société bizontine. Cet échange est voté.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la séance de janvier dernier. MM. Néault, principal clerc de notaire à Seurre, et Roydet (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, à Dijon, sont proclamés membres de la *Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire*.

Il sera voté sur les candidatures suivantes à la séance de mars :

MM. Gabriel Dumay, ancien magistrat, rue Amiral-Roussin, à Dijon et

Ernest Serrigny, ancien magistrat, rue Vannerie, à Dijon, présentés par MM. Chabeuf et Milsand.

M. Gorillon, propriétaire, rue Buffon, à Dijon, par MM. Chabeuf et Chervau.

L'assemblée entend ensuite la lecture des comptes rendus des ouvrages ci-après.

Voyage dans le sud de la Tunisie, de M. Mayet, fait par M. Demimuid ;

Alger et le Sahel, de M. H. Drouet, par M. Oudotte ;

Et *A travers la Cochinchine*, de M. Raoul Postel, par M. Moux.

M. Taminiau lit un fragment de son étude sur *André Doria* et la bataille navale de Prévésa, livrée le 25 septembre 1538.

M. le Président fait part à l'assemblée d'une pro-

position de conférence géographique qui serait faite par M. Bonvalot, dont les voyages en Asie centrale ont été publiés en extraits par la Revue des Cours Littéraires, dite Revue bleue.

Une commission se mettra en rapport avec M. Bonvalot et il sera donné connaissance à la Société de ce qui aura été décidé.

Séance du 14 mars 1888

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président communique la correspondance du mois, en voici l'analyse :

1° Miss Marie-A. Brown demande à la Société de s'intéresser aux recherches qu'elle a entreprises et qu'elle poursuit sur cette question : L'*Amérique a-t-elle été découverte par Christophe Colomb?* A ce sujet elle communique une lettre qu'elle vient d'adresser à un bibliothécaire du Vatican pour lui signaler divers documents, provenant d'évêques d'Islande, qui, dans son opinion, jetteraient un grand jour sur cette question.

2° M. le vice-amiral Cloué, président du comité de la classe 16, à l'Exposition universelle de 1889, envoie une circulaire en date du 30 janvier 1888, relative à l'admission des cartes, sphères, globes, appareils de géographie, etc., à l'exposition universelle.

3° M. le Ministre de l'Instruction publique, par une circulaire du 5 mars 1888, rappelle celle du 12 août 1887, fixant au 25 avril le dernier délai accordé pour désigner les délégués qui demanderaient à participer aux travaux du congrès, et indique la marche à suivre pour obtenir la délivrance des billets à prix réduit.

Ces divers documents sont mis à la disposition des membres qui désireront les consulter.

— M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Garnier, archiviste du département, offre à la Société, en échange des *Mémoires* qu'elle publie, de lui remettre un exemplaire de l'*Inventaire sommaire* des Archives départementales de la Côte-d'Or, dont huit volumes ont déjà paru. Cet échange est accepté à l'unanimité.

— M. le Président propose d'admettre la *Société Eduenne* parmi les sociétés correspondantes. M. Jules Regnier appuie cette motion, dont il avait l'intention de prendre l'initiative, et l'assemblée décide que l'offre de nos publications sera faite à la *Société Eduenne*, en échange des siennes.

— Le scrutin est ouvert sur les candidatures de MM. Ernest Serrigny, Gabriel Dumay et Gorillon. Après dépouillement ils sont déclarés membres de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.*

MM. Bonnamas et Paupion présentent la candidature, au titre de membre honoraire, de M. le commandant du génie Ferdinand Prudent, chef de la gravure au service géographique de l'armée. Con-

formément aux statuts, M. le Président nomme une commission de trois membres MM. Lory, Mocquery et Bonnamas, pour faire un rapport sur cette proposition.

La parole est donnée à M. Gaffarel qui entre dans quelques explications au sujet des atlas libéralement offerts à la Société par M. Foncin. Il fait remarquer que ces atlas, conçus d'après un type entièrement nouveau, réunissent dans un même ouvrage les cartes d'un atlas et le texte d'une géographie.

M. Gaffarel continue par le récit du *Siège de Médine*, qui fut si vaillamment défendue par une poignée de braves commandés par Paul Holl, sous l'administration du colonel depuis général Faidherbe, gouverneur du Sénégal, et il montre quelles luttes la France eut à soutenir contre le fanatisme musulman, pour asseoir sa domination dans ces contrées.

M. d'Hugues lit ensuite un fragment de son étude sur *Crébillon le Tragique*, qui, comme le travail de M. Gaffarel, est proposée pour être insérée en entier dans les Mémoires de la Société.

M. Chabeuf donne lecture de trois lettres qu'il a recueillies parmi les papiers de M. le général comte Heudelet. Dans la première Davout, plus tard duc d'Auerstaedt, lui annonce son prochain embarquement, à Toulon pour une destination encore inconnue, et qui fut l'Egypte; — dans la deuxième le chef d'escadrons de dragons Clément raconte les ers incidents de son retour de la même expé-

dition jusqu'à son arrivée à Toulon ; — enfin la troisième est une lettre du maréchal Ney, du 13 mars 1815, contenant des instructions pour arrêter la marche de Napoléon revenant de l'île d'Elbe. — A ces lettres est joint un commentaire sur ces derniers événements par M. le comte Heudelet, avec une analyse de sa propre déposition devant la cour des Pairs. Ces lettres et documents seront soumis au Comité de Publication.

M. Corot lit une note sur le *Mausolée de Dame Jotrux à Nesle*, qui avait été signalé à Courtépée, par un de ses parents, notaire à Aisey.

Enfin, M. Taitot communique les détails suivants sur la dernière chaise à porteurs dont il fut fait usage à Dijon :

Dans les dernières années de sa vie, en 1817 ou 1818, M. Joly de Bévy se faisait encore conduire dans les rues en chaise à porteurs; plusieurs personnes se souviennent encore de l'avoir vu et une dame raconte à ce sujet l'anecdote suivante :

Un dimanche, à l'heure des vêpres, M. Joly de Bévy se faisait apporter à l'église Notre-Dame sa paroisse. Comme on déposait la chaise devant la porte, elle fut aperçue par des personnes de la campagne qui se trouvaient là et l'une d'elles dit à l'autre, en la lui montrant : « aga le jouli saint, ga'd don c'mment e l'a bé consarvé. » Grande fut leur surprise quand elles virent le personnage sortir de la boîte et entrer dans l'église soutenu par les deux porteurs. Elles avaient pris la chaise pour une châsse, et M. de Bévy avec sa peau parcheminée collée sur les os pour un corps saint.

Louis-Philibert Joly de Bévy, né à Dijon le 23 mars 1736

de Joseph-Jean Joly de Bévy, président à la Chambre des comptes de Bourgogne et de Marie Portail, avait été reçu conseiller au Parlement le 18 janvier 1755. En 1762 il joua un rôle important dans les démêlés de la compagnie avec Varennes et dut donner ou tout au moins offrir sa démission, ce qui ne l'empêcha pas de devenir président à mortier, le 13 février 1777 et même d'aspirer à la première présidence lors de la mort de Charles de Brosses survenue au mois de mai suivant ; il avait épousé Louise Lemulier de Bressey à laquelle il survécut et mourut à Dijon, rue de la Préfecture, n° 32, le 21 février 1822. En lui s'éteignit la famille Joly de Bévy qui n'a rien de commun avec celle des Joly de Blaisy et de Fleury.

Séance du 11 avril 1888

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président communique une lettre par laquelle M. le Président de la *Société Eduenne* annonce qu'à la prochaine réunion de cette Société, il fera part de notre proposition d'échange de publications, et qu'il a tout lieu de compter que ce projet ne rencontrera aucune opposition.

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon adresse le programme d'un concours littéraire qu'elle ouvre, en 1889, sur le sujet historique suivant : « *La fin de l'ancien régime et les élections aux Etats généraux de 1789, en Bourgogne.* » Ce programme, qui contient les conditions du con-

cours, est mis à la disposition des membres de la Société qui désireront le consulter.

M. Gabriel Dumay remercie par lettre de l'envoi du diplôme par lequel il a appris son admission dans la Société.

M. Mocquery, rapporteur de la Commission d'examen de la candidature, au titre honoraire, de M. le commandant du génie Prudent, fait un rapport verbal concluant à l'admission du candidat; ces conclusions sont adoptées et M. Prudent est proclamé membre honoraire de la Société.

Le même rapporteur propose en outre, et au même titre, la candidature de M. Léon Bassot, chef de bataillon d'artillerie, chef de la section géodésique au service géographique de l'armée. Cette proposition étant appuyée par MM. Gaffarel et Bonnamas, le Président charge MM. Mocquery, Gaffarel et Duban, de l'examiner et d'en faire rapport à la prochaine séance.

Une seconde candidature, également au titre honoraire, celle de M. Gaillardot-Bey, secrétaire-général du ministère de la justice, au Caire, membre de l'Institut d'Egypte, est proposée par MM. Gaffarel, Clerget-Vaucouleur et Cornereau, qui demeurent chargés du rapport à faire sur cette proposition.

Enfin, M. Hamet, huissier, rue Verrerie, à Dijon, est présenté comme membre titulaire, par MM. Lory et Taitot.

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet de révision des statuts. M. le Président

expose les motifs qui ont engagé le bureau à proposer cette révision, qui porterait 1° sur le nombre des membres du comité de publication, 2° sur la durée des pouvoirs des Président et vice-présidents; puis il invite la réunion à délibérer d'abord sur l'opportunité de la mesure proposée.

L'assemblée décide par mains levées qu'il y a lieu à révision sur les deux points en question.

Après une courte discussion sur le premier point et après examen des propositions tendant à porter à huit, puis à dix, le nombre des membres devant former le comité de publication, la réunion se prononce définitivement et fixe à dix le nombre des membres de ce comité.

Sur la seconde question, M. le Président indique les divers modes adoptés parmi les sociétés savantes.

Le renouvellement annuel du Président et des vice-présidents ne laisse peut-être pas à ceux-ci un temps d'exercice suffisant pour s'initier utilement à la situation de la Société et lui imprimer une direction efficace. D'autre part, la rééligibilité illimitée a pour inconvénient de laisser les mêmes membres se perpétuer dans des fonctions qui doivent être accessibles à tous ceux que leur mérite et leurs travaux peuvent y appeler. Il invite, en conséquence, l'assemblée à chercher une solution qui puisse satisfaire à ces deux conditions, au mieux des intérêts de la Société.

La discussion étant ouverte, plusieurs membres prennent la parole et formulent leurs propositions; ...es se résument ainsi :

— Election pour un an avec faculté de réélection limitée soit à une, soit à deux années ;

— Election pour deux ans, sans réélection, — ou avec faculté d'une seule réélection ;

— Election pour trois années, sans réélection immédiate.

Après avoir entendu les moyens développés à l'appui de ces divers modes d'élection, l'assemblée décide qu'il y a lieu de statuer immédiatement et adopte la rédaction suivante en remplacement du § 2 de l'article 7 des statuts :

« Le Président et les vice-présidents sont élus « pour trois ans, à l'assemblée générale, et ne sont « rééligibles dans leurs fonctions que lors d'une « seconde élection. — Les autres membres du bu- « reau et ceux de la commission de publication « sont élus pour un an et rééligibles. »

Le nouveau texte sera soumis à l'approbation préfectorale, conformément à la loi.

Il est décidé en outre qu'au lieu de publier un bulletin à part, comme il avait été demandé par plusieurs membres, pour y insérer les communications de peu d'étendue, il sera fait à celles-ci une large place dans les procès-verbaux publiés et qu'elles seront imprimées en caractères distincts du texte ordinaire.

Séance du 9 mai 1888

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. Milsand propose de donner aux volumes des ouvrages publiés par la Société une tomaison distincte de celle des Mémoires proprement dits. Il fait ressortir les avantages qui résulteraient de l'adoption de ce mode de publication, qu'il croit applicable même aux volumes déjà édités. A la suite d'un échange d'explications avec quelques membres, M. Milsand est chargé de préparer un rapport sur les voies et moyens à employer pour réaliser sa proposition, toutefois après entente préalable avec les auteurs. Il est décidé en outre que, conformément à l'usage invariable des Sociétes savantes, les exemplaires tirés à part de tous les travaux publiés par la Société dans les Mémoires ou autrement, devront porter désormais la mention : *Publication de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, mention qui a été quelquefois omise.

M. le Président communique une lettre par laquelle la *Société de géographie de Rochefort* réclame le bulletin de notre Société, et une autre lettre de la *Société des antiquaires de Picardie*, qui fait part du décès de M. Garnier, son président. M. le Secrétaire général est chargé de la réponse de la Société bourguignonne à ces deux communications.

M. le Président fait connaître que la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or vient d'attribuer à MM. Petit et Abord, par moitié, le prix fondé par feu M. le marquis *de Saint-Seine*, décerné tous les cinq ans au meilleur ouvrage d'*histoire locale ;* il rappelle que l'œuvre couronnée de M. Petit est précisément l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, qui est publiée par la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire, puis il annonce que le tome VI de nos *Mémoires* pourra être remis prochainement aux sociétaires ; le volume suivant sera le troisième tome de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, mais l'impression d'un volume composé de pièces détachées est dès à présent commencée et il y a lieu d'espérer que, malgré les retards prévus par M. Petit, occupé en ce moment de l'impression, par l'Imprimerie Nationale, des *Itinéraires des ducs de Bourgogne*, et de la préparation d'une *Histoire des arts en Bourgogne* destinée à la Société, les deux volumes pourront être livrés dans le cours de l'année 1889.

MM. Mocquery et Gaffarel font successivement des rapports verbaux sur les candidatures au titre honoraire de MM. *Bassot*, commandant d'artillerie, chef de la section géodésique au service géographique de l'armée, et *Gaillardot-Bey*, secrétaire général du ministère de la Justice, au Caire, et membre de l'Institut d'Egypte. Sur les conclusions des rapporteurs, ces deux candidats sont proclamés membres honoraires de notre Société.

Il est procédé au vote sur la candidature, comme

membre titulaire, de M. *Hamet*, huissier à Dijon. Après le dépouillement du scrutin, M. Hamet est proclamé membre de la Société.

La candidature de M. *Léonce Terrillon*, instituteur à Planay, est présentée par MM. Georges Silvestre et Henri Corot. Il y sera statué en séance de juin.

M. le Président annonce qu'une commission a été chargée de s'entendre avec le bureau du Club alpin pour organiser, à Dijon, en juin prochain, une conférence de M. Durier, qui serait offerte aux membres des deux Sociétés et à leurs invités.

M. Gerson lit la notice suivante :

UN POÈTE CONTEMPORAIN BOURGUIGNON

Moïse Lion, né à Beaune en 1818, appartient à une pauvre famille israélite originaire d'Alsace et est l'avant-dernier de six enfants. La faiblessse de sa constitution, peut-être aussi un certain dégoût pour le commerce, détournèrent Moïse Lion du métier de son père qui était colporteur, et il résolut de s'instruire dans les sciences et dans les lettres. Grâce à d'heureuses dispositions naturelles secondées par une persévérance que rien ne découragea jamais, il atteignit rapidement son but et à vingt ans il était répétiteur de langue allemande et de mathématiques au collège de Beaune, où il se fit apprécier par la douceur de son caractère et la manière distinguée dont il s'acquittait de ses devoirs de professeur. Les livres étaient ses amis et il donnait à la lecture le peu de temps qu'il avait de libre ; mais les nécessités de la vie, l'obligation de subvenir aux besoins l'une famille de plus de dix personnes dont il était l'unique outien, lui imposaient un travail écrasant de dix-huit à

vingt heures par jour ; Moïse Lion fut vraiment la providence des siens, et il mérita ainsi le *Prix de Vertu* que l'Académie française lui décerna en 1855.

Parmi tant d'occupations et de devoirs, Moïse Lion trouva encore le temps de s'adonner à la poésie ; et de fait, cette âme délicate n'était-elle pas une vraie âme de poète? Ses premiers essais datent de 1860, il publia alors un volume de vers : *Voix de Sion ou révélations poétiques. Beaune, chez l'auteur, rue de la Bretonnière, 27, 1860 ;* on peut pressentir que ces poésies sont le reflet d'une âme généreuse et croyante; Moïse Lion chante Dieu, l'Humanité et la Patrie dans des vers empreints du plus ardent spiritualisme, d'amour pour les hommes et d'indulgente bonté pour leurs faiblesses. « Les odes contenues dans ce volume, dit-il « dans sa préface, n'expriment que les aspirations légi-« times, les pures tendresses, les nobles félicités, la con-« fiante adoration qu'une contemplation réfléchie de la « nature et les émotions profondes de l'existence inspirent « à toute âme sincère. »

Voici la dernière pièce du volume et qui permettra maintenant de juger cette voix de poète :

A MON LIVRE

Que Dieu te bénisse et te garde.
BÉRACHA.

O chant mystérieux où palpite mon cœur !
Hymne des beaux moments, hymne consolateur,
Où mon âme épanchait — jusque dans la tourmente —
Ses immortels espoirs, son énergie aimante,
Et sa détresse immense, et ses plus beaux retours
Aux sentiers embaumés de mes lumineux jours ;
Psaume ardent qui montait — comme l'astre qui plane —
Sous le dôme où n'atteint nulle chose profane ;

Dans ce tumulte humain où toute voix se perd,
Tu vas donc retentir, toi, le chant du désert !
Eh bien, résignons-nous. O harpe de mon âme,
Va frémir dans la foule ! et que ta voix proclame,
— En célébrant la vie et les mondes en fleurs —
La majesté de Dieu, le grand but des douleurs !

— Mais qui donc entendrait, en nos jours de tempête,
Le croyant, le penseur, le pasteur, le prophète ;
Qui donc, un seul instant, suivrait sur les hauts lieux
L'humble joueur de luth au chant simple et pieux ;
Qui donc demanderait au passant dans quelle onde
Se puise le courage ou la bonté féconde,
De quelles profondeurs, quand l'ouragan mugit,
Le cri du repentir ou de l'espoir surgit,
Et quelles vérités sont les âmes en flamme
Où soudain Jéhovah s'entretient avec l'âme ?

— Qu'importe !... L'hymne pur est l'image des cieux :
La foule à peine y voit quelques points radieux ;
Mais le regard pensif, sous ces arches profondes,
Découvre l'inouï fourmillement des mondes,
Les lueurs du passé, le jour de l'avenir
Et l'adorable esprit qui seul peut les unir.

Un second volume, *Inspirations ou Shirim* a été publié à Beaune en 1862.

Aujourd'hui Moïse Lion, vieilli, blanchi mais toujours actif et dévoué à ses devoirs d'enseignement, est professeur au collège d'Alençon. Il nous a semblé digne de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire de faire une place dans ses *Mémoires* à un homme qui honore doublement son pays d'origine par son caractère et son talent.

M. Garnier donne quelques explications au sujet d'une série précieuse de lettres inédites du *Pré-*

sident Jeannin qui ont été copiées par lui à Paris. Il donne lecture en outre d'un mémoire de Jeannin sur les troubles de la Ligue en Bourgogne et les incidents qui ont amené l'arrestation, par les Auxonnais, du vicomte de Tavanes, leur gouverneur.

M. Bonnamas dépose une collection des feuilles publiées de la carte de France au 500.000me dont l'auteur, M. le commandant Prudent, membre honoraire, fait hommage à la Société.

M. le Président dit que des remerciements, dont mention sera faite au procès-verbal, seront adressés à M. Prudent.

Séance du 13 juin 1888

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président communique la correspondance du mois : 1° une lettre par laquelle le Président de la *Société Eduenne* annonce que, dans sa dernière séance, cette Société a décidé, à l'unanimité, l'échange de ses publications avec les nôtres ; 2° d'une circulaire de la *Société de géographie de Paris* relative au congrès international des sciences géographiques qui se réunira au mois d'août 1889, à Paris, dans les locaux mis à la disposition des Sociétés savantes, par M. le Ministre, commissaire général de l'Exposition ; 3° une circulaire de la

librairie Alcan, concernant les ouvrages de M. de Lanessan, sur *les colonies*, etc.

Sont déposés sur le bureau :

Le manuscrit de la monographie communale de Montigny-Saint-Barthélemy, et les lettres du Président Jeannin avec commentaires, par M. Garnier, dont un fragment a été lu en séance de mai. Ces documents seront remis à l'examen du comité de publication.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M. *Terrillon*, instituteur à Planay. Après le dépouillement du scrutin, ce candidat est proclamé membre de la Société.

M. Milsand fait un rapport sur le projet d'une nouvelle tomaison à donner à nos publications. Ses conclusions tendent à l'adoption de la mesure proposée qui, selon lui, procurerait plusieurs avantages, notamment celui de permettre à la Société de publier, en dehors de ses *Mémoires*, des travaux importants, ce qui la placerait dans des conditions favorables pour obtenir des subventions du ministère de l'instruction publique. — Une discussion à laquelle prennent part, avec le Président et le rapporteur MM. Gaffarel, Oubert, d'Hugues, Lory, Bonnamas et Vincent, est ouverte sur ces conclusions, puis M. le Président fait procéder au vote par mains levées. Après épreuve et contre-épreuve, il est constaté que l'assemblée est divisée exactement par moitié, pour et contre la mesure proposée, en conséquence, M. le Président en renvoie la solun à une séance ultérieure.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Gaillardot-Bey qui remercie la Société de l'avoir admis parmi ses membres honoraires et offre un échange de publications avec l'*Institut Egyptien* et la *Société khédiviale de géographie du Caire.* Cet échange est accepté.

Un membre demande que la liste nominative des membres de la Société soit publiée deux fois par an. Après un échange d'explications, l'assemblée décide qu'il ne sera rien changé au mode suivi jusqu'à ce jour.

M. le Président fait la communication suivante :

NÉCROLOGIE DIJONNAISE

P.-A RAJON

L'un des meilleurs maîtres aqua-fortistes de ce temps, Paul-Adolphe Rajon, dont la santé était chancelante depuis quelques années, vient de s'éteindre dans sa propriété d'Anvers-sur-Oise — Seine-et-Oise — le 8 juin 1888.

Né à Dijon, rue Bossuet 12, le 2 juillet 1843, de Jean-Marie Rajon, ancien militaire coiffeur à Lyon, mais originaire de Meximieux — Ain — et de Caroline-Gabrielle-Hortense Jaugey, née à Lusigny — Côte-d'Or, — mariés à Dijon le 25 août 1837, il étudia d'abord la peinture dans l'atelier de Pils, puis se consacra à la gravure et fut successivement l'élève de Léon Gaucherel et de Léopold Flameng. Rajon a figuré pour la première fois au Salon de Paris en 1868, avec deux cadres d'eaux-fortes, *le Muezzin, Rembrandt, le Corps de garde* d'après Gérôme, *le Printemps,* d'après Marchal et deux portraits. L'année suivante *la Lecture de la Bible,* d'après Brion, la première planche qu'il ait fait mordre pour la *Gazette des Beaux-Arts*, et

deux Meissonier, *le Liseur* et *le Peintre* lui valurent une troisième médaille. Il obtint une récompense égale au Salon de 1869 et une deuxième médaille en 1833, ce qui le mettait hors concours, c'est-à-dire qu'il ne pouvait plus être proposé que pour la médaille d'honneur, mais aux Salons annuels seulement, ainsi à l'Exposition Universelle de 1878, où il avait envoyé un choix de ses meilleures œuvres, le jury lui décerna une médaille de seconde classe.

Rajon a figuré pour la dernière fois au Salon de Paris en 1881 avec un portrait du cardinal Newman d'après le peintre anglais W. Ouless. Cette planche avait été exécutée en Angleterre que Rajon habita de 1875 à 1878 et où son talent fut fort apprécié. L'eau-forte est en faveur à Londres comme à Paris, mais on l'y aime moins platoniquement et les collectionneurs sont beaucoup plus nombreux en Angleterre qu'en France. Parmi les planches gravées par l'artiste pendant cette période il faut surtout citer le très beau portrait de Charles Darwin d'après Ouless, exposé à Paris en 1878.

L'œuvre gravé de Rajon est considérable, mais cette notice n'est pas un catalogue et on se bornera à énumérer un certain nombre de ses planches principales dont beaucoup ont été données par l'artiste à la *Gazette des Beaux-Arts*, et à *l'Art*, ces deux vaillants recueils qui ont tant contribué au nouvel essor du bel art de l'eau-forte en France, *le Mariage protestant en Alsace*, d'après Brion, *le Serment de Vargas*, d'après Gallait, le Paul Delaroche de la Belgique, *l'Indifférent* et *la Finette*, deux Watteau exquis de la collection Lacaze au Louvre, gravés d'une pointe fine et colorée, qui fait penser aux spirituelles sanguines du grand coloriste, *la Salomé* de Regnault, *Miss Siddons*, le *Blue Boy* ou l'Enfant bleu de Gainsborough, les portraits de *Victor Hugo* et de *M*[me] *Pasca* d'après Bonnat, ceux de *Canova* d'après Jackson, de *lord Weatheld* et de *sir George Yonge* d'après Reynolds; *la femme*

au chapeau de paille de Rubens, le *portrait d'une dame de la famille Brignole* de Paris Bordone, la *Cour d'une maison hollandaise* de Pieter de Hooch, trois joyaux de la National Gallery de Londres, *la Vierge au panier* du Correge, *Juan de Austria bouffon de Philippe IV,* d'après un Velasquez du musée royal de Madrid, le *Satyre* de Jordaens, *Cortigiana* de Th. Blanchard, un Frans Hals du la Galerie du Belvédère, à Vienne, *la Rixe apaisée* d'après Vautier, *l'Amour platonique,* d'après Zamacoïs, le *Fumeur flamand,* de Meissonier, *l'Etudiant pauvre,* de Steinheil, *une vieille femme,* d'après Rembrandt, le *portrait d'une femme âgée,* d'après Rubens, *l'empereur Claude,* d'après Alma Tadema, plusieurs portraits, etc. On voit que Rajon s'est attaqué et avec le même succès, disons-le, aux coloristes comme aux dessinateurs, mais toutefois avec une préférence marquée pour les premiers.

Dans l'histoire de la gravure à l'eau-forte en France au XIXe siècle, Rajon occupera incontestablement une place distinguée non parmi les graveurs originaux, mais parmi ceux qui ont traduit les œuvres des autres. On le mettra en ce genre bien près des tout premiers, Gaillard, Flameng, Jules Jacquemart, et, pour les égaler, il ne lui manque, semble-t-il, que la faculté maîtresse et personnelle qui classe un homme à part et au-dessus des autres. Il n'en a pas moins possédé à un degré éminent tous les dons d'art et de métier, grâce auxquels un artiste arrive à transposer en blanc et noir la palette infinie des maîtres de la couleur, et le dessinateur valait en lui le coloriste. Sans doute il ne fut Dijonnais que par le hasard de sa naissance, mais il était Bourguignon d'origine, il l'était aussi par le caractère grave, consciencieux et probe de son talent; ce bien doué, en effet, fut un laborieux; rien de pénible pourtant n'apparaît en lui, mais rien non plus qui sente l'à peu près et l'improvisation hâtée, cet écueil où donnent tant de talents appelés par la nature à faire mieux. C'est donc un devoir

pour la Société bourguignonne à qui, dans le présent comme dans le passé, rien ne saurait être étranger à l'histoire des hommes et des choses en Bourgogne, que de rendre un hommage public à la mémoire et au talent de l'artiste distingué que l'art français vient de perdre.

Séance du 14 novembre 1888

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. Perdrizet, inspecteur adjoint des forêts à Montbard, fait hommage à la Société de *Buffon et la forêt communale de Montbard*, ouvrage dont il est l'auteur ;

M. Ernest Petit adresse au même titre : *Chartes de l'Abbaye cistercienne de Saint-Serge de Gillet, en Syrie ;*

M. de Commines de Marsilly offre sa *Réfutation de l'interprétation de la Géométrie euclidienne*, (Congrès d'Oran, 1888).

M. Serrigny offre également six photographies exécutées par lui : *Sceau de la Mairie de Dijon*, — *Château de Dijon*, — *Aide de Saulx* (en démolition), *Fragment découvert à Tilchatel, etc.*

Des remerciements sont adressés à MM. Perdrizet, Petit, de Marsilly et Serrigny.

M. Clerget-Vaucouleur dépose un ancien *Atlas du royaume de Pologne*, dressé en 1772, qui, pen-
·t son absence, a été remis à son domicile par un

anonyme. M. Clerget-Vaucouleur pense que cet atlas est destiné à la Société et lui en fait hommage, sous la réserve toutefois d'accueillir toute réclamation qui pourrait être faite ultérieurement. L'offre est acceptée avec la réserve qui l'accompagne.

Le même membre signale la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Langres*, qui, par ses intéressants travaux, a conquis depuis longtemps une place honorable parmi les Sociétés savantes. Il rappelle que jusqu'en 1731, Dijon a fait partie du diocèse de Langres et que les évêques y ont autrefois possédé un hôtel où ils faisaient de longs et fréquents séjours. M. Clerget-Vaucouleur croit qu'un échange de nos publications ne pourrait qu'être utile aux deux sociétés et il estime qu'il appartiendrait à la *Société Bourguignonne*, comme étant la plus jeune, d'en prendre l'initiative. Cette proposition est adoptée et l'offre dont il s'agit sera faite à la Société langroise.

M. le Président communique un télégramme par lequel M. Ernest Petit lui annonce le prochain achèvement du tome III de son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne*.

M. le lieutenant-colonel Maréchal écrit au sujet de l'anniversaire de la découverte de l'Amérique et annonce une proposition qu'il désire soumettre à la Société sur ce sujet. M. Maréchal sera invité à formuler sa proposition.

Il est donné lecture par M. le Président du rapport fait au Conseil général par M. Spuller au

sujet de la demande de subvention formée par la Société Bourguignonne. Sur la lecture de ce rapport, qui est conçu dans les termes les plus bienveillants pour celle-ci, l'assemblée décide que des remerciements seront adressés par lettre à M. Spuller, et qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

La *Société archéologique de Nantes et de la Loire Inférieure* demande à échanger ses publications avec les nôtres. Cet échange est voté.

M. le Président fait part à la Société de la mort d'un de ses membres fondateurs, M. Jacques-Philippe-Emile Grenier, membre de la Chambre de commerce de Dijon, décédé à Plombières-les-Dijon, le 13 septembre 1888, à l'âge de 65 ans. M. Grenier était un homme aimé et estimé de tous, très dévoué à toutes les institutions utiles et la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire ne peut que s'associer au deuil de sa famille et de ses amis.

Les candidatures suivantes, sur lesquelles il sera statué en séance de décembre, sont portées à la connaissance de l'assemblée par M. le Président :

1. M. Kohn, professeur au lycée, présenté par MM. Gaffarel et Oubert.

2. M. Weill (Georges), professeur d'histoire au lycée, par MM. Gaffarel et Garnier.

3. M. Pinon (Réné), étudiant ès-lettres par MM. Gaffarel et Mariéjol.

4. M. Drouhin, membre du Conseil général, à

Montceau, par MM. Muteau, Spuller et Chabeuf.

5. M. Perdrizet, inspecteur-adjoint des forêts à Montbard, par MM. V. Darantiere et Chabeuf.

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet d'une nouvelle tomaison à donner aux volumes publiés par la Société. M. Milsand développe et maintient les conclusions qu'il a déposées à la séance de juin dernier. Après une courte discussion ces conclusions, tendant à l'adoption de la mesure projetée, sont admises par l'assemblée ; les voies et moyens seront déterminés par le bureau. D'après le principe admis l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. Petit, formera dorénavant une publication indépendante des *Mémoires* et de nouveaux titres pour les volumes déjà publiés seront distribués aux sociétaires.

M. le Président donne lecture de divers fragments d'un manuscrit intitulé : *Episodes et souvenirs*, qui lui a été remis par M. Henri Soret, professeur d'histoire au lycée de Chaumont, membre de la Société, et donne quelques renseignements biographiques sur l'auteur, M. Henri Vienne, archiviste à Toulon, né à Dijon le 13 avril 1771, mort à Gevrey en 1862. Ce manuscrit, écrit un peu avant 1840, sera plus tard présenté à la Société.

M. le docteur Bertin signale aux personnes qui s'occupent d'histoire locale un fonds important des archives départementales : *les Protocoles des Notaires* aux XIVe et XVe siècles.

M. le pasteur Arnal annonce qu'il fera prochai-

nement une proposition au sujet d'une conférence géographique sur *le Sénégal*, par M. Taylor, missionnaire nègre, en ce moment en France.

Enfin, M. le Président entretient l'assemblée de la réception qui a été faite par la Société à MM. de Lesseps.

« Pendant la durée de nos vacances, un fait impor-
« tant, et dont le souvenir doit être conservé dans
« nos procès-verbaux, s'est produit le 19 octobre.
« Ce jour-là notre Société, comme celles de Bor-
« deaux, Lyon, Marseille, etc., a eu l'honneur de
« recevoir MM. Ferdinand et Charles de Lesseps,
« qui se sont arrêtés à Dijon et ont sollicité notre
« patronage pour une conférence de géographie
« sur l'*Isthme de Panama* et les travaux du canal
« interocéanique en cours d'exécution. Cette séance
« était toute improvisée, aussi votre Président,
« retenu hors de Dijon, n'a-t-il pu, à son grand
« regret, que télégraphier, au nom de la Société,
« son acceptation empressée et céder à M. Cher-
« vau, vice-président, l'honneur de présider la con-
« férence qui a eu lieu à trois heures, dans la salle
« des Etats de Bourgogne, en présence d'un nom-
« breux auditoire qui a salué de chaleureux applau-
« dissements la présence et la parole de messieurs
« de Lesseps. »

L'assemblée décide que la communication de M. le Président sera insérée *in extenso*, au procès-verbal de la séance.

Séance du 12 décembre 1888

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président communique à l'assemblée une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, accompagnée du programme du congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne, en 1889. Ces documents sont mis à la disposition des sociétaires.

Les ouvrages ci-après, dont les auteurs font hommage à la Société, sont déposés sur le bureau :

Cartulaire du Prieuré de Saint-Etienne de Vignory, par M. d'Arbaumont.

En Océanie, par M. Aylic Marin.

De l'influence du droit canonique sur la législation française, par M. Mazeau, sénateur.

Lectures Géographiques et Historiques sur l'Algérie, par M. Gaffarel.

M. le Président adresse les remerciements de la Société à MM. d'Arbaumont, Aylic Marin, Mazeau et Gaffarel.

L'ordre du jour appelle la nomination, pour trois années, des président et vice-présidents conformément au nouvel article 7 des statuts, voté dans la séance du 11 avril 1888 et approuvé par M. le Préfet de la Côte-d'Or, le 24 du même mois, et pour un an des secrétaires, trésorier, bibliothé-

caire et membres du comité de publication, ceux-ci au nombre de dix, conformément au nouvel article 2 voté et approuvé comme il est dit ci-dessus.

Avant de faire procéder au vote séparé pour le Président, M. le Président donne lecture d'une lettre du 5 décembre courant, par laquelle M. François Rabut déclare donner sa démission de membre de la Société.

M. le Président ajoute : « C'est avec un senti-
« ment du plus vif regret, messieurs, et il trouvera
« certainement de l'écho parmi vous, que j'ai reçu
« la démission d'un des fondateurs de la *Société*
« *Bourguignonne de Géographie et d'Histoire*.
« Depuis un an, M. Rabut s'était tenu à l'écart, mais
« on aimait à croire que les nuages se dissiperaient
« d'eux-mêmes et que notre collègue reviendrait
« prendre sa place parmi nous. Après une longue
« et utile carrière comme professeur, M. Rabut
« vient d'être admis à la retraite et ne pouvait-on
« pas légitimement espérer dès lors que ses loisirs le
« ramèneraient dans nos réunions, lui donneraient
« le désir, comme le temps de s'associer de plus en
« plus étroitement à nos travaux sur la science
« qu'il aime ? Il n'en a pas été ainsi, et en présence
« d'une résolution que je sentais définitive, notre
« dignité à tous deux ne me permettait pas des
« instances inutiles : je n'ai donc pu, en répon-
« dant à M. Rabut, que mettre dans ma lettre
« l'assurance des regrets sincères que je tiens à
« exprimer devant vous. »

La Société décide que les paroles de M. le Pré-

sident seront insérées *in extenso*, au procès-verbal.

M. Party a la parole : il proteste contre la décision prise en avril au sujet de la durée des pouvoirs du Président et demande qu'elle soit considérée comme nulle, parce que les sociétaires n'ont pas été suffisamment avisés par la teneur des lettres de convocation, de l'objet de la délibération et n'ont pas pu comprendre qu'elle serait suivie d'un vote emportant modification des statuts. La délibération d'avril étant donc entachée d'irrégularité ne saurait avoir force de loi et c'est sur les bases de l'ancien règlement que l'élection présente doit avoir lieu ; ainsi les Président et Vice-Présidents seraient éligibles pour une année seulement.

La proposition de M. Party, soutenue par M. Oubert, secrétaire, est combattue par MM. Clerget-Vaucouleur, Gerson, Gaffarel, Garnier, Vincent et Chabeuf. La motion relative à la durée des pouvoirs des président et vice-présidents a été déposée et lue à la séance de décembre 1887, et la discussion, plusieurs fois ajournée, mise enfin à l'ordre du jour de la séance du mois d'avril ; l'objet en était si bien connu que chacun était venu à la séance avec un projet particulier, — un membre absent avait même envoyé le sien par lettre ; — la délibération a été libre et sérieuse, le Président ayant consulté l'assemblée pour savoir s'il serait procédé immédiatement au vote, et celle-ci considérant qu'aucun article du règlement n'impose l'obligation de remettre le vote à une date posté-

rieure, et que d'ailleurs, dans le cas présent, la question posée en décembre 1887, a eu un tel retentissement au sein de la Société que personne ne peut prétendre l'avoir ignorée, a délibéré de procéder séance tenante au vote. On ajoute enfin que le procès-verbal de la séance d'avril n'ayant donné lieu à aucune observation, il n'est pas admissible que l'on prétende revenir sur une décision passée ainsi à l'état de chose jugée. D'ailleurs, au cas où par un vote nouveau on ferait revivre l'ancien règlement, on s'exposerait à des protestations en sens contraire, puisque l'ordre du jour de la présente séance est muet sur cette question, et il en résulterait une incertitude, une instabilité contraires à l'intérêt et au bon fonctionnement de la Société.

M. le Président consulte l'assemblée sur la prise en considération de la proposition de M. Party; à une très grande majorité la prise en considération est repoussée.

M. Chabeuf remet la présidence à M. d'Hugues, vice-président, pour faire procéder à l'élection d'un Président, pour trois ans.

Le nombre des votants est de 48, la majorité absolue est de 25. Le résultat du scrutin est celui-ci :

M. Chabeuf.	31	suffrages
M. Clerget-Vaucouleur. .	7	»
M. Party	3	»
M. d'Hugues	1	»

Les autres voix se répartissent sur MM. Rabut Jubert et Gaffarel.

En conséquence M. d'Hugues proclame *M. Chabeuf*, président de la Société pour les années 1889, 1890, 1891, et l'invite à reprendre la présidence de la réunion.

M. Chabeuf reprend la présidence et communique à l'assemblée une lettre par laquelle M. Chervau, vice-président, déclare donner sa démission des fonctions de vice-président de la Société, à cause de ses occupations. M. le Président ajoute qu'au reçu de cette lettre, il a fait une démarche auprès de M. Chervau pour lui demander de ne pas persister dans sa démission, mais qu'il a eu le regret de ne point réussir; il a emporté du moins de cette entrevue l'expression des sentiments dévoués que M. Chervau conserve pour la Société, dont il est un des fondateurs, et dont il demeure membre, mais en déclinant d'avance toute fonction. M. Gaffarel s'associe aux paroles de M. le Président et rappelle les services rendus par M. Chervau à la Société naissante, dont il fut un des premiers vice-présidents et la part prise par lui aux *Mémoires;* il demande que l'expression des regrets du bureau et de la Société, soit consignée au procès-verbal, ce qui est ratifié par la réunion.

Le scrutin est ouvert pour l'élection de deux vice-présidents, pour trois ans, il donne les résultats suivants. Votants 50, majorité absolue 26 :

M. *Clerget-Vaucouleur* obtient 40 suffrages, *M. d'Hugues* 38, M. Duban 4, MM. Party et Mocquery chacun 3, M. Arbinet 2, etc.

En conséquence, MM. Clerget-Vaucouleur et

d'Hugues sont proclamés vice-présidents pour les années 1889, 1890 et 1891.

L'assemblée passe à l'élection pour une année du secrétaire général et des deux secrétaires.

Votants 48, majorité absolue 25.

Secrétaire général : MM.	Gaffarel. . .	40 voix.
	Oubert . . .	4 »
	Bonnamas. .	2 »
	Divers. . . .	4 »

Secrétaires : MM.	Bonnamas.	42 voix.
	Oubert	39 »
	Garnier	4 »
	Milsand	3 »

Sont proclamés pour 1889 : Secrétaires général *M. Gaffarel*; secrétaires MM. *Bonnamas* et *Oubert*.

L'assemblée réélit par main levée, pour 1889, MM. *Darantiere* et *H. Corot* en qualité de trésorier et d'archiviste-bibliothécaire.

Avant de faire procéder au scrutin pour l'élection des dix membres du Comité de publication, M. le président annonce qu'à raison de ses occupations judiciaires, M. Golliet, Président de chambre à la Cour d'appel et membre de ce comité, déclare ne pouvoir en faire partie à l'avenir.

Après lecture de la lettre de M. Golliet, il est océdé à l'élection des dix membres du comité de

publication. Nombre de votants 49, majorité absolue 25. — Ont obtenu :

MM. Milsand . . .	43 v.	MM. Dumay . . .	24 v.
d'Arbaumont	38	Bertin	22
Lory.	37	Arnal	17
Cornereau. .	35	Govin	16
Garnier . . .	35	Mocquery . .	11
Duban. . . .	30	Party	11
Gerson. . . .	30	Mallard . . .	7
Lejay	26	Vincent . . .	4
J. Regnier .	25	Darantiere. .	4

En conséquence, MM. *Milsand*, d'*Arbaumont*, *Lory*, *Cornereau*, *Garnier*, *Duban*, *Gerson*, *Lejay et Jules Regnier*, sont proclamés membres du comité de publication pour 1889.

Un deuxième tour de scrutin a lieu immédiatement pour l'élection d'un dixième membre ; sur 48 votants, M. Dumay obtient 26 suffrages, M. Bertin 8, M. Govin 4, MM. Arnal et Mocquery chacun 3, etc. M. le président proclame *M. Dumay*, membre du comité de publication pour 1889.

L'ordre du jour appelle le vote au scrutin sur les candidatures présentées en séance de novembre dernier : MM. *Kohn* et *Weill* (Georges), professeurs au lycée ; *Pinon* (René), étudiant ès-lettres, *Drouhin*, membre du Conseil général à Montceau ; *Perdrizet*, inspecteur-adjoint des forêts à Montbard, sont proclamés membres de la Société.

La candidature au même titre de M. *Burgkly*

(Adolphe), directeur-adjoint du gaz, à Dijon, est proposée par MM. Silvestre et Gaffarel.

Sur la propsition de M. d'Hugues, et en raison de l'heure avancée, la suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. le pasteur Arnal annonce que le missionnaire nègre, M. Taylor, dont il avait parlé à la séance précédente pour une conférence sur le Sénégal, ayant été rappelé en Afrique pour les nécessités de l'œuvre, il ne pourra être donné de suite au projet de conférence.

M. le Président entretient ensuite la réunion de la nouvelle tomaison à donner aux volumes publiés par la Société, en dehors de la série de ses *Mémoires*. Il donne connaissance, à ce sujet, d'une lettre dans laquelle M. Ernest Petit déclare ne voir que des avantages à la mesure proposée. Après avoir entendu MM. Milsand, Garnier, Vincent et Gaffarel, il est décidé que la couverture et le titre de ces ouvrages porteront en tête : *Publication de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire* avec le fleuron de la Société, et que le choix de la nuance à adopter pour différencier la couverture de celle des *Mémoires* sera laissé au bureau. — Il est rappelé en outre que toutes publications à part *extraites* des *Mémoires* mêmes doivent porter la mention : *Extrait des Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire* soit sur la couverture soit au verso.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée

décide l'insertion, dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. Ernest Petit, en cours de publication, de plusieurs planches de chartes et tombes, dont les spécimens sont déposés sur le bureau.

Enfin, avant de lever la séance, et conformément aux statuts, le Président désigne MM. Jules Regnier, Taitot et Duban pour former la commission chargée de l'examen des comptes du Trésorier et de faire, sur ces comptes, un rapport qui sera déposé à la séance de janvier 1889.

Séance du 9 Janvier 1889

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président annonce à la réunion que la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or a adressé au gouvernement un vœu tendant à faire l'attribution à Dijon du tombeau de Philippe-Pot acheté par l'Etat. Il donne lecture des conclusions et dépose sur le bureau un extrait du procès-verbal de cette séance.

M le colonel Duban, au nom de la commission des finances, présente son rapport sur les comptes du trésorier. Il déclare que ces comptes sont parfaitement tenus, très clairs et très réguliers : Le 31 décembre 1888, la Société avait en caisse 9.416 fr. 20 sur lesquels il a été dépensé 6832 fr

pour l'impression du 6e volume, l'achat de 3 obligations foncières 3 %, le dépôt de 2,000 fr. à la caisse d'épargne et pour frais divers. Il restait donc en caisse 2,683 fr. 25 au 31 décembre dernier. — M. Duban passe ensuite au projet du budget pour 1889 : L'actif net s'élève à 6,825 fr. 90, auxquels il faut ajouter le recouvrement des cotisations, la subvention départementale, les arrérages de rentes, soit 4,300 fr. 40 ; ce qui donne comme total, 11,126 fr. 30. Le passif prévu pour l'impression du 7e volume et les frais divers est de 3,426 fr. 30. Il resterait donc en caisse, le 31 décembre 1889, environ 7,700 fr., situation très satisfaisante. En conséquence, l'honorable rapporteur propose, 1° de faire un nouveau placement de 1,500 fr. à la caisse d'épargne ; 2° de porter de 30 à 60 fr. l'allocation annuelle accordée au comptable de notre trésorier ; 3° enfin de voter les remerciements chaleureux de la Société à son dévoué trésorier, M. Darantiere. Ces deux dernières propositions sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Quant à la 1re M. Mocquery demande sous quelle forme on place l'argent à la caisse d'épargne. M. le trésorier répond que l'argent est déposé au nom de la Société elle-même, ce qui nous permettra d'y mettre jusqu'à 5,000 francs. Certains membres pensent même que la Société, bien que non reconnue établissement d'utilité publique, peut déposer 8,000 francs.

Mocquery demande alors qu'on mette à exé-

[illegible] de juillet [illegible] immobilière [illegible]

[illegible] 1.000 fr. [illegible] fr.

[illegible] mise aux [illegible] pour [illegible]

[illegible] 1.000 fr. [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] faite [illegible]

jon. Or plusieurs membres de l'Académie font aussi partie de la Société de Géographie et d'Histoire et tiennent à assister aux séances des deux Sociétés. Ils demandent donc que notre Société se réunisse désormais le second vendredi de chaque mois au lieu du mercredi. On avait objecté jusqu'alors la difficulté de changer le jour de nos séances à cause du voisinage des sociétés musicales qui s'étaient engagées à ne jamais avoir de répétition le 2e mercredi du mois, mais M. Chabeuf lit une lettre de M. le directeur de la Fanfare de Dijon qui laisse gracieusement le champ libre à la *Société bourguignonne* le second vendredi de chaque mois. Après un échange d'observations entre MM. Garnier, Vincent, Arnal et Chabeuf, M. le Président met aux voix la proposition de modification à l'art. 12 du règlement. La proposition est adoptée et le second vendredi du mois sera désormais le jour de réunion de la Société.

M. d'Hugues lit ensuite un article intitulé : *La Bourgogne devant l'Académie française*. La lecture de ce morceau plein d'esprit et d'intérêt est accueillie par des applaudissements répétés.

L'un des secrétaires donne lecture de *Lettres inédites* de Rude au maire de Dijon à propos de l'exécution de l'*Hébé*, et de Mme Rude 1o à M. Feigneaux, racontant la cérémonie du mariage de sa nièce Martine van der Haert avec le sculpteur Paul Cabet ; 2o à M. Th. Vernier, maire de Dijon, pour le remercier d'avoir fait donner le nom de son mari à l'ancienne rue Poissonnerie.

Des remerciements sont adressés à M. Dietsch qui a bien voulu communiquer ces lettres à la Société.

M. le Président rappelle que l'*Hébé* de Rude a été exposée au salon de 1857, puis transportée à Dijon avec l'*Amour dominateur*, au mois de novembre de la même année. Ces deux œuvres n'ont été achevées qu'après la mort de Rude, par Paul Cabet, le plus distingué des élèves du grand artiste Dijonnais et lui-même un maître.

M. Gaffarel a la parole pour donner communication d'une brochure allemande sur les sociétés de géographie. Il en résulte que la France occupe le premier rang pour le nombre des adhérents aux Sociétés de Géographie et pour le produit des cotisations. En France, Dijon occupe le 3e rang et très peu de Sociétés sont aussi florissantes que la nôtre.

Séance du 8 février 1889

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président dépose sept brochures adressées par le prince Roland Bonaparte ; ce sont :

Les derniers Voyages néerlandais.
La Nouvelle Guinée, IIIe et VIe notices.
Les récents Voyages néerlandais.
Les premiers Voyages néerlandais.

En Laponie, par Escard,
Note of the Laps of Finmark.

Des remercîments seront adressés par M. le Président au prince Roland Bonaparte.

Lecture est donnée : 1° d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à l'exposition organisée par son ministère ; 2° d'une autre circulaire concernant le programme du Congrès de géographie qui se tiendra, le 11 août 1889, à l'hôtel de la *Société de géographie de Paris*. Les sociétaires, s'ils le désirent, peuvent prendre communication de ces deux documents.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de la *Société de Lecture de Dijon*, présentée à la séance de janvier, par MM. Chabeuf, Clerget-Vaucouleur et Gaffarel. Après le dépouillement du scrutin auquel 34 membres ont pris part, l'admission de la *Société de Lecture* est prononcée.

La candidature de M. Anatole Huguenin, agréé près le Tribunal de commerce, rue Jean-Jacques Rousseau, 88, à Dijon, est présentée par MM. Chabeuf et Henri Rouget.

M. Gaffarel donne lecture de divers fragments de la première partie de la biographie de François Robert ; il annonce pour une prochaine séance la suite de ce travail où il appréciera les travaux du géographe bourguignon, au point de vue littéraire et artistique.

M. d'Hugues lit un article : *la Bourgogne de la Sorbonne*, qui est la suite de sa première

lecture, *la Bourgogne devant l'Académie Française.* Cette lecture donne lieu à de fréquentes marques d'approbation et provoque ensuite les applaudissement unanimes de l'assemblée.

Séance du 8 mars 1889

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président remercie, au nom de la Société, M. Henry Corot, de la brochure que ce dernier a offerte : *Notice sur l'emploi des hachettes celtiques comme amulettes et talismans.*

Il communique à l'assemblée une circulaire de la Société académique Indo-Chinoise de France (44, rue de Rennes, à Paris), demandant à la Société de vouloir bien s'associer aux trois vœux suivants adressés par elle à MM. les Ministres des affaires étrangères, de l'Industrie et du Commerce : 1° que le consulat de France à Tiflis soit élevé au rang de consulat général avec une juridiction plus étendue ; 2° que des vice consulats de carrière soient créés ailleurs ; 3° qu'on essaie d'obtenir du gouvernement russe l'ouverture de la Transcaspienne et du Turkestan à notre commerce, etc.

M. Jules Regnier dit qu'il s'agit des intérêts les plus vitaux du commerce français et qu'il appuie la proposition ; elle est mise aux voix et adoptée.

M. le secrétaire général est chargé de répondre dans ce sens.

M. le Président a reçu deux circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la première annonçant l'ouverture de la 13e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, pour le 11 juin prochain. Les mémoires devront être adressés au ministère avant le 22 avril.

Par la seconde on nous demande de rechercher s'il existe dans le département des registres contenant des observations météorologiques, manuscrites ou imprimées, antérieurs à 1870.

M. Mocquery déclare qu'il a lui-même répondu au Ministre, que ces observations avaient été imprimées dans un travail publié par M. Raulin.

Il est ensuite procédé au vote sur la candidature de M. Anatole Huguenin, agréé au tribunal de commerce de Dijon, présenté par MM. Chabeuf et Henri Rouget, à la dernière séance.

Après le dépouillement du scrutin, M. *Anatole Huguenin* est proclamé membre de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*.

Deux candidatures nouvelles sont proposées pour la séance d'avril ; ce sont celles de :

MM. Pouy, trésorier payeur général de la Côte-d'Or, présenté par MM. Gaffarel et colonel Hans ;

Et Alfred Voisard, clerc de notaire à Dijon, rue Quantin, présenté par MM. Artaud et Corot.

M. Gaffarel continue la lecture de sa biographie de François Robert, et des remercîments lui sont adressés, au nom de l'assemblée, par M. le Président.

M. Chabeuf ajoute qu'il est frappé de voir à quel point Robert était imbu des préjugés du temps contre l'art ogival considéré depuis deux siècles comme tout à fait inférieur et même comme barbare, suivant l'expression du président de Brosses et d'après l'opinion de Fénelon lui-même. Peut-être n'en faut-il que louer davantage Robert d'avoir si chaleureusement, mais si inutilement plaidé la cause des monuments plus mis en péril par le mauvais goût et le mépris des vieux souvenirs, qu'ils ne l'avaient été par la Révolution elle-même.

M. D'Hugues donne lecture des *Esquisses algériennes* qui lui ont été adressées par son fils, M. Gustave d'Hugues, administrateur adjoint en Algérie et membre de la *Société*, M. le Président remercie l'auteur et le lecteur.

M. Chabeuf lit ensuite de nouveaux extraits des souvenirs inédits de M. Vienne ; ce sont des épisodes de sa vie intime et de ses voyages pendant la Révolution

Enfin, M. Mocquery fait la communication suivante, à propos des observations météorologiques, qui se font dans la Côte-d'Or depuis 1830 :

LA PLUIE EN JANVIER 1889

Le mois de janvier 1889 a été relativement sec. La hauteur moyenne de l'eau tombée sur l'ensemble du départe-

ment de la Côte-d'Or n'a été que de $0^{m}0270$, soit 27 1/2 °/o en moins que la moyenne décennale 1876-1885.

Pour une superficie de 8,753 kilomètres carrés, cela fait une différence de 89,285,000 mètres cubes avec la moyenne, qui représente plus de 9 fois le volume du réservoir de Grosbois, supposé à sa cote maximum.

Cette diminution du volume de la pluie a été générale et assez uniforme. Elle est en effet de 24 °/o pour le bassin du Rhône, de 28 1/2 °/o pour celui de la Seine et de 37 °/o pour le bassin de la Loire, de beaucoup le moins étendu.

Les différences sont naturellement plus sensibles si l'on diminue les surfaces considérées. Cependant, pour le versant de la Seine elles se maintiennent entre 20 1/2 °/o (bassin de la Brenne) et 44 °/o (bassin de l'Ource). Sur le versant de la Saône, il y a au contraire un petit bassin, celui de la Dheune, qui a reçu 3 1/2 °/o d'eau de plus que la moyenne (c'est le seul qui soit dans ce cas), tandis qu'un autre bassin, celui de la Vouge en a reçu 59 °/o en moins.

Tels sont les caractères principaux du régime de la pluie en janvier 1889.

Séance du 12 avril 1889

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages ci-après :

Jean Ango, par M. Paul Gaffarel, don de l'auteur ;

Eloge historique de Bénigne Gagneraux, par H Baudot, réédité par M. Chevrot, offert par Chabeuf.

L'Abbé Petitot chez les Esquimaux, par M. Gabriel Gravier.

Le Ravennate et son Exposé cosmographique, publié par Jean Gravier, et offert par M. Gabriel Gravier. — Ces deux derniers ouvrages seront remis à M. Garnier qui voudra bien en faire verbalement un compte rendu à une prochaine séance.

M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique qui annonce, pour le mardi 11 juin prochain, l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes et fait connaître les conditions arrêtées, avec les compagnies des chemins de fer pour obtenir des réductions de prix pour le transport des délégués des départements.

La *Société de Géographie de Paris* convie également les Sociétés départementales et étrangères à un congrès international des sciences géographiques, qui se tiendra à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, du 5 au 11 août 1889. Il sera fait auprès des Compagnies des démarches afin d'obtenir aussi, pour les membres de ce congrès, une réduction du prix des places, en chemins de fer. — Un programme des questions à traiter accompagne cette invitation.

Ces divers documents sont mis à la disposition des membres de la Société.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures proposées en séance de mars : 29 membres prennent part au scrutin, et MM. Pouy, trésorier-payeur général, à Dijon, et Voisard Alfred, cle

de notaire, aussi à Dijon, sont proclamés membres de la Société.

Les candidatures suivantes sont présentées :

1° Au titre honoraire : M. Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada), par MM. Gaffarel, Jules Regnier et Garnier.

2° Comme membres titulaires : MM. Duguey, Substitut du Procureur de la République à Beaune, par MM. Gaffarel et Darantiere, notaire ;

D'Avout, ancien magistrat à Dijon, par MM. Jules d'Arbaumont et Dumay ;

Fouchère (Joseph), avocat, attaché au Parquet du Procureur Général, par MM. Jorand et Bonnamas.

M. Gaffarel donne lecture de son étude sur un *Portulan* inédit, qui appartient à M. de Marlartic, de Dijon, il fait passer le volume sous les yeux de l'assemblée, avec les spécimens des reproductions photographiques des principales cartes.

Un secrétaire lit pour M. d'Hugues père empêché la suite des *Esquisses algériennes*, de M. d'Hugues fils.

Enfin, M. Serrigny donne lecture de la première partie de son étude sur un *Journal inédit du XVIIe siècle*, dont le manuscrit appartient à la Bibliothèque publique de la ville de Dijon. M. Serrigny, après quelques explications préliminaires, en extrait le récit de deux séjours que fit Louis XIV à Dijon, le premier en 1650, lors du siège de Seurre, le second en 1668.

Séance du 10 mai 1889

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président a reçu une lettre de M. Alfred Beuchon, à Melbourne, qui annonce l'envoi à la Société de divers ouvrages sur l'Australie.

M. le secrétaire-général est chargé de répondre à M. Beuchon.

M. Jules Regnier fait son rapport au nom de la commission désignée pour examiner les titres de M. Benjamin Sulte, à Ottawa (Canada), proposé comme membre honoraire.

La commission propose l'admission de M. Sulte comme un moyen de relier une de nos anciennes colonies à la mère patrie perdue. M. Benjamin Sulte, né en 1841, à Trois-Rivières (Canada), est le descendant d'un soldat de Montcalm; après avoir débuté comme commis-marchand, puis comme comptable, il fut employé à la milice d'Ottawa. Il est actuellement membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères et a écrit différents ouvrages dont le plus considérable est l'histoire des Canadiens français, en 8 volumes, qui ont paru de 1882 à 1885. M. J. Regnier, rapporteur, termine en montrant avec quelle persistance inébranlable les sentiments français subsistent encore au Canada.

Après le vote au scrutin secret, M. Sulte est proclamé membre honoraire de notre Société, et

M. le secrétaire général est chargé de lui notifier sa nomination.

Il est procédé ensuite au vote sur les candidatures de MM. d'Avout, Fouchère et Duguey, comme membres titulaires de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.*

Les candidatures suivantes sont proposées pour la séance de juin, par MM. Chabeuf et Darantiere, imprimeur, ce sont celles de :

MM. Laporte, trésorier de la caisse d'épargne de Dijon ;
C. Coffin, banquier à Dijon ;
Domenech, propriétaire à Longeau (Haute-Marne) ;
Et Galimard, pharmacien à Dijon.

M. le Président rappelle que la Société sera représentée à l'Exposition universelle de Paris. Ses publications avaient été envoyées brochées ; mais M. Jules Regnier, qui s'était chargé de les emporter à Paris, a fait observer que la plupart des volumes présentés étaient reliés, souvent même avec un certain luxe. M. le Président a donc cru devoir autoriser M. Regnier à faire relier nos volumes, et il l'a adressé, dans ce but, à MM. Lortic, frères, 50, rue Saint-André-des-Arts. — L'assemblée ratifie ce qui a été fait à cet égard par MM. Jules Regnier et Chabeuf.

M. J. Regnier a eu ensuite l'idée d'ajouter à la ›liure un fleuron appartenant à notre Société,

semblable à celui qui figure au titre des volumes. Il demande donc l'autorisation de le faire graver pour l'envoyer au relieur, et ce fleuron pourra servir ensuite *aux sociétaires*, mais seulement pour les volumes *publiés par la Société*. La dépense indiquée est d'environ 35 fr. et le fleuron sera choisi par le bureau.

La proposition mise aux voix est adoptée.

M. Oubert, secrétaire, continue la lecture des *Esquisses algériennes*, par M. d'Hugues fils.

Une commission, composée de MM. Gaffarel, colonel Duban et Cornereau, est chargée de faire un rapport, au mois de juin, sur la publication dans nos Mémoires des *Esquisses algériennes* (1re partie).

En l'absence de M. Serrigny, empêché, la lecture du journal inédit du XVIIe siècle est renvoyée à la séance suivante.

M. Gaffarel communique une série d'extraits des registres de la municipalité de Dijon, pendant la période révolutionnaire.

M. Garnier fait un rapide compte rendu de l'ouvrage de M. Gabriel Gravier : *l'abbé Petitot chez les Esquimaux*, ouvrage qui n'est lui-même qu'un autre compte rendu ; puis du livre *Le Ravennate et son exposé cosmographique*, publié par Jean Gravier, et qui remonterait, suivant les uns au VIIe, suivant d'autres au IXe ou au XIIe et même au XIVe siècle.

M. Taitot lit la pièce suivante, en patois bourguignon, de M. Chaperon, de Seurre :

EUN' NOUVELLE

« Vos ai chaissé du catécim'
« Mon gaicenot. Pô quée don crim'
« Vot' coleire el chu su' lu ?
« Allez, je c'nai bé d'aivance
« D'où l'y vint tot' sai maul'chance.
« E l'â prôv' : é n'en faut pas pu. »
C'ât ainsi qu'eune beuch'ronne,
En patarou, vée son curé,
Piallo. — Lu li répond : « Mai bonn',
« Maul' ai propos vo vos ancrez.
« Po n'un je n'ai d'préférence ;
« Et je seu jar greigne aitot
« De *ranvier* vot' gaicenot.
« Mâ, si grant'â son igneuranc'
« Qu'ai n'ai pas pu dir' quei jôre
« Jésu, not' seigneur, â môre. »
« — Hélâ ! dit lai femme ébaubie,
« E l'â don môre ? mâ d'peu quand ?
« Je n'ons pas su sai mailaidie,
« Excusez don, mon prôv' enfant,
« Je n'lisons pas lai gazette
« Au mitan des bô de Citiâ ;
« Et, po no dire du nouviâ,
« Nun n'y vint fair' lai causette. »

Séance du 14 juin 1889

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président communique 1° Une circulaire
ative à l'institution d'un congrès international

pour l'étude des questions sociales, dont la réunion aura lieu à Paris le 30 juillet 1889; 2° Une lettre par laquelle le secrétaire de la *Société historique et archéologique de Langres* remercie, au nom de cette Société, de l'envoi qui lui a été fait des publications de la *Société bourguignonne*; 3° enfin, une lettre de M. le Président de la *Société de géographie de Paris*, informant M. Chabeuf, président de la *Société bourguignonne*, qu'il a été désigné en cette qualité pour faire partie du comité de patronage du congrès international des sciences géographiques qui doit se réunir à Paris, du 5 au 11 août 1889.

Les ouvrages adressés à la Société sont ensuite déposés sur le bureau. La liste en est annexée au présent procès-verbal.

Sur la proposition de M. Clerget-Vaucouleur, la *Société archéologique du Châtillonnais* est admise comme Société correspondante, et le secrétaire général demeure chargé de la remercier de l'envoi qu'elle a bien voulu nous faire de plusieurs volumes de ses publications.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Sulte, d'Ottawa (Canada), qui remercie la Société de l'avoir admis parmi ses membres honoraires, et communique en même temps un certain nombre de journaux publiés en langue française dans notre ancienne colonie.

M. le Président rend compte de l'exposition de la Société; les six volumes, richement reliés et ornés sur le dos du fleuron spécialement gravé à cet

effet, ont été installés par lui-même au Palais des Arts libéraux dans les meilleures conditions possibles et tiennent un rang des plus honorables parmi les ouvrages exposés par les Sociétés savantes, sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées en mai et, conformément à l'usage, sur celles qui ont été proposées à la séance de ce jour, la dernière de l'année. Ces diverses candidatures ont été portées avec les autres à la connaissance de tous les membres par les lettres de convocation avec cette mention qu'il serait procédé immédiatement au vote. Après dépouillement, sont proclamés membres de la Société :

MM. Laporte, trésorier de la caisse d'épargne.
C. Coffin, banquier.
Domenech, propriétaire à Longeau (Haute-Marne.
Galimard, pharmacien.
Fournier, entrepreneur.
Armand, libraire.
Comte de Castigliole, propriétaire.
Mairey, directeur des contributions indirectes.
Louis Regnier, négociant en vins.
Demandre, pharmacien.
Michaut, chef d'institution.
Mony, marchand de fer.
Chauvenet, négociant en vins, à Nuits.
Jules Delimoges, à Pagny-le-Château.

MM. Coste, directeur régional d'assurances.
Perrin, courtier assermenté.
Lanier, négociant.
Noël, instituteur à Seurre.
Jamain, manufacturier.
Clement-Janin, à Paris.
Adolphe Diétrich, professeur au Conservatoire.
Desserteaux, professeur à la Faculté de Droit.
Depasta, étudiant en droit.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Guenot, professeur d'histoire au collège de Saulieu et membre de la Société, demandant la création par la Société d'un prix pour l'élève de son collège qui se sera le plus distingué dans l'étude de l'histoire et de la géographie. Une discussion s'engage à ce sujet : MM. Garnier, Gaffarel et Oubert font remarquer que l'adoption de la proposition de M. Guenot pourrait provoquer avec autant de droit que pour Saulieu, des demandes analogues de la part des autres lycée et collèges du département et qu'alors ce ne serait pas un prix qu'il faudrait fonder, mais sept. Que si, d'autre part, on décidait que le prix unique serait accordé à tour de rôle à chacun des établissements publics d'enseignement secondaire de la Côte-d'Or, le tour de chacun reviendrait à des intervalles de temps si éloignés que l'on manquerait le but que l'on se propose d'atteindre. La demande de M. Guenot est mise aux voix ; et écartée à une grande majorité.

M. Serrigny achève la lecture par extraits de — *Un Journal inédit du XVII[e] siècle*, — dont le manuscrit sera soumis au comité de publication.

M. le Président fait remarquer que le travail de M. Silvestre, intitulé *le général de Lacroix*, comprend 46 pages; — que l'heure est déjà avancée et que l'ordre du jour porte encore une communication de M. Taitot sur le Sénégal; il demande s'il ne conviendrait pas de renvoyer au moins l'une de ces lectures à une séance ultérieure et de décider qu'à l'avenir il ne sera lu des ouvrages destinés à l'impression que des extraits, la connaissance de l'œuvre entière étant réservée au comité de publication. M. Garnier appuie cette proposition, M. Mocquery demande en outre que tout manuscrit présenté pour être l'objet d'une lecture publique soit communiqué d'avance à une commission qui statuerait d'abord sur l'opportunité de la lecture et indiquerait, en cas de réponse affirmative, les passages les plus intéressants et les plus dignes d'être lus. La proposition de M. Mocquery est appuyée par MM. Vincent et Clerget-Vaucouleur, ce dernier ajoute que le comité de publication est naturellement désigné pour ce travail préparatoire et il demande que chaque ouvrage présenté soit examiné à l'avance par une commission de trois membres choisis dans son sein.

L'assemblée se rallie à cette proposition et en conséquence M. le Président désigne pour examiner l'ouvrage de M. Silvestre, *le Général Lacroix*, MM. Gaffarel, Garnier et Duban et pour celui qu'a

présenté M. Taitot, *le Sénégal.* MM. Gaffarel, Cornereau et Oubert.

M. le Président annonce que M. Ernest Petit espérait pouvoir terminer son troisième volume de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* assez tôt pour qu'il pût figurer à l'exposition universelle ; mais la correction d'un texte aussi chargé de noms, de dates et de documents originaux est une opération singulièrement minutieuse; d'ailleurs M. Petit, qui veut épuiser son sujet et ne se satisfait jamais, a découvert de nouvelles pièces inédites qu'il a intercalées dans son œuvre déjà composée. Ce troisième volume, qui présentera un intérêt narratif et documentaire non moins grand que les deux premiers,manquera donc à l'Exposition particulière de la Société au Champ de Mars, mais il sera prêt pour la session du Conseil général et attestera une fois de plus la vitalité de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*. Quant au cinquième volume des Mémoires, il est en bonne voie et sera certainement mis en distribution à la rentrée ; M. le Président espère même que les premiers exemplaires pourront être soumis au Conseil général dans sa session d'août.

M. Garnier pose une question au sujet de la *Société de Géographie de Berlin,* il est répondu par M. le Président qu'elle ne figure pas au nombre de nos Sociétés correspondantes.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1889

(*Élections du* 12 *décembre* 1888)

Président honoraire : M. MUTEAU (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris.
Président : M. CHABEUF (Henri), ancien conseiller de préfecture ;
Vice-présidents : MM. CLERGET-VAUCOULEUR, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon, et d'HUGUES, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon ; élus pour trois ans.
Secrétaire général : M. GAFFAREL, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon.
Secrétaires : MM. BONNAMAS, secrétaire-greffier du Conseil de préfecture, à Dijon, et OUBERT, professeur au lycée, à Dijon,
Trésorier : M. DARANTIERE, notaire à Dijon.
Archiviste-bibliothécaire : M. COROT (Henry), étudiant en droit, à Dijon. Tous élus pour un an.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau ci-dessus, et de ix sociétaires dont les noms suivent, élus pour un an le 12 décembre 1888 :

MM.

[illegible] ;
[illegible] (Jules), président de la Commission départementale des Antiquités ;
[illegible] (Armand), juge suppléant au tribunal civil ;
[illegible], colonel en retraite ;
[illegible] (Gabriel), ancien magistrat ;
[illegible], professeur au lycée ;
Lejay (Auguste) ;
[illegible], avocat, membre de la commission des Antiquités ;
[illegible], bibliothécaire-adjoint de la ville de Dijon ;
[illegible] (Jules), ancien Président du Tribunal de commerce.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Armand, professeur au lycée de Marseille.
Bassot (Léon), lieutenant-colonel breveté d'État-major, au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.
Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.
Debize (le colonel), secrétaire de la Société de Géographie de Lyon.
Drapeyron, fondateur de la *Revue de Géographie*.
Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Gaillardot-Bey, secrétaire-général du ministère de la Justice, au Caire (Egypte).
Gravier, président de la Société de Géographie de Rouen.
Harmand, consul de France, à Bangkok (Siam).
Houben (le baron de), consul du Pérou.
Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.
De Mahy, député de la Réunion, à Paris.
Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.
Nodot, consul de France, à Manille.
Prudent (Ferdinand), chef de bataillon de génie, au service géographique de l'armée, à Paris.
Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

AU 15 JUIN 1889

Nota. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

MM.

9 juillet 1884. Aaron (Michel), dit Gerson, rabbin, rue Charrue, 26, à Dijon.

18 février 1885. Abadie (François), propriétaire, rue du Drapeau, 23, à Dijon.

10 février 1886. Ameline (Charles), industriel, rue Franoy, à Dijon.

18 novembre 1881. Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Androt (Gustave), employé à la préfecture, rue Quentin, 10, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Angot (Léon-Camille), inspecteur primaire, à Châtillon-sur-Seine.

F. 6 mai 1881. Arbaumont (Jules d'), président de la Commission départementale des Antiquités, membre de l'Académie de Dijon, aux Argentières, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Arbinet (Simon), juge de paix, 2, place de la République, à Dijon.

14 juin 1889. Armand, libraire, rue de la Liberté, 24, à Dijon.

14 avril 1886. Arnal, pasteur protestant, boulevard Carnot, 2, à Dijon.

14 janvier 1885. Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.

[illegible] avril 1884. Aubine, inspecteur des télégraphes, gare de Dijon.

MM.

10 mai 1889. Avout (Auguste d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, à Dijon.

18 novembre 1881. Babouot, professeur au Prytanée militaire, à La Flèche (Sarthe).

F. 6 mai 1881. Bailly (Ernest), professeur à la Faculté de Droit, cours du Parc, 4 bis, à Dijon.

27 décembre 1882. Balland (Mlle), institutrice à Meursault (Côte-d'Or).

27 janvier 1882. Bard (Jules), ancien professeur de l'Université, rue Audra, 2, à Dijon.

12 décembre 1883. Bargy (Amédée), député de la Côte-d'Or, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

17 février 1882. Barrault (Mlle), rentière, rue Monge, 11, à Dijon.

26 mai 1882. Bastide (Louis), interprète du consulat de France au Japon, place Saint-Jean, 1, à Dijon.

8 juillet 1885. Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.

18 novembre 1881. Beaubernard (Alfred), propriétaire, Cours du Parc, 16, à Dijon.

10 juin 1885. Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Belime, conseiller général, à Vitteaux (Côte-d'Or).

27 janvier 1882. Belin (Fr.-Xavier), docteur en médecine, rue de la Préfecture, 24, à Dijon.

12 décembre 1883. Bergeret, marbrier-sculpteur, à Nuits (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Berthaut, docteur en médecine, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Berthot (Emile), rue de Mirande, 2, à Dijon.

10 février 1886. Bertin, docteur en médecine, boulevard Sévigné, à Dijon.

MM.

20 avril 1882. Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, rue du Vieux-Collège, 3, à Dijon.

14 mai 1884. Bizouard (l'abbé), aumônier à l'hôpital, à Auxonne.

14 janvier 1885. Blandin, industriel, au moulin d'Ouche, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Bonnamas (Lucien), secrétaire-greffier du Conseil de Préfecture, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

11 mars 1885. Bonnard, instituteur, à Cuiserey (Côte-d'Or).

2 avril 1884. Bordot (Jacques), commis-greffier à la Cour d'appel, rue Paul-Cabet, 9, à Dijon.

9 mai 1883. Bourgeot (Anatole), docteur en médecine à Arc-sur-Tille (Côte-d'Or).

15 décembre 1882. Bourgeot (Ph.), instituteur à Prémery (Nièvre).

13 février 1884. Bouvault, architecte du département, à Nevers (Nièvre).

F. 6 mai 1881. Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.

9 juin 1886. Brunswick (Marx), entrepreneur général des prisons, rue Saint-Pierre, 26, à Dijon.

13 février 1884. Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Buguet (Camille), conseiller d'arrondissement, à Diénay (Côte-d'Or).

11 juin 1884. Bulon (Bernard), secrétaire de l'administration des Hospices, impasse Saint-Michel, 2.

9 janvier 1889. Burgkly (Adolphe), directeur-adjoint du gaz, à Dijon.

9 juillet 1884. Camuset (Etienne) fils, propriétaire à Vosne (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. CARNOT (Sadi), Président de la République, Palais de l'Elysée, à Paris.

14 juin 1889. Castigliole (le comte de), propriétaire, boulevard Carnot, à Dijon.

	MM.
17 juin 1881.	Caucal, pharmacien, place Carnot, 3, à Beaune.
F. 6 mai 1881.	Caumont-Bréon, conseiller général, à Meuilley (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Cazelles (Jules), trésorier-payeur général, à Montpellier (Hérault).
10 février 1886.	Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
20 avril 1887.	Chalmandrier, instituteur à Gilly (Côte-d'Or).
14 janvier 1885.	Chambard, avoué, à Charolles (Saône-et-Loire).
14 janvier 1885.	Champion, propriétaire, à Marliens (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Chappuis (Charles), recteur de l'Académie, rue Crébillon, 2, à Dijon.
8 décembre 1886.	Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.
12 mars 1881.	Chartier, propriétaire, rue Berbisey, 84, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.
14 juin 1889.	Chauvenet, négociant en vins, à Nuits (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Chenagon, capitaine au 2e régiment d'infanterie de marine, rue Vannerie, 47, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Chervau, inspecteur des forêts, rue du Vieux-Collège, 4, à Dijon.
21 février 1883.	Chevalier, instituteur, à Meloisey (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Chopart, conseiller général, à Longecourt (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Clausing, juge de paix, place de la République, 1, à Dijon.
13 février 1884.	Clausse (Anatole), négociant, rue de Suzon, 10, à Dijon.
10 mars 1886.	Clausse (Jean), instituteur, à Ruffey-les-Echirey (Côte-d'Or).

MM.

14 juin 1889.	Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Port-Royal, 14, à Paris.
26 mai 1882.	Clerget-Buffet, négociant, à Volnay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Clerget-Vaucouleur (Edmond), conseiller à la Cour, rue Jean-Jacques-Rousseau, 121, à Dijon.
14 juin 1889.	Coffin (Charles), banquier, boulevard Carnot, à Dijon.
9 juillet 1884.	Colardot-Cabet (Mme), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Constant, conseiller général, à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Copie, instituteur, à Echenon (Côte-d'Or).
18 février 1885.	Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, rue Berbisey, à Dijon.
21 février 1883.	Cornu (Louis), avocat, place Saint-Michel, 2, à Dijon.
14 janvier 1885.	Corot (Henry), étudiant, rue Pelletier-de-Chambure, 4, à Dijon.
14 juin 1889.	Coste, directeur régional d'assurances, boulevard Sévigné, 3, à Dijon.
10 décembre 1884.	Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).
12 mai 1886.	Coutaud (Albert), sous-préfet, à Châtillon (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Coville, maître de conférences à la Faculté des lettres, à Caen (Calvados).
12 mai 1886.	Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, à Dijon.
11 mars 1885.	Daguin, avocat, docteur en droit, rue de l'Université, 29, à Paris.
18 novembre 1881.	Daignay, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).
F. 6 mai 1881.	Dameron (Augustine), institutrice, rue Jeannin, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Darantiere (Arthur), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.

12 mars 1884. Delacre (Charles), négociant, à Beire-le-Châtel (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.

23 juin 1882. Demartinécourt, capitaine au 1er régiment d'infanterie de marine, à Cherbourg (Manche).

14 juin 1889. Demimuid, maître d'études au lycée, à Dijon.

8 décembre 1886. Démoulin, receveur principal des postes, à Rouen.

14 juin 1889. Depasta, étudiant, rue Saint-Pierre, 42, à Dijon.

13 janvier 1886. Déresse (Ernest), ancien négociant, rue de la Préfecture, 40, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Deroye (Albert), docteur en médecine, rue Piron, 17, à Dijon.

9 juillet 1884. Deruelle, principal du collège Monge, à Beaune.

10 mars 1882. Deschamps (Adolphe), inspecteur d'Académie, rue Devosge, 41, à Dijon.

14 juin 1889. Desserteaux (Fernand), professeur à la faculté de droit, boulevard Carnot, 9, à Dijon.

14 janvier 1885. Détourbet (Michel-Edmond-Joseph), ancien avocat-général, avocat, rue Vauban, 12, à Dijon.

12 mars 1884. Dhuissier, instituteur, à Larrey-les-Dijon.

18 novembre 1881. Diehl (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.

12 mars 1884. Dietsch (Joseph), propriétaire, rue Saint-Pierre, 34, à Dijon.

14 juin 1889. Diétrich (Adolphe), professeur au conservatoire, boulevard Thiers, à Dijon.

MM.

14 juin 1889. Domenech, propriétaire, à Longeau (Haute-Marne).

10 mars 1886. Dorey (Auguste), percepteur à Autrey (Haute-Saône).

12 décembre 1883. Doudin (Antoine), instituteur, rue du Nord, 12, à Dijon.

12 mars 1884. Drouhaut, propriétaire à Selongey (Côte-d'Or).

12 décembre 1888. Drouhin, conseiller général, à Montceau (Côte-d'Or).

F. 6 avril 1881. Duban, colonel d'infanterie en retraite, rue Piron, 15, à Dijon.

20 avril 1882. Dubard (Ernest), propriétaire à Velars (Côte-d'Or).

10 mai 1889. Duguey, substitut du procureur de la République à Beaune.

14 mars 1889. Dumay (Gabriel) ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, rue Amiral-Roussin, 9, à Dijon.

8 juillet 1885. Dumont (Charles), propriétaire, rue des Moulins, 60, à Dijon.

9 janvier 1884. Durandeau (Paul), notaire, rue Charrue, 9, à Dijon.

14 mai 1884. Dutrut (Pèdre), comptable à Nuits (Côte-d'Or).

9 décembre 1885. Elie, au collège de Cusset (Allier).

F. 6 mai 1881. Enfert (Nicolas), ancien maire de Dijon, rue Chabot-Charny, 30, à Dijon.

F. 6 mai 1381. Estocquois (François d'), professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Guyton-Morveau, 5, à Dijon.

9 juillet 1884. Farkas, instituteur, à Talant (Côte-d'Or).

10 juin 1885. Fauchereau, libraire, à Auxerre (Yonne).

23 juin 1882. Fayolle (Joseph), lithographe, rue de la Liberté, 79, à Dijon.

10 décembre 1884. Fernet, instituteur, à Lux (Côte-d'Or).

MM.

12 mars 1884. Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.

10 décembre 1884. Feuillé, ancien instituteur, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

27 décembre 1882. Flassayer, professeur au Lycée, à Charleville. (Ardennes).

14 décembre 1887. Fleurant, étudiant ès lettres, rue Monge, 65, à Dijon.

12mars 1884. Fontaine, entrepreneur, rue des Roses, 10, à Dijon.

14 avril 1886. Fontaine (Honoré), principal clerc d'agréé, 18, rue Verrerie, à Dijon.

14 janvier 1885. Fontaine (Paul), comptable, rue Guillaume-Tell, 5, à Dijon.

12 mars 1887. Fontbonne (Louis), négociant, rue Audra, 11, à Dijon.

9 janvier 1884. Forgeot, étudiant, à Saint-Julien (Côte-d'Or).

10 mai 1889. Fouchère (Joseph), avocat à la Cour d'appel, rue Odebert, 8, à Dijon.

12 mars 1884. Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, rue du Chaignot prolongée, à Dijon.

14 juin 1889. Fournier (Auguste), entrepreneur, rue de Mirande, 6, à Dijon.

10 décembre 1884. Fourton, sous-lieutenant au 56e d'infanterie, à Chalon-sur-Saône.

21 mars 1883. Frossard (Edmond), secrétaire à l'Asile départemental, rue Saumaise, 61, à Dijon.

F. 6mai 1881. Gaffarel (Paul), professeur à la Faculté des Lettres, rue Lenôtre, à Dijon.

2 avril 1884. Gaillardet, relieur, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Dijon.

14 juin 1889. Galimard, pharmacien, rue des Forges, 42, à Dijon.

9 juillet 1884. Gardiennet, proviseur au Lycée, rue Saint-Philibert, à Dijon.

MM.

18 novembre 1881. Gareau (Léon), notaire, à Salmaise (Côte-d'Or).

23 juin 1882. Garnier (Hippolyte), comptable, route de Paris, aux Génois, à Dijon.

10 février 1886. Garnier (Noël), professeur au Lycée, place Saint-Jean, 1, à Dijon.

15 avril 1885. Gascon, agent-voyer, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Gaudelette (Lucien), inspecteur primaire, 8, boulevard Sévigné, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gaulin-Dunoyer (Ernest), banquier, Président de la Chambre de commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.

12 décembre 1883. Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue du Petit-Potet, 28, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gelet (Mlle), institutrice, rue Saumaise, 18, à Dijon.

11 juin 1884. Gérault (Georges), rue de la Liberté, 55, à Dijon.

9 juillet 1884. Gérault (Mme), rue de la Liberté, 55, à Dijon.

11 janvier 1888. Gevrey (Henri), instituteur à Bellefond.

F. 6 mai 1881. Gibaux, directeur de l'Ecole normale, rue des Moulins, à Dijon.

2 avril 1884. Gillet, géomètre, rue Chabot-Charny, 35, à Dijon.

14 mai 1884. Giraud (Louis), entrepreneur, Cours-Fleury, 3, à Dijon.

13 juin 1883. Goisey, instituteur, à Grancey-le-Château, (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Golliet (Aimé), Président de Chambre à la Cour, rue Devosges, 19, à Dijon.

mars 1889. Gorillon, propriétaire, rue Buffon, 5, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, 17, à Dijon.

17 juin 1881. Grapin (Paul), rue Verrerie, 40, à Dijon.

13 janvier 1886. Grey (Louis), chef de division à la préfecture, rue de la Liberté, 14, à Dijon.

14 mai 1884. Gros (Mlle Alice), institutrice, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

21 février 1883. Grosjean (Henri), rentier, à Montbard (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Gueneau, docteur en médecine, à Nolay (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Guenot, professeur au collège de Saulieu (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Guerby, professeur au lycée, à Mâcon (Saône-et-Loire).

18 novembre 1881. Guerreau, proviseur au lycée, à Nevers (Nièvre).

13 février 1884. Guichard (François), horloger, rue des Godrans, 74, à Dijon.

10 février 1886. Hamel de Breuil (du), chef d'escadrons au 26e dragons, rue Ledru-Rollin, à Dijon.

9 mai 1888. Hamet, huissier, place des Ducs, 2, à Dijon.

9 décembre 1885. Hans, lieutenant-colonel d'artillerie, rue de la Liberté, 5, à Dijon.

11 mai 1887. Héluin (Gaston), étudiant en droit, rue Rameau, 12, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Henry (Gustave), marchand de vins, rue des Moulins, 6, à Dijon.

18 novembre 1881. Herbault, inspecteur d'Académie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

27 décembre 1882. Heurle (de), sous-préfet, à Beaune (Côte-d'Or).

9 juin 1886. Hœnig, négociant, rue Docteur-Maret, 4, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Hugot (A.), sénateur de la Côte-d'Or, rue de Seine, 93, à Paris.

MM.

8 mars 1889. Huguenin (Anatole), agréé près le tribunal de commerce, membre de la Commission des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Hugues (d'), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Dijon, rue du Vieux-Collège, 7, à Dijon.

8 juin 1887. Hugues (Gustave d'), administrateur-adjoint, Oum-el-Bouaghi (Algérie).

12 janvier 1887. Huot, instituteur à Fixin (Côte-d'Or).

27 décembre 1882. Jacotot, boulanger, à Saint-Julien (Côte-d'Or).

10 juin 1885. Jacotot (Louis), instituteur, à Aubigny-les-Sombernon (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.

27 janvier 1882. Jeannel (Jules), négociant, rue Mariotte, 3, à Dijon.

2 avril 1884. Jeannin, instituteur, à Saint-Julien (Côte-d'Or).

20 avril 1882. Jeannin (Mlle), institutrice, École Porte-Neuve, rue Jeannin, à Dijon.

14 décembre 1887. Jobin (l'abbé), docteur en théologie, rue Docteur-Chaussier, à Dijon.

24 janvier 1883. Joliet (Albert), propriétaire, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

10 mars 1882. Joliet (Gaston), préfet du département de l'Ain, à Bourg.

9 décembre 1885. Jorand (Emile), surnuméraire-percepteur, à la Trésorerie Générale, à Dijon.

20 avril 1882. Jossot, (Etienne), agent-général du *Phénix*, place Saint-Michel, 27, à Dijon.

12 décembre 1888. Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.

14 décembre 1887. Lacordaire, maître d'hôtel, à Bourbonne-les Bains (Haute-Marne).

27 janvier 1882. Laisné, conseiller à la Cour de Rennes (Ile-et-Vilaine).

MM.

18 novembre 1881. Lalande, proviseur honoraire, à Sens (Yonne).

18 novembre 1881. Lambert (Adrien), propriétaire, boulevard Carnot, 9 à Dijon.

14 juin 1889. Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.

9 janvier 1884. Lapérousse (Gustave), à Châtillon-sur-Seine. (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Laporte, trésorier de la caisse d'épargne à Dijon.

27 janvier 1882. Latour (Louis), négociant, à Beaune (Côte-d'Or).

12 mars 1884. Latruffe, sous-intendant militaire, à Lyon (Rhône).

18 novembre 1881. Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).

17 février 1882. Lavoignat (Eugène), capitaine au 15e bataillon de chasseurs à pied, à Remiremont (Vosges).

9 janvier 1884. Le Blois, substitut du procureur de la République, à Lille (Nord).

2 avril 1884. Leclaire, ingénieur, boulevard Henri IV, 40, à Paris.

9 mai 1883. Lefaure, instituteur à Arc-sur-Tille (Côte-d'Or).

17 février 1882. Lejay (Auguste), rue Jean-Jacques-Rousseau, 113, à Dijon.

9 juin 1886. Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).

27 janvier 1882. Lenief, principal du collège, à Montélimart (Drôme).

2 avril 1884. Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or), rue de Rennes, 72, à Paris.

F. 6 mai 1881. Lévêque (Frédéric), député, sous-gouverneur du Crédit Foncier, rue François Ier, à Paris.

10 décembre 1884. Lévêque (Jean-Baptiste-Marie), directeur du Conservatoire, boulevard Carnot, 25, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Lory (Ernest-Léon), avoué, membre de la Commission des Antiquités, rue Buffon, 1, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Magnin (Joseph), sénateur, gouverneur de la Banque de France, à Paris.

14 juin 1889. Mairey, directeur des contributions indirectes, boulevard Carnot, 11, à Dijon.

10 juin 1885. Maldant (Louis), propriétaire, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).

12 mars 1884. Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission des Antiquités, rue Longepierre, 12, à Dijon.

20 avril 1887. Maloir (Louis), propriétaire, membre de la Commission des Antiquités, rue Sainte-Anne, 1, à Dijon.

9 décembre 1886. Marchand, lieutenant-colonel du génie, en retraite, maire de Dijon, rue Verrerie, 30, à Dijon.

18 novembre 1882. Marcilly (de), général de brigade, en retraite, à Auxerre (Yonne).

13 juin 1883. Marcotte, ancien professeur d'histoire, rue Madame, 61, à Paris.

23 juin 1882. Maréchal, lieutenant-colonel, à Quetigny (Côte-d'Or).

14 décembre 1887. Maréchal (Charles), propriétaire à Montbard.

12 décembre 1883. Mariéjol, maître de conférences à la Faculté des lettres, place Darcy, 16, à Dijon.

20 avril 1882. Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).

17 juin 1881. Marioton, professeur au Lycée, à Nevers (Nièvre).

10 décembre 1884. Martin, instituteur à Saint-Jean-de-Bœuf (Côte-d'Or).

27 janvier 1882. Masson (Gustave), conservateur des forêts, à Besançon (Doubs).

F. 6 mai 1881. Mazeau, sénateur, conseiller honoraire à la Cour de cassation, cité Vanneau, 10, à Paris.

27 janvier 1882. Ménassier (Alfred), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.

MM.

12 janvier 1887. Merrey [illegible], instituteur à Vougeot (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mercier (Jean-Baptiste), pharmacien, rue de la Liberté, 54, à Dijon.

9 mai 1883. Merle Mlle, institutrice à Selongey (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Metzger (Aaron), représentant de commerce, rue des Godrans, 5, à Dijon.

14 décembre 1887. Michaut, étudiant ès-sciences, rue du Bourg, 54, à Dijon.

14 juin 1889. Michaut, chef d'institution, rue Sambin, à Dijon.

2 avril 1884. Millon, président du Tribunal civil, place Darcy, à Dijon.

14 avril 1886. Milsand, sous-bibliothécaire, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, rue des Forges, 38, à Dijon.

18 novembre 1881. Misserey, notaire, à Beaune (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Mochot (Auguste), marchand tailleur, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mocquery, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de la Commission des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.

17 février 1882. Moine (Gaspard), sous-préfet, à Saint-Marcellin (Isère).

8 juin 1887. Moingeon fils, negociant, à Beaune (Côte-d'Or),

8 juillet 1885. Molard (Francis), archiviste du département, à Auxerre (Yonne).

12 mars 1884. Monnot (François), agent général de l'*Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.

14 juin 1889. Mony, marchand de fer, rue Longepierre, 1, à Dijon.

8 juillet 1885. Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Moser (Rodolphe), négociant, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

14 mai 1884. Mouillon (Yves), ancien greffier, à Beaune (Côte-d'Or).

14 janvier 1885. Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.

MM.

9 décembre 1885. Moux, étudiant ès-lettres, à Chancenay (Haute-Marne).

10 février 1886. Mugnier (Ernest-Pierre), rue de la Liberté, 29, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, rue Lincoln, 2, à Paris.

F. 6 mai 1881. Muteau (Charles), conseiller à la Cour d'appel, avenue Matignon, 11, à Paris.

F. 6 mai 1881. Muteau (Jules), capitaine de cuirassiers, quai de Bercy 11, à Paris.

9 mai 1883. Naijon, instituteur, à Hauteroche (Côte-d'Or).

8 février 1888. Néault (Philibert-Grégoire), principal clerc de notaire, à Seurre.

18 novembre 1881. Neftzer, commandant du génie, à Gap (Hautes-Alpes).

14 juin 1889. Noël, instituteur, à Seurre (Côte-d'Or).

17 juin 1881. Olinet (Emile), avoué à la Cour, rue des Bons-Enfants, 1, à Dijon.

9 décembre 1885. Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1381. Oubert (Louis), professeur au Lycée, avenue Victor-Hugo, 2, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Pansiot (Nicolas), place de la République, 6, à Dijon.

10 juin 1885. Parmain (Paul), télégraphiste, à Chaignay (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Party (Léon), vice-président du Tribunal civil, rue de l'Arquebuse, 2, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Paupion (Jérôme), propriétaire, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.

10 décembre 1884. Pavie, chef de bureau au chemin de fer, rue Guillaume-Tell, 13, à Dijon.

12 décembre 1888. Perdrizet, inspecteur-adjoint des forêts, à Montbard (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Pernot-Gille, négociant, rue Buffon, 7, à Dijon.

MM.

8 décembre 1886.	Perreau, avocat stagiaire, rue Notre-Dame, 2, à Dijon.
9 décembre 1885.	Perrenet, étudiant ès-lettres, rue du Palais, 5, à Dijon.
14 janvier 1885.	Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Perrin, courtier assermenté, rue Docteur-Chaussier, 4, à Dijon.
24 novembre 1882.	Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, rue du Bellay, 8, à Paris.
24 janvier 1883.	Petitguillaume, agent-voyer principal, rue Mably, 4, à Dijon.
8 décembre 1886.	Peyron, horloger-bijoutier, rue de la Liberté, 65, à Dijon.
13 février 1884.	Philippe (Alphonse), instituteur, à Diénay, (Côte-d'Or).
12 décembre 1888.	Pinon (René), étudiant ès-lettres, rue Sainte-Anne, 7, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Piot, conseiller général de la Côte-d'Or, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).
10 février 1886.	Pirot-Colot, négociant, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.
9 décembre 1885.	Pitolet (André), commis des postes et télégraphes, rue de Pouilly, 1 *bis*, à Dijon.
9 juillet 1884.	Potey, instituteur, à Vernot (Côte-d'Or).
12 avril 1889.	Pouy, trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, rue Jeannin, à Dijon.
9 juillet 1884.	Quignard, instituteur, à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Ramelet (Nicolas), négociant, rue Devosge, 24 *bis*, à Dijon.
9 février 1887.	Ravoux (Narcisse), rue Musette, 24, à Dijon.
27 janvier 1882.	Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Regnier (Georges), rue de Mirande, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Joseph), place d'Armes, 16, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Jules), place d'Armes, 16, à Dijon.

MM.

14 juin 1889. Regnier (Louis), marchand de vins, rue de Gray, 44, à Dijon.

11 avril 1883. Rémond-Carlet, négociant, rue de la Liberté, 4, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Renaud (Hippolyte), libraire, place d'Armes, 1, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Rey (Ferdinand), directeur des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Rigollot (Jean), secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Audra, 8, à Dijon.

12 décembre 1883. Robelin (Louis), ancien Maire de Dijon, avenue des Chartreux, 51, à Dijon.

F. 6 mai1 8 81. Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, rue de Saint-Pétersbourg, 1, à Paris.

13 mai 1885. Robit (Joseph), percepteur, à Fontaine-sur-Saône (Rhône).

12 décembre 1883. Rœderer (Victor), conseiller de préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.

17 juin 1881. Rollet, docteur en médecine, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Ronot (Charles), directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, cour de Bar, à Dijon,

18 novembre 1881. Rossigneux (Charles), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).

17 juin 1881. Rouget (Henri), avoué à la Cour d'appel, rue Notre-Dame, 18 *bis*, à Dijon.

9 février 1887. Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.

8 février 1888. Roydet (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.

18 novembre 1882. Sallé, principal du Collège, à Auxerre (Yonne).

10 mars 1886. Savary-Rouvière, négociant, rue de Gray, 29, à Dijon.

[illegible]écembre 1886. Saverot, instituteur à Til-Châtel (Côte-d'Or).

MM.

12 décembre 1883. Schanowski (Jules), sculpteur, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.

12 janvier 1887. Seguin, officier d'administration adjoint, à Oran (Algérie).

13 février 1884. Semprez, instituteur, place Saint-Etienne, à Dijon.

17 juin 1881. Serriès (Mlle), maîtresse répétitrice, à l'Ecole normale, rue de Moscou, 30, à Paris.

14 mars 1889. Serrigny (Ernest), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, rue Vannerie, 41, à Dijon.

9 mars 1887. Silvestre, capitaine en retraite, rue Vannerie, 34, à Dijon.

12 mai 1886. Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or).

14 mai 1884. Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.

9 décembre 1885. Sirdey, instituteur, à Clénay (Côte-d'Or).

14 mai 1884. Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, à Is-sur-Tille.

11 mars 1885. Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue Jean-Jacques-Rousseau, 45, à Dijon.

8 février 1889. Société de lecture (la) de Dijon.

17 juin 1881. Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au Lycée, à Chaumont (Haute-Marne).

12 décembre 1883. Soulès (Paul), facteur à la criée municipale, rue Vauban, 3, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Spuller (Eugène), député de la Côte-d'Or, ministre des Affaires Étrangères, conseiller général, rue Favart, 2, à Paris.

F. 6 mai 1881. Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon,

12 janvier 1887. Sylvestre (Georges), soldat au 10e d'infanterie, à Auxonne (Côte-d'Or).

8 décembre 1886. Tagini (Edmond), antiquaire, rue de la Liberté, 89, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Taisant (Mlle), institutrice, rue Jacotot, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, place Darcy, 16, à Dijon.
9 février 1887.	Taminiau (Henri), typographe, rue de Lille, 28, à Paris.
14 avril 1886.	Telmat, capitaine adjudant-major, au 56e d'infanterie, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur à Planay (Côte-d'Or).
17 février 1882.	Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.
12 décembre 1883.	Thomas-Bassot, négociant à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Trameçon, instituteur, à Imphy (Nièvre).
10 mars 1882.	Tyszkiéwicz (Mme la comtesse), rue de Lisbonne, 66, à Paris.
10 mars 1882.	Tyszkiéwicz (le comte), rue de Lisbonne, 66, à Paris.
13 juin 1883.	Valby-Gérard, marchand-papetier, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.
2 avril 1884.	Valby (Victor), greffier de justice de paix, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
23 juin 1882.	Valdant, lieutenant d'infanterie à l'école supérieure de guerre, à Paris.
9 décembre 1885.	Vallée (Jean-Baptiste), reporter au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Audra, 16, à Dijon.
11 juin 1884.	Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Vallot (Gaston), ingénieur-électricien, rue Lecourbe, 206, à Paris.
18 novembre 1881.	Vallotte, inspecteur d'Académie, à Nevers (Nièvre).
11 mai 1887.	Verdunoy (l'abbé), professeur à l'école Saint-François, rue Saint-Philibert, à Dijon.
...mbre 1881.	Vernaux, négociant, à Beaune (Côte-d'Or).

MM.

F. 6 mai 1881. Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, à Dijon.

9 février 1887. Vincent, professeur de mathématiques au Lycée, rue Colonel-de-Grancey, à Dijon.

12 avril 1889. Voisard (Alfred), clerc de notaire, rue Quantin, à Dijon.

12 décembre 1888. Weill (Georges), professeur d'histoire au Lycée, place des Cordeliers, à Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître au Bureau.

ADDITION

Au nom de M. Gaffarel (Paul), *ajouter* : membre de la Commission des Antiquités.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*)

Autun. — Société éduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bordeaux. — Société de géographie commerciale.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique du Châtillonnais.
Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
— Union des touristes français.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nantes. — Société commerciale de Nantes.
— Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
Paris. — Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Société de géographie.
Société géographique internationale.

Paris. — Société Franklin, journal des bibliothèques populaires.
— Société de topographie de France.
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Saint-Nazaire. — Société de géographie et du musée commercial de Saint-Nazaire.
Saint-Valery-en-Caux. — Société de géographie de Saint-Valery-en-Caux.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Toulouse. — Société de géographie de Toulouse.
Toulon. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Algérie (Constantine). — Société de géographie de Constantine.
Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Stettin). — Société de géographie de Stettin.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche (Vienne). — Annalen des K K natur historichen hof museums.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
Hanovre. — Geographischen Gesellchaft zu Hannover.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Naples). — Societa africana d'Italia.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
— (Porto). — Sociedade de geographia commercial de Porto.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchateloise de Géographie.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA

RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Peut-être le terme de documents paraîtra-t-il bien ambitieux pour les lettres suivantes qui font partie d'un dossier communiqué par un de mes parents, M. Numa de Thorey, capitaine en retraite et petit-fils du général de division, comte Heudelet, à qui elles sont adressées. Il m'a semblé cependant rencontrer ici plus que de simples autographes, et je les présente au public comme une modeste contribution à l'histoire de détail.

Etienne Heudelet, général de division, grand cordon de la Légion d'honneur, comte de l'Empire, pair de France sous la monarchie de juillet, est né à Dijon, sur la paroisse Saint-Michel, de Nicolas Heudelet, commis au bureau de la direction des fermes-générales, plus tard sous-chef de bureau aux archives des Etats de Bourgogne, et de Claudine Bonnouvrier, veuve Fijus, le lundi 12 novembre 1770, cette même année qui vit naître son compatriote et ami Davout. Il est mort à Paris, place Royale, le 20 avril 1857, et est enterré à l'ancien cimetière de Dijon. Ce fut bon serviteur de la France et un de ces

hommes du second rang auquel il a manqué bien peu de chose, l'occasion peut-être, pour arriver au tout premier. « Sa seule et invariable « politique, a-t-il dit de lui-même, dans des « notes manuscrites que j'ai eues sous les yeux « a toujours été soumission à l'autorité de fait « et fidélité à ses serments. »

Du 3 août 1792, jour où il commença à servir la France comme lieutenant au troisième bataillon de la Côte-d'Or, jusqu'en 1815, Heudelet a donc été un soldat, je ne crois pas qu'il existe de titre plus beau.

La première lettre est du futur maréchal Davout, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstaedt, alors général de brigade. Louis-Nicolas Davout est né le 10 mai 1770, à Annoux, Bourgogne, arrondissement d'Avallon, Yonne, de Louis-François Davout, chevalier, seigneur du lieu, lieutenant au régiment de Royal-Champagne-Cavalerie, et de dame Minard de Velars.

D'ailleurs, il nous appartient de plus près encore, car sa famille parait être originaire de la commune d'Avot, au canton de Grancey (Côte-d'Or), d'où elle tire son nom. En tous cas les Davout étaient de vieux gentilshommes, et portaient *de gueules à la croix d'or chargée de cinq molettes de sable;* mais pour nous leur noblesse date d'Auerstaedt. Le maréchal Davout avait donc trente-sept ans seulement, l'âge de

beaucoup de nos capitaines d'infanterie, quand le 14 octobre 1806, il remportait sur l'armée prussienne cette mémorable victoire dont le canon répondait à celui d'Iéna, et on se sent pris en vérité d'une admiration sans borne, pour la vitalité, la puissance de cette jeune, de cette incomparable génération militaire, formée et murie si vite dans les premières guerres de la Révolution.

Davout est mort à Paris, le 1er juin 1823, laissant un fils, mort sans enfant en 1853, mais les titres de ses victoires ont été reportés sur son neveu Léopold-Claude-Etienne-Jules-Charles Davout, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstaedt, aujourd'hui commandant de l'armée de Lyon.

Voici en quels termes, à la veille du départ de l'expédition, elle s'embarquera, le 30 floréal an VI — 19 mai 1798, — pour cette destination encore inconnue qui sera l'Egypte, Davout écrit à son compatriote et ami ; s'il le tutoie, ce n'est pas pour se conformer à l'étiquette révolutionnaire, mais parce qu'ils sont vraiment intimes, et de longue date. Plus tard, le maréchal de France, commandant en chef, bien que toujours demeuré l'ami d'Heudelet, saura lui parler du ton du commandement dans ses ordres officiels.

A Marseille, le 24 germinal an VI de la République (1).

Le général de brigade Davout, à son ami l'adjudant général Heudelet (2).

Comme je te l'ai promis, mon cher Heudelet, je t'annonce mon arrivée à ma nouvelle destination, et je vais te donner tout le nouveau qui est à ma connaissance. Le port de Marseille est dans une grande activité ; on travaille à mettre en état plus de 60 bâtiments de transport, 5 ou 6 chaloupes canonnières et 3 ou 4 bombardes. Le travail est assez avancé, et le manque d'argent y met quelques entraves, qu'on lève avec beaucoup de peine et de temps. — A Toulon, les travaux sont bien plus conséquents, il y aura 18 à 20 vaisseaux de ligne, et 8 à 9 frégates et beaucoup de bâtiments de transport. Suivant toute apparence, nous serons à bord dans 15 jours, et nous cinglerons ma foi je ne sais où. On n'en sait pas plus ici qu'où tu es. En un mot, on ne fait que des conjectures. Ce secret que le gouvernement met dans ses opérations me fait bien du plaisir et me donne beaucoup d'espoir pour l'avenir. On croit ici que le général Desaix commandera l'expédition, d'autres pensent que le général Bonaparte viendra lui-même.

J'ai été ces jours derniers pour la première fois de ma vie sur mer, et n'ai point du tout été incommodé. Hier j'ai répété ce petit voyage avec le même succès, ce qui me donne l'espoir que j'échapperai à la maladie de mer qu'éprouve la plus grande partie des personnes qui ne sont pas habituées à cet élément et qui y vont. Tu vois, mon cher Heudelet, que je ne suis pas fécond en nouvelles, mais j'aime mieux ne t'en point dire, puisqu'il n'y en a point

(1) 13 avril 1798.

(2) Heudelet avait été fait adjudant-général, chef de brigade, le 20 décembre 1794.

que d'allèr t'en *faire*. — J'attends en retour que tu m'instruiras des préparatifs qui se font de tes côtés, de ce dont il est question. Où en est le projet de descente, etc., et que tu n'oublieras point de me donner de tes nouvelles, de ce que tu deviendras, à quelle sauce on te met : malgré que ta réponse ne me trouvera plus sur le continent, adresse-la-moi toujours poste restante, à Marseille, parce que je profiterai de toutes les occasions qui se présenteront de faire venir les lettres qui y seraient pour moi, partout où je pourrai être.

J'ai un frère dont je t'ai parlé qui est (1)... malade à Caen, s'il s'adresse à toi, soit pour être payé de ses appointements, soit pour d'autres services (excepté cependant celui de prêter de l'argent (2), je te prie de faire tout ce qui dépendra de toi pour l'obliger. Bien des amitiés à tous nos camarades. Je t'embrasse de tout mon cœur et te prie de me croire pour la vie, ton ami et camarade.

DAVOUT.

A l'adjudant général Heudelet, employé à l'armée d'Angleterre. — A Cherbourg. — Département de la Manche.

Nous venons de voir Davout écrire à son ami avec toute la confiance, je dirais volontiers le quasi-fatalisme d'un soldat sûr de lui ; deux ans se sont écoulés, l'expédition d'Egypte a défini-

(1) Il y a ici dans l'original une déchirure qui semble avoir emporté un mot de quatre ou cinq lettres.

(2) Le maréchal Davout eut deux frères nés après lui, Alexandre-Louis-Edme, baron de l'Empire, qui était colonel, aide de camp de son frère aîné, en 1810, fut général de brigade en 1817, -* mourut en 1820, et Charles-Claude-Antoine retraité comme co-.el en 1815, qui est le père du duc d'Auerstaedt actuel.

tivement échoué, et le reste de notre armée prisonnière de la mer n'a pu rentrer en France qu'avec des passeports anglais. Voici une seconde lettre, signée d'un nom sans histoire qui nous fait saisir sur le vif les misères réelles de cette campagne si prestigieuse à distance.

Clément, aide de camp du général Desaix, à son ami le général Heudelet.

Je t'ai écrit hier, mon cher général, par la voie du ministre de la guerre. A peine ma lettre était-elle remise au courrier, qu'un aide de camp du général Lefevre (1) vint nous voir : je lui demandai toute de suite de tes nouvelles : il m'apprit que tu étais général de brigade, employé à l'armée du Rhin (2), le général Gibaud qui vint aussi nous le dit de même. Si tu savais, mon cher ami, le plaisir que nous éprouvâmes à cette nouvelle ! Le général Desaix me charge de t'en faire son compliment, et de t'assurer de l'amitié et de l'estime qu'il a pour toi ; que si jamais il peut t'être agréable et utile, tu pourras t'adresser à lui avec confiance. Quant à moi, tu sais l'intérêt que je prends à ce qui est toi et l'amitié vraie que je t'ai vouée pour la vie : comptes-y toujours et réciproquement garde-moi une place dans ton souvenir, je t'en prie.

Que de maux, de peines et de privations nous avons endurés depuis deux ans !... Sans doute vous avez bien souffert : jugez de nous par vous-mêmes. Sans nouvelles aucune de quoi que ce soit au monde; combattant sans repos

(1) Le futur maréchal duc de Dantzick, 1756-1820.

(2) Heudelet avait été nommé général de brigade, le 5 février 1799 — 16 pluviôse an VII, — et employé à l'armée d'observation du Rhin sous Bernadotte.

jour et nuit avec les plus cruels des ennemis ; toujours entourés de maux qui devancent la mort d'un instant : la faim, la soif, une chaleur excessive, pas d'argent et rarement des vivres !... Que pensais-tu de notre position ? Qu'en disait-on en France ? Que noùs ne reviendrions plus, n'est-ce pas. Je t'avoue que je le croyais aussi, nous avions pris notre parti, nous avions acheté chacun une de ces horribles négresses, et nous en étions réduits à oublier pour ainsi dire notre patrie dans les bras de ces malheureuses que la nature n'a douée (*sic*) d'aucune qualité ni physique ni morale. Enfin, un beau jour a lui. Le général Kléber, ne recevant aucun secours ni aucun ordre du gouvernement, a jugé dans sa conscience qu'il devait à sa patrie de sauver, s'il était possible, le reste de cette infortunée armée : Il a envoyé des plénipotentiaires chez le grand vizir. Tu sais le résultat de la conférence d'*El Arich* (1), la convention faite pour l'évacuation de l'Egyte et le retour de l'armée en France : le général Desaix était un des plénipotentiaires. A notre retour d'El Arich, il sentit qu'il était bon de partir des premiers, qu'au moins nous arriverions encore à temps pour faire cette campagne-ci (2). En conséquence et ainsi que le portent plusieurs articles de la convention, nous nous munîmes de passeports anglais et turcs, et le 12 ventôse dernier nous mîmes à la voile d'Alexandrie, emmenant avec nous différentes personnes, entre autres le général de brigade Davoust (*sic*) que tu connais. Tu vois notre satisfaction de revenir d'Egypte tous bien portants, et surtout porteurs des sûretés qui nous mettaient à même de rentrer en France sans le moindre obstacle ni retards : quelle joie ! mais elle dut cesser lorsque le 10 germinal, à la vue des îles d'Hyères par le temps le plus favorable pour être ren-

(1) Traité du 17 nivôse an VIII — 7 janvier 1800, — avec le [illegible]d-Vizir et sir Sydney-Smith.

[illegible] La campagne de Marengo.

dus ici en trois heures, nous fûmes arrêtés par la frégate anglaise la *Sainte-Dorothée*, qui, malgré les vives représentations de Desaix au capitaine Dawmann sur ce qu'il violait le droit des gens et la foi des traités, nous conduisit à Livourne, près de l'amiral Keith (1). De suite le général écrivit à ce dernier. Il répondit qu'il n'avait pas d'ordres de son gouvernement relativement à l'évacuation de l'Egypte, que tout ce qu'il pouvait faire était de nous laisser entrer au lazaret pour y faire notre quarantaine, que pendant ce temps il recevrait sans doute des instructions à ce sujet. Il mit à la voile le lendemain, et nous fûmes logés au lazaret, où nous fûmes mis au secret et comme prisonniers de guerre, nourris tous sans distinction à raison de 20 sols par jour. Ce cruel traitement dura 29 jours ; nous prenions patience, lorsqu'enfin le 5 de ce mois, l'amiral Keith écrivit au général, qu'ayant reçu les ordres de son gouvernement, tant pour nous que pour le retour de l'armée d'Egypte en France, il avait donné les siens à toute la croisière, et nous envoyait des passeports pour nous rendre à Marseille. Nous mîmes à la voile quelques jours après ; mais les vents étant contraires, et ne nous souciant pas de courir de nouvelles chances, nous fîmes route sur ce port (à Toulon), et y arrivâmes dans la nuit du 13. Nous nous empressâmes d'écrire à tous nos amis, et tu fus un des premiers à qui je m'adressai. Adieu, mon cher Heudelet, écris-moi souvent ; dis-moi tes peines et tes plaisirs ; continue-moi ton amitié, c'est la plus belle propriété de ton sincère ami.

CLÉMENT,
Chef d'escadron de dragons.

Dans toutes tes courses, aurais-tu été à Huningue, y aurais-tu vu ma femme ?

(1) Georges Elphinstone lord Keith, 1747-1823.

P. S. Sais-tu ce qu'est devenu le général Michaud (1) ? Rappelle-moi à son bon souvenir et dis-lui que rien ne me serait plus agréable que de le savoir heureux et satisfait. Mille amitiés à ton aide de camp Farine et à tes adjoints si je les connais. On nous a dit que le général Laborde (2) était employé à l'armée du Rhin. Veuille bien le saluer de ma part, ainsi que toutes les personnes qui pourraient te parler de moi. Ecris-moi, je te prie, en même temps, aux deux adresses ci-jointes, car il est très possible que le Conseil réduise notre quarantaine de 20 jours à 15.

La lettre suivante a peu d'intérêt par elle-même, mais tout ce qui est tombé de la plume de Carnot mérite d'être recueilli.

Paris, 18 ventôse an XI (3).

Mon cher général, m'étant présenté chez toi hier matin, pour te faire mon compliment sur ta mise en activité, dans la division que tu désirais, j'appris avec peine que tu venais de partir ; je pensai toutefois que ce n'était que pour quelques jours, m'ayant dit que tu devais aller voir un de tes amis à une campagne près Paris, mais je vis le sieur Parigot qui m'affirma que tu t'étais décidé à te rendre de suite à Cressey ou à Dijon. Ce sera donc à Cressey, par Is-sur-Tille, que je vais t'écrire. Si tu n'y es pas, ta chère épouse, à laquelle je te prie de faire agréer mes hommages, aura sans doute le soin te faire parvenir ma lettre. L'objet principal de mon épître est de t'offrir, mon cher gé-

(1) Claude-Ignace-François Michaud, général de division, baron de l'Empire, 1755-1835.

(2) Le général Henri-François Delaborde, Dijon, 21 décembre 1764, Paris, 3 février 1833.

Le 9 mars 1803.

[illegible] et dont [illegible] choix sur [illegible] arrêté. L'aide de [illegible] de Châlons, [illegible] lieutenant, d'une [illegible] que l'on peut [illegible] il était [illegible] avant [illegible] ses aides de [illegible] jeune homme serve [illegible] mon cher, [illegible] je peux te l'affirmer. [illegible] Lorsque tu [illegible] et Vaux, [illegible] mon cher, de me rappeler [illegible] crois-moi [illegible]

[illegible]

[illegible] à laquelle [illegible] quelque chose [illegible] 1er mars, Napoléon [illegible] et marche sur Paris [illegible] populations et [illegible] le général [illegible] division militaire

[illegible] Lazare Carnot, [illegible] génie, [illegible] à la [illegible] chambre [illegible] — Lazare Carnot, né à [illegible] 1823.

taire (1), celle de Dijon — qui pressent de quel prix la France va payer l'aventure, a promulgué dans son commandement la proclamation royale pour la convocation des chambres et l'ordonnance sur les mesures de sûreté générale ; il les a accompagnées d'un ordre du jour, dont le langage net, mais mesuré est bien celui d'un soldat qui entend demeurer fidèle à son serment. Cependant le maréchal Ney, gouverneur de la 6e division, celle de Besançon, qui comprend les départements du Doubs, du Jura, de l'Ain et de la Haute-Saône, vient de transporter son quartier général à Lons-le-Saunier, et c'est de là que le 13, la veille du jour où il consommera sa défection, il écrit au général Heudelet :

Lons-le-Saunier, le 13 mars 1815.

Je reçois, mon cher général, la lettre que vous m'avez écrite en date d'hier pour m'apprendre que les 23e et 36e de ligne sont en marche sur Moulins ; dans les circonstances actuelles, mon cher général, il faut éviter les petits paquets.

Réunissez à Chalon toutes les troupes sous vos ordres et rendez-y de votre personne ou envoyez-y un maréchal de camp ferme et intelligent. Dirigez les dépôts, magasins et effets inutiles sur Auxonne. J'envoie dans cette ville le 6e de hussards. Je désire que vous puissiez y aller un ins-

(1) Il y avait été nommé par ordonnance du 30 décembre 1814. Voir la proclamation dans les *Petites affiches dijonnaises*, du dimanche 12 mars, et dans le *Moniteur du Vendredi* 17.

tant pour rassurer les esprits et reconnaître avec le général Pellegrin si elle est en état de défense. Instruisez-moi, je vous prie, de ce que je puis en tirer, en artillerie et en munitions, afin que rien ne me manque lorsque je serai en mesure de prendre l'offensive. Surveillez bien le cours de la Saône jusqu'à Villefranche. Ecrivez à M. le préfet Germain (1), pour l'engager à me tenir au courant de tout ce qui pourra intéresser le bien du service du Roi.

Je vous invite aussi à écrire à M. le maréchal de camp Boudier, à Auxerre, pour lui demander si le régiment de lanciers qui est à Joigny n'a point reçu d'ordre de marcher, et le prévenir que ce régiment doit se tenir prêt à se porter probablement sur Dijon.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le maréchal prince de la Moscowa,
Pair de France,
NEY.

M. le lieutenant général, comte Heudelet.

Il n'est peut-être pas impossible d'apercevoir dans cette lettre quelques traces de cette indécision de caractère, que le maréchal portait partout ailleurs que sur le champ de bataille, toutefois le loyalisme n'en paraît pas suspect. Le 13, Ney croit encore de bonne foi qu'il arrêtera la marche de l'envahisseur, nous verrons plus tard qu'il ne sait rien de la situation vraie, mais l'idée de se jeter dans les bras de son ancien maître semble bien éloignée de lui. Que va-t-il donc se

(1) Le comte Germain, préfet de Saône-et-Loire.

passer dans la nuit du 13 au 14 ? On le sait, circonvenu, assiégé par les émissaires de Napoléon, qui, tour à tour caressants et impérieux, apportent une proclamation toute faite, montrent la France déchirée par la guerre civile et en invoquant la religion des souvenirs saluent en Ney le sauveur et le pacificateur, abandonné non seulement par son état-major où personne, pas même Bourmont (1), qui l'accablera plus tard dans une déposition passionnée et haineuse, n'élève la voix pour protester, Ney, — les âmes faibles ont de ces brusques revirements, — passe soudainement à l'ennemi qu'il s'est engagé à combattre, et lance au matin du 14 le trop fameux ordre du jour qui sera son arrêt de mort.

Du côté de Napoléon on savait mieux ce qu'on voulait, et voici la lettre impériale et impérieuse, qui était envoyée, ce même jour, au général Heudelet.

Monsieur,

Monsieur le général de division Heudelet, commandant les troupes à (Dijon barré) Châtillon.

Le major général de la grande armée.

Général,

L'intention de l'Empereur est que vous vous rendiez sur-

(1) Le lieutenant-général, comte de Bourmont, commandait la division du Doubs et de la Haute-Saône, avec quartier géné- à Besançon.

le-champ auprès de lui. Sa Majesté couche ce soir à Chalon.

Mettez en mouvement sur Joigny les troupes qui pourront être sous vos ordres. Le dépôt du 23e régiment doit cependant rester à Dijon.

Le major général de l'armée,

BERTRAND.

Chalon-sur-Saône, le 14 mars 1815.

Mais ce même jour, un décret impérial daté de Chalon-sur-Saône nommait au commandement de la 18e division militaire le général de brigade baron Veaux, qui, dès le 15 adressa une proclamation à la population et aux troupes ;

(1) Antoine-Joseph Veaux, né à Seurre, le 17 septembre 1764, général de brigade du 10 mars 1794, baron de l'Empire, commandeur de la Légion d'honneur et officier de la couronne de Fer, était en retraite et habitait Aloxe, près Beaune, quand Napoleon revint de l'île d'Elbe. Il l'alla trouver à Chalon le 14, fut nommé par lui lieutenant-général, et commandant de la 18e division militaire, adressa dès le 15, de Dijon, une proclamation aux habitants des cinq départements de son commandement (*voir les Petites affiches dijonnaises* du 19), et remplaça le préfet intérimaire par un autre conseiller de préfecture, Royer. Aux élections du 9 mai, il fut le premier des trois députés nommés par le collège du département. Traduit en cour d'Assises avec MM. Hernous, maire de Dijon pendant les Cent-Jours, Louis Lejéas, receveur général, le conseiller de préfecture Royer, et d'autres accusés contumax, il fut défendu par l'avocat Cabet. Les débats présidés par le conseiller à la cour Henrys-Marcilly, le procureur général Riambourg occupant le siège du ministère public, s'ouvrirent le lundi 19 août 1816, et se terminèrent le 28 par l'acquittemnet de tous les accusés.

Mais le général Veaux, qui avait reçu une vive com-

quant au général Heudelet, il ne se rallia à l'Empire restauré que l'un des derniers, et mit alors son épée au service du gouvernement de fait, c'est-à-dire de la France.

Lors du procès du maréchal Ney — l'accusation avait pris naturellement pour point de départ la proclamation de Lons-le-Saunier, — le général Heudelet fut un des témoins cités à la requête du ministère public, et déposa à l'audience du dimanche 5 novembre 1815. Dans une déposition des plus modérées, il constata l'impuissance du maréchal à dominer l'entraînement de l'armée vers Napoléon. Le texte très abrégé se trouve au *Moniteur* du jeudi 7 décembre 1815, mais je l'ai lue *in extenso*, et écrite de la main même du général, dans les papiers que m'a communiqués son petit-fils. En voici le passage le plus essentiel, il faut noter que devant la cour des pairs, le général, dont les papiers se trouvaient alors cachés au château de Bierre (1), en plein pays occupé par l'ennemi, a parlé seulement d'après ses souvenirs.

de cette crise, fut atteint peu après du délire des persécutions, et le 24 septembre 1817, il se tuait à Dijon, où il était venu pour les élections.

De son mariage avec Françoise-Julienne Merle, il eut un fils, Adolphe, mort jeune sans alliance, en 1834, et une fille.

(1) Le château de Bierre, près de Semur, qui appartint d'abord à Marc-Antoine Chartraire de Montigny, trésorier des Etats

.... Ma correspondance avec le maréchal Ney n'a pu être très étendue, elle se borne je crois à trois ou quatre lettres de sa part, et à autant de la mienne depuis à peu près le 10. Mais, jusqu'au 14 je n'étais pas sous ses ordres, je commandais une division qui n'était pas dans son gouvernement, je ne crois pas avoir été prévenu ministériellement que je devais lui obéir ; mais comme je l'avais été, que M. le maréchal serait dans son gouvernement pour rassembler un corps d'armée, je m'étais hâté de me mettre en correspondance avec lui. J'ai lu dans *l'exposé justificatif, par M. Berryer,* une lettre que m'a écrite M. le maréchal, elle m'a paru rapportée avec exactitude, elle est du 13, je l'ai reçue le 14, au moment où je me préparais à quitter Dijon, parce que l'insurrection y était complète, qu'il n'y avait aucun moyen de répression, qu'un de mes maréchaux de camp (1) sur lequel je comptais venait de se déclarer pour Bonaparte, et que j'étais à chaque instant menacé d'être arrêté.

Dans ce moment, les recommandations du maréchal contenues dans cette lettre étaient inexécutables, elles étaient très en arrière sur les événements ; en effet, M. le maréchal voulait que je réunisse mes troupes à Chalon-sur-Saône, je n'en avais plus, elles avaient marché sur Lyon par ordre du ministre ; que j'éclairasse la Saône jusqu'à Villefranche, et le 14, les troupes de Bonaparte avaient dépassé Chalon ; que j'écrivisse à M. le comte Germain de le tenir informé, et ce fonctionnaire mis en fuite par l'in-

de Bourgogne, mort en 1794, puis à Gaspard Monge, de qui l'acheta le général Heudelet. Il est aujourd'hui la résidence de M. le comte de Laferrière.

(1) S'agit-il du général de brigade baron Rouelle, qui commandait à Mâcon, ou du général baron Simon, qui commandait la subdivision de Dijon ? La 18e division militaire comprenait les départements : de la Côte-d'Or, de l'Aube, de l'Yonne, de Saône-et-Loire et de la Haute-Marne.

surrection de Saône-et-Loire, était réfugié à Dijon ; il fallait que M. le maréchal fût bien mal instruit pour me donner de tels ordres le 13. Quant à ce qui dans cette lettre est relatif à Auxonne, j'y avais pourvu autant que les circonstances le permettaient.

Ce n'est qu'à Châtillon, où je m'étais retiré avec M. le préfet de la Côte-d'Or (1), en quittant Dijon, que j'ai eu connaissance de la proclamation du maréchal Ney et de son arrivée à Dijon; l'exemple d'un officier aussi élevé et aussi distingué pouvait, je pense, être d'une grande influence sur les militaires qui auraient vacillé dans leur opinion, mais je n'ai pas connaissance que cet exemple ait pu déterminer personne dans mon commandement; déjà ceux de mes subordonnés qui avaient voulu suivre Bonaparte s'étaient prononcés, et ceux qui restaient fidèles au Roi étaient avec moi.

On voit ce qu'il y eut d'ignorance des événements, de faiblesse, d'entraînement, de fatalité enfin dans la défection de Ney. La déposition du général Heudelet contraste, à l'honneur de celui-ci, avec le langage violent, accusateur du général de Bourmont, mais c'était précisément de la violence que réclamaient les passions du jour et la modération du général Heudelet déplut. Il se retira disgracié dans son château de Bierre, et fut compris plus tard dans l'ordonnance du 1er décembre 1824, par laquelle le ministre de la guerre, Clermont-Tonnerre, mettait à la retraite

(1) Claude-Hippolyte Terray de Rosière, nommé le 11 juin 14.

un grand nombre d'officiers généraux des armées impériales. Il n'avait que 54 ans, et le gouvernement de juillet le rendit à la vie militaire active.

HENRI CHABEUF.

LETTRES INÉDITES

DU

PRÉSIDENT JEANNIN

Il existe dans les diverses bibliothèques de Paris ou de la province un certain nombre de lettres du Président Jeannin, qui sont encore inédites. De temps à autre, la *Revue éduenne* en publie quelques-unes. Peut-être un jour pourra-t-on les assembler toutes et les joindre aux négociations du Président, qui attendent elles aussi une édition définitive.

Les lettres que nous publions aujourd'hui sont tirées de la Bibliothèque Nationale ou de la bibliothèque de l'Institut. Les unes sont intéressantes, parce qu'elles éclairent certains points de l'histoire générale du temps, d'autres nous font mieux connaître Jeannin, et à ce titre, méritent d'être tirées de la poussière de nos archives.

La première par ordre de date est adressée à Tavanes, lieutenant-général pour le roi en Bourgogne. Jeannin lui écrit de Blois où il s'était rendu pour assister aux Etats-Généraux 1576.

I. — Jeannin a Tavanes

Blois, 6 décembre 1576.

Monseigneur, je n'ay eu aucun'occasion de vous écrire depuis mon départ pour vous advertir qu'arrivé par deçà j'ay trouvé moien de faire entendre au Roy bien particulièrement en son cabinet ce qui s'est traicté en Bourgogne pour son service et n'ay oublié luy descouvrir l'affection et fidélité de laquelle vous restez emploié. Vous aurez scu par monsieur vostre frère quelque changement que la nécessité plustost qu'autre choix a fait prendre à Sa Majesté. Dieu veuille que soit avec bon succès. Il doit demain faire la proposition aux Estatz où l'on s'attend que quelques-ungs fairont des protestations au nom du roy de Navarre et du prince de Condé, qui n'auront force pour empescher ou reculer l'assemblée des Estatz de laquelle je ne peux encor rien promectre, sinon avec trop d'incertitude. Il i a pour craindre et pour espérer. Messieurs de Guise i sont attendus dans deux ou trois jours. J'espère estre mieux instruit dans peu de temps, lors vous écriray plus amplement. Cependant je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous augmente en toute prospérité votre grandeur. De Blois, ce VIe jour de décembre.

P. Jeannin (1).

Bibliothèque nationale, Fonds Moreau, 809, f° 66.

(1) Cette lettre est datée du 6 décembre 1576, c'est-à-dire du jour de l'ouverture des Etats généraux. Pour bien comprendre les allusions qu'elle renferme, il faut se reporter au Discours apologétique de Jeannin où il dit que les Etats généraux décidèrent la guerre « au grand déplaisir du Roi. » Il explique ensuite pourquoi le roi redoutait la guerre. Toutefois le roi dut se ranger au

La deuxième lettre a été écrite au Parlement de Dijon pendant un voyage de Jeannin qui avait été député en cour pour affaires intéressant le Parlement.

II. — Jeannin au Parlement de Bourgogne

Paris, 24 mars 1582.

Messieurs du Parlement,

Messieurs, vous entendrés par messieurs Saumaise et Fyot ce que nous avons pu faire tous ensemble pour l'exécution de ce qu'il vous a pleu nous commander. Il n'y a eu aucun remède pour le quartier reculé que de prendre assignation sur les bois. M. le Grand Maistre des eaux et foretz asseure qu'elle sera bonne et que bien tost il doibt estre par de là pour y faire vente tant pour les quatorze cens escus de la continuation du Parlement que pour le paiement du quartier. Ceux du païs (1) ont esté ouiz en leurs remonstrances mesmes pour la révocation de l'édict

parti de la guerre, par nécessité, nous dit Jeannin. Et pour bien montrer combien lui-même il la redoute, il ajoute : « Dieu veuille que ce soit avec bon succès ! » Rappelons qu'aux Etats de 1576, la majorité du Tiers-Etat avait demandé d'abord que la religion catholique seule fût permise en France. C'était par suite la guerre au parti protestant ; mais peu à peu les agissements des députés modérés et surtout de Jeannin amenèrent un revirement d'opinion, et il fut décidé qu'on n'emploierait que les moyens de persuasion à l'égard des protestants. Toutefois l'orateur du Tiers-Etat, Versoris, qui désirait l'expulsion des huguenots, ne tint aucun compte de l'opinion de l'assemblée, et, dans son discours au roi, discours très faible d'ailleurs, il ne dit pas un mot en faveur de la paix.

(1) Les députés des Etats de la Province.

des six conseillers (1) lesquels sieurs Saumaize, Fyot et moy en avons aussi parlé à M. le Garde des Sceaux et aucuns des principaux du conseil. Ils donnent tous espérance de ladite révocation. Nous en ferons remonstrance, s'il y a quelque difficulté ; comme lesdits sieurs se sont emploiés pendant leur séjour par deçà de toute leur affection, je continueray de ma part de mesmes et tiendray à beaucoup d'heur de vous y pouvoir rendre très humble service, qui sera de mesme volonté que je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous donne en très parfaite santé très heureuse et très longue vie. De Paris, ce xxiv[e] jour de mars 1582.

P. Jeannin.

Fonds Moreau, n° 809, f° 66.

Deux lettres ont rapport à l'affaire d'Auxonne. On sait que les habitants de cette ville, se méfiant de leur gouverneur, le vicomte de Tavanes, s'étaient emparés de lui par ruse (1[er] novembre 1586) et avaient voulu se tenir en dehors de la Ligue à laquelle Tavanes adhérait secrètement. Ils avaient été excités par Joachim de Rochefort, seigneur de Pluvault. A ce moment, la rupture du roi et des Guises n'était pas encore consommée, et, de nom au moins, le roi était encore le chef de la Ligue. Le roi venait de donner le gouvernement de la Provence au duc d'Epernon ; pour ne pas mécontenter les Guises, il leur donna plusieurs places et entre

(1) C'est-à-dire l'édit qui créait six nouvelles charges de conseiller au Parlement de Bourgogne.

autres Auxonne. Le duc de Guise accourut aussitôt, mais la ville resta fermée. On négocia et à la fin un accord fut signé le 15 août 1587, grâce surtout à Jeannin.

La première lettre que nous citons est adressée au roi à qui il rend compte de l'état des négociations.

III. — Jeannin au Roi

Sire, selon qu'il vous a plu me commander et aussi par l'advis de Monseigneur Le Grand (1), j'ay conféré avec M. de Pleuvot et les habitans d'Auxonne pour les rendre capables de l'intention de Vostre Majesté et sur quelques difficultés qu'ils faisoient de recevoir M. le baron de Senecey (2) pour leur gouverneur ; ay aussi esté, par le commandement de Mgr Le Grand, trouver Mgr le duc de Guise (3) pour luy persuader, s'il m'eust esté possible, de supplier très humblement Sadite Majesté qu'il luy plust accorder pour gouverneur auxdits habitans d'Auxonne l'un de ceux que ledit sieur de Pleuvot nommoit et ausquelz il disoit avoir le plus de fiance, encore que le dit sieur baron de Senecey que Vostre dite Majesté leur voulloit donner, fust de toute intégrité et fidélité qu'ilz n'eussent aucune juste et raisonnable occasion de le refuser. Mais je le faisois, Sire, pour détourner le mal de mon païs, et pour ce

(1) Eléonore Chabot, comte de Charny, grand écuyer de France et lieutenant-général pour le roi en Bourgogne.

(2) Claude de Bauffremont, baron de Senecey, fut d'abord gouverneur d'Auxonne, puis lieutenant-général pour le roi en Bourgogne.

Henri de Guise, celui qui fut assassiné à Blois.

que j'estimois qu'elle auroit agréable d'emploier plus tost sa douceur et prudence accoustumée pour induire ses sugetz à faire leur devoir que d'user de son auctorité pour les y contraindre. Ce que n'ayant pas succédé comme je désirois, je me suis encor emploié depuis avec M. de La Croix qui en avoit le commandement de Vostre Majesté et ay assisté mon dit seigneur Le Grand par la conduite, prudence et auctorité duquel ledit sieur de Pleuvot et habitans se sont résolus de suivre et effectuer entièrement l'intention de Vostre Majesté après qu'il luy aura pleu confirmer ce qu'a esté fait soubz son bon voulloir et plaisir. Ledit sieur de La Croix qui s'est emploié avec beaucoup de soing et fidélité vous en porte les articles. Ce qu'ay fait de ma part a esté pour le zèle qu'ay au service de Vostre Majesté et pour le désir de veoir mon païs en repos comme je faictz tout ce royaume, affin que tous vos subjectz, Sire, n'ayant plus à penser qu'à vous rendre une entière et parfaite obéissance et moy à luy désirer avec très grande ardeur une perpétuelle félicité et que Dieu la conserve avec paix et accroissement de sa grandeur. (Pas de date.)

Citée f°s 82 et 83, dans le mss f. fr. 17281 et intitulée : Histoire de la Ligue. — Bibliothèque nationale.

A la suite du traité de Tillenay, le vicomte de Tavanes s'était vu définitivement dépossédé d'Auxonne. Il en conçut un grand mécontentement contre Jeannin surtout, parce qu'il pensait que Jeannin avait assez d'autorité sur l'esprit de Mayenne pour lui faire rendre le gouvernement d'une ville dont il avait été chassé honteusement. Il envoya à Jeannin un certain Parisot et se plaignit « qu'il ne s'estoit mis

service de Mayenne qu'à la suasion du Président; qu'il s'estoit donné entièrement au duc et que c'estoit pour luy qu'il avoit fait l'entreprise d'Auxonne ; on l'en avoit mis hors parce qu'il avoit trop pris le parti du duc. Ce seroit une honte pour le duc d'abandonner ainsi ses serviteurs ; que Jeannin pouvoit le persuader de luy rendre Auxonne, car ledit duc avoit tout pouvoir de l'y restablir et ledit président pouvoit le luy faire trouver bon, sinon, il menaçoit Jeannin de se porter à d'autres remèdes extresmes. »

C'était un vrai réquisitoire ; Jeannin y répondit point par point. Sa réponse se trouve au manuscrit auquel nous avons déjà emprunté la lettre précédente. Cette réponse est fort intéressante. Elle montre que Jeannin avait avec le vicomte de Tavanes des rapports assez étroits ; elle nous prouve aussi que la famille de Jeannin n'était pas si pauvre qu'ont bien voulu le dire certains historiens. On fait volontiers du père de Jeannin un ouvrier tanneur chaussant des sabots et présenté à Mayenne dans ce costume. L'anecdote est fausse, mais elle a eu trop de crédit. Il est possible que Jeannin le père n'ait pas été immensément riche, mais il devait avoir une fortune fort respectable pour envoyer ses fils étudier dans un collège de Paris et à l'Université de Bourges. On se rappelle même que ınnin étant étudiant n'a pas toujours eu la

vie d'un jeune homme pauvre, travaillant avec ardeur et fuyant le plaisir. Jeannin fut quelque temps ce que nous appellerions un viveur, et au XVIe siècle comme aujourd'hui un étudiant, pour mener joyeuse vie, devait avoir la bourse assez bien garnie. Jeannin nous dit lui-même dans cette lettre datée de 1585 que sa fortune le rendait indépendant. Comme alors il n'avait occupé encore aucune des charges qui lui permirent plus tard d'augmenter sa fortune, il faut bien admettre que ce qu'il possédait n'était que son patrimoine augmenté de la fortune de sa femme. Nous ne savons pas ce que possédait Anne Gueniot, mais elle était la fille d'un médecin de Semur et il est douteux qu'elle ait eu elle-même beaucoup de bien.

Dans toute cette lettre ou plutôt dans ce mémoire, Jeannin montre des sentiments d'une grande noblesse qui s'accordent parfaitement avec l'idée que l'on a de son caractère. Nous la citons textuellement.

IV. — Réponse de Jeannin au vicomte de Tavanes

« Que je l'ai fait entrer au parti : il scayt bien qu'il en estoit avec plus d'ardeur que moy ; que toutes ces nouveautés me déplaisoient et qu'ayant une petite fortune bien establie, l'ame en tranquilité et assez d'honneur pour me contenter, je n'estois pas de ceux qui avoient besoin d'...

guerre civile, mesme que je prévoiois de loing qu'elle ne pourroit apporter que du mal à ceux qui l'entreprenoient et de la ruyne à l'Estat.

« Que ce fut pour agrandir M. le baron de Senecey ou ung autre à ses despens et que je voulusse préférer ceste amitié à la sienne, je ne pensay jamais, et ledit baron de Senecey qui attendoit toute sa fortune de M. de Guise ne m'en parla point aussi, et ne pourroit-on alléguer aucun acte de ce temps-là pour confirmer telle imagination, et le prendre de ce qui est arrivé après, il y a encor moins d'apparence.

« Quant à l'accident d'Auxonne, rien n'arriva jamais tant à mon regret et desplaisir pour le malheur particulier dudit sieur vicomte que je plaignois autant que j'eusse fait le mien propre, me remettant souvent devant les yeux l'amitié estroite que j'avois bastie avec luy, laquelle me rendoit intéressé en sa ruyne.

« Je n'avois aussi si peu de jugement que je ne sceusse là congnoistre que ce commencement présageoit la ruyne certaine de tous ceux de ce païs qui estoient de mesme party. J'entrois aussi en consideration de pareilz accidens advenus en autres endroitz du Royaume et tenois pour certain que la ruyne du général estoit conclue.

« N'estoit-ce pas assez pour me faire détester et avoir en horreur celuy qui en estoit l'autheur et avec lequel auparavant je n'avois eu aucune amitié.

« Reste à veoir si pour ma conduite après j'ay point offencé; Dieu m'est tesmoing, et assez de gens de bien le scavent, si tout ce que je diray maintenant n'est véritable.

« Ce que je fitz en ce péril après avoir escouté quelque temps pour reprendre la source du mal fut de faire parler secrettement avec celuy qui avoit pris la place (1), lequel

(1) C'est-à-dire Rochefort de Pluvault.

recongnoissant que le Roy n'avoit agréable son entreprise comme peult-estre faite hors de saison, cherchoit de traiter avec le Roy de Navarre et ceux de la religion. Pour empescher et rompre ceste entreprise je luy fitz proposer plusieurs espérances d'autres places et cela ne le pouvant retenir je le mitz en quelque espoir d'Auxonne sans toutesfois en rien promettre. Ceste négociation nous donna du loisir et le mit en soupçon envers ceux avec lesquelz il traitoit.

« Après j'envoié en Guienne, fitz veoir le péril de ceste entreprise, remontray qu'il se falloit plustost perdre que souffrir que ledit vicomte eust aucung mal. Je fitz le semblable envers M. de Guise, pour la conservation dudit sieur vicomte. Je soustins qu'il falloit hazarder le général ; qu'en l'abandonnant, cest exemple les feroit recognoistre foibles ou meschans, et peut-estre tous les deux ensemble, qu'ils devoient craindre l'ung et l'autre comme moyens très certains de leur ruyne.

« Je ne parlois lors à la vérité de restablir ledit vicomte en son gouvernement et me sembloit qu'il falloit se contenter pour lors de le garantir du premier péril, et s'il se souvenoit bien quel il estoit, le se représentant encor devant les yeux, il diroit avec moy qu'il ne falloit faire de ce temps-là davantage (1).

« Quant à son gouvernement, je considérois qu'il n'y avoit que trois moyens pour rentrer et le délivrer par mes moyens de tout péril.

« Le premier et plus advantageux estoit la force autorisée du nom et volonté du Roy ; le second, la force particulière de M. de Guise non assistée et peult-estre contra-

(1) Il fut d'abord gardé à vue par les habitants d'Auxonne, qui l'envoyèrent ensuite à Chabot-Charny pour le livrer au roi ; mais il réussit à s'échapper en franchissant un mur très élevé.

riée du nom et autorité du Roy; le troisième, l'accord et négotiation.

« Quant au premier, il dépendoit du Roy, et chascun scait quel reffus il en fit par un bien long temps, encor qu'il en fusse supplié avec très grande instance.

« Le deuxiesme, personne ne peult dire, au moings ceux pour lors qui avoient quelque congnoissance des affaires de M. de Guise, que leurs affaires estant rompues et en misérable estat peussent faire cest effort.

« On dira qu'enfin le Roy permit d'user soubz son nom, du premier remède, et que la force y fut emploiée. Il est vray, mais on sçait comment, et les forces qui furent dressées à cest effet. Personne ne peult mieux juger que ledit sieur vicomte, si elles suffisoient pour prendre la place, non pas à grand'peine pour combattre sans advantage et en la campaigne ceux qui estoient dedans, avec ce, la saison pressoit et ne donnoit du loisir de temporiser (1).

« Si les forces unies devant Auxonne ne furent plus grandes, ce fut contre mon advis qui avoit tousiours esté de n'en user sinon que fut avec tel esfort qu'on prist la place par la force mesme ou avec une composition si advantageuse qu'elle servist de terreur aux autres de plus faire telles entreprises.

« M. de Guise y estoit bien foible et sans moiens d'assiéger une telle place. Que restoit-il plus, sinon l'avoir par composition? Ledit sieur Vicomte le jugeoit bien quand il me dict en la chambre de M. de Rosne, à la fenestre, qu'il ne soucioit plus qui fust gouverneur d'Auxonne, pourvu

(1) Chabot, dans une lettre du 27 juillet 1587, se plaint du mauvais état des troupes qu'il a à sa disposition pour assiéger Auxonne. On lui offre 3,000 lansquenets et il n'a pas d'argent pour les payer, il n'a pas d'équipage de siège, pas un officier capable de dresser une batterie. Aussi refuse-t-il de s'embarquer [illegible] une pareille entreprise.

que son ennemy ne le fust poi
l'en mettre dehors pour y rem

« Si pour le faire sortir, on
gent, la nécessité et ce qu'il
plustost faire louer la pruden
ceux qui l'ont eu non point en
pour avoir la place de laquell
disposer à son proffit.

« D'alléguer que j'aye escrit
Mayenne, pour empescher qu'
reprendre Auxonne, et que me
faire mettre M. le baron de Se
la vérité que je n'ay jamais e
Mayenne pour venir par deça l
dissuadé et me sembloit que le
très mauvais conseil qui l'eus
rien servy, car M. de Guise, so
plus de moyens faire ce qu'on

« Et de mettre M. de Senece
voiay le mémoire duquel ledit
sois aucunement en luy, mais
autre que ledit sieur Vicomte
place quant on voudroit, estant
rendu content après, quant on

« Si on luy a fait veoir d'au
venir de moy, c'est un artiffice
vers luy, et duquel usoient ceu.. qu'il dit luy-mesme avoir lors conspiré sur ma vye, lesquelz parlans il ne seroit pas raisonnable de croire, veu mesme que je n'avois eu aucune occasion lors de me séparer de l'amitié dudit sieur Viconte et de luy courir sus en sa mauvaise fortune. C'estoit ung acte d'une âme vile, abjecte, meschante et du tout esloignée de mon inclination.

« S'il dit que c'estoit pour establir M. le baron de Sene-

cey à Auxonne, j'avois de beaucoup moings d'amitié avec luy qu'avec ledit sieur Vicomte, et Dieu m'est tesmoing si j'eus jamais aucune part et si je sceus rien de la première poursuitte qu'en fit ledit sieur de Senecey.

« Je scay bien que ledit sieur Vicomte a dit plusieurs fois que je l'aimois mieux que luy, parce qu'il estoit plus désireux du repos et que c'estoit mon but et principal désir d'en prendre. Il dit vray que j'aime et désire du repos pour moy et pour le publicq, mais aujourd'huy je ne l'espère plus ; toutefois cela ne m'a rendu moings constant en amitié envers ledit vicomte ny plus désireux de celuy d'ung aultre pour ce que congnoissois bien et scavois asses qu'avec la raison et la créance qu'il avoit de moy, je pourrois tousiours persuader à luy qui est peu ferme en ses opinions de suivre ce qui seroit honorable et utile et cela me défaillant, je n'estois et ne suis encor et ne seray jamais obligé à ce que je jugeray en ma conscience estre injuste, et si l'amitié me transporte pour une fois, je cèderay par cy après à la raison et scauray bien tousiours où trouver ma place sans néantmoings faire chose dont je puisse estre blasmé.

« Ledit sieur Vicomte adjouste maintenant que le baron de Senecey estant à Auxonne, si j'avois la bonne volonté que je dictz, je l'ay peu et la peux encor montrer.

« Je respons que c'est lui seul qui en oste et m'en a tousiours osté les moiens pour n'avoir voullu suivre les conseilz que luy ay donné.

« On a fait doubte de sa fidélité et de son affection. Qu'il se souvienne de ce qu'il a fait, de ce qu'il dict, comme il a tousiours vescu, combien d'actions contraires il a faict en mesme temps faisant comme il luy sembloit tout secrètement, et néantmoins le temps et la lumière ont tout fait veoir.

« Là-dessus il a voullu estre remis soudain. Je ne l'ay u, je luy ay fait entendre à l'heure qu'il falloit tenir ce

qui estoit sans despence et à peu de loisir. Il a bien plus perdu de temps après.

« L'ouverture de l'alliance n'estoit pas tant à rejetter; elle est désirée de beaucoup de seigneurs d'honneur et de grande qualité. S'il méritoit mieux, ne pouvois-je mieux faire de mon costé pour le faire parvenir au but qu'il désiroit. Il ne pouvoit devenir beau-fils qu'il n'eust à l'instant la première autorité près de M. le duc de Mayenne : que de là on ne prit asseurance de luy qu'il ne pouvoit plus changer et après, tout le reste estoit facile (1).

« Il a négligé tous les moiens ; bref, il veut entrer dans Auxonne, et par le moyen qu'il s'imagine et non autrement ; estant impossible par là, il accuse et blasme ses amis au lieu qu'il s'en devroit prendre à sa propre faute.

« Or il dict que l'on doibt se commectre et fyer à luy soubz les asseurances et promesses qu'il a offert. Quant j'en parle, on me respond que promettant d'ung il fait tous les jours le contraire et le marque en infinies actions qu'il scait trop mieux.

« Je scay bien qu'estant despouillé pour avoir suivy M. de Guise et ne le restablissant qu'il est excusable s'il fait du pis qu'il peult, s'il entreprend, s'il remue et s'il conjure le ciel et la terre contre eux. Tant qu'il fera ainsi on croira tousiours que c'est son but et qu'il n'a autre désir ; mais qu'il mette tout ensemble, il jugera qu'il a beaucoup de part à son malheur.

« Je luy offre tousiours tout ce qui despendra de moy, mais je n'ay point de meilleurs moiens que ceux que luy ay donnés cy-devant.

(1) Ces lignes prouvent que dès cette époque il avait été question du mariage du vicomte de Tavanes avec Gabrielle des Prez de Montpesat, fille de Melchior Desprez, seigneur de Montpesat, et de Henriette de Savoie, remariée à Mayenne. Ce mariage fut célébré plus tard le 1er février 1595.

« Je renonce à mon amitié, c'est à mon regret; il semble mesme voulloir venir aux effets de mon inimitié. Il y a longtemps que je scay négliger ma vye non point de parole et ostentation : je seray semblable à l'effect et me prometz ceste fermeté et constance de moy mesme, Dieu aydant, jusques à la fin. Je me suis trop représenté tous les périls et accidens qui peuvent arriver, la crainte desquelz ne me fera jamais résoudre à chose qui puisse offencer ma conscience et me tourner à blasme et deshonneur. Ainsi qu'il ne soit point en doubte de mon artiffice. Je n'en ay que pour bien faire et non pour nuire à personne. Quant aux menaces, ma mort qui luy seroit peu honorable, sans proffit ou plustost à dommage, m'empeschera de croire qu'il ayt volonté de l'entreprendre.

« J'adjouteray pour fin que si j'ay receu de l'amitié de leur maison, que je leur ay tousiours fait tous les services qu'il m'a esté possible et qu'il n'y a aucune raison d'en venir aux reproches. C'est à la haste avec peu de loisir par celuy qui demeurera serviteur, si vous voullez, et si vos actions et deportemens envers luy ne luy arrachent ceste affection de l'ame. »

Bibl. nat., f. fr. 17281, p. 117 et sq.

Les trois lettres qui suivent ne portent pas la date de l'année, mais elles sont évidemment de 1593. A cette date en effet Villeroi et Jeannin furent chargés par Mayenne de négocier une trêve avec le roi. C'était pendant la tenue des États de la Ligue et les conférences de Seresnes. Une trêve de trois mois avait d'abord été signée entre les deux partis, malgré le légat du ,ape et les Espagnols. Cette trêve devait finir

le 13 octobre. On sait comment, devant les exigences du roi d'Espagne et les généreuses protestations du Parlement, les États n'osèrent se décider à élire un roi. Mayenne, qui tenait à garder le pouvoir, essaya de gagner du temps. Il s'était engagé secrètement avec l'Espagne à ne jamais traiter avec Henri de Navarre et à continuer la Ligue. Néanmoins il envoya Villeroi à Andressy d'abord, puis à Milly pour obtenir du roi une prolongation de la trêve. Son but était de donner le temps au roi d'Espagne de lui envoyer des secours. C'est pendant ces conférences que se placent les lettres de Jeannin.

V. — JEANNIN A VILLEROI

Paris, 3 octobre.

Monsieur, Pressez le temps, s'il vous plaist pour conclure la prolongation de la trefve au cas qu'elle se puisse faire, car il est besoin pour beaucoup de considération d'en estre esclaircy. M. de Biron use de force partout et assiège places comme si nous estions au milieu de la guerre, a pris de nouveau le chasteau d'Héri près Auxerre que tenoit M. de..... frère de M. le baron de Lux et plusieurs autres bourgs fermés esquelz il i avoit garnison pour nous establir avant la trefve. C'est l'armée en chef qu'il conduit. Ce qu'il ne fait garder la trefve et foi promise met chascun au désespoir. Je vous suplie d'i faire pourveoir. M. le ba-

ron de Senecé (1) part dans trois ou quatre jours pour son voiage. Je suis aussi de la partie au moins pour aller jusques à Lyon (2) et passer outre si M. le cardinal de Joyeuse ne fait le voiage, comme j'espère néantmoinz qu'il fera. Je vous baise très humblement les mains et suis désireux de vous pouvoir veoir avant mon départ. A Paris, ce IIIe jour d'octobre.

P. JEANNIN.

Bibl. de l'Institut. Portefeuilles Godefroy, n° 284.

VI. — AU MÊME

Paris, 4 octobre.

Monsieur, La difficulté de continuer la trefve est justement le conseil désiré par ceux qui veullent le trouble. Nous en avons par deçà qui s'en réjouissent et en bon nombre. Elle ne peut estre moindre que pour l'année entière (3), et à la charge que l'armée ennemie cesse les hostilités, soit séparée et mise en garnison comm'il avoit esté promis, ce qui toutesfois n'a esté fait jusques ici, avec

(1) Mayenne, pour obtenir une prolongation de la trêve, offrait d'envoyer à Rome le cardinal de Joyeuse et le baron de Senecey pour presser le pape d'agréer l'abjuration du roi ; il promettait ensuite de reconnaître Henri comme roi. Il trompait en réalité Villeroi et Jeannin. Villeroi le dit dans ses mémoires et ce fut un des motifs qui lui firent abandonner la Ligue.

(2) Gabriel Breunot écrit dans son journal à la date du 20 octobre : « M. de Senecey va à Rome, M. le Président Jeannin va à Lyon où se doibt treuver M. le cardinal de Joyeuse, auquel il doibt porter ses instructions à Lyon, pour aller aussi à Rome. » Jeannin et Senecey quittèrent Dijon le 3 novembre. — V. *Journal de G. Breunot*, I, 389, 397.

(3) C'est-à-dire elle doit durer jusqu'à la fin de l'année ; c'est à ces conditions en effet qu'elle fut prolongée.

trop d'occasion de s'en pleindre ; s'il est aussi possible de soulager Paris comm'Orléans, pour le surplus remettre à s'assembler sur ce qu'on veulle esclaircir l'article de la jouissance des biens pour toute cest'année et celui des décimes lesquelles on fait payer deux fois aux ecclésiastiques, assavoir en leur parti et au nostre, et néantmoins ilz ne jouissent la pluspart de leur bien ; si l'on veult venir à la paix, il faudroit faire moins de difficulté qu'on ne fait. Monseigneur approuve vostr'advis de la continuer, et maintenant et après s'assembler pour pourveoir aux pleintes, c'est-à-dire les négliger et laisser soufrir le mal à ceux qui le reçoivent ; mais encor vaut-il mieux ainsi, car je juge bien, si la guerre recommence qu'il ne fault plus rien espérer de nos voiages (1) et que tout se changera ; au nom de Dieu, le blasme en soit à qui en sera cause ! Au moins qu'on pourvoi'à l'armée ou il ne fault espérer l'observation de la trefve. Je ne sçay sur quoy on fonde les difficultés, estant bien certein que nostr'armée est plus preste que celle des ennemis. Pour la promettre, vous avés entendu les raisons et sçavés certainement l'intérest de celui qui la fait à soubçon doibt estre lent. Achevez tost s'il vous plaist ou sera inutilement. Je prévoi'trop d'inconvénient. Nostre voiage ne sera point remis. Je ne sçay si jaurai ce bonheur de vous veoir avant mon despart. Je seray partout vostre, etc... A Paris, ce IVe d'octobre.

P. Jeannin.

Bibl. de l'Institut, Portefeuilles Godefroy, même n°.

(1) C'est-à-dire des allées et venues de Villeroi et Jeannin à Andresy, Milly et Fleury pour négocier la prolongation de la trêve.

VII. — AU MÊME

Paris, 8 octobre.

Monsieur, vous estes suplié par Monseigneur vouloir venir jusques icy demain, s'il vous plaist. Je vous en suplie très humblement affin qu'on puisse résoudre avec vous mesme la difficulté qui est en la trefve. Il est fort nécessaire pour le public que preniez encor ceste peine ; si ne le faites, j'ay crainte que n'achevions pas bien ce (1)..... Je scay voz incommoditez ausquelles on désire pourvoir. Je parts sabmedi et désire très vivement de vous veoir pour recevoir voz commandemens et vous dire encor quelques motz sur le subjet de mon voiage. Je vous baise très humblement les mains et suis vostre, etc....

JEANNIN (2).

Bibl. de l'Institut. Portefeuilles Godefroy, même n°.

Plusieurs lettres ont rapport à la conspiration de Biron. On sait que le baron de Lux avait été

(1) Un mot illisible.

(2) On sait que la trêve dont il est question dans ces lettres ne put aboutir à la paix. Mayenne envoya bien le cardinal de Joyeuse et Sennecey à Rome sous couleur de leur faire obtenir du pape l'absolution de Henri IV ; mais il envoya aussi un agent secret, Montorio avec une mission absolument contraire. De plus son beau-fils Montpezat et son confident Pélissier allaient en Espagne presser Philippe II de faire élire l'infante en la mariant au fils aîné de Mayenne. En même temps il essayait d'obtenir une nouvelle prolongation de la trêve. Mais Henri IV saisit une correspondance du Légat du pape où la fourberie de Mayenne était clairement démontrée. Il la soumit à Villeroi qui en fut indigné, et lorsque Henri IV eut refusé de prolonger la trêve, Villeroi quitta le parti la Ligue (23 décembre 1593).

fort compromis dans cette affaire. A la nouvelle de l'arrestation de Biron, il s'était hâté de renforcer les garnisons des châteaux qui étaient sous ses ordres ; il est vrai qu'il protestait de sa fidélité, mais pouvait-on se fier à lui, au moment surtout où l'on apprenait sur la frontière le mouvement des troupes espagnoles et de celles du duc de Savoie ? Le roi fit prendre des mesures énergiques dans la province, y envoya le marquis de Lavardin avec des troupes, puis le Président Jeannin (1) qui eut avec le baron de Lux une entrevue à Messigny. Le baron de Lux alors effrayé rendit les châteaux qu'il tenait, mais sans se fier à la clémence royale, il s'enfuit en Franche-Comté. Jeannin lui fut de nouveau envoyé pour le ramener complètement à l'obéissance ; mais l'exécution du maréchal de Biron ne rassurait nullement le baron de Lux. Il hésita longtemps et enfin après bien des tergiversations se décida à s'en rapporter à la clémence du roi qui lui pardonna et le maintint même dans sa charge de lieutenant-général de Bourgogne.

(1) Il était accompagné de 30 exempts des gardes du Roi. V. J. Garnier, *Journal de G. Breunot*, III, 253.

VIII. — Jeannin a Villeroi

Dijon, 14 septembre 1602.

Monsieur, je n'ay pas trouvé M. le baron de Lux (1) à un mot. Il a fallu disputer et contester avec luy avant que le faire résoudre au voiage que le Roy désire (2), ayant premièrement demandé une abolition deuement vériffiée, puis dit qu'il estoit innocent, et qu'il se justifieroit aysément de ce qu'on luy met sus, chose contraire à la demande d'une abolition, qui ne se donne sinon à celuy qui confesse avoir failly. Enfin il m'a dit qu'il voulloit avoir recours à la grâce et miséricorde de Sa Majesté, luy faisant entendre de bonne foy sans rien dissimuler tout ce qu'il scayt des choses passées, et de ce qui se traite encor à présent au préjudice de son service, pourveu qu'il y puisse aller et retourner avec seureté, encor qu'il se promette devoir con-

(1) Edme de Malain, baron de Lux, était fils de Joachim de Malain et de Marguerite d'Espinac. Il fut du parti de la Ligue d'abord, puis revint de bonne heure au parti royal et contribua à la réduction de la Bourgogne sous l'autorité du roi. Devenu lieutenant-général de Bourgogne sous Biron, il se laissa gagner par celui-ci et joua un rôle très important dans la conspiration qui devait coûter la vie à Biron. Il avait épousé une cousine, Angélique de Malain, fille de Charles de Malain, seigneur de Missery. Il en eut deux fils et six filles. Un de ses fils, Charles, mort jeune, avait été baptisé à Notre-Dame de Dijon, le 1er avril 1601, et avait eu pour parrain le maréchal de Biron. On sait qu'Edme de Malain et son fils aîné Claude furent tués en duel par le jeune duc de Guise pendant la régence de Marie de Médicis.

(2) Jeannin devait décider le baron de Lux à se rendre auprès du roi sans condition. Il lui affirmait que le roi lui accorderait des lettres d'abolition ; mais le baron aurait voulu obtenir ces lettres ·. de partir.

tenter Sadite Majesté, en sorte qu'il ne luy sera besoing de penser à son retour; Dieu veuille qu'il face ce qu'il m'a promis. Je l'y ay exhorté et fait congnoistre que c'estoit le seul moyen de son salut; vous verrez ce qu'en écry à Sa Majesté. Ledit sieur de Lux désire que l'accompagne en ce voiage. Mais il me semble que j'y seray peu nécessaire. Le Roy m'a commandé d'attendre icy M. Le Grand (1) et de l'assister. A quoy j'estime devoir estre plus utille, car ledit sieur baron de Lux estant en cour, la seule présence de Sa Majesté et le désir qu'il a de trouver remède à son mal suffiront, avec la disposition à laquelle il est, pour le persuader à faire ce qu'il doibt. Je vous baise très humblement les mains, et suys, Monsieur, vostre très humble et obéissant serviteur. De Dijon, le XIVe jour de septembre 1602.

JEANNIN.

Biblioth. de l'Institut. Portefeuilles Godefroy, vol. 263. — Lettre originale, mais de la main d'un secrétaire.

IX. — JEANNIN A VILLEROI

Chagny, 18 septembre 1602.

Monsieur, je congnoy bien par vos lettres que le sindic Dupuis de Bourgongne m'a aporté, que le Roy est en peyne de ce qu'il n'a receu jusques à présent aucunes nouvelles de ce que peux avoir fait avec M. le baron de Lux. Mais ce n'a esté faute de soing et dilligence, car j'attendis avec déplaisir trois jours à Dijon l'arrivée de M. de la Plume qu'avoy envoié devant vers ledit baron de Lux pour le faire aprocher à la frontière affin de le veoir plustost et plus

(1) Il s'agit de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France qui succéda à Biron dans la charge de gouverneur de Bourgogne

commodement. Estant de retour et m'ayant dit qu'il se debvoit trouver à Autray (1) près de Grez, je m'y acheminay où fus encor contraint de l'attendre un jour. Il y vint après accompagné du marquis d'Ogliani qui est de la maison de Rye (2) et son parent. Mme de Lux y estoit aussi, laquelle arriva audit lieu d'Autray quatre ou cinq heures devant luy. Elle estoit allé vers son mary sur la prière que luy en avoy fait par mes lettres que ledit sieur de la Plume luy rendit lorsqu'il passa vers elle pour aller trouver ledit baron de Lux. Je parlay premièrement à elle avec ceste occasion et luy feis congnoistre que le salut de son mary et de sa maison dépendoit du devoir auquel ledit sieur de Lux se mettroit pour donner contantement à Sa Majesté et luy représentay le péril s'il faisoit le contraire et que c'estoit à elle de travailler soigneusement pour luy faire prendre quelque bon conseil puisqu'elle et ses enfans y avoient intérest. Ledit sieur de Lux estant arrivé sur les cinq heures du soir, je feuz jusques à onze heures avec luy et le lendemain matin entré en mesme conférance. J'écry à Sa Majesté sommairement la substance de nos propos, non plusieurs particularitez dont il m'a semblé ne la debvoir ennuyer, comme de ce que le baron de Lux me fit entendre qu'il estoit recherché par l'espagnol avec grands offres, ce que rejetay luy disant qu'il avoit si peu de suitte et de moyens de les servir dans le Royaume et si peu d'expériance aussi pour estre chef de guerre parmy eulx, que tenoy ce qu'il me disoit plustost pour un artiffice que vérité. Je ne laisse pourtant d'en croire quelque chose d'autant que ledit marquis d'Ogliani essaya de persuader audit sieur de Lux en ma présence qu'il y avoit du péril pour luy d'aller trouver Sa Majesté, quoy qu'il feignit désirer

(1) Autrey-les-Gray.
(2) Importante maison de Franche-Comté.

qu'il feust en sa bonne grâce; me faisant d'ailleurs asses congnoistre qu'il craignoit que ledit sieur Baron de Lux ne decouvrist des choses qui fussent préjudiciables au service du prince qu'il sert, mesme de M. de Savoye duquel j'ay apris qu'il est fort affectionné serviteur. Or, pour luy oster ceste crainte qui le pouvoit induire d'empescher, que ledit sieur baron de Lux ne vint trouver Sa Majesté, je luy dis qu'avoy grande occasion de me plaindre dudit sieur baron de Lux lequel desnioit avoir su aucune chose de l'entreprise du feu sieur de Biron et essaioit de me faire croire qu'il feroit veoir si clairement son innocence à Sa Majesté qu'elle ne feroit difficulté de le déclarer pur et innocent du crime susdit. Combien que ledit sieur baron de Lux m'eust desia tenu des propos par lesquelz je jugeois qu'il en savoit beaucoup, ayant toutesfois réservé à luy mesme d'en expliquer les particularitez à Sa Majesté. Ledit sieur de Lux à son départ, s'en retourna avec ledit sieur marquis d'Ogliani à Becenson et amena ledit sieur de la Plume avec luy qui me devoit venir trouver deux jours après à Dijon, d'où je fiz ma depesche. Mais ayant demouré deux jours davantage, j'ay encor adiousté ce que dessus à ma précédente dépesche. Il vous dira les raisons de ce retour et comme ledit sieur baron de Lux voulut encor changer sa première résolution et demander une absolution avant que partir. A l'effet de quoy, il m'envoya un gentilhomme avec luy pour me faire entendre qu'il ne pouvoit autrement aller trouver Sa Majesté. Mais ayant rejeté du tout ce qu'il me disoit comme chose que scavoy estre esloigné de l'intention de Sa Majesté, ils ont continué à me dire qu'il suivroit ce qu'il m'a promis. Il me semble donc, Monsieur, que ledit sieur de la Plume doibt estre renvoyé au plustost avec le passeport par lettres patentes selon que le dit sieur baron de Lux demande, et que Sa Majesté tirera quelque fruit de son voiage. Il désire fort que je l'accompagne, mais je n'e

time pas qu'il soit nécessaire et néantmoins feray tousiours ce qui me sera commandé. Je ne veoy pas que le voiage de M. Le Grand soit si pressé qu'il ne puisse bien différer pour un moys. Car aussi bien à cause des pluyes continuelles, il n'y aura moyen que mondit sieur Le Grand puisse veoir jusques à la frontière de Bresse avant les gelées qui afermiront le chemin, et néantmoings il veult veoir les pays de Bresse en voiage, comme il est aussi nécessaire. Ce qu'il me semble plus presser est le démantellement des chasteaux de Beaulne et Saulx-le-Duc, d'autant que la garnison des archers qui y sont, encor que le nombre n'en soit grand, a plus cousté en deux moys que la garnison qui y soulloit estre en cinq. J'en écry à M. de Rosny affin de faire pourveoir audit paiement en cas que le voiage de mondit sieur Le Grand soit différé. J'ay parlé aussi à Chaumelis (1) selon que me mandez, lequel m'a juré ne savoir aucune chose des affaires dudit sieur de Biron, et qu'il se cachoit de tous ses domestiques, si ce n'est qu'il s'en soit communiqué à Hébert (2) dont il ne scayt encor rien au vray. M. de la Plume, le père, va aussi trouver Sa Majesté sur le demantellement du chasteau de Semur. Il a esté lieutenant et a gardé fidellement ceste place trente-cinq ans. Il mérite quelque récompense de Sa Majesté. Je vous supplie très humblement, Monsieur, luy voulloir ayder de ce que pourrez. J'ay veu Monsieur le maréchal de Lavardin qui attend le commandement du Roy

(1) Ce Chaumelys ou Chaumelis avait été secrétaire du maréchal de Biron, puis receveur-général des finances au duché de Bourgogne. Il fut compromis dans l'affaire Biron.

(2) Hébert, secrétaire de Biron et son complice, fut pardonné à cause des révélations qu'il fit. Le roi s'en plaint vivement dans une lettre à Sully du 27 juin 1603. Hébert était en effet allé à Milan près de Fuentès, et en Espagne et il y avait été bien accueilli.

pour scavoir ce qu'il aura à devenir. Il a donné advis à Sa Majesté de ce qui concerne la charge qui luy a esté commise. C'est pourquoy je me contenteray de rendre compte de ce qui m'a esté commandé, et sur ce, après vous avoir très humblement baisé les mains, prieray Dieu, Monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très longue et heureuse vye. De Chagny, ce XVIII[e] septembre 1602.

Votre très humble et obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

Bibl. de l'Institut. Portefeuilles Godefroy, 263. — Lettre origin. de la main d'un secrétaire.

X. — JEANNIN AU ROI

Dijon, 20 octobre 1602.

Sire, depuis l'arrivée en ceste ville du sieur de la Plume qui m'apporta les lettres et le commandement de vostre Majesté de ce qu'elle voulloit estre fait touchant M. le baron de Lux, je luy écriviz au mesme instant et envoyé ledit sieur de la Plume vers luy à Villiers-Surzel (1), près de Besançon, où il estoit lors avec le passeport que vostre Majesté luy avoit accordé pour le laisser entre ses mains, s'il la voulloit venir trouver, sinon le raporter. Mes lettres contenoient les raisons que jugeois à propos pour persuader audit sieur baron de Lux, de satisfaire au désir de vostre Majesté qui regardoit autant son salut que vostre service. Ledit sieur de la Plume y trouva madame de Lux, avec laquelle estant retourné en ceste ville depuis trois jours, j'apry d'elle que son mary faisoit difficulté d'aller trouver Vostre Majesté, si je ne luy promectoy et donnoy

(1) Villersexel.

asseurance qu'il auroit son abolition aussitôt qu'il seroit arrivé à la cour, me disant qu'avoy pouvoir et commandement d'ainsy le faire dont je fitz reffuz, luy répétant encor ce que luy avoit dit plusieurs foys et à son mary que Vostre Majesté n'estoit en volonté de l'accorder sinon qu'il s'en rendist digne en déclarant au vray ce qu'il scayt des choses passées et luy donnant le contantement qu'elle peut justement requérir en cest endroit. A quoy j'adioustay plusieurs propos d'aigreur pour luy faire congnoistre que ses reffuz accroistroient la première offence, et qu'on procéderoit en dilligence avec toute rigueur non seullement contre son mary, mais contre elle-mesme comme n'estant point innocente et exempte de soubçon, puisque l'argent et les bagues receues par son mary avoient esté aporté en sa maison; qu'en luy faisant prendre la résolution qu'il doibt, il se mettroit en repos et tranquillité, ensemble toute sa famille; elle s'est enfin résolue de retourner elle-mesme vers luy et à mon advis avec désir et intention de presser son mary de faire ce voiage, ayant prié M. le baron de Senecey de luy faire compagnye, ce que luy ay conseillé, estimant que sa présence aydera à luy faire prendre ceste résolution. J'y feusse allé moy-mesme si eusse creu y pouvoir estre utille. Mais je me conduis avec eux en ceste affaire comme si la recerche de le faire venir ne procédoit pas tant du commandement de Vostre Majesté que du soin et affection de ses parens et amys qui désirent sa seureté et son repos. Car quand j'y feus la première foys, les parens que ledit sieur de Lux a au Comté, lesquelz sont subjectz et serviteurs du roy d'Espagne ou du duc de Savoye preindrent ceste poursuitte et soigneuse recerche de le faire venir à son advantage et comme si Vostre Majesté eust eu grand besoin de luy. Au moyen de quoy ilz feirent tout ce qu'ilz peurent pour l'empescher d'y obéir. A quoy ilz ne seront peut-estre si obstinez quant ilz verront que ceste poursuitte ne vient que des

siens. J'attens leur retour en ceste ville dans deux ou trois jours avec espérance que ledit sieur baron de Lux viendra aussi. La dame de Lux m'a prié fort affectueusement de ne rien écrire de ces difficultez et longueurs à Vostre Majesté et de remettre le tout jusqu'à sa venue. Mais craignant que mon trop long silence ne fust tenu pour une oubliance de l'affection et dilligence que doibz aporter à l'obéissance de vos commandemens j'ay escry ce mot attendant que puisse donner advis plus certain à Vostre Majesté soit de la venue dudit de Lux ou du reffus, s'il le fait, ce que ne pense pas devoir advenir. Je l'accompagneray s'il vient selon le commandement que Vostre Majesté m'en a fait par ses lettres et luy feray entendre, lorsque seray près d'elle, tout ce qui s'est passé par deça depuis que M. Le Grand y est arrivé. Si au contraire ledit baron de Lux ne vient, je demeureray près M. Le Grand, attendant, Sire, les commandemens qu'il vous plaira me faire pour obéyr avec la mesme affection dont je prie Dieu, Sire, qu'il donne à Vostre Majesté en très parfaite santé très heureuse et très longue vye. De Dijon, ce xx octobre 1602, vostre etc.

P. Jeannin.

Bibl. de l'Institut. Portefeuilles Godefroy, n° 260. — De la main d'un secrétaire.

XI. — Jeannin a M. de Villeroi

Dijon, 20 octobre 1602.

Monsieur, je ne peuz encor assurer le Roy si M. de Lux viendra. Je l'espère néantmoings et en seray du tout esclaircy dans deux jours. M. de la Plume par lequel je luy avois écry et envoyé le passeport du Roy ne l'a pas amené, mais en son lieu, madame de Lux qui estoit lors près d

luy est venue en ceste ville et a demandé des promesses et asseurances pour l'abolition de son mary, quand il seroit arrivé près de Sa Majesté, sans lesquelles elle disoit qu'il ne voulloit venir. J'en ay fait reffuz pour les raisons que vous verrez ès lettres qu'escry à Sa Majesté et luy ay tenu des propos qui l'ont fait retourner en dilligence vers son mary pour l'amener. M. de Senecey l'a accompagnée. Ilz doibvent estre icy dans deux jours. Je feray le voiage avec luy, s'il vient, suyvant le commandemant que le Roy m'en a fait par ses lettres et vous feray entendre ce qui s'est passé en ce pays depuis l'arrivée de monsieur Le Grand où il a esté receu avec tous les tesmoignages de respect et de bienveillance qu'il eust peu désirer. Ce porteur est le frère de la femme du Lasquif (1) de Polongne. Il a fait faire information suyvant la commission que Sa Majesté luy a octroyé. Je vous supplie très humblement luy continuer vos faveurs suyvant la suplication que vous en feys à Monevaulx. Je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous donne, etc. De Dijon, ce xx octobre 1602.

P. Jeannin.

Portefeuilles Godefroy, n° 260.

XII. — Jeannin a M. de Gesvres, secrétaire d'Etat

Dijon, 20 octobre 1602.

Monsieur, j'ay différé d'écrire au Roy, attendant la résolution que M. de Lux prendroit. Mais craignant que la trop grande retardation ne fust prise pour oubliance de mon

(1) Il existait en Pologne une famille Laski, c'est sans doute un ..nbre de cette famille que Jeannin veut nommer ici.

devoir. J'en écry la cause à Sa Majesté. J'attends dans deux jours Madame de Lux et M. de Senecey qui sont allés vers luy. J'espère qu'il viendra avec eulx. Sinon je ne l'attends plus et estimeray que les difficultéz et remises dont il a usé ont de l'artifice et qu'il veut cercher son salut ailleurs qu'en la bonté et clemence du roy. Je ne peux toutesfois entrer en ceste opinion et me promectz tousiours qu'il viendra. Il y a peu de temps pour y voir clair. M. Le Grand partira le 22e de ce moys pour aller en Bresse. Il a esté bien veu et receu en ce pays. Je me suys souvenu de ce que me dites de l'intention de Sa Majesté touchant sa réception. Je le vous feray entendre à mon retour. Tout est tranquille par deça et ne veoy aucune aparence de mouvement chez nos voisins. Je vous baise très humblement les mains et suis, Monsieur, etc. De Dijon, ce xxe jour d'octobre 1602.

P. Jeannin.

Portefeuilles Godefroy, nº 260.

XIII. — Jeannin au Roi

Dijon, 20 octobre 1602.

Sire, depuis avoir écry à Vostre Majesté l'espérance en laquelle j'estois de la venue de M. le baron de Lux sans toutefois luy en pouvoir donner asseurance, M. le baron de Senecey qui l'estoit allé trouver avec madame de Lux, est retourné avec lettres de luy par lesquelles il m'asseure de se rendre demain en sa maison pour partir le jour après et s'en aller trouver Vostre Majesté avec résolution *de luy rendre tant de tesmoignage de son obéissance et luy parler si clair de tout ce qu'il scay des choses passées* (1)

(1) Ce passage est souligné dans l'original.

qu'elle en aura contantement. Je l'accompagneray suyvant le commandement que Vostre Majesté en a fait et l'exhorteray par les chemins de faire ce qu'il promet avec franchise et sincérité, affin qu'il puisse mériter la grâce que Vostre Majesté luy offre par sa bonté. J'ay estimé luy en devoir donner advis affin qu'elle ne fust plus en suspens de l'intention dudit sieur baron de Lux. Sur ce, je prieray Dieu, Sire, etc... De Dijon, ce XXIIIe jour d'octobre 1602.

P. JEANNIN.

Bibl. de l'Institut. Portefeuilles Godefroy, n° 260.

XIV. — JEANNIN A VILLEROI

Dijon, 23 octobre 1602.

Monsieur, Depuis vous avoir écry, M. de Senecey qui estoit allé avec Madame de Lux trouver monsieur de Lux au Comté est arrivé avec lettres dudit sieur baron de Lux par lesquelles il m'asseure de se rendre en sa maison de Lux distant seullement de cinq lieues de ceste ville dans demain, pour le jour après partir et s'en aller trouver Sa Majesté. Je l'accompagneray suyvant le commandement qu'elle m'en a fait. Ayant pris a cest effet ung rendez-vous à Chastillon pour nous y rencontrer en mesme jour. Il est du tout disposé selon qu'il me mande par ses lettres et que ledit sieur baron de Senecey m'a dit, de donner tout contantement au Roy et de ne rien deguiser ou dissimuler de tout ce qu'il sayt des entreprises de feu M. *le maréchal de Biron et desseings de l'Espagnol* (1). Je vous supplie très humblement exciter le Roy à ne luy point faire si mauvais visage d'entrée qu'il n'en entre en frayeur et quelque ap-

(1) Souligné dans l'original.

préhension. M. Le Grand désiroyt fort de me retenir ; mais j'ay estimé, ledit sieur baron de Lux ne voullant aller en voiage sans moy, que je ne pouvoy faire autre chose que de l'accompagner puisqu'il m'estoit commandé d'ainsi le faire. Je me promets d'avoir l'honneur de vous veoir bientôt. Je vous baise très humblement les mains et suis, Monsieur, etc... A Dijon, ce XXIII[e] octobre 1602.

P. JEANNIN (1).

Portefeuilles Godefroy, n° 260.

Une lettre datée de 1605 et adressée par Jeannin au roi prouve qu'il fut question à cette époque d'établir l'hérédité des bénéfices ecclésiastiques, comme on avait établi celle des offices. Jeannin, avec son bon sens ordinaire, montre en quelques lignes les avantages et les inconvénients du système proposé.

XV. — JEANNIN AU ROI

Sire, j'ay entendu et veu par écrit en présence de M. de Marsilly l'advis qu'il a pleu à Vostre Majesté me renvoyer pour le considérer et luy mander le mien. Il consiste en ce seul point : qu'il soit permis à tous bénéficiers tant pourveus de bénéfices dépendans de la nomination de Vostre Majesté que de la collation des ordinaires de résigner leurs bénéfices quand bon leur semblera en paiant chacun an par ceux qui voudront jouir de ceste

(1) Toutes les lettres qui ont rapport à l'affaire du baron de Lux sont écrites par un secrétaire : la formule finale seule et la signature sont de la main de Jeannin.

liberté une certaine taxe qui sera faite sur eux à la charge de prendre les provisions du pape ou des ordinaires selon qu'il est accoustumé. Qu'est en effet un'ouverture aprochant celle contenue en l'édict faict en faveur des officiers et pour les garantir de la perte de leurs offices en y adjoutant toutesfois quelques clauses et conditions différantes qu'on pourroit bien rendre plus justes et tolérables qu'elles ne sont exprimées par l'advis qui m'a esté monstré. Il est certain, Sire, que cet advis sera agréable et bien receu de ceux qui tiennent a présent les bénéfices, car ils les pourroient par ce moien conserver fort longtemps en leurs familles et ès personnes de leurs parens qu'ils auroient choisy pour leur succéder; qu'on pourroit aussi tirer un grand et notable revenu chacun an comme de quatre à cinq cens mille livres et de gré à gré, n'y ayant un seul bénéficier qui ne fut bien ayse de payer la taxe pour avoir la permission de résigner son bénéfice quant il voudroit, mesme un'heure avant son décez, demeurant Vostre Majesté obligée moyennant le payement de ladite taxe en l'année de la résignation de donner les brevetz et expéditions nécessaires pour les bénéfices qui dépendent de sa nomination ; et pareillement les collateurs ordinaires, les provisions de ceux qui sont de leur collation sans pouvoir différer d'admettre les résignations, comm'on fait bien souvent quand on est adverty que les résignans sont en danger de mort. Il seroit aussy aisé de régler ceste taxe et d'y prendre un pied certain soit sur celuy des décimes ou de la juste valleur et revenu de chacun bénéfice. Mais j'estime, Sire, qu'il y a plusieurs inconvéniens au contraire de cest advis qui mérittent considération. Il ostera premièrement à Vostre Majesté l'un des plus grands moiens qu'ell' a de récompenser les mérites et services de sa noblesse et de ses principaux ministres et serviteurs qui en l'attente ceste gratification coulent les années entières sans la

presser et importuner d'autres bienfaitz, au lieu que si cest' espérance leur estoit ostée, ilz n'auroient plus de recours qu'à l'argent. Il est bien vray que le revenu certain qui en proviendroit pourroit fournir un fondz pour en contanter plusieurs. Mais personne ne croira jamais qu'on veuille mettre en réserve le revenu ordinaire pour l'emploier aux gratifications extraordinaires. Et quant Vostre Majesté auroit ceste intention ceux seullement qui recevroient le bienfait en demeureroient obligez et constans, au lieu que l'espérance qu'ils ont d'obtenir quelque bénéfice quant vacation adviendra entretient et contente plusieurs personnes qui toutesfois n'en tirent jamais aucun fruit. L'autre inconvénient de cest advis est que les biens dépendans des bénéfices deviendroient comm'héréditaires et domaniaux pour les maisons qui les possèdent à présent ; qui pourroit faire apréhender et craindre que ce ne fut un chemin pour les détourner et emploier par la longue jouissance de plusieurs années à autre usage que celuy auquel ils sont destinez. J'adjousteray encor que la Cour de Rome et les collateurs ordinaires en pourroient faire quelque plainte pour ce que les proffitz des provisions ne seront si fréquens et si grands et que quelque gain qui à la vérité n'est légitime leur seroit esté, mais ceste raison n'est si considérable que les autres, y ayant moyen de faire cesser leur intérest, du moins la juste plainte qu'ilz en pourroient faire. Si Vostre Majesté juge qu'il y faille penser plus avant, il seroit expédiant d'autant que ceste nouvauté a des raisons tant pour la défendre que pour la faire rejeter qu'il luy plaise trouver bon qu'elle soit communiquée à telz de son conseil qu'elle voudra choisir et en mander son intention à M. le Garde des Sceaux qui est en ce lieu pour les assembler. Bien scay-je que pour recevoir cest advis, il seroit besoin d'y changer et adjouter plusieurs choses qui serviroient à le rendre plus juste et utile qu'il n'est en la forme

qu'on le propose. Je m'y conduiray selon les commandemens que recevray de Vostre Majesté que je prie Dieu voulloir conserver, Sire, en une très longue et très heureuse santé et prospérité. A Paris, ce lundy XXIIIe jour d'août 1605.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject.

P. JEANNIN.

Bibl. nationale, Fonds Du Puy, no 194, fo 122 et sq. — Signature seule de la main de Jeannin.

La lettre qui suit fut écrite par le Président Jeannin au Parlement de Dijon en réponse à une lettre de condoléances qui lui avait été adressée pour la mort de son fils unique tué en duel. Elle prouve que Jeannin, à la suite de ce deuil qu'il supporta avec un courage admirable, songea un instant à quitter le pouvoir ; mais le roi s'y opposa et il continua à servir la France dans les circonstances douloureuses de la minorité de Louis XIII.

XVI. — JEANNIN AU PARLEMENT DE BOURGOGNE

Paris, 13 février 1612.

Messieurs, La lettre qu'il vous a pleu m'escripre pour me consoler de la mort de mon fils a beaucoup aidé à soulager mon esprit travaillé d'une si grande affliction qu'il m'est plus aisé de cacher dans mon sein sans la jetter au dehors que de contenir ou d'en perdre le sentiment. Ce tesmoingnage de vostre bienveillance m'a plustost accru les obligations que je vous ay dès ung long temps que l'affection et le désir qu'ay tousiours heu de vous rendre très

humble service que je creins toutesfois vous debvoir estre peu utile attendu la résolution qu'ay prise de penser à la retraite affin de jouir de la douceur d'une vie tranquille et privée qui me donne le loisir d'aprendre à bien mourir. Je peux exécuter ce conseil sans blasme puisque les loix en donnent la permission à ceux qui ont attaint l'aage auquel je commence d'entrer (1) mesme quand ils ont passé le cours de leur vie non en une honteuse et reprochable oysiveté, mais en ung si. continuel travail qu'ilz peuvent dire *se jamdudum nomen ignaviæ effugisse.* Mon inclination me porte aussy à ceste résolution ne voyant plus rien qui me puisse donner contentement que la solitude. Il ne reste doncques qu'à l'obtenir de Leurs Majestés à qui je dois ceste obéissance et respect de finir mes jours où il leur plaira me commender. Je les en presse et l'espère. Commandés-moy pendant que je suis encor sur le théastre ou en estat que m'a donné volonté de l'accompagner de quelque moien de vous pouvoir tesmoigner que je suis, Messieurs, vostre très humble et très obéissant frère et serviteur. A Paris, ce XIII[e] febvrier 1612.

P. JEANNIN.

Bibl. nationale, Fonds Moreau, n° 809.

La série des lettres qui suivent a trait aux révoltes des princes pendant la régence de Marie de Médicis. En 1614, Condé, poussé par le comte de Bouillon, s'était enfui de la cour et avait pris les armes après avoir lancé un manifeste où il se plaignait des abus du gouvernement. Le duc de Vendôme arrêté d'abord s'était

(1) Jeannin avait alors environ 70 ans.

échappé et avait pris les armes dans son gouvernement de Bretagne. Au lieu de combattre, la reine négocia, et le traité de Sainte-Menehould amena la réconciliation de Condé et de la reine. Jeannin avait négocié ce traité, la lettre qu'il écrivit à Villeroi indique les difficultés qu'il avait fallu vaincre pour arriver à ce résultat.

XVII. — Jeannin a Villeroi .

Sainte-Menehould, 15 mai 1614.

Monsieur, Le dépost d'Amboise (1) a mis une grande disposition en l'esprit de Mgr le Prince à la paix. Il nous semble aussy qu'il a déjà senty les incommoditez que sont contraintz souffrir eeux qui prennent les armes contre leur Roy, puis nous nous apercevons bien qu'ilz ne sont pas contants les ungs des autres non toutesfois jusques à s'habandonner si la guerre dure. Mais on en voit assez pour juger que, la paix faite, leur ligue et société pourra aussy bien estre rompue par effect qu'ilz seront obligez par le traité d'y renoncer et s'en départir. Il y a eu de grandes difficultez sur l'exécution du dépost d'Amboise et sur ce qui touche au démantellement de Maizières (2). Pour le premier, Mgr le Prince a prétendu et requis avec grande instance estre mis en possession dudit dépost dès lors qu'il aura signé les articles et avant qu'il soit tenu se désarmer et sans attendre non plus que Monsieur de Vendosme ayt contenté

(1) Amboise devait être mis en dépôt entre les mains du prince de Condé jusqu'après la tenue des Etats-Généraux.

(2) Le gouvernement de cette ville était donné au duc de ers.

Leurs Majestez pour le rasement de Blavet (1), à quoy il se promet qu'il satisffera sans remise par l'homme qu'il envoye vers luy et celuy que la Royne y envoira aussi de sa part, à quoy mondit seigneur le Prince et les gens du duc de Vendosme qui sont icy estiment que Monsieur de Montigny sera plus propre qu'aucun autre. Il veut bien attendre la responce de ce qu'ilz auront fait avant que presser la possession du dépost. Mais si ledit sieur de Vendosme n'obéit promptement il dit que la faulte d'autruy ne doibt pas retarder ou empescher la gratiffication de Leurs Majestés et qu'on se doibt contenter de l'offre qu'il fait de l'habandonner et de servir le Roy, s'il le désire, pour le contraindre d'obéyr, ainsy qu'il est convenu en un traité particulier fait sur ce subject dont nous envoyons coppie. Nous l'avons bien instamment requis de vouloir trouver bon au cas que ledit sieur de Vendosme use de longueur ou face refus absolu d'obéyr, que le chasteau d'Amboise fust mis en dépost jusqu'au rasement de Blavet entre les mains de quelque gentilhomme qui soit choisi par Monsieur le duc de Mayenne, duquel il se rendroit responsable tant envers Leurs Majestez que ledit sieur Prince, mais il n'a esté possible de luy faire aprouver ce conseil et avons esté contraintz de nous contenter de la déclaration par luy faite de l'habandonner et de ce que le Roy retient des forces autant qu'il en sera besoin pour se faire obéyr sans que ledit sieur prince et ceux qui l'assistent puissent retenir les leurs. Pour l'autre difficulté concernant le démantellement de Maisières (2), vous ne scauriez assez comprendre avec

(1) Le duc de Vendôme s'était emparé de Blavet et l'avait fait fortifier ; la reine exigeait que les fortifications en fussent détruites.

(2) Mézières faisait partie de la Champagne dont le duc de Nevers avait le gouvernement. Par suite de son voisinage avec

quelle violente passion Monsieur de Nevers s'est pleint de ce démantellement, les rudes propos qu'il a tenus sur ce subjet. L'article toutesfois a esté couché ainsi que le verrez. Mais nous avons esté contraintz pour le joindre au traité et le faire conclure et signer, de luy promettre tous ensemble par un écrit secret que ce démantellement sera surcis pour deux moys pendant lesquelz estant de retour près Leurs Majestez nous essayerons de persuader à la Royne de s'en abstenir et de luy laisser ladite citadelle comm'elle est; ce que nous nous promettons pouvoir obtenir de Sa Majesté, ledit duc de Nevers luy escrivant une lettre pleine de submission pour luy donner entière assurance de son service et de ne se départir jamais de ses volontez et commandemens. On pourra dire que nous avons esté bien hardis, mais nous avions déjà recognu quelque inclination en la Royne de l'en gratiffier, s'il se vouloit bien conduire. Ce qu'il promet de faire au cas que la Royne prenne ceste fiance de luy ; puis il est certain que le traité estoit rompu et que Monsieur le Prince pensoit à se retirer. Il n'est pas croyable les efforts que Monsieur le duc de Mayenne a fait envers luy pour le faire désister de ceste violance dont il a usé envers nous affin d'obtenir cest escrit. Nous avons donc pensé faire moins de mal que de rompre. Il n'est pas à propos que personne sache cest escrit pour le présent, sinon la Royne seulle, puisqu'on a du loisir pour s'en déclarer quand il sera temps (1). Je vous suplie très humblement d'y ayder pour rendre ce Prince plus traitable et le disposer entièrement à l'obéissance qu'il doibt ; en le fai-

Sedan qui était au duc de Bouillon, Mézières pouvait toujours appuyer une révolte et c'est pourquoi la cour exigeait le démantellement de la citadelle.

(1) Il n'est pas question de cette clause en effet dans l'ouvrage Malingre intitulé *Histoire de Louis XIII* et imprimé en 1616.

sant, vous l'obligerez bien fort. Monsieur le Prince estant satisfait d'Amboise, a recerché après autre contentement, et nous a dit que le pays de Guyenne consentira volontiers ayant lettres patentes du Roy une levée pour l'entretenement de cinquante hommes de sa garde, puis a adjouté que pour l'entretenement des cent hommes ordonnez au chasteau d'Amboise, il faut par an 18,000 livres et que ces deux sommes ensemble reviendront à vingt mille escuz, supliant Sa Majesté d'y vouloir adjouter encor ce qui défault jusques à cent mille livres et que brevet luy en soit donné pour en jouyr taut qu'il plaira à Leurs Majestez, offrant si on fait quelque retranchement cy-après de souffrir qu'il y soit compris sans se plaindre et qu'il promet si bien servir doresnavant que la Royne ne se repentira pas de ce bienfait. C'est son intention pour certain quant à présent, mais si elle continura ou non, sa conduite du passé en fait doubter. Bien y a il de l'aparence que ce mouvement auquel il n'a pas rencontré tout ce qu'il pensoit l'aura peu rendre plus sage. Monsieur de Longueville demande pension jusques à cent mille livres, comme les autres princes de sa qualité, mais il dit bien ne la vouloir obtenir en vertu du traité, mais par brevet, s'il plait à la Royne l'en gratiffier. M. de Luxembourg dit qu'avant ce mouvement la Royne luy avoit promis pension et qu'elle ne peut estre moindre que 18,000 livres attendu sa qualité ; tous ces princes en ont fait instance pour luy et M. le Prince m'a dit en particulier qu'il me prioit de luy faire donner un brevet de ladite pension à commencer de l'année prochaine, et cependant si en l'assemblée des Estatz qui doibvent estre tenus avant longtemps, il y a quelque retranchement, qu'il y pourra estre compris. Ilz ont tous fait une grande instance en faveur de M. le vicomte de Tavanes, après avoir veu les brevetz exprès qu'il a obtenu du feu Roy confirmez depuis par Leurs Majestez ; vous adviserez, s'il vous pla

Monsieur, ce qu'on pourra faire pour luy, affin qu'il ayt quelque contentement. Pour M. le maréchal de Bouillon, il n'a pas désiré que la compagnie de gens d'armes de cinquante hommes soit comprise non plus au traité, mais qu'il en ayt brevet à part et fait encor grande instance pour le prévost de feu M. le Connétable, le sien demourant supprimé ; il est du tout nécessaire de le contenter, vous pouvant assurer qu'il a servi avec affection en ce traité et que sa grande dextérité et suffisance luy donne tousiours beaucoup d'autorité et de créance parmy eux. Il se montre fort désireux de rentrer en vostre amytié, et qu'en oubliant tout le passé, vous rentriez ensemble en la mesme confiance qu'avez eu, me priant de le vous écrire et de vous en assurer. Je luy ay représenté sur ce subject l'aigreur dont il avoit usé contre vous, ce qu'il dit n'estre venu de luy et qu'il pensoit le feu de la première colère estre du tout esteint, lorsque ce dernier écrit duquel avec raison vous vous pouvez plaindre fut jetté à l'air. Je l'ay assuré que vostre innocence vous feroit oublier aisément les calomnies dont on a pensé diffamer vostre réputation, et qu'il n'y a injures mauvaises dont un homme de bien se doibve tenir offensé sinon de celles qui sont véritables, que voulant vivre avec vous en franchise et sincérité et n'avoir qu'un mesme but, c'est-à-dire servir Leurs Majestés et l'Estat, vous n'auriez jamais aucun différend. Je vous suplie très humblement qu'il soit pourveu promptement au paiement des 450 mille livres. Ilz les désirent en divers lieux ainsy qu'il sera veu par le mémoire qu'envoyons. Ce que nous estimons devoir aporter de la facilité à cause que ce mouvement a osté le moyen aux Receveurs généraux d'envoyer avec sécurité l'argent à l'Espargne. Je scay bien néantmoings qu'il se fault servir par nécessité de l'argent de la Bastille et qu'un million ne suffira qu'à grand'peyne ır payer les troupes du Roy et celles qui avoient esté

levées pour luy faire du mal. Seroit bien pis si Monsieur de Vendosme faisoit difficulté d'obéyr, en quoy je ne veoy aucune aparence et M. le Prince monstre estre asseuré de son obéissance. Ne doubtez pas que pour maintenant tout va à la paix sans artifice ; qu'on traite, je vous suplie avec M. de Gèvres et qu'on luy donne contentement comme il est bien raisonnable affin qu'il n'y ayt aucune difficulté pour exécuter ce qui a esté promis. J'ay voulu parler par deux ou trois fois à M. le Prince pour retirer son affection d'Amboise et le porter à se vouloir contenter de quelque autre place, mais tout cela n'a de rien servy. Nous avons pris advis de faire partir M. de Bullion (1) duquel vous aprendrez tout et nous le suivrons bientost, comme j'espère. Je vous baise très humblement les mains. De Sainte-Menehould, ce xv[e] may 1614.

Ceste lettre estoit écrite pour faire partir le courrier dès hier au soir. Nous avons aujourdhui signé les articles du traité et envoié M. Petitjean qui est à M. de Bullion pour vous en porter des nouvelles. Vous serés informé de tout par M. de Bullion. Monsieur, un gentilhomme de M. le duc de Vendosme, qui est icy a fait grande instance pour avoir main levée de l'argent saisi sur luy. Messieurs les Princes traitant ensemble nous ont prié d'en escrire à la Court, comme de choses qu'ils affectionnent bien fort. En l'estat auquel sont les affaires, il me semble qu'on ne les doibt point refuser et je vous en suplie instamment.

P. Jeannin.

Bibl. de l'Institut, Portefeuilles Godefroy, n° 267. — Cette lettre est d'un secrétaire ; le postcriptum seul est de la main de Jeannin.

(1) Bullion et Boissize, conseillers d'Etat, avaient assisté Jeannin, de Thou et le duc de Ventadour dans les conférences tenues avec les princes, à Soissons d'abord, puis à Sainte-Menehould.

On voit par la lettre précédente que Jeannin n'avait pas une confiance absolue aux promesses du prince de Condé. En effet au mois de juin 1515, au moment où les mariages espagnols allaient s'accomplir, Condé quitta brusquement la cour et se retira à Creil. On lui envoya Villeroi pour connaître ses griefs et essayer de le ramener; mais il ne voulut rien entendre. La reine passa outre et conduisit son fils à la frontière espagnole où l'échange des princesses devait se faire. Une armée dut accompagner la cour, mais le mariage du roi fut conclu, et Condé et ses amis ne songèrent plus qu'à vendre chèrement la paix. Une trêve fut conclue à la fin de janvier et prolongée jusqu'à la conclusion du traité de Loudun. Villeroi négocia de la part de la Cour qui était alors à Tours. Jeannin était resté auprès de la reine ; les lettres qu'il écrivit en réponse à celles de Villeroi nous feront connaître les exigences des princes.

XVIII. — Jeannin a Villeroi

Tours, 24 février 1616.

Monsieur, Le sieur d'Arlay arriva hier qu'il estoit nuit, en sorte que je ne peuz lors faire veoir une lettre à la Royne. Il la falloit aussi déchiffrer et sur les deux heures du soir je reçeuz la deuxiesme du 22e de ce moys. Je les ay fait veoir à la Royne à son lever et avant disné affin d'estre

seul. Je pleins la peyne à laquelle vous estes, et crein que ne soyons contrains de rentrer en guerre ou de souffrir une paix honteuse et qui rabaissera bien fort l'autorité du Roy, en danger qu'elle ne se puisse jamais remettre. Ainsi il faut que vous et moy donnions un mauvais conseil et que nous ayons le blasme du mal dont nous sommes innocens, lequel on eust peu éviter si noz advis eussent esté suiviz. Je dis un mauvais conseil, car la paix ni la guerre ne vaudront rien. Si vous asseure je, quoy qui s'en parle librement pour faire apréhender ce danger auquel nous sommes, qu'on ne le croit pas assez. Le Roy et la Royne mère ne veullent plus demeurer icy à cause du mauvais air et du grand nombre des maladies qui y sont et partiront, s'ilz ne changent d'advis, vendredy ou samedy pour aller à Blois. Il y a déjà quatre jours que j'essaie d'alentir ceste résolution que je crain debvoir estre préjudiciable aux affaires ; dissuadés-la, si pouvés ; on vous envoie le secrétaire de la Royne à cest effect, car je ne suis pas assez puissant pour la retarder ou empescher. Cest pourquoy j'estime que debvez finir tost et vous laisser aller aux contentemens particuliers dont avés le mémoire, pourvu qu'on soit quitte du général à meilleur marché. La Royne prend ce conseil là à regret, mais pour éviter pis. Si vous entrés aux articles particuliers de ce qui regarde le général, il sera mal aysé d'en sortir sans leur faire acquérir le gré d'un chacun, à cause de la réformation qu'ilz auront procuré ; et par ce moyen, outre ce qu'ilz se seront fortifiez en particulier, ilz auront encore acquis la bienveillance publicque, et les deux ensemble les rendront plus puissans pour recommencer quand il leur plaira. C'est à vous de juger si ces articles seront trop préjudiciables pour en ce cas essayer de faire remettre la résolution entière à une assemblée choisie de personnes de qualité, affectionnées au service de Leurs Majestés et au bien du royaume en laquelle

je prévoy bien que ces princes et aucuns des leurs auront part, mais il sera plus aisé d'en *[finir]* les armes estant posées, que pendant la guerre. Outre ce qu'il me semble que nous debvons désirer en effet, non en apparence une bonne réformation comme estant le seul moyen pour restablir et conserver l'autorité de Leurs Majestés. C'est donc à vous de juger sur les propositions et ouvertures qui vous seront faites de l'un et de l'autre lequel des deux sera le moins dommageable et en donner advis qui sera suivi comme j'estime. Ne craignons vous et moy de porter ce fardeau-cy ; faites participer vos colègues en ce que vous pourrez, car il est du tout nécessaire, si nous voulons bien servir et éviter plus grand mal, d'y procéder ainsi. J'ay encor moins d'aide icy que vous n'en avés au lieu où vous estes, pource que les soupçons croissent tous les jours contre ceux qui pourroient fortifier noz conseilz, ce que j'essaie de diminuer autant qu'il m'est possible, ne jugeant aucunement à propos ceste conduite. C'est vray que vostre travail sera du tout inutille, si n'accommodez le fait de Picardie (1). C'est un très bon conseil de faire que Monsieur de Mayenne accepte la Guienne (2) Vous sçavés que l'ay mis en avant dès longtemps pour les mesmes considérations contenues en vos lettres. M. de Villars m'a escrit et envoyé un gentilhomme de créance affin de luy dire mon advis sur ce que M. de Mayenne lui mande de l'aller trouver. Je lui persuaderay autant qu'il sera possible de donner le mesme conseil, si sa santé luy peut permettre de faire le

(1) Le duc de Longueville était devenu gouverneur de la Picardie; mais Concini avait le commandement d'Amiens. Longueville craignait l'influence du favori et demandait que la citadelle d'Amiens fût rasée.

(2) Condé qui avait le gouvernement de la Guienne consentait à l'échanger pour celui du Berry.

[illegible] cardinal [illegible] Bour- [illegible] [illegible] les au- [illegible] les mer- [illegible] et fortune [illegible] De [illegible]

[illegible]

[illegible] — [illegible]

[illegible] février.

[illegible] je [illegible] comment en [illegible] Normandie [illegible] et [illegible] Chi- [illegible] Peut estre que le con- [illegible] que vous pourrés [illegible] feront un plus grand [illegible] leur peuvent dire [illegible]

Les [illegible] espagnols comme une menace pour eux [illegible] Rohan et [illegible] leur [illegible] à [illegible] la révolte les princes.

2) Cette lettre est en chiffres.

3) Il s'agit de la duchesse douairière de Longueville, mère du duc de Longueville ci nommé.

4) On leur offrait en effet d'échanger le gouvernement de la Picardie contre celui de la Normandie. Condé aurait pu ainsi garder le commandement d'Amiens.

qu'ilz sont délibérés d'accepter que M. de Longueville demeurera gouverneur de Picardie, mais si on refuse de démolir la citadelle d'Amyens et de lui donner quelque place, qu'ilz ne peuvent rompre à ceste occasion. J'estime mesme si la paix estoit faitte de ceste façon, sans parler de l'estranger, que M. de Longueville et sa mère viendroient à prières après pour demander et tenir à grande obligation ce qu'on leur offre aujourd'huy, et si j'estois creu vous feindriez qu'on ne pense plus à l'eschange et essayeriez de persuader aux autres de faire la paix sur les contentemens particuliers qu'on leur donne. La Royne est devenue mélancolique et a déjà quelque indisposition à cause que nous la pressons de demourer icy ; et je ne veoy pas qu'on la puisse retenir plus 4 ou 5 jours sans aller à Bloys, pendant lesquelz essayez, je vous en suplie, à découvrir au vray ce qu'on doibt espérer de la paix ou de la guerre à laquelle nous nous préparons avec despence, mais l'incertitude est cause que tout ne va pas si bien, quelque argent que nous employons. La réponce à voz articles a esté aprouvée entièrement et pense on qu'on y peut encor adjouter quelque chose pour les contenter. La Royne et Madame la Maréchale (1) sont fort assurées que n'obmettez rien pour le fait de Picardie. Et je leur en parle aussi comme je doibz. Les Princes doibvent bien considérer qu'en contentant leur esprit en cest endroit toutes choses leur viendront après à souhait. Je plains vostre peine et vous assure qu'en ay ma portion. Je prie Dieu, etc. De Tours, ce xxvi[e] de febvrier.

P. Jeannin.

M. l'ambassadeur des Estatz (2) m'a communiqué une lettre que lui avés escrit sur le subjet de celle qu'il avait

(1) La maréchale d'Anne, Léonora Galigaï, femme de Concini.
(2) C'est-à-dire des Pays-Bas.

reçue de ses maistres afin de demander la continuation de l'entretenement de noz troupes chez eux en nous offrant leurs services suivant le traité sur quoy je l'ai dissuadé de deux choses, l'une de ne point mettre ceste demande en condition, attendu qu'elle ne debvoit dépendre que de la grâce du roy et eux estoient obligés par traité au service qu'on leur demandoit; l'autre de ne point donner plusieurs lettres qu'il avoit de Messieurs des Estatz à ceux du conseil sur ce subjet, crainte que leur demande rendue publique par ce moien ne rencontrast des empeschemens, l'exhortant de se contenter de simple prière à la Roine et de la réponse qu'elle feroit en termes généraux sans désirer de Sa Majesté une plus grande obligation. Et je l'en avoy adverti; cela a bien passé et la chose n'estoit (en doubte?) pour suivre de tout vostre conseil, lorsqu'il receut vos lettres. Il m'a prié de vous faire ceste réponse.

XX. — AU MÊME

Tours, 1er mars 1616.

Monsieur, La Royne m'a commandé de vous écrire, si Monsieur et Madame de Longueville continuent tousjours à refuser l'eschange, que vous déclariez aux princes et seigneurs que l'on favorise qu'elle n'y veut plus penser, et que Leurs Majestez consentiront de faire la paix, eux se contentant des offres que leur avez fait maintenant touchant leur particulier, pourvu que le général soit accordé ainsi qu'il apartient pour ne faire préjudice à la dignité du roy et quant à M. de Longueville il demeurera comme il estoit avant la guerre gouverneur de la Picardic, mais non pas en démolissant la citadelle d'Amyens ny en recevant gratiffication de quelque place dans son gouvernement comme il a monstré désirer, car ce n'est pas l'intention de

Leurs Majestez de l'accroistre en rien ny de luy donner aucun contentement. Encore ay-je eu assez de peyne à luy faire acepter la paix sans l'eschange, ce que toutes fois a deu estre offert par mon advis dès le commencement comme le moyen le plus propre pour ramener l'opiniastre de M. de Longueville. Je suis en doubte si ceste ouverture profitera, car je crains que ces princes ne veullent traitter sans le contentement particulier de M. de Longueville et qu'ilz ne se soient obligez en l'association avec eux luy procurer quelque grand advantage. Et si cela est, je ne veoy plus aucun moyen d'en sortir. Vous leur pourrez représenter la promesse qu'ilz ont faite et récente, tant de fois, que Leurs Majestés les trouveroient entièrement disposez à leur donner tout contentement mesme pour ledit eschange. Ce que ne faisans point, s'ilz refusent encores la paix après estre satisffaits de leur particulier, qu'on ne doibt plus rien espérer d'eux, et que toutes choses iront au pis. Je crein la guerre comme vous et la prévoy si dangereuse ainsi que vous faictes vous-mesme, qu'il n'y a paix de quelque façon qu'elle soit faicte qui ne valle mieux que la continuation de la guerre. Mais nous sommes obligez de suivre le commandement et voluntez de Leurs Majestés. Leur despart d'icy est refroidy, mais avec déplaisir. Finissez, Monsieur, le plustost que pourrez et leur faites cognoistre que pour quelque occasion que ce soit on ne prolongera la surcéance d'armes qui est ce qu'on nous fait entendre de plusieurs endroitz qu'ilz désirent et de tirer les affaires en longueur avec mauvais dessein pour consumer noz finances, cercher d'autres advantages et peut-estre pour attendre celuy que M. le Prince a envoyé en Savoye dont je vous ay cy-devant donné advis. Mme de la Trémouille part aujourd'hui de ceste ville pour aller à Loudun ; elle sort bien contente de la Royne et me promet qu'elle aydera à la ix. M. le duc de Mayne m'avoit écryt pour faire délivrer

le frère de M. La Grange qui est prisonnier à la Bastille, ce que Leurs Majestez m'ont accordé en sa considération. Je n'ay veu depuis celuy qui m'a aporté ses lettres pour luy donner la dépesche. La Royne est entrée en soupçon sur ce que m'avés mandé de venir icy sans rompre ou conclure, que vous craignez plus le premier que vous méprisez le dernier. Il est bien certein que rien ne sera obmis par vous pour surmonter toutes difficultés. Je prie Dieu, etc. De Tours, ce 1er mars 1616.

P. Jeannin.

XXI. — Au Même

Tours, 3 mars 1616.

Monsieur, Vostre lettre du 1er de ce moys m'a esté rendue par M. de Pontcarré le lendemain 2 à 4 heures après midy. M. de Sceaux (1) fut veoir incontinent la Royne pour luy faire lecture de celle du Roy et tost après fait deschiffrer les vostres. Je les luy portay aussy pour les luy faire veoir. Elle creut bien par la lecture des premières qu'elle ne recevrait pas grand contentement des autres. Ce qu'ilz recerchent de la longueur après avoir esté esclaircy de ce qu'ils pouvoient désirer pour leur particulier met en très grand soupçon la Royne. Il y a aussi d'autres conjectures qui luy font croire qu'on ne doibt plus rien espérer de la paix et qu'il se fault préparer du tout à la guerre. C'est pourquoy elle est résolue de partir lundi pour s'en retourner à Paris après avoir laissé icy les provisions nécessaires pour l'armée. Madame la maréchale d'Ancre partit hier de grand matin avec son frère et ses enfans. Ostez-nous d'incertitude,

(1) Secrétaire d'Etat.

s'il vous plaist. M. de Sully m'a escrit le déplaisir qu'Il a de la conduite de son fils qui fait servir sa maison de Sully pour y establir le canon d'Orléans, dit que c'est contre sa volonté et demande assurance qu'on n'entreprendra rien contre ses maisons et qu'elles ne feront point la guerre. Je fais jugement de ceste demande qu'il n'espère plus la paix. Il semble à Sa Majesté qu'on doibt différer la responce jusqu'à ce qu'on soit mieux esclaircy de sa conduite en la conférance ou qu'on s'en doibt refuser du tout. Et Sa Majesté m'a dit qu'elle désiroit maintenant la paix avec plus d'ardeur qu'elle ne faisoit auparavant, mais plus tost pour les défaulx qu'elle recognoist en ceux qui servent le Roy que pour autre considération. Finissez, mais ne rompez point, s'il est possible ; non qu'il faille user de longueur, mais bien se laisser à quelque chose de plus qu'on ne doibt pour éviter cet orage qui semble debvoir engloutir la France. Quelque désir que la Royne ayt à la paix, si ne peut-elle aprouver que M. le Prince signe les arretz comme estant une nouveauté préjudiciable à l'autorité du Roy (1). Aussi son esprit est combattu de diverses opinions prévoyant les incommoditez de la guerre et ne pouvant aprouver les remèdes. J'ay parlé à l'ambassadeur de Hollande pour le secours, qu'assure tousiours qu'on l'aura huit ou dix jours après qu'il sera demandé et qu'il croit que M. le comte Henri, filz de Madame la princesse d'Orange en sera le conducteur. J'ay aussi parlé à M. Fressice et lui ay fait cognoistre que la paix de France est un secours assuré pour M. de Savoye, d'autant que le Roy d'Espagne qui sçait le Roy estre obligé par le traité d'Ast (2) de le secou-

(1) Le prince de Condé exigeait en effet d'être le chef du conseil et de signer tous les arrêts.

(2) Le traité d'Ast est du 1er décembre 1614. Il avait été précédé du traité de Verceil du 17 novembre 1614, et c'est dans ce ›ier qu'était stipulée la clause dont il est question ici.

rir en cas d'infraction par l'espagnol creindra plus ce secours, quant nous serons en paix que si nous demeurons en guerre ; joint que la guerre finie et signée il se peut asseurer d'un si grand nombre de français qui iront chercher la guerre ailleurs qu'il y trouvera une armée entière. Je ne peux pas bien juger de son intérieur, mais il promet d'ayder à la paix et qu'il s'en va à Loudun en ceste intention, c'est ce que je vous peux mander, sinon que vos responses sont aprouvées. Vous les avez fait en entière liberté et on estoit icy en quelque contrainte. Je prie Dieu, etc. De Tours, ce IIIe mars 1616.

P. JEANNIN.

XXII. — AU MÊME

Tours, 21 mars 1616.

Monsieur, J'ay fait veoir à la Royne une lettre du XVIIIe de ce moys ; quant nous pensons estre sur la fin de notre travail et jouyr de quelque repos nous nous en trouvons éloignez, car ceux (1) qui ont plus de créance que moy font entendre que vous êtes trompé et qu'on tire les affaires en longueur avec mauvais dessein ; qu'on vous fait cependant acorder d'article en article tout ce qui peut aporter advantage et réputation à ceux avec lesquelz vous traités pour les jeter en public lorsqu'il sera temps et rompre sur celuy duquel vous sçavés que dépend le contentement de Leurs Majestés, qui est la citadelle d'Amyens ; se plaignant la Royne de ce que s'estant montrée si affectionnée à

(1) Jeannin fait probablement allusion ici à Barbin, confident de la reine. D'après Bassompierre, Barbin excitait la reine contre Villeroi et blâmait les concessions que celui-ci avait dû faire aux princes.

leur complaire soit au général ou particulier, elle ne puisse rien obtenir d'eux et qu'on la veuille contraindre d'abandonner laschement un serviteur qui tient tout son advancement d'elle pour servir à l'opiniastreté de Madame de Longueville et de son filz qui luy portent inymitié. Veu mesme les offres que le roy a fait de donner un eschange si advantageux et une place assavoir Dièpe ou Caen, non les deux ensemble, moins encor les trois, disant la Royne qu'elle ne le pourroit faire sans un trop grand blasme, ne veut non plus donner avec Dièpe le Pont de l'Arche qui est un passage sur la rivière pour tenir en subjection Rouen et lui oster le commerce. Bien consentira-t-elle de donner avec Dièpe 50,000 escuz et plustost 200,000 livres ; si cela est encor refuzé elle ne désire pas d'accorder les articles généraux sur lesquelz elle pourra prendre quelque juste subject de rompre et veult que vous disiez que Leurs Majestés désirent avoir tous les articles ensemble, et y répondre aussy en une seulle fois. Estant leur intention s'ils ne reçoivent contentement pour le regard de la citadelle d'Amyens de rompre ; que le Roy l'ayant fait édiffier pour la seureté de la frontière de Picardie, Sa Majesté ne peult consentir la démolition d'icelle sans assembler les Princes officiers de la coronne, ducs, pairs et autres principaux officiers du Parlement de Paris et seigneurs estans de son conseil, entre lesquelz Mgr le Prince et les princes officiers de la coronne, ducs et pairs qui sont près de luy y seront aussy apellés, offrant de se conformer à leur advis, soit pour conserver ladite citadelle, soit pour la faire démolir, et quant à l'article du Tiers-Estat (1), qu'ayant été contredit par les deux premiers ordres, il n'estoit pas raisonnable

(1) Le Tiers-Estat aux Etats de 1614 avait demandé que la couronne de France fût déclarée indépendante au spirituel comme au temporel.

de contraindre le Roy par les armes de le suivre au lieu d'y faire responce meurement et par l'advis des cy-dessus nommez. Mais tout ce que dessus n'est que pour induire M. le Prince et M. de Mayenne et M. de Bouillon qu'on tient affectionnéz à la paix, de persuader M. de Longueville sur la demande qu'il fait de démolir la citadelle d'Amyens qu'il se contente de l'offre que font Leurs Majestés de suivre le conseil qui leur sera donné en ladite assemblée, ou de prendre l'eschange aux conditions susdites. Et de vray, je ne voy pas que Leurs Majestés et ces Princes puissent espérer grand contentement de la paix si on prend autre conseil que celuy-cy. Je n'ay rien obmis pour surmonter ceste difficulté, mais vous sçavés qu'en ce particulier il y en a qui ont plus de pouvoir que moy et ausquelz il est plus aisé de persuader ce qui plait qu'à moy ce qui n'est agréable ; encor fait-on accroire que je n'y suis pas assez affectionné; là-dessus ceux qui désirent la guerre ne s'oublient pas et font aisément accroire à la Royne qu'il y va de son honneur d'abandonner un sien serviteur pour contenter ses ennemys. Faictes encor un effort et mandez tout ce qu'on doibt espérer, car on a advis de levées en Allemagne et qu'en plusieurs endroitz de la France on ennarre encor des gens pour Mgr le Prince, et qu'on donne même de l'argent. On ne peut plus aussi souffrir d'une part et d'autre la continuation de la surcéance d'armes sans creinte d'en veoir naistre quelques fascheux inconveniens à cause des grandes et excessives levées que font les gens de guerre de Mgr le Prince. M. le Nunce Cardinal m'est venu veoir avec grande pleinte de l'article (1) qu'on demande pour confirmer celuy du Tiers-Estat. Je luy ay respondu par raison et avec grande contention, mais je ne l'ay non plus per-

(1) On finit par décider que la réponse en serait remise à trois mois.

suadé que luy moy. Pour fin, si l'article de la citadelle d'Amyens va bien nous pourrons surmonter toutes difficultez, autrement j'en désespère. Mandez-nous tost, s'il vous plait, et, par mon advis, ne rompez point jusqu'à nouveau commandement. Car je ne laisseray de tenter encor, quoy qu'avec peu d'espoir. Dieu nous veuille donner bon conseil. Je pleins vostre peyne et de ce qu'ayant achemyné si heureusement ceste affaire, on soyt en danger de souffrir naufrage si près du port. Je suis, Monsieur, etc. De Tours, ce xxi[e] mars 1616.

P. S. J'ay craint que la lettre du Roy ne soit cause de rupture ; si en jugez ainsi, retenez la à vous et renvoyez tout ce courrier, mandant le mal qu'en prévoiez. Les demandes de M. de La Chastre (1) m'estonnent, et ne veoy aucun moyen de les exécuter, s'il les met toutes ensemble, et non plus celles de M. de Sully. Je vous écriray plus particulièrement à la première dépesche. M. Aligre vous portera ce qui touche à Madame la comtesse de Soissons. On essaie de la contenter autant qu'on peut sans offenser M. le mareschal Desdiguières. — Je suis, Monsieur, etc.

P. JEANNIN.

XXIII. — AU MÊME

Tours, 28 mars 1616.

Monsieur, La Royne a receu grand contentement de ce que l'article du Tiers-Estat est passé en la façon que l'avés mandé et considère bien ce que vous avés souffert qu'on y

(1) La Châtre était gouverneur du Berry. Il consentit à céder son gouvernement à Condé et obtint comme compensation le bâde maréchal et 100.000 écus.

ayt adjouté (1). Les députez du Parlement ne peuvent nuire puisque les armes seront cessées, lorsqu'on debvra faire ceste assemblée et qu'elle dépendra encore de la volonté du Roy pour l'advancer ou reculer comme il lui playra. Je ne sçay ce que vous avés fait pour l'article suivant touchant la révocation de l'arrest du conseil et exécution de celuy du Parlement sur ce mesme subject (2), mais j'estime que Mr le Prince ayant aporté de la facilité au précédent continuera de mesme à celuy-cy. La Royne m'a commandé de vous escrire qu'elle s'arrestoit à l'échange de Normandie, mais qu'elle désiroit avec grande affection que pour le Vieil Palais qu'on dit que M. de Longueville acceptera volontiers pour seconde place, on le face contenter, s'il est possible, d'argent ; car encor que ceste place ne vaille rien, il y a grand advantage pour celuy à qui vous la donnés et je crein du blasme du costé du Roy, à cause qu'elle est dans ville capitalle et y donne entrée à celuy qui la tient quand il luy plait. Elle est aussi assize sur la rivière et peut incommoder le passage. Bref, c'est comme Chasteau Trompette à Bourdeaux, l'un estant aussy foible que l'autre, et néanmoinz vous sçavez qu'on ne le voulust jamais donner à M. le Prince. Je scay bien qu'il y a trop de différence entre les personnes ; mais qui voudra cercher à reprendre ceste action trouvera tousiours de quoy calumnier.

(1) La réponse en était remise à trois mois, et l'on devait prendre l'avis des princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et de députés des Parlements.

(2) A la suite des Etats généraux de 1614, le Parlement rendit un arrêt à la date du 28 mars 1615, par lequel il convoquait les princes et pairs de la couronne pour se réunir dans la grand' chambre du Parlement et aviser aux réformes nécessaires. Le conseil cassa cet arrêt le 23 mai. Le traité de Loudun admit qu'une conférence aurait lieu sur ce sujet et que l'arrêt du conseil resterait sans effet.

Si on pouvoit changer ladite place en celle de Vernon, ce seroit beaucoup mieux. Mais nonobstant toutes ces difficultez il faut passer oultre au cas qu'on ne les puisse surmonter et donner plus tost ce Vieil Palais que de faillir à conclure. C'est ce que j'ai eu commandement de vous escrire sur ce subjet. Pour l'argent, nous y travaillons, et Messieurs de Chevry et de Flesselles vont par de là pour adviser avec M. de Sully aux moyens d'en recouvrer par imposition sur les Rivières. Et pour ce que cest argent ne peut venir promptement pour satisffaire au licenciement des troupes de M[gr] le Prince, il faut traiter s'il est possible avec M. de Sully pour l'advancer moyennant bons intérests et en prenant son assignation sur le fermier qui sera à sa dévotion ; car nous aurons encor peyne et difficulté d'en trouver pour le licenciement des nostres, et pour payer et asseurer ceux avec qui nous debvons traiter pour les places et gouvernemens. On envoie à cest effet M. le chevalier de Valancey vers M. de la Chastre pour le faire venir. On en fait autant pour M. de Bouillon. Vous seriez émerveillé de la difficulté et cherté qu'il y a à recouvrer argent. J'y travaille, il y a déjà longtemps. La Royne m'a dit qu'elle estoit fort offencée des calumnies qu'on a publié qu'elle avoit du mécontentement de vous ; au contraire elle vous loue, estime et préfère vostre conseil à tout autre. Finissez le plus tost que pourrés, et par la paix, dont les dangers et inconvéniens seront toujours moindres de beaucoup que ceux de la guerre. Je suis, etc...

P. Jeannin.

XXIV. — Au Même

Tours, 30 mars 1616.

Monsieur, J'ay trouvé la Royne-mère en grande colère ·ès avoir entendu le raport que luy a fait le sieur d'Har-

lay et la lecture des dernières lettres que vous m'avés escryt sur ce que M. et M[me] de Longueville persistent tousiours a demander Caen et Dieppe ou de refuser l'eschange et continuer en la demande qu'ilz ont fait de démollir la citadelle d'Amiens. Car Sa Majesté dit M. de Changes luy avoir raporté qu'ilz se contenteroient de l'une des deux places et du Vieil Palais ; et puisqu'ilz se dédizent quant il leur plait, qu'elle veult avoir la licence d'en faire autant et de révocquer beaucoup de choses qu'elle a accordées pour avoir la paix. Sa colère à la vérité est juste, du moins excusable, puisqu'on procède avec tant d'aigreur en ce qui regarde son contentement, encor qu'elle se soit montré très affectionnée de satisfaire à ce qu'on désire d'elle, en sorte que je la veoy très mal disposée pour le présent. M'ayant commandé de vous escrire qu'elle désire tousiours que M. de Longueville se contente de l'une des deux places avec de l'argent pour le Vieil Palais plus tost jusques à 300,000 livres, ou si cest argent est refuzé que vous offriés encor le Vieil Palais avec la première place ou si M. de Longueville aime mieux au lieu de la première place et dudit Vieil Palais, les lieux qui s'ensuivent, à sçavoir le Vieil Palais, le Pont de l'Arche et Vernon, et si tout est refusé, donnez-en advis à Sa Majesté promptement, affin qu'elle vous mande sa dernière résolution. Vous n'accusés point la réception de mes dernières lettres qui estoient du 23[e] de ce moys, encor que m'en ayés escrit trois du mesme jour. Je vous prie, me mandés si l'aurés receue. Je vous mandois par icelle nous faire sçavoir l'article qui suit celuy du Tiers-Estat estoit aussi bien accordé que l'autre, car la Royne désire en estre esclaircie et m'a commandé de le vous écrire. J'ai parlé à Sa Majesté de l'office d'intendant au lieu de feu M. Dollé (1). Elle diffère

(1) Dollé venait de mourir.

de remplir ceste place et ne vous peux dire quel conseil elle y prendra, sinon qu'à mon advis ayant perdu un serviteur particulier et comme domestique, elle y en voudra mettre un autre de mesme qualité. Mandés promptement ce qu'auriés apris. Je le prévoy déjà. J'avoys fait quelques autres ouvertures, mais n'aiant pas esté bien receues, je ne vous en manderay rien. Je suis, Monsieur, etc. De Tours, ce xxx[e] de mars.

P. S. Je vous suplie très humblement me vouloir mander ce qu'aurés apris de tout ce que dessus, car encor que Sa Majesté le puisse aisément conjecturer ou pour mieux dire cognoistre avec certitude par plusieurs lettres que m'avez écrit, que luy ay tousiours communiqué, elle désire néantmoinz un particulier esclaircissement et réponce à tout et dès le mesme jour, elle vous prie entendre sa formelle volonté. Quoy que vous entendiez de ceux avec lesquelz vous traitez, ne rompez point. Contentez M. de Bouillon de 30,000 livres au lieu de 24 et de 36,000 livres, s'il est besoin, selon qu'il les demande.

P. Jeannin.

XXV. — Au Même

Tours, 4 avril.

Monsieur, je vous ay escry ce matin par M. de Chasteaurenault, après avoir veu vostre dernière lettre du 2[e] de ce moys que n'avoys encor communiqué à la Royne. En ayant entendu la lecture, je l'ai veu bien fort esmeue et au désespoir de la paix, disant qu'elle aymoit mieux hazarder tout que de souffrir tant d'indignitéz et de longueurs. Et si M[gr] le Prince veult qu'elle croie les bons propos que luy avés souvent mandé de son affection envers elle et que M. Virey a encor répété avec les lettres qu'il luy a aporté de sa

part, il doibt rejeter toutes ces nouvelles demandes des particuliers qui vont à l'infiny, et les passions de ceux de la religion assemblez à La Rochelle, qui veullent faire retracter ce qui a déjà esté acordé pour l'article du Tiers-Estat et remettre le traicté jusqu'à la rédition effectuelle de Tartas (1), car elle est résolue de ne point souffrir qu'il y ayt aucun dérangement en l'article du Tiers-Estat et de promettre de faire séparer les contraventions soit pour Tartas ou autres après le traité fait, mais non d'en différer la conclusion jusques à la rédition effectuelle, aymant mieux rompre que d'y consentir en ceste façon, prévoyant qu'il seroit nécessaire en l'accordant d'alonger encor la tresve, ce qu'elle ne veult plus faire pour quelque cause que ce soit, à cause de la ruyne qu'en souffrent les subjectz, et de ce qu'on lève les tailles partout, et plus ce, un quartier que le Roy n'a accoustumé d'en prendre en un an. Si Mgr le Prince veult, il peut traiter sans remise, se contentant d'avoir en argent comptant ce qu'il fault pour licencier ses troupes, qui ne peut pas revenir à un million, comme il vous a demandé, et le surplus de ce qui luy sera accordé en bonnes assignations et assurances sur personnes dont il aura contentement. Essayez, s'il vous plait, de diminuer lesdites sommes le plus que vous pourrez et considérez qu'outre ce qu'on demande en gros, il y a beaucoup en particulier pour mondit sieur le Prince, pour M. de Mayenne, plus pour acheter le gouvernement de M. de la Chastre qui est attendu en ce lieu lequel mettra sans doubte à fort hault pris ce qui lui apartient ; à M. de Bouillon pour Chinon et à ceux dont on veult retirer les places en Normandye ou à M. le Maréchal d'Ancre si on fait quelque changement à Amyens. Toutes ces sommes ensemble estans si excessives qu'elles nous mettent au desespoir et me font déplorer les misères

(1) Petite place du Béarn.

du Royaume et la lâcheté avec laquelle nous traictons. Je veoy aussi la mauvaise disposition de M. de Longueville et si on traicte par eschange avec les conditions qu'il demande, qu'il ne peult estre fait sans blasme qui tomberait sur la Royne et sans dommage pour l'Estat. Si j'eusse esté creu, il y a longtemps que Sa Majesté eut offert de mettre un gentilhomme de qualité dans la citadelle d'Amyens, recognu pour estre si affectionné au Roy que M. de Longueville ne le sçauroit rejetter sans luy donner autre contentement et je veoy la Royne presque réduite à ce conseil (1), si M. de Longueville continue en son opiniastreté, qui est le vray et seul bon moyen pour en sortir, M. de Nérestang m'a fait une ouverture de faire sortir M. le Maréchal d'Ancre de la Picardie, laissant la place d'Amyens entre les mains d'un bon serviteur du Roy, mais ledit sieur de Nerestang ajoute qu'il désireroit qu'on pust traiter avec M. de Sully et son fils de l'offre de grand-maistre de l'artillerie, en donnant au filz la charge de premier gentilhomme de la chambre, plus convenable à son aage, et une bonne somme d'argent au père, en intention de faire pourveoir dudit office de grand-maistre M. le maréchal d'Ancre pour le tenir avec celuy de maréchal de France, qui le pourroit obtenir par traicté ; cela rendroit tout facille ; mais j'y prévoy de la difficulté à cause que ceux de la religion y aporteront de l'empeschement. M. le maréchal Desdiguières avec lequel M. de Rosny a pris alliance ne l'aprouvera pas volontiers ; puis je faiz doubte que M. de Rosny veuille consentir que ce tiltre d'honneur attaché à sa personne et de son filz sorte de sa maison, si ce n'est que l'avarice luy face prendre ce conseil. J'adjoute encor que tenir deux offices de la couronne ensemble est sans exemple, ce que

(1) Il fut en effet suivi : Amiens eut pour gouverneur M. de ıtbazon.

n'est pas pour diminuer l'envie. Ledit sieur de Nerestang pensoit aller vers vous à cest effet. Mais il eū crainte de donner trop de soubçon. Si vous jugez en debvoir faire ouverture, cela est remis à vostre jugement. Le sieur d'Arlay est attendu en ce lieu. encor plus M. de Tiange qui a donné espérance audit sieur de Nerestang y venir. Tirez, Monsieur, la dernière résolution à ce coup et la faites sçavoir. Si M. de Longueville après tant d'offre, fait difficulté de s'acommoder et que puissiez induire M. le Prince avec les deux (1) qui sont de son opinion de traicter sera le meilleur. Vous recevrez la response aux articles des particuliers; la Royne les a voulu communiquer comme il estoit bien raisonnable et je l'ay désiré aussy. Ce n'a esté sans faire mettre en avant que le Roy se faisoit trop de tort de faire un traité si honteux; la Royne a neanmoins suivy vostre advis et remis encor à vostre jugement le peu qui a esté changé. Il n'y a que l'article de la survivance pour M. de Candale qu'ilz ont tous rejetté et la Royne mesme. Vous en verrez la cause exprimée par la responce. On se promet qu'il n'a n'a pas si grand pouvoir que son mescontentement doive empescher l'accord. Vous jugez assez l'importance de la survivance, mais j'estime quant à moy, que le temps nous fournira des moyens pour nous en garentir et estime que vous ne debvez demourer pour cest article. Nous ferons partir dans demain celui qui est venu de la part de Messieurs Chevry et Flecelles avec responce du Roy. Nous en avons conféré aujourd'huy chez M. le Chancelier; il ne reste que d'en faire raport à la Royne. Tous moyens pour recouvrer argent en ceste nécessité nous semblent bons à quelque prix que ce soit. Je suis, Monsieur, etc. Tours, ce IVe avril.

P. S. J'ay parlé souventes fois à M. de Nerestang et luy

(1) C'étaient les ducs de Mayenne et de Bouillon.

ay enfin bien suadé que M. le maréchal d'Ancre change sa charge de lieutenant de Picardie en celle de Normandie et que M. de Montbason la luy quictant prenne celle de Picardie avec la citadelle d'Amyens. M. de Longueville n'aura aucune occasion de se plaindre, et s'il n'est content il portera la peine de son opiniastreté. On contentera ledit sieur maréchal des places que l'autre a refusé. Nous en debvons parler à la Royne à son réveil, puis si elle l'a agréable, ledit sieur Nerestang vous ira trouver luy-mesme. (C'est du v[e] avril au matin.)

P. JEANNIN.

(Toute cette lettre est en chiffres.)

XXVI. — AU MÊME

Tours, 6 avril 1616.

Monsieur, Aujourd'huy sur les unze heures du matin, nous avons esté veoir M. de Sceaux et moy la Royne pour faire veoir les lettres écrites au Roy au nom de Messieurs les Députez et celles que M. de Pontchartrain (1) a écryt en particulier audit sieur de Sceaux. Elle a aussi veu les articles qu'avés envoyés qui contiennent ce que l'assemblée de la Rochelle (2) désire de nouveau, c'est-à-dire ce que M[gr] le Prince en a voulu communiquer ; car ayant considéré

(1) L'un des négociateurs de Loudun.

(2) Les protestants s'étaient assemblés à Grenoble d'abord où Lesdiguières essaya de les retenir sous l'autorité du roi ; mais poussés par Rohan, ils se transportèrent à Nimes sans en avoir reçu l'autorisation et obtinrent, au moment des conférences de Loudun, d'y envoyer des députés et de tenir leur assemblée à a Rochelle.

auront une réponse favorable. Sur tout ce que dessus la Royne m'a commandé de vous écrire en particulier, que vous parliez librement à M. le Prince et luy faisiez entendre de sa part que le Roy accorde encores les articles particuliers communiquez par luy aux députez selon la responce qui vous est envoyée, mais d'attendre une nouvelle députation ; sur ce que voudront résoudre ceux de la Rochelle qui seroit cause de faire prolonger encore la tresve, qu'elle n'est aucunement délibérée de consentir à ce délay et à ladite prolongation, sinon que M. le Prince vous promette en particulier et donne par escrit au cas que ceux de la religion prétendue réformée ne se veullent contenter de ladite response à leurs articles, ny les particuliers qui ont fait des demandes de ce qui a pareillement esté respondu en leur faveur à tous ceux de son parti qu'il veult faire la paix et se contenter des articles qui ont esté acordez. A quoy il pourra bien induire M. de Mayenne et peult-estre M. de Bouillon et M. de Longueville qui aura occasion de se contenter de l'ouverture que M. de Nérestang vous aura fait, du moins n'aura aucun juste sujet de s'en plaindre. Si mondit sieur le Prince veult que tout ce qu'il vous promettra soit escrit sans en communiquer à autre, Sa Majesté en sera contente. Mais si cela défault et qu'il rejette ce conseil et pense la tresve pouvoir estre continuée, Leurs Majestés demourant en incertitude de paix ou de guerre, j'estime qu'il se trompera. Tout ce qui est contenu cy-dessus est de la colère et despit que la Royne mère a de veoir que la résolution de la paix soit si incertaine et tiré en tant de longueur, et néantmoins s'il y a grande espérance qu'elle se puisse faire et que M. le Prince la promette et ayt aussi la volonté de surmonter toutes ces difficultez, vous estes trop sage pour rompre. Car je vous puis assurer que Sa Majesté désire tousiours la paix et que je la juge nécessaire comme j'ay tousiours fait, mais elle estime que e[illegible]

serez content et montrant du courage elle obtiendra plutost que en acordant laschement tout ce qu'on veult comme on a fait jusques icy.

Je suis Monsieur, etc. A Tours, ce VIe avril 1616, à 8 heures du soir.

P. JEANNIN.

Cette lettre est en chiffres.

Bibl. de l'Institut, Portefeuilles Godefroy, n° 268.

Là se terminent les lettres de Jeannin concernant le traité de Loudun qui ne fut signé que le 3 mai. Il est fâcheux que nous n'ayons pas toutes celles qu'il écrivit jusqu'à cette date, mais celles que nous publions suffisent pour montrer quelles étaient les prétentions des princes et dans quel esprit la cour négocia à Loudun. Jeannin ne se laissa rebuter par rien, ni par les exigences toujours croissantes des princes, ni par les mouvements de mauvaise humeur de la reine ; ses avis ne sont pas suivis, il ne perd pas courage et essaie de tirer des circonstances tout le parti possible.

XXVII. — JEANNIN A PUYSIEULX

Paris, 20 juillet 1621.

Monsieur, Il y a quatre ou cinq jours qu'estant près de M. le Chancelier, M. l'ambassadeur des Provinces Unyes le vint trouver et luy dit qu'il avoit charge de présenter au

Roy une plainte de ce que les subjectz de Sa Majesté ne veullent apreuver la justice des juges ordinaires de leur pays et recourir à eux pour leur estre pourveu sur les déprédations qui prétendent leur avoir esté faites par les subjectz desditz sieurs des Estatz ; à quoy la responce luy a esté faite conforme à l'écrit que je vous envoye par commandement de M. le chancelier et suyvant l'advis que M. de Boissize et vous aviez cy-devant donné à M. de Maurier qui l'auroit fait entendre à Messieurs les Estatz en leur assemblée générale. C'est ce qu'il sera donné occasion d'en écrire audit sieur ambassadeur et à nous de luy faire la susdite responce. Ledit sieur ambassadeur doibt envoyer par escrit ceste pleinte au Roy. J'estime que vous jugerez nostre responce conforme à l'intention de Sa Majesté. Les prospéritez du Roy qui sont plus grandes que ne les eussions osé espérer aportent un très grand contentement à ses bons subjectz qui louent et réveyrent de bon cœur la bonté divine du soin particulier qu'il luy plaist prendre de la conservation de ce Royaume (1) et de la personne du Roy qui est assisté de si bon conseil qu'il sçaura bien juger ce qui est requis pour rendre ceste prospérité durable. M. le prince et M. le comte de Saint-Paul sont au siège de Sully (2) dont on se promet bonne et prompte yssue pour le service du Roy. Je, etc.

P. Jeannin.

De Paris, ce xx[e] juillet 1621.

Bibl. de l'Institut, Portefeuilles Godefroy, n° 274.

(1) C'était l'époque de la guerre contre les protestants. Le catholicisme avait été rétabli au Béarn, et les armées du roi commandées par de Luynes avaient jusque-là remporté plusieurs succès contre les protestants.

(2) Au moment où Jeannin écrivait cette lettre, Sully était au roi ; ce château s'était rendu le 19 juillet.

XXVIII. — Au Même

Paris, le 9 mai 1622.

Monsieur, Il vous a pleu m'escrire que la déclaration du Roy en faveur des habitants des Provinces-Unyes qui se sont refugiez en ce Royaume pour les exempter du droit d'aubeyne (1) avoit esté expédiée et néantmoings je n'en ay eu aucunes nouvelles par deçà. J'écry à M. Barat et le prie prendre soin de me la faire envoyer. M. le Chancelier attend tousiours M. de Bullion lequel doibt estre icy aujourd'huy ou demain. Sa venue nous esclaircira de ce que nous debvons espérer de la paix que luy et moy désirons d'affection, parce que nous la jugeons utille pour le service du Roy et le bien du royaume (1), pourvu qu'elle soit faite comme il est requis pour l'honneur et dignité du Roy et en conservant les advantages de donner le repos aux subiectz sans attendre ce que l'advenir peut produire où il y aura peut-estre autant à creindre qu'à espérer. Nous n'y pouvons rien aporter de nostre costé, sinon de faire prier à Dieu qu'il conserve le Roy et l'assiste en toutes ses entreprises et qu'il vous donne aussi, Monsieur, en parfaite santé, etc. P. Jeannin.

De Paris ce ixe may 1622.

Bibl. de l'Institut, Même fonds, n° 268.

(1) Par le droit d'aubaine, le roi était héritier de tous les étrangers qui mouraient dans le pays, à l'exclusion de tous autres héritiers.

(1) Le 6 mai, Jeannin avait écrit au roi pour lui conseiller la paix. Il pensait qu'il fallait instruire les huguenots et les gagner en accordant des faveurs à ceux qui renonceraient à leur religion, sans pour cela persécuter les autres. Le traité de Montpellier ne fut toutefois signé que le 19 octobre 1622.

Noel GARNIER,
Professeur d'Histoire au Lycée de Dijon.

DORIA

ET

BARBEROUSSE

PAR

M. le Vice-Amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE

ESSAI D'ÉTUDE CONTRADICTOIRE

PAR

HENRI TAMINIAU

Dans le courant de l'année 1885, M. l'amiral Jurien de la Gravière a fait paraître, dans la Revue des Deux-Mondes, *une étude sur Doria, l'amiral de Charles-Quint, et sur Barberousse Khaïr-ed-din, l'amiral de Soliman-le-Grand, à propos de la bataille de Prévésa* (1).

Dans cette étude, qui a pour titre : Les Grands Amiraux ou Comment s'affirme la prépondérance maritime, *l'amiral, avec une grande ampleur de vues, oppose les deux rivaux l'un à l'autre, et conclut en blâmant Doria parce qu'il n'a pas su saisir l'occasion qui lui était offerte d'écraser son adversaire.*

La compétence au point de vue maritime, l'érudition profonde de M. de la Gravière, les moyens puissants d'investigation dont il dispose, tout nous oblige à considérer comme exact l'exposé matériel des faits. Pour ce qui est de la conclusion, elle paraît discutable ; et il nous a semblé qu'il était possible de rechercher sans parti pris comme sans préjugés, si la conduite de Doria, dans la journée de Prévésa, était passible de blâme ou digne d'éloge.

(1) *Doria et Barberousse*, E. Plon, Nourrit et Cie, 1886.

PREMIÈRE PARTIE

I

Ligue conclue, sous les auspices de Paul III, entre le Pape, l'empereur Charles-Quint et l'Etat de Venise, au mois de mai 1537. — Déclaration de guerre de la Porte à la République de Venise. — Campagne de 1537.

Effrayé des progrès toujours croissants de l'Empire Ottoman, le pape Paul III s'était interposé entre François Ier et Charles-Quint, et les avait fait consentir à une trêve de dix ans. Venise, menacée par la Sublime-Porte d'une déclaration de guerre, employait toutes les finesses de sa diplomatie à détourner l'orage qui grondait sur elle. Les négociations en cours ne lui laissant que peu d'espoir, elle conclut, avec le Pape et Charles-Quint, un traité par lequel la République s'engage à fournir quatre-vingts galères; l'empereur en ajoutera quatre-vingts autres, tandis que le pape, de son côté, équipera trente-six vaisseaux. Marco Grimani, patriarche d'Aquilée, commandera la flotte pontificale; la flotte vénitienne obéira à Vincent Capello, et Doria, l'amiral de Charles-Quint, prendra le commandement suprême.

Ces conventions étaient à peine ratifiées que Soliman déclarait la guerre à Venise.

Le 17 mai 1537, le sultan quitte Constantinople ; arrive en Epire le 13 juillet et campe sur les bords du golfe d'Avlona. Le 15 août, Barberousse, Khaïr-ed-din, lui amène la flotte forte de cent vaisseaux.

Sorti du port de Messine le 17 juillet, Doria, à la tête de vingt-huit galères, prenait aux Turcs dix vaisseaux marchands qu'il livrait aux flammes. Le 22, à la hauteur de l'île Paxo, il rencontre douze galères ottomanes et s'en empare après un combat opiniâtre.

Depuis plus d'un mois, le sérasker de l'armée de Roumélie, Loufti-Pacha, dévastait la Pouille ; les murailles d'Otrante parvinrent seules à arrêter sa marche victorieuse. La déclaration de guerre à la république de Venise força le sultan à le rappeler. Loufti-Pacha rejoignit Khaïr-ed-din dans le golfe d'Avlona : il ramenait 10.000 captifs.

Le 18 août, Loufti-Pacha passe dans l'île de Corfou pour assiéger la forteresse ; mais la résistance inattendue des Vénitiens oblige le sultan à donner l'ordre de lever le siège. Le 7 septembre les troupes turques commençaient à se rembarquer et, tout déconfit, Soliman rentrait à Constantinople le 1er novembre 1537.

Tels sont, brièvement résumés, les faits qui

marquèrent la campagne de 1537; campagne productive il est vrai, mais en somme peu remarquable.

Tandis que les deux tiers de la flotte ottomane rentraient dans le Bosphore pour y prendre leurs quartiers d'hiver, Barberousse, le corsaire barbaresque, parcourait en plein automne la mer Egée avec soixante-dix galères et trente galiotes, faisant une ample récolte de captifs destinés à garnir les chiourmes ottomanes lors de la nouvelle campagne.

On évalue à 18,000 le nombre des prisonniers qu'il ramena à l'arsenal de Stamboul.

En corsaire connaissant son métier, Barberousse ne voulut jamais admettre les chrétiens comme rameurs à bord des vaisseaux lui appartenant en propre. Avec quarante galères équipées de rameurs turcs, il se croyait de force à en affronter quatre-vingts.

II

Campagne de 1538. — La flotte ottomane quitte le Bosphore le 7 juin 1538. — Elle lève des contributions dans l'Archipel.

D'après les ordres précis de Soliman, la campagne devait s'ouvrir avec cent cinquante ga-

lères. Fin mai, l'arsenal de Constantinople ne peut fournir que quarante des vaisseaux mis en chantier au commencement de l'hiver. Barberousse demande avec insistance à prendre la mer : à cette heure Salih-Reïs doit avoir quitté Alexandrie, convoyant vingt vaisseaux marchands, qui deviendront infailliblement la proie des chrétiens si Doria se porte à la hauteur de Candie.

Les vizirs ferment l'oreille à ce raisonnement. Les ordres du sultan sont formels, disent-ils, nous nous garderons bien de les enfreindre.

Barberousse finit pourtant par l'emporter et, le 7 juin 1538, il prend la mer. Sa première opération fut une descente dans les iles de l'Archipel, afin d'y lever des contributions de guerre et d'y ramasser des esclaves. Skiatho, la plus importante des sept iles qui couvrent le golfe de Volo, était défendue par un château fort. L'Ottoman y débarque des troupes et de l'artillerie et, après avoir battu le château en brèche pendant six jours et six nuits, il l'emporte d'assaut. La garnison fut massacrée ; mais la clémence intéressée du vainqueur épargna les habitants : il emmena de l'île 3,400 rameurs.

Dans les premiers jours de juillet, Barberousse fut rejoint par quatre-vingt-dix navires de Constantinople et vingt galères d'Égypte commandées par Salih-Reïs. La flotte étant au com-

plet, l'amiral turc mit encore à contribution Skyros, Tine, Serpho, Andros; en tira 8,000 ducats environ et, sans plus différer, mit le cap sur Candie. Il attaqua successivement, mais sans succès, les places de Rethymo et La Canée. Les villes ne cédant pas, Barberousse ravagea l'île et livra plus de quatre-vingts villages aux flammes. Scarpanto, Piscopia, Stancho, Stampalie furent dévastées et mises à rançon.

C'est de cette campagne que date la coutume qu'eurent les capitans-pachas de visiter annuellement les îles de l'Archipel. Le tribut établi par Barberousse ne fut supprimé que par la guerre de l'indépendance consacrée par l'acte du 3 février 1830.

III

Concentration de la flotte chrétienne. — Doria se fait attendre deux mois. — Tentative impuissante de Marc Grimani sur le château de Prévésa. — Situation respective des forces en présence.

Pendant que la flotte ottomane était occupée à de lucratives opérations, les chrétiens rassemblaient à grand'peine leurs forces navales. Ces forces étaient considérables : 59 à 60,000 hommes, 195 navires, 2,594 canons; mais, tandis que Venise voulait les employer à défendre la

région ionienne, Charles-Quint demandait une expédition tendant à détruire les établissements barbaresques. Ces intérêts contraires étaient la cause de délibérations interminables.

La concentration des escadres chrétiennes devait se faire à Corfou ; elle s'opérait lentement. Les Vénitiens, sous les ordres de Vincent Capello, arrivèrent les premiers au rendez-vous. Le 17 juin, Marc Grimani amène à son tour la flotte pontificale. Le patriarche d'Aquilée appartenait à cette puissante famille vénitienne, dont un des membres, Antonio Grimani livra la déplorable bataille de Zonchio (12 août 1499). Au bout de deux mois, Doria n'avait pas encore donné signe de vie.

Fatigués d'une inaction qui leur fait perdre une occasion précieuse, les commandants des deux flottes réunies décident de tenter une descente sur les rivages ennemis, car, si Doria s'attarde à Aigues-Mortes et à Gênes, Barberousse, lui, fait du biscuit à Négrepont. « La flotte était très incomplètement armée ; mainte galère, dans l'escadre du pape surtout, ne comptait guère plus de deux hommes par rame : » si le coup de main réussissait, on pouvait compléter l'équipement.

Grimani avait jeté ses vues sur le golfe d'Arta. L'entrée de ce golfe n'est défendue que par la vieille forteresse de Prévésa, bâtie sur

l'emplacement de Nicopolis, en face du promontoire d'Actium. Le chef de la flotte pontificale se fait fort, avec ses seuls moyens d'action, d'emporter la place.

Il part de nuit, arrive à l'improviste, jette ses troupes à terre et fait franchir à ses vaisseaux l'étroit goulet. Bien que surprise, la forteresse ne se laisse pas intimider; elle répond vigoureusement au feu des galères et Grimani se voit forcé de faire des approches régulières. Après trois assauts successifs donnés sans succès, il se hâte de rembarquer ses troupes et revient à Corfou pour y réparer ses vaisseaux et faire soigner ses blessés.

L'impression produite par la tentative avortée de Grimani fut mauvaise et ne pouvait qu'ajouter au prestige déjà trop grand des armes musulmanes.

Le 5 septembre, l'escadre de Doria est signalée enfin par les vigies de l'île. Cette escadre ne se composait que de quarante-neuf galères; le reste de la flotte, contrarié par le calme et des brises incertaines, n'arriva que le 22 septembre.

La flotte vénitienne comptait dans ses rangs quatorze naves; Doria lui adjoignit quatorze des siennes et mit les trente-six qui lui restaient sous les ordres de son neveu et lieutenant Franco Doria. Les naves vénitiennes eurent pour chef Alessandro Condulmiero, capitaine du galion de

Venise. Ce galion, valant toute une escadre à lui seul, espèce de citadelle mouvante hérissée de canons, devait protéger le développement de la flottille des galères.

Les flottes chrétiennes ayant opéré leur jonction, nous sommes arrivés au point en litige, objet de ce travail.

Doria devait-il attaquer? Ayant l'ordre formel de combattre, les circonstances le lui permettaient-elles? N'ayant pas combattu, est-il blâmable? et a-t-il trahi la confiance qu'on avait mise en lui?

M. de la Gravière est affirmatif sur toutes ces questions.

L'étude des différentes phases de la bataille semble autoriser un avis tout opposé, avis qu'on peut soutenir avec des arguments et des faits *tirés exclusivement* du travail de l'amiral.

Voici quelle était la position respective des deux armées en présence.

FLOTTE CHRÉTIENNE

La flotte chrétienne comprenait environ deux cents bâtiments, sous les ordres de deux Vénitiens qui devaient obéissance à un troisième amiral, Génois d'origine, par conséquent ennemi-né de ses collaborateurs. Ces trois commandants étaient au service de trois puissances, aux in-

térêts divergents, cherchant à s'humilier mutuellement afin de s'arracher la prépondérance politique, partant habituées à se défier l'une de l'autre. Il n'est pas téméraire de penser que les instructions données aux commandants des flottes ont dû se ressentir de ce manque de confiance. Enfin, les amiraux étaient Italiens et Italiens de l'époque qui a enfanté Machiavel et les Borgia : on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'une telle flotte n'était rien moins qu'homogène. La tentative infructueuse de Grimani sur Prévésa nous apprend que les vaisseaux étaient mal armés et mal équipés, car ce coup de main manqué était précisément tenté dans le but de se procurer les rameurs qui faisaient défaut. Il fallait aller à Sainte-Maure ou à Corfou pour trouver un asile fortifié capable de protéger les flottes contre une attaque victorieuse ou chercher un abri contre la tempête.

En résumé, nous voyons une force matérielle énorme au service d'une force morale insignifiante pour ne pas dire nulle, combattant dans les circonstances les plus défavorables.

FLOTTE OTTOMANE

La flotte ottomane est forte de cent vingt-deux navires, bien armés et bien équipés, car, nous le savons, Barberousse avec les quarante galères

qui lui appartiennent en propre, n'aurait pas craint d'en affronter quatre-vingts. Cette armée, très respectable, au service d'un maître unique, est commandée par les plus célèbres corsaires de l'époque, Torghoud dit Dragut, Tabach, Mourad, Guzeldjé, Sinan, Salih-Reïs, tous gens habitués à vaincre et disposés à mépriser les chrétiens qui viennent, tout récemment encore, de se faire battre à Prévésa. Le chef de ces corsaires fameux est Barberousse, « qui allie à la prudence du diplomate le courage du soldat, » suivant l'expression même de M. de la Gravière. Cette flotte si bien armée, si bien commandée, est adossée à une côte amie d'où elle peut tirer des ressources de toutes sortes ; par surcroît d'avantages, le goulet de la rade qui lui sert de mouillage est commandé par la citadelle qui vient d'infliger un échec sensible à une partie des forces chrétiennes. Mais ce n'est pas tout, comme si tous les éléments combinés eussent voulu combattre pour le croissant, l'orage gronde au loin, menaçant d'anéantir les bâtiments qui tiennent la haute mer.

Et puis, quand bien même les vaisseaux de Barberousse seraient anéantis, les chantiers de Constantinople ne sont-ils pas assez puissamment outillés pour pouvoir remettre à la mer, et en très peu de temps, une flotte supérieure à celle-ci. Si l'eunuque qui était chargé de sur-

veiller Barberousse ne nous l'avait pas dit sans détours, l'expédition improvisée à Suez l'année précédente nous en serait un sûr garant ; par conséquent, si considérable qu'eût été la perte, elle n'était point irréparable : le fanatisme musulman pouvait se donner libre carrière sans arrière-pensée.

En résumé, nous trouvons une force matérielle considérable au service d'une force morale colossale, et combattant dans les circonstances les plus favorables.

Étant donnée cette situation des forces en présence, la victoire devait appartenir non au plus fougueux ou au plus brutal, mais au plus circonspect.

IV

Barberousse arrive à Prévésa. — Quel jugement faut-il porter sur Doria et sur Charles-Quint ?

C'est pendant qu'il faisait des vivres à Négrepont que Barberousse apprend l'escarmouche de Grimani. Il fait choix sur-le-champ de ses meilleurs marcheurs et les envoie en reconnaissance. Les éclaireurs comptent quarante bâtiments chrétiens mouillés dans le golfe d'Arta. Au reçu du rapport de ses envoyés, Barberousse

donne sur l'heure l'ordre d'appareiller : quand il arrive devant Prévésa, la rade est vide. L'amiral turc, qui connaît la disproportion de ses forces avec celles dont peut disposer l'ennemi, ne veut pas courir de sa propre autorité les chances d'une bataille navale ; son avant-garde ayant capturé un bateau pêcheur dans les eaux de Corfou, il en envoie l'équipage à Constantinople et, en attendant les ordres du sultan qui commandera en connaissance de cause, après avoir interrogé les prisonniers, il entre dans le golfe d'Arta qui lui offre toute la sécurité désirable.

Ici M. de la Gravière ouvre une parenthèse et, comparant entre elles les batailles d'Actium et de Prévésa, livrées sur le même emplacement à 1569 années d'intervalle, il conclut : « La mobilité, la confiance qu'inspire à des coques légères leur faible tirant d'eau, triomphèrent dans les deux occasions de la force massive paralysée par l'état de la mer, les inégalités du fond et les caprices du vent. »

Pour ce qui est de la bataille de Prévésa, avant de parler de vainqueurs et de vaincus, il faudrait tout d'abord démontrer :

1° Que Doria, en se rendant à Corfou, y allait avec l'ordre formel et la volonté d'attaquer ; ce qui n'est aucunement prouvé ;

2° Que les circonstances lui permettaient l'at-

taque; ce qui n'est pas démontré; bien au contraire!

Dans le jugement qu'il porte sur l'affaire de Prévésa, l'amiral essaie de répondre à ces deux questions; nous citons textuellement :

« Jamais affaire ne fut plus ignominieuse, la prétendue fuite de Cléopâtre et d'Antoine serait de l'héroïsme auprès de l'abandon d'un champ de bataille où les chances les plus inespérées promettaient une victoire certaine. Des historiens, pour excuser Doria, ont supposé que l'amiral génois agissait en vertu d'ordres secrets; ils ont prétendu que Charles-Quint, après avoir compromis Venise dans une guerre contre le Grand-Seigneur, ne songeait qu'à tirer sa flotte du jeu; qu'il avait même engagé à ce sujet des négociations personnelles avec Barberousse. Dans le champ des suppositions toutes les hypothèses sont possibles. N'a-t-on pas dit aussi que Louis XIV, allié de l'Angleterre en l'année 1673, recommanda au maréchal d'Estrées, quand il l'envoya rejoindre le prince Rupert, de laisser les flottes anglaise et hollandaise se détruire mutuellement, pendant qu'il maintiendrait par de fausses manœuvres l'escadre du roi en dehors de l'action? Toutes ces noirceurs ne supportent pas l'examen. On veut protéger la réputation de Doria, et on livre à la légère, je crois, la renommée de Charles-Quint, un des plus grands rois

qui aient honoré le trône. Il est inutile d'attribuer des motifs cachés à une conduite dont les annales militaires n'offrent que trop d'exemples.

« Doria, troublé par la fière ordonnance de la flotte ottomane, *en proie aux inquiétudes que lui inspiraient la saison avancée* et ce littoral fécond en naufrages, a tout simplement été inférieur à lui-même. Il s'est perdu dans des manœuvres qu'il croyait savantes et qui n'étaient que le symptôme trop évident de sa défaillance. Plus d'un amiral, dans nos guerres modernes, a commis, pour le malheur de sa gloire, la même faute. » «Trois fois, dit un écrivain musulman, Khaïr-ed-din essaya de séparer les galères infidèles des gros vaisseaux à l'abri desquels elles s'étaient retirées; trois fois les galères lui échappèrent comme des renards qui fuient à l'aspect du lion! » Si Doria n'eût pas été couvert par la reconnaissance de Gênes et par le besoin que Charles-Quint avait de ses services, il sortait de ce combat déshonoré. La politique devait perdre l'amiral Byng; elle sauva le restaurateur de la liberté génoise. Il y a toujours de la politique au fond de ces jugements que l'histoire accepte et enregistre trop souvent sans contrôle.

« Charles-Quint ne retira pas, pour un moment de faiblesse, sa confiance au marin dont les services lui devenaient plus indispensables que jamais : et, remarquons-le, Charles-Quint

n'eut pas à se repentir de son indulgence. Pendant près de vingt-deux années, la flotte qui fit si pauvre figure à Prévésa, commandée de nouveau par le vieil amiral ou par son petit-neveu, garantit à l'Espagne la prépondérance maritime dans le bassin occidental de la Méditerranée. Doria mourut à l'âge de quatre-vingt-douze ans, comblé d'honneurs et en possession de toute sa gloire ; six ans avant sa mort, il montait encore ses galères : on ne saurait donc que féliciter le rival de François Ier de n'avoir pas immolé cet utile serviteur aux ardentes récriminations de l'Italie. *L'empereur mit une telle chaleur à couvrir le chef de son escadre*, il l'accabla de tant *d'éloges outrés*, que des soupçons injurieux devaient nécessairement en rejaillir jusque sur sa personne. J'ai déjà dit le cas qu'il fallait faire de ces imputations.

« En fait de soupçons, il en est un pourtant, je le confesse, que je ne serais pas éloigné d'accueillir. Je me demande parfois si le plus grand homme de mer de l'époque était bien véritablement marin. Entré dans la carrière à l'âge de quarante-six ans, ne fut-il pas plus facile à déconcerter par un incident de mer que ne l'aurait été Capello ?...

« Ce qu'on peut dire de mieux en faveur de Doria, étourdi et dévoyé par sa fausse science, c'est qu'il ne comprit certainement pas toutes

les conséquences de son inaction. Il s'imaginait, sans doute, n'avoir fait que manquer l'occasion d'une victoire, il créait en réalité, dès ce jour, au profit des Turcs, le funeste ascendant qui subsista jusqu'à la bataille de Lépante.

« Soliman ne s'y trompa point. Il était à Yamboli, dans la Roumélie orientale, à cent kilomètres environ au nord d'Andrinople, quand il apprit l'issue d'une bataille qu'il n'aurait peut-être pas osé autoriser. Ce sultan, que la chrétienté appelait déjà Soliman-le-Grand, n'essaya pas de dissimuler la joie profonde qu'un tel succès lui faisait éprouver. La ville de Yamboli fut illuminée le soir même, et le trésorier impérial reçut l'ordre d'augmenter de cent mille aspres, à percevoir sur les biens de la couronne, la solde annuelle du vainqueur de Prévésa. »

Fort heureusement pour les mémoires de Charles-Quint et de Doria, ce jugement n'est pas sans appel.

Ainsi donc, voilà une affaire qualifiée d'ignominieuse. Doria est un lâche, sa conduite tout entière en est la preuve. Comment Charles-Quint traite-t-il cet amiral couvert de tant d'ignominie ! comment accueille-t-il cet homme coupable de tant de lâcheté ! Il lui confirme sa confiance, en dépit des clameurs de l'Italie courroucée ! Il le comble d'honneurs et l'accable d'éloges outrés ! Pour un des plus grands rois

qui aient jamais honoré le trône, il y a là une façon d'agir bien étrange : était-il dupe ou trompeur ?

Si on rapproche cette manière d'être à l'égard de Doria du retard inexpliqué de deux mois que mit la flotte espagnole à gagner Corfou, il y a chez nous une forte tentation de donner raison aux historiens qui ont soutenu cette prétention d'ordres secrets forçant Doria à l'inaction.

« N'a-t-on pas dit, ajoute l'amiral, que Louis XIV, en 1673, recommanda au maréchal d'Estrée de laisser les flottes anglaise et hollandaise s'entre-détruire : de telles noirceurs ne supportent pas l'examen. »

Et pourquoi pas ?

Les preuves matérielles de ces ordres secrets n'existent pas. Peut-être Charles-Quint ne les a-t-il jamais donnés; mais, en politique, toutes les hypothèses sont admissibles. Quand on lit l'histoire avec impartialité, dans un but d'instruction personnelle, on s'aperçoit vite qu'à toutes les époques, et chez tous les peuples, la morale diplomatique n'a aucun rapport, même éloigné, avec la morale qui régit les individus, et on est tenté de se demander si ce qui est crime dans les relations privées ne deviendrait pas action méritoire dans le commerce politique ?

L'histoire du pays de France, pour ne parler que de ce qui nous touche, n'est-elle pas pour

ainsi dire pavée de félonies et de meurtres qui avaient l'acquisition ou la consolidation d'un trône pour objet et la politique pour excuse!

A une époque contemporaine, n'entendons-nous pas un diplomate, trop grand pour notre malheur, nous jeter à la face : La force prime le droit? Dernièrement encore, dans une discussion à la tribune de son pays, ce même diplomate n'est-il pas venu affirmer qu'il ne fait aucun état de ses alliés et, qu'en cas de conflit, il essaierait de se tirer d'affaire tout seul? Si cet homme d'Etat s'est permis de traiter ses alliés avec une telle désinvolture, c'est qu'il sait qu'il n'y a pas d'alliance qui tienne, alors que les intérêts sont contraires!

Pourquoi Charles-Quint, qui était un grand diplomate, aurait-il échappé à des nécessités qui semblent inhérentes au métier d'homme d'Etat?

Dans la journée de Prévésa, l'occasion se présentait de se débarrasser de rivaux exécrés (ils étaient Vénitiens). Si Doria a abusé de sa situation de commandant en chef, du moins l'a-t-il fait avec tant de prudence que ceux qui ont incriminé sa conduite n'ont pu fournir aucune preuve et en ont été réduits aux conjectures.

Nous irons plus loin dans le champ de l'hypothèse. Doria devait connaître à fond le tempérament de ses collaborateurs et s'il s'est attardé deux mois à Aigues-Mortes et à Gênes, sans

motifs plausibles, rien ne prouve que ce n'était pas pour les inciter à commettre l'imprudence, qui a failli être si fatale à la flotte pontificale, lors de la tentative impuissante de Grimani sur le château de Prévésa.

Enfin, voici ce que Brantôme écrit, à propos de la rupture entre François Ier et Doria. Ces quelques lignes d'un contemporain éclairent d'un jour assez vif la morale diplomatique au XVIe siècle et autorisent les opinions les plus risquées.

« Si le sieur André Doria, dit Brantôme, ne se fut départi malcontent du Roi, Naples était à nous, mais le Roi l'alla mécontenter et lui ôter la charge et généralité de ses galères, pour la donner à un homme qui ne savait que ce c'était qu'une mer, un port et une galère, non pas une fuste, — qui était M. de Barbezieux, — lequel certainement était bon homme de guerre et bon capitaine pour la terre. André Doria avait le cœur grand. Se voyant ainsi maltraité, il changea de parti. Le Roi lui envoya demander les prisonniers qui avaient été pris au combat naval de Naples par Philippino Doria en 1528 ; il lui manda qu'il lui en avait assez donné et qu'il se contenta du prince d'Orange pris à Porto-Fino en revenant d'Espagne et d'Hugues de Moncade, sans lui en avoir donné une seule récompense de rançon. C'était assez. On dit que le

Roi fut fort irrité de cette réponse. Il l'amadoua de paroles, pensant l'apaiser et le rappeler, s'il eût pu, et, étant en son pouvoir, lui faire trancher la tête. André Doria lui renvoya son ordre, — le collier de Saint-Michel — et alla faire révolter Gênes. »

Quoi qu'il en soit de tout ce qui précède, deux faits restent acquis à l'histoire : Le retard inexpliqué de la flotte espagnole et la faveur, non comprise, de l'empereur envers l'amiral auteur d'une action qualifiée ignominieuse par M. de la Gravière.

Comme corollaire à ces deux faits. nous poserons les trois conclusions suivantes :

1° Ou Doria, obéissant à des ordres secrets, n'a pas fait à Prévésa tout ce qu'on était en droit d'attendre de lui et des forces dont il disposait. Il n'aurait été alors que l'instrument servile d'une politique déloyale : dans ce cas, le jugement de l'histoire devrait condamner non pas Doria, mais bien Charles-Quint. Il n'existe aucune preuve de ces ordres secrets.

2° Ou Doria, malgré les ordres reçus, n'a pas fait ce qu'il devait, ce qu'il pouvait. En le protégeant, en lui donnant des éloges outrés, Charles-Quint eût fait preuve d'une incapacité notoire en matière politique et militaire; il aurait joué un rôle de dupe. Il nous paraît puéril de protester contre une semblable assertion.

3° Ou Doria a fait tout ce qu'un amiral dans une situation semblable pouvait tenter, alors Charles-Quint, en le protégeant contre l'Italie en courroux, s'est grandi de toute la supériorité de son amiral.

Cette dernière opinion paraît la seule acceptable, et, au lieu de dire : Ces noirceurs ne supportent pas l'examen, essayons de trouver la preuve que le génie de Doria était bien digne de servir la grandeur de Charles-Quint.

DEUXIÈME PARTIE

V

Impuissance de la flotte chrétienne.

Le 25 septembre, sa flotte étant au complet, Doria donne le signal du départ et les 200 navires se dirigent rapidement vers le sud. Le soir même la flotte arrive au cap de Prévésa et mouille dans une situation défavorable ; le galion Condulmiero trouve à peine assez d'eau pour flotter, et le mouillage extérieur est sans abri contre les vents qui soufflent du nord au sud en passant par l'ouest. Une assez forte houle battait en côte ; naves et galères roulèrent toute la nuit bord sur bord. Le 26 au matin, le vent d'ouest tomba et fut remplacé par une légère brise du nord. Qui profiterait de cette accalmie, nous dit la brochure ? S'il y avait accalmie, le temps menaçait donc ! Et si la tempête grondait dans le lointain, était-il prudent à la flotte chrétienne de s'engager à fond, alors qu'elle se trouvait à 55 ou 60 milles de toute côte amie ?

Des deux côtés on inclinait vers l'inaction. Barberousse manquait d'ordres pour engager

une aussi grosse partie ; Doria ne pouvait songer à attaquer de vive force une flotte aussi solidement embossée. Seul un débarquement pouvait lui offrir quelques chances de succès. C'était une des appréhensions des Turcs.

Le débarquement de Grimani n'a pas abouti ; mais Doria dispose de moyens plus puissants, aussi les reïs assemblés pressent-ils Barberousse de parer aux dangers d'une descente. Sinan-Reïs, surtout, dont l'orgueil de vieil Osmanli est froissé par la prééminence du roi d'Alger, se distingue entre tous. Pour lui, ne pas s'opposer à un débarquement probable des chrétiens, est une faute impardonnable frisant la trahison.

Sinan-Reïs n'avait point complètement tort de craindre un débarquement. Dans le conseil tenu le matin même par André Doria, l'idée en avait été débattue sérieusement. Fernand de Gonzague, commandant des troupes, l'appuyait de tout son pouvoir : « Puisqu'on ne peut, disait-il, « aller droit à l'ennemi forcer sous son canon et « sous celui de la citadelle l'entrée de la rade, « pourquoi ne tenterions-nous pas de réduire le « château de Prévésa ? Maîtres de cette hauteur, « nous fermerions la passe en y coulant des « vaisseaux chargés de pierres, et nous aurions, « dans un délai plus ou moins prolongé, la « flotte ottomane à notre merci. » L'avis de Fernand de Gonzague semble quelque peu obscur

et aurait besoin d'être expliqué. Que Richelieu, à La Rochelle, fasse fermer la passe et en attende grand succès, la chose se comprend : il était maître de la campagne ; mais à Prévésa, la campagne appartenait aux Turcs, la réponse de Doria va le prouver. Barberousse, maître de la campagne, et la passe étant fermée, qu'aurait fait l'amiral turc? Fort probablement ce qu'a fait Château-Renault à Vigo. Quel triomphal résultat! C'était bien la peine de mettre en mouvement Doria et ses 60,000 hommes pour venir détruire quoi? des bois de charpente. Et puis, pour aboutir, il faudrait « un délai plus ou moins prolongé ; » ce temps, l'armée chrétienne n'en peut pas disposer. Au surplus, voici la réponse de Doria : « L'avis est fort bon en apparence ; au « fond, il serait dangereux à suivre. Barbe« rousse doit avoir mis à terre une partie de ses « troupes, et la cavalerie qui a contraint Gri« mani à se rembarquer ne manquerait pas d'ac« courir à nouveau de l'intérieur du pays. En « privant nos vaisseaux de leurs soldats, nous « nous exposerions à combattre sur mer dans « des conditions déplorables. Comment d'ailleurs « songer à s'engager dans une opération qui « demanderait du temps pour être menée à « bonne fin? La saison avancée peut d'un « instant à l'autre obliger la flotte à fuir de« vant la tempête. »

Le raisonnement était sans réplique, nous dit-on.

S'il en est ainsi, peut-on être bien venu à réclamer une action sérieuse, décisive, alors que dans le conseil de guerre qui précède cette action on admet sans discussion possible que la saison avancée peut, d'un instant à l'autre, obliger la flotte à fuir devant la tempête.

Il eût mieux valu tenir ce langage avant d'être venu montrer aux Turcs, par des hésitations et une impuissance trop flagrantes, la force de leur situation. Personne assurément ne songeait à « braver à la fois l'artillerie du château, le feu des galères ennemies, les hauts-fonds et l'étranglement de la passe. Octave occupait la plage que Gonzague voulait conquérir, et cependant Octave prit le parti d'attendre Antoine au large. Doria, en écartant toute idée d'une entrée de vive force, ne fit donc qu'imiter la prudence du jeune triumvir. » L'amiral constate qu'en bonne justice on ne saurait l'en blâmer.

« Toutes les décisions de cette mémorable et instructive campagne, dit-il, portent de part et d'autre l'empreinte de la circonspection, plus d'une fois, en écoutant Doria, on croit entendre Barberousse. Le chef chrétien et le chef musulman ont, dans les conseils du 26 et du 27 septembre, tenu un langage tout à fait identique.

Pouvait-on donc se promettre de chefs vieillis dans le commandement une conduite plus aventureuse ? »

VI

La flotte chrétienne, après une escarmouche insignifiante, se décide à faire route pour Patras. — La flotte ottomane sort de la baie pour offrir le combat à Doria.

Barberousse, qui avait contraint Doria, quelques années auparavant, de se rembarquer à Cherchell, connaissait bien son adversaire, il savait que le chef chrétien ne sacrifierait pas sans motif un seul de ses soldats et qu'il tiendrait toutes ses forces sous sa main en vue d'un effort capital. Le langage que le musulman tenait à ses soldats nous fait pressentir la conduite que pourra tenir Doria pendant la bataille. « Mes frères, di-
« sait Barberousse à ses capitaines, vous voulez
« transporter des canons à terre, élever des re-
« doutes sur cette plage découverte, parce que
« vous pensez que les chrétiens s'apprêtent à y
« débarquer. L'artillerie ennemie, je vous en
« préviens, gênera considérablement vos tra-
« vaux. Ce ne serait rien encore ; mais qu'arri-
« vera-t-il si Doria, partageant ses forces, *pro-*
« *fite du moment où nos vaisseaux seront dé-*
« *garnis de leurs troupes pour les attaquer ?*

« *Ce n'est point avec 5,000 hommes que nous* « *en repousserons 20.000.* Le fort de Prévésa, « croyez-le bien, se défendra suffisamment par « lui-même; notre affaire à nous est de songer « à la flotte et de *n'affaiblir en aucune façon* « *ses moyens de défense.* Si les infidèles essaient « de forcer l'entrée du port, il est très probable « qu'ils perdront leur temps à nous canonner. — « Telle est, vous le savez, la coutume de ces « chiens maudits. — Nous irons, nous autres, « à l'abordage, et nous les enlèverons, avec le « secours de Dieu. Il faut seulement que nos « équipages *demeurent au complet.* »

Plus loin, M. de la Gravière posera la question : Le cœur a-t-il manqué à Barberousse au moment de donner l'assaut? Voilà la plus belle réponse à opposer à une telle demande.

Dans ce discours, Barberousse insiste sur la nécessité de maintenir les troupes à bord; si, par trois fois, il revient sur cette idée, c'est que non seulement il sait à quel ennemi il a affaire, mais qu'il connaît aussi cette mer Ionienne sur laquelle le sort l'appelle à combattre. Son instinct de vieux coureur lui fait pressentir que l'Auster va déchaîner ses fureurs et que Doria ne voudra pas, dans ces conditions, risquer les chances d'une bataille : l'Ottoman se défie d'un coup de main. Cette idée s'empare de lui tout entier, et sa conviction est telle, que tout à

l'heure, sur le point de s'élancer à l'abordage du galion de Venise, il arrêtera court l'élan de ses soldats et se contentera d'une canonnade assez peu dangereuse en somme.

Barberousse ne possédait pas alors l'ascendant qu'une série de succès non interrompue devait lui assurer un jour ; ses observations restèrent sans effet sur le conseil : « Seigneur, reprit avec hauteur Sinan-Reïs, votre avis peut être bon ; je n'en pense pas moins que le nôtre est préférable. » Barberousse prit le parti de dissimuler. « Rendons-nous d'abord sur les « lieux, dit-il, nous jugerons mieux ce qu'il « convient de faire. » L'inspection des lieux ne fit que confirmer le capitan-pacha dans sa conviction première. Capitaines et janissaires persistaient également dans leur sentiment. « Il « est vraiment étrange, se disaient entre eux « les joldaks — soldats turcs composant la gar- « nison des galères — que Khaïr-ed-din fasse si « peu de cas des conseils d'un homme tel que « Sinan-Reïs ! Ce corsaire voudra-t-il donc tou- « jours n'agir qu'à sa fantaisie ? »

Levant les yeux au ciel et murmurant dans sa barbe rousse quelques mots qui n'auraient sans doute pas été du goût de son entourage, Khaïr-ed-din se résigna. Que la volonté de Dieu s'accomplisse, ce qui est écrit doit fatalement arriver ! Ordre est donné de débarquer des ca-

nons : Mourad-Reïs sera chargé de la construction des batteries.

« A peine la tranchée est-elle ouverte que la sagesse de Barberousse, à la confusion de ses contradicteurs, apparaît dans tout son jour : les troupes turques ne peuvent soutenir le feu violent des galions et des naves. Après avoir subi de grandes pertes, les soldats de Mourad-Reïs doivent baisser pavillon devant la mitraille. Doria, pendant ce temps, fait tâter la passe par un détachement de galères. Barberousse oppose sur le champ, à ces éclaireurs, un égal nombre de vaisseaux à rames. On se canonne, on se harcèle pendant toute la journée. Cette agitation si bruyante sera sans résultat, n'y voyez qu'une satisfaction donnée aux impatients; Doria ni Barberousse ne veulent combattre. Barberousse se défie de son infériorité numérique. Doria, parviendrait-il, à force de provocations, à faire sortir la flotte ottomane de son inertie, hésiterait encore à risquer un combat sérieux, *sachant bien que les suites de ce combat exposeraient au naufrage des naves démâtées et des galères privées par l'abordage de la majeure partie de leurs rames.* On sait quels ravages produisit la tempête dans l'armée victorieuse que la mort de Nelson laissait le soir de Trafalgar aux soins de Collingwood. »

Cet alinéa, est tout entier à méditer; chaque

membre de phrase devient un argument en faveur de la thèse que nous soutenons, à savoir que Doria, malgré sa force numérique, malgré la légitime ardeur qu'il pouvait ressentir de vouloir se débarrasser de son rival, répugnait à s'engager à fond.

L'affaire de Prévésa ne peut se comparer ni à Actium, ni à Trafalgar. A Actium, c'était la prépondérânce de deux factions l'une sur l'autre qui était en discussion; à Trafalgar, la suprématie des mers était l'enjeu de la bataille. Des affaires de cette sorte ne peuvent se remettre : hésitation, dans ce cas, devient souvent synonyme de défaite. A Prévésa, ce n'était plus deux parties de nation ou deux nations rivales joûtant l'une contre l'autre : c'étaient deux idées ennemies se choquant dans une lutte sans trêve ni merci, et le vaincu devait s'attendre à disparaître de la scène politique dans un avenir plus ou moins éloigné : on comprend qu'avec une perspective pareille deux hommes de la valeur de Doria et de Barberousse aient fait violence à leurs sentiments personnels de corsaires, pour ne se souvenir que de la lourde responsabilité qui leur incombait. Qu'un soldat se fasse tuer bravement, c'est son métier, la chose ne surprend pas; mais un général n'est pas seulement un soldat, il ne lui est plus permis de disposer de sa personne, alors qu'il a accepté la direction

d'une opération. Si nos officiers s'étaient toujours persuadés de cette vérité et y avaient conformé leur conduite, bien des deuils désastreux auraient été, depuis vingt ans, évités à notre pays. Doria, avec son tempérament de manœuvrier et de politique, avait compris la situation, et, plutôt que de jouer sur une seule carte l'unique force du monde chrétien, il a préféré se retirer de la lutte en remettant la partie à une occasion plus propice. Doit-on l'en blâmer? Que les admirateurs de la bataille de Lépante formulent eux-mêmes la réponse.

Bien plus, on peut émettre cette opinion que si l'empire ottoman n'est plus actuellement qu'une puissance de second ordre destinée, dans un avenir plus ou moins rapproché, à devenir la proie de la Russie, c'est peut-être aux manœuvres de Doria à Prévésa que le monde européen en est redevable. Que se serait-il passé, en effet, si Doria avait engagé la bataille? Il aurait été victorieux, nous dit-on. Cette assertion n'est rien moins que prouvée. Admettons pourtant la chose comme assurée ; la flotte chrétienne se trouvait alors dans le cas cité précédemment : « les suites du combat auraient exposé les naves démâtées et les galères privées de leurs rames à toutes les fureurs de la tempête, » autrement dit à une destruction inévitable. Les deux flottes détruites simultanément,

qui aurait ramassé le sceptre de l'empire des mers ? Sans aucun doute, le gouvernement qui aurait pu, à bref délai, remettre en ligne une flotte bien armée et bien équipée. Or, tandis qu'au moment d'entrer en campagne, la flotte chrétienne tente un coup de main afin de se procurer les rameurs qui lui font défaut, la flotte ottomane se présente au combat dans des conditions telles que quarante de ses galères ne craindraient pas d'en affronter quatre-vingts, et, pendant que cette flotte puissante tient la Méditerranée, une autre flotte, improvisée de toutes pièces au village de Suez, va ravager les Indes et met les Portugais dans une position assez critique. Dans une telle situation, il nous semble que le doute n'est guère possible et que la perte de la bataille de Prévésa aurait eu pour l'Islam vaincu un résultat identique à celui que la bataille de Trafalgar a eu pour l'Angleterre victorieuse.

Mais revenons à la bataille de Prévésa.

La nuit venue, Mourad-Reïs, désireux de faire oublier la retraite qui donne si bien raison à Barberousse, envoie attaquer le galion de Venise par quelques bâtiments légers. Le navire, qui était sur ses gardes, n'eut pas de peine à repousser cette attaque.

Le 27 au matin, Doria prend le parti de poursuivre sa route vers le golfe de Lépante. Les

galères remorquent les naves ; trop lourd pour être ainsi traîné, le galion est laissé à ses propres forces. La flotte se dirige lentement vers le sud, en longeant la côte occidentale de Sainte-Maure. A la vue de la flotte chrétienne évacuant son mouillage, les musulmans se laissent dominer par l'impatience, que la mitraille des bâtiments de Doria avait quelque peu contenue. L'eunuque, qui servait de conseiller légal, peut-être aussi de surveillant à Barberousse, se charge de traduire l'ardeur qui anime la flotte : « Allez-vous donc, dit-il, laisser les infidèles s'éloigner, sans essayer de leur livrer bataille? Voici l'instant de montrer votre courage et votre science de corsaire, l'instant de gagner enfin le pain que vous mangez. Soliman ne manquera pas de bois pour construire une autre flotte, si celle que vous commandez est détruite, les capitaines ne lui font pas davantage défaut ; ce qu'il ne vous pardonnerait pas, ce serait d'avoir pu combattre et de n'avoir pas voulu. » Ce langage, confirme ce qui a été avancé plus haut : que la perte de la flotte de Barberousse ne serait, pour le développement de l'Islam, qu'un incident fâcheux et, pour le sultan, qu'une perte matérielle bientôt réparée.

Khaïr-ed-din fait tirer le coup de partance et, se plaçant à la tête de sa flotte, la conduisit en dehors des hauts-fonds qui bordent l'entrée

du golfe d'Arta. « Allons donc combattre, dit-il à Salih-Reïs, quoique l'ennemi nous soit de beaucoup supérieur. Si nous hésitions, ce beau parleur, qui n'est ni homme ni femme, nous accuserait auprès du Grand-Seigneur et le Grand-Seigneur, probablement, nous ferait pendre. »

VII

Bataille de Prévésa, livrée le 27 septembre 1538.

Pendant la nuit du 26 au 27 septembre, la flotte chrétienne avait fait dans la direction du sud une trentaine de milles. Quelques heures avant le lever du jour, le vent fraîchit et devint tout à fait contraire. Doria se rapproche de l'île Sainte-Maure et jette l'ancre à la hauteur du petit îlot de la Sessola. Le galion et quelques naves apparaissent dans le lointain faisant force voile pour rejoindre la flotte. Barberousse, avant de tenter d'engager l'action, a rassemblé une dernière fois ses capitaines : « Que chacun de vous, dit-il à ces vieux marins dont plus d'un fut le compagnon de ses premières croisières, mette son vaisseau en ligne. Je n'ai qu'un seul ordre à vous donner; suivez des yeux ma manœuvre et, sur mes mouve-

ments, réglez les vôtres. » « Les Ottomans réunissaient en ce moment cent quarante bâtiments partagés en trois escadres. Les premiers rayons de soleil montrent aux vigies de la flotte chrétienne cette multitude de vaisseaux, cette armée accourant à sa poursuite. Doria prétendait attirer à sa suite l'armée de Barberousse ; il ne s'attendait pas à voir ses vœux réalisés aussi promptement. L'endroit où « l'impatience de son adversaire l'appelle à combattre n'est assurément pas celui qu'il cherchait. *Livrer bataille sur une côte sans refuge, où la moindre tempête sera bien plus à craindre que le canon de l'ennemi*, n'a rien qui puisse séduire un chef doué de quelque prévoyance. On comprendra qu'en proie à cette préoccupation dominante, Doria ait hésité trois heures à se porter au-devant de l'ennemi. La pression de l'opinion publique, la fougue belliqueuse de Vincent Capello et de Grimani finirent par l'emporter. »

Quelle situation bizarre et pénible à la fois que celle de ces deux amiraux de valeur égale et si bien faits pour lutter l'un contre l'autre! Leur expérience des choses du métier, la connaissance approfondie de la mer sur laquelle ils sont appelés à combattre, la saison avancée, tout les convie à différer d'engager une action qui peut entraîner leur perte sans profit aucun pour la cause qui leur met les armes à la main

et, malgré eux, les voilà commençant la bataille sous la pression de subalternes irresponsables et imprévoyants. Comme on a eu raison de dire : les fous font la loi, ne laissant aux sages d'autres ressources que de l'appliquer le moins défectueusement possible !

Doria donne, bien à regret, l'ordre de lever l'ancre et de se diriger vers le nord. Il comptait être rallié en route par le galion de Condulmiero et les autres naves attardées ; mais le galion, au moment où il passait sous le cap Zuana, promontoire abrupt formé par une grosse éminence, tomba tout à coup en calme. Il était alors à environ quatre milles de la terre ferme, à neuf de l'entrée de Prévésa, qui restait à peu près au nord-est, et à dix du mouillage de la Sessola, dans la direction du sud-sud-ouest.

L'énorme masse s'arrêta brusquement et demeura immobile comme une tour. Condulmiero détache sur le champ vers Doria la frégate légère qui lui sert de chaloupe. Il demande des ordres et du secours. « Commencez toujours le combat, lui fait répondre l'amiral, vous ne tarderez pas à être soutenu. »

« Pauvre *Duilio !* nous dit-on mélancoliquement, que pourra-t-il faire contre tant de torpilleurs ? »

Ce qu'il pourra faire ? mais fournir à Doria le moyen de mettre en pratique le seul plan que

comporte la circonstance, étant donné que la tempête qui menace ne permet pas d'engager la bataille à fond. Le galion va attirer sur lui toutes les troupes d'abordage de l'armée ennemie et alors, mettant à profit sa supériorité numérique, la flotte chrétienne aura facilement raison des équipages réduits de la flotte ottomane. Voilà la seule explication admissible de la réponse de Doria à Condulmiero : Commencez toujours le combat ; vous serez soutenu tout à l'heure. Malheureusement pour le chef chrétien, ce n'était pas à l'eunuque, à Sinan-Reïs ou à Vincent Capello qu'il avait affaire, c'était à Barberousse Khaïr-ed-din, c'est-à-dire à un homme qui, pour la finesse, le sang-froid, le coup d'œil et les talents maritimes n'avait rien à lui envier. Aussi le plan échoua-t-il.

« Les Turcs, à mesure que leurs vaisseaux dépassent la limite des hauts-fonds, se déploient avec une précision qui fait honneur à leur habileté pratique. Leur ligne présente la forme d'un croissant ; en avant marchent seize fustes commandées par Dragut ; l'aile gauche serre la terre d'aussi près que possible. »

Le but que se propose Barberousse est d'envelopper les naves et de les enlever, si possible, avant que les galères puissent leur porter secours. Sainte-Maure, aussi bien que l'Epire, était, à cette époque, possession des Turcs : la

flotte ottomane avait donc tout avantage à combattre, adossée au rivage. Un groupe de galères musulmanes s'est jeté entre le galion et la côte qu'on peut, en cet endroit, ranger presque à toucher. Ces galères contournent le galion de Condulmiero hors de la portée de son canon; elles reviennent sur leurs pas, dès qu'elles l'ont dépassé. Le vaisseau leur présentait à ce moment la côte de tribord. Allaient-elles tenter de l'enlever à l'abordage?

Le fracas des tambours et des autres instruments de guerre, mêlé aux cris sauvages qui, chez les Turcs, précèdent généralement l'assaut, le fit croire un instant. Heureusement pour Condulmiero, dit l'amiral, heureusement pour les Ottomans, dirons-nous, ces vaisseaux lancés à toute vogue, ces assaillants furieux, dont les proues poussaient devant elles un blanc rouleau d'écume, suspendirent tout à coup et d'un commun accord leur élan.

Admirons, en passant, la solide discipline de cette flotte, dont on nous vantait tout à l'heure l'habileté pratique. Quelle force de résistance ne devait-on pas s'attendre à rencontrer dans cette armée aguerrie et si maniable!

Une volée générale de l'artillerie turque indique le dessein d'engager le combat à distance. Les gens du galion demeurent fermes et calmes sous cette tempête de projectiles : Condulmiero

a prescrit de ne pas tirer un seul coup, avant que les Turcs ne soient à portée de mitraille. Le silence le plus complet règne à bord ; les Turcs pourraient douter qu'il existe des canons sur ce vaisseau ennemi qu'un reste de houle balance.

Déjà un boulet a coupé le grand mât de hune qui, dans sa chute, a entraîné le grand mât de perroquet où flottait le pavillon de Saint-Marc ; rassurés par l'impunité avec laquelle ils poursuivent leur tir, les Turcs se sont rapprochés au point de pouvoir se servir de leurs arquebuses. A cet instant impatiemment attendu, Condulmiero, du geste et de la voix, donne le signal. Le capitaine vénitien ne tient pas à voir ses boulets s'éparpiller dans la mâture : Tirez bas, a-t-il dit à ses bombardiers, les boulets rebondiront et glisseront sur l'eau.

La première bordée du galion fut terrible : un boulet, tiré par le chef des bombardiers lui-même, fracassa la proue d'une galère de si belle façon, que l'équipage épouvanté se porta tout entier à la poupe, dans l'espoir de maintenir hors de l'eau l'avant entr'ouvert. Vains efforts ! la galère emplie d'eau disparaît en tourbillonnant. L'ordre de scier a été donné ; sans attendre une seconde volée, les Turcs exécutent cet ordre avec énergie. Une fois hors de la portée de l'artillerie du galion, la flotte ottomane se reforme pour revenir à l'attaque ; mais cette fois

avec plus de méthode et de prudence, elle adopte l'attaque par échelons.

Un peloton de quinze à vingt galères se porte en avant, fait feu, et se retire vivement ; un second peloton lui succède et répète la manœuvre, tandis qu'un troisième occupe la place laissée vide. Ce feu roulant à peine interrompu, se continue de une heure après midi au coucher du soleil. A ce moment, toute la flotte turque parut se rassembler pour porter au colosse le coup décisif. Le sort des flottes en présence allait se décider. Sur sa galère capitane, qu'il avait couverte de banderolles écarlates pour ce grand jour, Barberousse conduisait l'assaut en personne. Que se passa-t-il ? Personne ne le sait ! les historiens sont muets sur cette phase capitale du combat. Mais alors à quoi sert l'histoire ?

Deux flottes sont en présence ; l'une d'elles, pendant six heures, se livre à un tir d'artillerie contre un seul vaisseau. Cette canonnade a eu pour effet de préparer l'assaut, et l'ordre en est donné ; mais, au moment d'agir, le chef recule. Pourquoi ? On l'ignore !

Que faisait, pendant les six heures de la canonnade, le chef de la flotte adverse ? Il manœuvrait en haute mer, nous dira-t-on tout à l'heure. Quel était l'objectif de ses manœuvres ? Obscurité profonde, ignorance complète.

Et il s'agit des deux plus grands hommes de mer du seizième siècle!...

M. de la Gravière, sans étudier plus à fond une question qui pourtant aurait dû l'intéresser personnellement, lui marin ayant commandé en chef, insinue timidement : « Le cœur manqua-t-il à Barberousse au moment de jeter l'épieu? Recula-t-il comme un chasseur imprudent recule devant le lion blessé qu'il est venu troubler dans son antre? Ou l'approche de Doria modifia-t-elle instantanément les intentions du capitan-pacha? Les historiens nous laissent dans le doute à cet égard. Toujours est-il qu'à l'instant même où l'abordage semblait imminent, le combat corps à corps inévitable, les Vénitiens virent la galère capitane changer peu à peu de direction, incliner le cap du côté du sud et se diriger vers quelques naves de moindre importance, vaisseaux de transport à peu près dépourvus d'artillerie, que de folles bouffées de vent retenaient séparés du gros de la flotte. »

Tandis que les historiens ne connaissent ni le plan, ni les intentions de Doria ; tandis qu'ils sont muets sur l'objet des manœuvres contradictoires de Barberousse, ils s'étendent avec complaisance sur les effets d'une canonnade, nulle quant à ses résultats, puisqu'elle n'a pas eu la sanction de l'assaut. Tant d'hommes ont été tués ; tant d'autres blessés ; les boulets enfoncés

dans la coque sont comptés minutieusement. Poussant leurs investigations avec une précision scrupuleuse, ils nous apprennent que tel chef avait un manteau cramoisi ; tel autre, une plume de telle couleur à son chapeau, etc., etc. Comprise de cette façon, l'histoire n'est plus qu'un verbiage oiseux. Ce serait à croire que la guerre n'est qu'une chasse, dont le soldat est le gibier ; chasse d'autant plus attrayante que les dangers courus y ont été plus grands. Telle a pu être, en effet, l'opinion des siècles passés ; mais, à l'heure actuelle, une pareille pensée ne saurait plus être admise : La guerre est un moyen violent de dénouer des situations inextricables et d'établir la prépondérance d'un ordre d'idées sur les idées contraires ; alors, tout en déplorant la fureur sanguinaire qui porte les peuples à s'entre-détruire, et tout en réservant aux victimes inconscientes tombées sur les champs de bataille la pitié respectueuse à laquelle elles ont droit, l'histoire doit s'attacher, d'après des faits certains, irréfutables, à mettre en relief les grands caractères qui marquent une étape dans la vie des peuples, à nous donner une explication nette des mobiles qui ont fait agir et à dégager des obscurités qui les enveloppent les conclusions que nous pouvons tirer des événements passés.

L'histoire alors remplira son but, qui est

d'instruire les générations nouvelles par la méditation des actes accomplis par les races disparues. Voilà ce que l'on ne trouve pas dans l'étude qui nous occupe et ce que l'on voudrait y voir.

Il est impossible d'admettre les deux premières interrogations. Le cœur manqua-t-il à Barberousse ou recula-t-il comme un chasseur imprudent recule devant le lion blessé?

Barberousse, fils d'un soldat rouméliote devenu potier, était parvenu au commandement suprême par son courage maintes fois éprouvé et par ses capacités maritimes. Quand sa vie tout entière ne serait pas une protestation contre une insinuation de lâcheté, nous trouvons dans les discours qu'il tient à ses officiers avant d'engager le combat, la preuve que les tendances de son tempérament de corsaire s'alliaient avec ses intérêts matériels pour le forcer à une action énergique : Ne dégarnissons pas nos vaisseaux disait l'amiral turc, préparons-nous à l'abordage ; et plus loin : le sort en est jeté, courons à l'ennemi, car si nous ne le faisions pas, l'eunuque nous dénoncerait au Grand-Seigneur, et celui-ci nous ferait pendre.

Est-ce là le langage d'un trembleur, ou même celui d'un imprudent?

La troisième question nous paraît bien près de la vérité. Dans le conseil de guerre qui a

précède l'action. nous entendons Barberousse déclarer qu'il faut se défier de Doria et se bien garder d'affaiblir la garnison des vaisseaux. Doria se manœuvre pour séparer le galion de Venise [illegible] des galères. nous voyons la flotte turque [illegible] à l'[illegible] et, sans cause [illegible] par [illegible] caprice, croirait-on, s'arrêter [illegible]. [illegible] après une canonnade [illegible] [illegible] l'équipage de Condulmiero [illegible] après avoir fait mine [illegible] une seconde [illegible] pour attaquer des vaisseaux [illegible] moyens de défense. [illegible] ? Parce que Barberousse [illegible]. Il sait que [illegible] d'engager [illegible] le lointain. [illegible] les ma- [illegible] lui faire [illegible] Alger se gar- [illegible] [illegible] [illegible] La [illegible] en [illegible] les [illegible] galion. [illegible]

quand il écrit : Ou l'approche de Doria modifia-t-elle instantanément les intentions du capitan-pacha ?

En voyant les Turcs se diriger vers leurs navires, les équipages de deux naves se jetèrent dans les chaloupes. Barberousse fit incendier ces deux vaisseaux. Une troisième nave, capitaine Boccanegra, fut canonnée d'abord et abordée ensuite par les Turcs ; mais la défense fut si vigoureuse que les compagnies d'abordage ne purent prendre pied et la nave, favorisée par une brise, s'échappa dans la direction de Corfou.

Que faisait la flotte chrétienne pendant ces escarmouches ?

La brochure nous répond :

« Doria faisait un pompeux déploiement de « sa prétendue science de tacticien : il voulait, « prétendait-il, attirer les Ottomans en haute « mer, afin de les écraser sans péril sous le feu « de ses naves. » Excellente combinaison pour un propriétaire de galères, mais combinaison bien subtile pour un amiral de la Sainte-Ligue. La guerre n'admet pas les complications : perdre son temps a toujours été un mauvais moyen de remporter la victoire. Doria, dès le matin, avait appareillé. Le vent, quoique faible, le portait vers l'ennemi : il s'arrêta de son plein gré, à dessein, en arrière des naves, auxquelles il

entendait laisser tout l'honneur et tout le poids du combat.

« Un instant on put croire qu'il essaierait de passer entre la terre et la flotte ottomane : en approchant des dernières naves, il fit, au contraire, une grande embardée, gagna au large, et alla se poster en dehors de la masse confuse des soixante navires à voiles. La manœuvre parut surprendre les Turcs, qui ne savaient trop à quelle intention secrète l'attribuer; elle donna probablement au galion, vers quatre heures de l'après-midi, un répit dont ce malheureux vaisseau avait grand besoin. Les Turcs, pour quelque temps, lâchèrent prise, et se portèrent à la rencontre des galères chrétiennes. Doria revira de bord, sur-le-champ, et, continuant de se couvrir des naves comme d'un rempart, se rapprocha, par un mouvement d'ensemble, de la côte de Sainte-Maure... »

Dans les deux alinéas qui précèdent, le plan de Doria se dévoile très apparent. « Il faisait un pompeux déploiement de sa prétendue science de tacticien; il voulait, prétendait-il, attirer les Ottomans en haute mer, afin de les écraser presque sans péril sous le feu de ses bâtiments à voiles. » Là était, en effet, la clef du plan de Doria, plan qu'il a poursuivi avec une patiente tenacité, en dépit des criailleries des officiers en sous-ordre. Dans la situation respective des deux

flottes, c'était le seul plan raisonnable que pût pratiquer le chef chrétien : faire subir aux Ottomans le feu d'une artillerie puissante et tenir fraîches ses troupes d'assaut, en empêchant les galères de prendre part aux combats ; inciter son adversaire à monter à l'abordage des navires à voiles, sachant bien que ceux-ci étaient en état de se défendre longtemps et vigoureusement, comme le prouve le combat soutenu par la nave commandée par le capitaine Boccanegra ; paraître alors sur le théâtre de l'action et tenter de détruire, dans un brillant coup de main relativement sans danger, vu sa supériorité numérique, les galères ennemies toutes meurtries par le duel d'artillerie. La flotte ottomane détruite, sans grand dommage pour les coques chrétiennes, la tempête pouvait se déchaîner ; nous avions Lépante sans les suites de Trafalgar.

Le plan était beau, et il aurait eu grande chance de succès si la flotte turque n'avait pas été commandée par Barberousse.

La guerre n'admet pas les complications ; perdre son temps a toujours été un mauvais moyen de remporter la victoire. Cette idée est vraie *a priori ;* mais est-ce bien une victoire que l'action qui consiste à détruire son ennemi, sans pouvoir profiter soi-même des avantages de cette destruction? Est-il bien sage de détruire

[illegible] lui, alors que seul il pos-
[illegible] puissante capable de ramasser
[illegible] bataille le sceptre échappé des
[illegible] des deux rivaux anéantis?
[illegible] beaucoup préférable de remettre
[illegible] de changer Prévésa en Lépante
[illegible] que de courir le risque de Trafalgar?

Grimani et Capello, collaborateurs inférieurs de Doria, ne comprenaient rien aux évolutions qu'on faisait exécuter à la flotte; ils suivaient dociles, mais déjà inquiets et intérieurement indignés; on était les plus nombreux, donc on devait se battre. Mais après? Après? Doria, qui était le chef responsable, se serait expliqué avec ses commettants. Eux, soldats, n'avaient qu'un devoir: se faire tuer le plus vaillamment possible.

Il est de fait que, pour des gens à courte vue, l'occasion était tentante. L'ennemi était là évidemment inférieur en nombre; assez éloigné de son port de refuge, n'ayant d'autre retraite que la bouche d'un canal étroit. Et on ne courait pas à lui; on ne profitait pas de la chance inespérée d'en finir d'un seul coup; on assistait pour ainsi dire l'arme au bras à la destruction d'une avant-garde sacrifiée! L'amiral en chef ne serait-il pas un traître?

N'y tenant plus, les deux amiraux sautent dans une fuste et se font conduire à bord de la



galère capitane. Grimani, qui a sur la conscience le coup de main avorté de Prévésa, hésite à prendre la parole et à juger son chef ; l'amiral vénitien, plus fougueux ou plus brouillon, se charge d'exprimer les griefs communs. Il parlait avec tant de véhémence que des galères voisines, chacun suivait l'altercation. « Que faisons-nous, clamait-il ? Pourquoi n'abordons-nous pas l'ennemi ! Doutez-vous par hasard, disait-il à Doria, que mes capitaines et moi soyons disposés à faire notre devoir ? S'il en était ainsi, mettez-vous à l'écart et donnez-nous l'ordre d'attaquer ; vous verrez de quelle façon se comporte une flotte vénitienne en pareille occurrence. »

Doria subit sans s'émouvoir l'apostrophe : « Puisque vous êtes si bien disposé, répliqua-t-il à Capello, vous n'avez qu'à me suivre ; quand le moment d'agir sera venu ; je n'attendrai pas vos conseils pour vous donner l'exemple. » La réponse de Doria était sage et contrastait singulièrement avec l'emportement maladroit de son collaborateur.

Mais quel était donc cet amiral de Venise, qui menait si grand tapage ?

C'était une personnalité considérable, qui avait tenu de hauts emplois et que ses compatriotes estimaient beaucoup, si on en juge par l'épitaphe que les Vénitiens firent graver sur

son tombeau. En feuilletant la brochure, nous avons cherché, mais en vain, par quelles actions d'éclat Capello avait conquis la confiance de ses compatriotes ; nous ne trouvons qu'un fait qui puisse paraître une explication plausible : Capello avait des ancêtres. Il appartenait, ainsi que Grimani (bataille de Zonchio), à cette brillante noblesse vénitienne, aristocratie marchande et militaire dont les Barca, les Scipion, les Chatam auraient pu envier l'indomptable énergie. Ce qui, si nous comprenons bien, peut se traduire ainsi : Capello, comme tant d'autres, du reste, bénéficiait de la gloire acquise par ses ancêtres.

Comment ce fougueux amiral s'était-il préparé à cette lutte qu'il réclamait si bruyamment, au risque de démoraliser les équipages ? Il s'y était préparé d'une façon assez singulière. Prévoyant que la journée ne se passerait pas sans que cette fameuse tempête, qui menaçait depuis le commencement de l'action, vînt à éclater, il avait assuré sa retraite, et cela dès le matin. Il avait ordonné à ses matelots d'injonquer leur trinquet, c'est-à-dire de lier la voile à l'antenne avec des joncs, de façon que la toile se déroulant à la première secousse donnée d'en bas à l'écoute, la flotte vénitienne pût fuir précipitamment devant la tourmente.

Personne ne blâmera la prudence de Capello :

mais Doria avait bien raison de ne compter qu'à demi sur ses alliés ; et, de bonne foi, peut-on lui imputer à crime la circonspection qu'il a montrée pendant la journée de Prévésa?

Le jour commençait à baisser ; deux fois Doria recommença ses manœuvres ; mais ce fut en vain. Les Turcs ne se laissèrent pas tenter par la proie qui leur était offerte en pâture et l'amiral de Charles-Quint en fut pour ses manœuvres.

Durant ces changements de route continuels, deux galères chrétiennes s'égarèrent et allèrent donner dans le gros de l'armée ottomane. Entourées immédiatement, les Turcs les abordèrent avec vigueur ; les équipages se défendirent héroïquement, en braves gens qu'ils étaient, mais, accablés par le nombre, ils furent égorgés en quelques instants.

Ici les mêmes historiens qui, tout à l'heure, n'ont pu donner d'explications sur ce qui fait la bataille elle-même, c'est-à-dire sur le plan de Doria et les contre-manœuvres de Barberousse, sont parfaitement au courant de l'ordonnance des deux flottes et entrent dans de grands détails sur ce sujet peu passionnant. M. de la Gravière émet la réflexion suivante : « Ces belles combinaisons n'ont jamais été, je gage, que la déformation accidentelle, non voulue de la ligne de front, ligne qui, depuis le combat de Sala-

mine jusqu'à l'avènement de la marine à voiles, ne cessa jamais d'être considéré comme l'ordre fondamental de bataille. » On doit s'en tenir à cette opinion, ce qui permettra de négliger les pompeux racontars des historiens sur la disposition respective des deux flottes.

« Le 27 septembre 1538, la journée avait été étouffante ; Capello dut déposer son casque pour se couvrir la tête d'un vaste chapeau de paille. Au coucher du soleil, l'orage *menaçant depuis midi* éclata. Une forte brise, accompagnée d'éclairs, de tonnerre et d'une pluie battante, fondit sur les deux armées en quelques instants dispersées. L'attente prolongée du combat avait surexcité les nerfs outre mesure : cette côte, le long de laquelle chrétiens et mécréants se mesuraient des yeux pouvait devenir le tombeau de la flotte qu'une tempête soudaine y acculerait. Les Turcs possédaient dans Prévésa un asile assuré; les vaisseaux de la Sainte-Ligue ne pouvaient rencontrer d'abri qu'à Corfou. Doria fit sans doute plus d'une fois cette réflexion inquiétante, pendant qu'il croisait de l'est à l'ouest et que son regard se tournait involontairement vers les nuages qui s'amoncelaient peu à peu à l'horizon du midi. Le grain, en se déchaînant, lui fit perdre la tête, et peut-être aurait-on bientôt fait de compter les capitaines qui, en cette occasion, conservèrent leur sang-froid. Le dieu Pan

ne répandra jamais plus sûrement l'effroi dans les armées que lorsqu'il sera secondé par l'orage.

« Doria fit déployer son trinquet et s'abandonna au vent, courant, la rafale en poupe, vers Corfou. *Sans qu'il fût besoin de leur donner aucun ordre*, toutes les galères chrétiennes imitèrent la manœuvre de la capitane. On remarqua plus tard que les Vénitiens s'étaient, *dès le matin*, préparés à ce mouvement spontané de retraite, car ils avaient injonqué leur trinquet. La confusion, en quelques minutes, fut extrême. L'ennemi se débattait probablement dans un désordre pareil à celui qui mettait les chrétiens en déroute ; ce qui n'a pas empêché d'accuser Doria d'avoir fait éteindre le fanal qui brillait à la poupe de la capitane, et cela afin de dissimuler sa fuite. Barberousse en aurait, dit-on, amèrement raillé son rival.

« Je mets fort en doute, dit M. de la Gravière, cette précaution honteuse. Le vent aussi bien que la pusillanimité du général peut avoir éteint les fanaux, et Doria n'avait pas tellement sujet de craindre Barberousse qu'il dût s'exposer aux séparations les plus fâcheuses, uniquement pour éviter d'être poursuivi. L'Auster, ce dominateur inquiet de l'Adriatique, est plus gênant qu'on ne pense pour les timoniers.

« Vingt galères égarées poussèrent jusqu'aux côtes de la Pouille. « Tous prétendent, écrivait

« un témoin oculaire, qu'ils ont été les derniers « à fuir ; qu'ils avaient l'ennemi sur les talons. « L'ennemi ne nous a pas poursuivis un seul « instant. Après cette fuite de quatre-vingts « milles, des capitaines ont jeté leurs vaisseaux « à terre, par crainte d'autres galères subite- « ment aperçues, galères qui étaient des nôtres. « D'autres ont canonné des écueils, les prenant « dans l'obscurité pour des bâtiments turcs. » Ainsi les Perses fuyant, après la bataille de Salamine, le mouillage de Phalère, croyaient reconnaître dans les falaises voisines du cap Sunium des voiles athéniennes. L'émotion a les mêmes effets en tout temps et en tout pays.

« Les naves et les galions, privés de leurs généraux, ne sachant, au milieu d'une obscurité complète, de quel côté tourner leurs proues pour les retrouver, finirent par se laisser emporter à la suite des galères dans la direction de Corfou. »

De ce qui précède nous retiendrons seulement deux faits contradictoires : « Au coucher du soleil, l'orage, menaçant *depuis midi*, éclata. » Et plus loin : « On remarqua plus tard que les Vénitiens s'étaient, *dès le matin*, préparés à ce mouvement spontané de retraite… »

Était-ce depuis midi ou depuis le matin que l'orage menaçait ? Si ce n'était que depuis midi, les Vénitiens étaient de bien prudentes gens !

Tout, dans cette journée de Prévésa vient dé-

montrer que la seule, l'unique préoccupation de Doria, était de dérober sa flotte à l'étreinte de la tourmente ; cette même préoccupation était le souci de ses alliés, comme le prouve la précaution prise par la flotte vénitienne ; dans de telles conditions, il n'est pas possible d'admettre les reproches dont on accable Doria. L'amiral chrétien savait que le temps matériel de terminer la bataille lui ferait défaut, il a tendu à son adversaire un piège que celui-ci, avec un rare bonheur pour lui-même, a su déjouer. Qu'aurait-on pu lui demander de mieux ?

La critique est facile, alors qu'on examine les choses à distance, du fond d'un cabinet, à l'abri de tout danger et sans encourir aucune responsabilité ! Combien grande est la différence entre la théorie et la pratique !

N'avons-nous pas vu, au Tonkin, un de nos plus brillants professeurs de l'école de guerre, échouer piteusement dans une affaire qui aurait atteint les proportions d'un désastre, si nos adversaires avaient su profiter de la chance inespérée que la fortune leur offrait !

Doria, politique et soldat tout à la fois, a su préserver sa flotte d'une destruction certaine, tout en faisant sentir à son ennemi qu'il était capable de le battre, si l'état de la mer l'avait permis. Charles-Quint, dont la haute compétence n'a jamais été mise en doute, a félicité son

« un témoin oculaire, qu'ils ont été les derniers « à fuir ; qu'ils avaient l'ennemi sur les talons. « L'ennemi ne nous a pas poursuivis un seul « instant. Après cette fuite de quatre-vingts « milles, des capitaines ont jeté leurs vaisseaux « à terre, par crainte d'autres galères subite- « ment aperçues, galères qui étaient des nôtres. « D'autres ont canonné des écueils, les prenant « dans l'obscurité pour des bâtiments turcs. » Ainsi les Perses fuyant, après la bataille de Salamine, le mouillage de Phalère, croyaient reconnaître dans les falaises voisines du cap Sunium des voiles athéniennes. L'émotion a les mêmes effets en tout temps et en tout pays.

« Les naves et les galions, privés de leurs généraux, ne sachant, au milieu d'une obscurité complète, de quel côté tourner leurs proues pour les retrouver, finirent par se laisser emporter à la suite des galères dans la direction de Corfou. »

De ce qui précède nous retiendrons seulement deux faits contradictoires : « Au coucher du soleil, l'orage, menaçant *depuis midi*, éclata. » Et plus loin : « On remarqua plus tard que les Vénitiens s'étaient, *dès le matin*, préparés à ce mouvement spontané de retraite... »

Était-ce depuis midi ou depuis le matin que l'orage menaçait ? Si ce n'était que depuis midi, les Vénitiens étaient de bien prudentes gens !

Tout, dans cette journée de Prévésa vient

montrer que la seule, l'unique préoccupation de Doria, était de dérober sa flotte à l'étreinte de la tourmente ; cette même préoccupation était le souci de ses alliés, comme le prouve la précaution prise par la flotte vénitienne ; dans de telles conditions, il n'est pas possible d'admettre les reproches dont on accable Doria. L'amiral chrétien savait que le temps matériel de terminer la bataille lui ferait défaut, il a tendu à son adversaire un piège que celui-ci, avec un rare bonheur pour lui-même, a su déjouer. Qu'aurait-on pu lui demander de mieux ?

La critique est facile, alors qu'on examine les choses à distance, du fond d'un cabinet, à l'abri de tout danger et sans encourir aucune responsabilité ! Combien grande est la différence entre la théorie et la pratique !

N'avons-nous pas vu, au Tonkin, un de nos plus brillants professeurs de l'école de guerre, échouer piteusement dans une affaire qui aurait atteint les proportions d'un désastre, si nos adversaires avaient su profiter de la chance inespérée que la fortune leur offrait !

Doria, politique et soldat tout à la fois, a su préserver sa flotte d'une destruction certaine, tout en faisant sentir à son ennemi qu'il était capable de le battre, si l'état de la mer l'avait permis. Charles-Quint, dont la haute compétence n'a [illegible] été mise en doute, a félicité son

I

Le 15 novembre dernier, à propos d'un livre couronné par l'Académie française (1), M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'illustre compagnie, a laissé échapper, sur le goût des provinciaux en général et des Dijonnais en particulier, les paroles qui suivent :

« Quelle déconvenue ! Sous Louis XIV, dans cette ville célèbre par son établissement de jésuites, Pascal est à peine connu, les *Provinciales* n'existent guère, et, tandis qu'on admire Santeul *brillant de gloire*, Rabelais n'est qu'un érudit, Montaigne un écrivain distingué ; Descartes et Saumaise sont placés sur la même ligne ; la querelle du *Cid* n'intéresse personne ; on se trouve quitte envers Corneille en lui donnant place dans un triolet, à côté de Brébeuf, Saint-Amand, Chapelain et Gombauld ; ce qu'on attend de Racine, ce n'est ni *Phèdre* ni *Athalie*, c'est l'histoire du Roi-Soleil : sera-t-elle écrite en prose ou en vers ? Là est la question. Ce qu'on

(1) *La Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, par M. A. Jacquet.

goûte le plus dans La Bruyère, c'est sa traduction des *Caractères de Théophraste ;* et Bossuet... Bossuet, l'enfant de Dijon ! Bossuet qui a prêché dans l'église de Saint-Bénigne le 7 mai 1656, jour de l'entrée solennelle du duc d'Épernon; treize ans plus tard, en 1669, après les *Sermons* et les *Oraisons funèbres*, quand cette ville devrait être pleine de sa gloire, on l'y connaît à peine ; assez peu pour croire qu'on lui rendra justice, en le traitant de *digne personnage*, et *savant...* (1). »

Et c'est ainsi que se fondent les Béoties, au nombre desquelles M. Camille Doucet, si l'on n'y prend garde, va tout doucement ranger la ville qu'à l'époque même dont il parle, c'est-à-dire à la fin du XVII[e] siècle, Bayle appelait la véritable capitale de la république des lettres. Que Bayle ait excédé dans la louange, on peut en convenir ; mais on devra reconnaître aussi que M. Doucet est resté quelque peu en deçà de la justice et même de la vérité.

Relevons d'abord les inadvertances qui se sont glissées dans sa critique. Elles sont excusables, sans doute, étant donné le nombre des ouvrages qu'un secrétaire perpétuel est obligé de lire chaque année pour dresser son rapport, et qu'il

(1) Extrait du rapport de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie française sur les concours de 1888.

ne peut lire évidemment qu'en courant. Quand M. Doucet dit qu'on admirait à Dijon le poète Santeul *brillant de gloire,* il attribue aux Dijonnais une opinion qui n'est pas la leur, mais qui n'est qu'une appréciation personnelle et ironique de M. Jacquet (1). De même, ce n'est pas un Dijonnais qui est l'auteur du triolet où le grand Corneille se trouve placé à côté de Brébeuf et des autres : c'est un Parisien (né à Angers), c'est Ménage (2). De même, si quelqu'un a cru rendre justice à Bossuet en le traitant de *digne personnage* et très savant, ce n'est pas davantage un Dijonnais, c'est un autre Parisien (né à Houdan), c'est le médecin Guy Patin (3).

Aux erreurs personnelles de M. Doucet viennent s'ajouter celles dont il est redevable à M. Jacquet. Dire de Rabelais qu'il est un érudit, comme l'a fait le Dijonnais La Monnoye, ce n'est pas du tout faire preuve de béotisme, c'est montrer au contraire qu'on a su goûter les belles et fortes parties de son œuvre et qu'on est sensible à autre chose qu'à ce qui en fait « le charme de la canaille. » A supposer que le même La Monnoye n'eût pas apprécié à sa juste valeur le livre de Montaigne, on ne saurait guère lui en vouloir d'une méprise qui lui est commune avec de

(1) Jacquet, *la Vie littéraire*, etc., p. 121.
(2) Id., *Ibid.*, p. 109.
(3) Id., *Ibid.*, p. 79.

grands et beaux esprits parisiens, tels que La Bruyère, Malebranche, Nicole, et tout Port-Royal. Et je comprends fort bien que M. Doucet aurait le droit d'être un peu froissé si l'on disait de lui aujourd'hui qu'il n'est qu'un poète distingué, comme La Monnoye l'a dit de Montaigne. Mais les mots de notre langue sont comme une monnaie courante qui s'use en passant de mains en mains, et si le qualificatif d'éminent n'a plus aucun prix aux yeux du dernier des gens de lettres de nos jours, les hommes de génie du XVIIe siècle se trouvaient fort honorés d'être traités d'hommes distingués : ne l'était pas alors qui voulait.

Je ne suis pas philosophe et je crains, en parlant de Descartes, de m'aventurer dans un pays que je ne connais pas assez. J'avoue cependant que je ne suis pas plus scandalisé de ce qu'au XVIIe siècle on ait placé sur la même ligne Descartes et Saumaise que je ne le serais à présent d'un parallèle établi entre un grand philosophe et un grand philologue, M. Renan par exemple et M. Littré. Par l'effet de tassement que les jugements de la postérité produisent dans les renommées, il est arrivé que depuis lors Saumaise a baissé, tandis que Descartes montait, et j'ai hâte d'ajouter que c'était justice. Je me garderai bien toutefois de jeter la pierre à ceux des contemporains de ces deux hommes qui se sont laissés

abuser par l'immense savoir de l'un et par l'universelle estime dont jouissaient alors tous ses écrits, ou qui n'ont pas clairement aperçu les symptômes de la révolution que les ouvrages de l'autre allaient accomplir dans le monde de la pensée. Descartes fut très contesté de son temps (ne l'est-il pas encore aujourd'hui?). Là où M. Jacquet et sans doute aussi M. Doucet le voient émancipant la raison humaine et secouant le joug de l'autorité, on peut pardonner au bourguignon Saumaise de l'avoir vu sapant les fondements de la religion catholique et de toute religion. D'ailleurs le philosophe Leibniz et Huet, l'évêque d'Avranches, qui ne sont pas des Dijonnais, ne se gênaient pas d'élever des doutes plus ou moins fondés sur l'originalité de la doctrine cartésienne. Et parce qu'un savant de Dijon, M. Lantin, s'est fait l'écho de ces critiques, parce que, dans son bon sens narquois de magistrat doublé d'un érudit, il a pu préférer la science positive de Saumaise à la chimérique théorie des tourbillons de Descartes, faut-il englober dans une commune accusation de crétinisme toute une élite de gens instruits, intelligents, clairvoyants surtout, et qui en ont fait la preuve ? N'y eût-il en vérité que le quatrain adressé par La Monnoye à l'auteur du *Discours de la Méthode*, où le poète dijonnais parle du philosophe tourangeau à peu près dans les mêmes termes que Virgile parlait

de son maître Lucrèce, cela devait suffire pour arrêter l'anathème sous la plume de M. Doucet. Libre ensuite à M. Jacquet de dire que La Monnoye aimait mieux louer Descartes que de le lire : au moins n'est-il pas seul dans ce cas.

Il est bien entendu également que les *Provinciales* de Pascal sont le chef-d'œuvre tout à la fois de la langue française et de l'esprit français. Mais quoi ? Peut-on dire qu'elles furent à peine connues à Dijon, qu'elles n'existaient pas pour les Dijonnais ? A l'époque où elles furent publiées, en 1656, la plupart de ceux que M. Jacquet a cités à sa barre comme les témoins ou les représentants de la vie littéraire en Bourgogne, Legouz et La Monnoye nommément, étaient encore au collège. Les autres comme Lantin et l'abbé Nicaise, vivaient enfermés dans leurs cabinets, en tête-à-tête avec l'antiquité, sans prêter l'oreille aux bruits du dehors, et l'on sait que le succès des *Provinciales* fut dû en grande partie à des causes où le mérite littéraire de l'ouvrage n'avait presque rien à voir. Nicaise pourtant, de l'aveu même de M. Jacquet, n'était pas resté étranger aux graves discussions que souleva le livre, et « il est permis de croire qu'il l'avait lu (1). »

(1) Il paraît même que les *petites Lettres* (comme on les appelait) ont été imprimées à Dijon même, peu de temps après leur publication à Paris.

Quant à La Bruyère, il suffit de répéter ce que M. Doucet en a dit pour être sûr qu'on ne le croira pas : « Ce qu'on goûte le plus dans La Bruyère, c'est sa traduction des *Caractères* de Théophraste. » Cela y est, en toutes lettres, et cela s'applique à des Dijonnais, à des Bourguignons salés ! Voit-on La Monnoye, par exemple, ce hardi découvreur de toutes les choses exquises, ce Gaulois qui était en même temps un lettré des plus délicats, passant par-dessus les ravissants chapitres du *Cœur*, des *Femmes*, de la *Société et de la Conversation*, pour aller s'informer tout de suite de ce que faisaient, de ce qu'étaient les gens d'Athènes, il y a deux mille ans et plus? Se figure-t-on Bussy-Rabutin, l'historien que l'on sait, gravement penché sur les vieilleries du disciple d'Aristote, quand La Bruyère est là qui l'invite à venir voir ce qui se passe à la *Ville* et à la *Cour*, d'où il est exilé ? Lantin lui-même, l'érudit Lantin, a écrit » qu'il n'y a rien de si divertissant que les portraits que M. de La Bruyère fait de plusieurs personnes dans son livre des *Caractères*. » Et Legouz enfin, le grave conseiller Legouz, a fait bien plus que de lire et d'admirer La Bruyère : il l'a imité, et il a écrit après lui un livre intitulé, comme le sien, les *Caractères* (1).

(1) Jacquet, la *Vie littéraire*, etc., p. 195 et suiv.

Mais que ne peut le parti-pris en de telles matières, surtout quand il est poussé par le besoin de faire rire aux dépens du prochain ? A moins de se représenter Dijon au XVIIe siècle comme un canton perdu de l'Afrique centrale, est-il raisonnablement permis de supposer que les œuvres de Corneille et de Racine y aient été inconnues — ou méconnues, ce qui serait encore pis ? Notre savant confrère, M. Milsand, pour qui l'histoire du théâtre à Dijon n'a plus de secrets, pourrait nous édifier sur ce point, et nous dire s'il est bien vrai que le *Cid* et *Andromaque* soient venus échouer ici devant l'indifférence ou sous les sifflets du parterre. Au surplus, je ne sache rien de plus étrange et de plus inattendu que ce reproche adressé aux Dijonnais de ne s'être pas intéressés « à la querelle du *Cid* », — et adressé par qui ? Par le secrétaire perpétuel de l'Académie française, parlant au nom de cette même Académie, à l'opposition et aux hostilités de laquelle il n'a pas tenu que le grand Corneille n'abandonnât du premier coup le théâtre où il venait de se produire avec tant d'éclat. Si les Dijonnais ont en effet repoussé du pied, comme elles le méritaient, les pédantes *Observations* de M. de Scudéri sur le *Cid* et la critique obligatoire qui fut faite de la tragédie au nom des Quarante, par la volonté expresse du cardinal de Richelieu, qui donc, à part M. Doucet, aura le

triste courage de les en blâmer ou de les railler? Et s'ils ont eu (ce dont je doute) le mauvais goût ou la mauvaise chance de méconnaître les beautés du *Cid*, on peut au moins dire, à leur décharge, qu'ils n'étaient point payés pour cela, et qu'ils ne recevaient les ordres de personne. Enfin, M. Doucet aurait dû se souvenir qu'il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu.

Pour Racine, c'est une autre affaire : il s'agit de faire croire aux habitués du Palais-Mazarin que le seul Racine qui soit connu et apprécié à Dijon, ce n'est pas l'auteur de *Phèdre* ni d'*Athalie*, mais bien l'historiographe du Roi-Soleil. Comment s'y prendre? Le *Figaro* hésiterait peut-être à servir à ses lecteurs une pareille « nouvelle à la main. » M. Doucet, lui, n'hésite pas : il a trouvé dans le livre de M. Jacquet un fragment d'une lettre de La Monnoye écrite à son ami, l'abbé Nicaise, en 1681 (six ans après *Phèdre*, qu'on ne pouvait plus attendre, dix ans avant *Athalie* qu'on ne pouvait pas encore prévoir). Dans cette lettre, La Monnoye s'informe de ce qu'on fait à Paris : d'où vient qu'on n'entend plus parler de Despréaux ni de Racine? On dit qu'ils travaillent à l'histoire du Roi. « Vous saurez, ajoute-t-il en plaisantant, si c'est en vers ou en prose. » Le mot est charmant, selon moi : il exprime bien l'ahurissement d'un homme d'esprit qui s'étonne de voir la mission

d'écrire une histoire confiée à deux poètes de profession. Mais M. Doucet n'entend pas la plaisanterie, et il ne voit rien là qu'une preuve authentique et certifiée de l'ignorance des Dijonnais, pour qui la grande question serait de savoir si Racine était un prosateur ou un poète. Il prend évidemment La Monnoye pour un imbécile. Nous n'en tiendrons pas moins M. Doucet, même lorsqu'il ne plaisante pas, pour un fort spirituel académicien.

J'en viens enfin à ce beau génie (comme dit M. Nisard), le plus grand de tous nos écrivains en prose, et en qui se résument toutes les grandeurs de l'esprit français : j'en viens à Bossuet, qui naquit à Dijon, comme chacun le sait, et que personne à Dijon, s'il faut en croire M. Doucet, n'a jamais connu, ou n'a connu qu'à peine. Il est venu chez lui, cet autre Verbe incarné, il y est venu une fois, en 1656, et les siens ne l'ont point reçu ; ils ne lui ont point élevé des arcs de triomphe, et ceux des gens de province qui se mêlaient d'écrire n'ont point chanté sur tous les tons, comme nous le faisons aujourd'hui, la gloire du grand orateur. Mais, en 1656, où donc était ce grand orateur ? Il n'avait encore prêché que quelques sermons à Metz, et il a fallu depuis à Sainte-Beuve toute sa perspicacité et tout son flair de critique pour subodorer dans un seul de ces sermons quelques parcelles de

génie noyées dans un flot d'archaïsmes et dans un débordement d'expressions violentes qui lui rappellent le fameux morceau de Joseph de Maistre sur le bourreau. Ce n'est qu'à partir de 1661 qu'il commença à faire parler de lui à Paris comme sermonnaire, et encore le jugea-t-on inférieur à Bourdaloue. « Longtemps, dit Sainte-Beuve, les premiers sermons de Bossuet furent négligés et restèrent comme inconnus : il ne paraît pas lui-même y avoir attaché la moindre importance (1). » Pourquoi l'admiration des Dijonnais aurait-elle devancé celle des Parisiens, étant donné surtout le proverbe qui dit que nul n'est prophète dans son pays, même quand il n'est, comme on l'a dit de Bossuet, qu'un prophète du passé ?

Or, il ne paraît pas que Bossuet n'ait pas été admiré comme il convenait par ses concitoyens de Dijon, lorsqu'il se fut révélé dans tout l'éclat de son talent. En 1669, La Monnoye le félicite de sa nomination à l'évêché de Condom, dans une pièce de vers latins, où il dit en propres termes qu'il a entendu Saint Paul et Saint Augustin parler par la bouche de son compatriote. Malheureusement, dit M. Jacquet, un compliment en vers latins, surtout venant de La Monnoye, ne prouve pas grand'chose. Prou-

(1) *Nouveaux lundis*, t. XII, p. 397.

verait-il donc davantage, s'il était écrit en patois bourguignon, et s'il venait d'un savetier ? Les mérites de l'éloquence, et en particulier ceux de l'éloquence de la chaire, peuvent-ils être bien appréciés en dehors d'une certaine élite d'esprits intelligents et cultivés ? Enfin, il faut voir les choses comme elles sont. Bossuet n'a prêché à Dijon qu'une seule fois, en 1656, et rien, pas même son sermon, ne faisait prévoir encore à cette date ce qu'il devait être plus tard. D'autre part, il n'a jamais de sa vie publié le texte de ses sermons, qui n'ont été découverts dans ses manuscrits et mis au jour qu'un siècle plus tard, en 1772, par le savant bénédictin dom Déforis. Il aurait donc fallu que les Dijonnais devinassent ce qu'il leur était humainement impossible de savoir de source certaine. Mais, dira-t-on, le bruit des succès du grand orateur avait dû parvenir à leurs oreilles. Par quel canal ? M. Jacquet lui-même nous assure que Bossuet n'entretenait pas avec eux des relations fort suivies. Le total de ses rapports avec ses concitoyens se borne, toujours d'après M. Jacquet, à trois lettres adressées par le grand évêque à l'abbé Nicaise, plus un entretien insignifiant avec Lantin, et une entrevue avec La Monnoye qui le priait de lui venir en aide contre les vexations des partisans : « Un mot de sa part aurait pu me tirer d'intrigue : il ne l'a pas voulu pro-

noncer, ce mot, *et ideo male torqueor*. Je l'admire pour cent bonnes qualités qu'il a, mais je l'admire encore plus pour sa dureté ; *illi robur et æs triplex circa pectus*. J'ai flatté quelquefois son oreille, il me l'a dit, mais je n'ai jamais pu toucher son cœur (1). » Cela n'est pas déjà si béotien.

Il est aussi loin que possible de ma pensée de vouloir porter la moindre atteinte au noble caractère ou à l'incomparable génie de Bossuet. Tout ce qu'on a pu dire, avec plus de malignité que de justice, de son attitude à l'égard du grand Roi, de ses démêlés avec Fénelon, du caractère même de son éloquence qui ne serait que la mise en œuvre splendide des idées ou des vérités communes, tout cela s'estompe, s'efface et se perd dans le rayonnement d'une gloire sans pareille, — mais seulement aux yeux de la postérité. Que si j'avais la place de répéter ici tout ce qui s'est dit de son temps, autour de lui, à Paris et même à la Cour, quelle ne serait pas la stupéfaction de M. Doucet ! Je n'en veux citer qu'un exemple, parce qu'il est topique, et qu'il montre justement en quelle estime on tenait à Paris non seulement le sermonnaire, mais l'auteur même de ces magnifiques *Oraisons fu-*

(1) Lettre de La Monnoye à l'abbé Nicaise, citée par M. Jacquet, op. cit., p. 79.

nèbres qui sont restées comme le monument le plus parfait et le plus achevé de notre langue. C'est une lettre écrite, le 25 avril 1687, par Mme de Sévigné à son cousin Bussy, et où elle établit, entre l'oraison funèbre du prince de Condé prononcée par Bourdaloue, et celle de Bossuet, une comparaison qui n'est certainement pas à l'avantage de cette dernière. Après cela, je conviens que Mme de Sévigné elle-même était un peu bourguignonne, peut-être par le lieu de sa naissance, à coup sûr par ses ancêtres, les Rabutin, les Chantal, et par tout son *cousinage*.

J'ai d'ailleurs une autre concession à faire à M. Doucet, s'il veut bien de son côté me faire celle de reconnaître qu'à la date de 1669, choisie par lui-même, on n'était pas, comme il l'a dit, *après* les *Oraisons funèbres*, puisque le premier des discours de ce genre, qui est l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, n'a été prononcé que le 16 du mois de novembre 1669, et que tous les autres ont suivi à des intervalles plus ou moins larges, jusqu'en 1687. C'est une misère. Je concède donc à M. Doucet que Bossuet a toujours été plus admiré qu'aimé dans sa ville natale, et qu'on s'y est montré, qu'on s'y montre encore plus fier de ses œuvres qu'engoué de sa personne. Pourquoi? Est-ce sa dignité épiscopale qui tient les gens à l'écart? est-ce la hau-

teur et la majesté de son génie qui les intimident ? est-ce sa longue absence qui lui a aliéné les cœurs de ses compatriotes, et ne lui en veut-on pas un peu d'être toujours appelé l'aigle de Meaux ? Quoi encore ? a-t-il le tort d'être devenu classique ? ses œuvres n'ont-elles pas assez de ce caractère local et de ce goût de terroir qui les recommanderaient à la faveur des Bourguignons ? Je ne sais ; mais un jour, comme je manifestais devant un vieux Dijonnais mon étonnement de ne pas voir la statue du grand Bossuet se dresser sur l'une des places publiques de sa ville natale : « Que voulez-vous, me répondit-il, nos municipalités n'ont jamais été d'accord avec lui : quand elles étaient libre-penseuses, elles le trouvaient trop clérical, et trop gallican lorsqu'elles étaient dévotes. C'est beaucoup qu'on ait osé donner son nom à une rue ! ». Je me demandai alors si le grand évêque, qui avait tant aimé la lutte et les controverses pendant sa vie, n'en est pas un peu puni en continuant de les susciter après sa mort.

Mais de là à prétendre que le génie de Bossuet n'a pas été prisé dans son pays à sa juste valeur, et que sa voix, comme celle du Précurseur, s'est perdue dans le désert, il y a loin, — il y a même si loin que j'aurais quelque mauvaise grâce à pousser plus avant cette discussion. Personne ne l'ignore : M. Camille Doucet est le plus ga-

lant homme du monde, le Philinte de l'Académie, l'aménité, la courtoisie, la bienveillance même, et, pour tout dire en un mot qui vient tout naturellement sous ma plume, son caractère se peint dans son nom. Les victimes mêmes des Quarante pourraient en témoigner au besoin : il a des façons si aimables de les consoler dans leur déconvenue, de les enguirlander dans ses compliments, de leur faire avaler la pilule en les couvrant de fleurs, que leurs échecs ressemblent presque à des triomphes. Comment s'est opérée cette subite métamorphose du charmeur perpétuel en l'âpre et déterminé frondeur qu'on vient de voir ? Le motif n'en est peut-être pas malaisé à découvrir. Une expérience annuelle a démontré que les séances extraordinaires de l'Académie ne sont pas toujours extraordinairement divertissantes. M. Doucet aura jugé opportun de les égayer par le développement de quelque paradoxe ingénieux et piquant. La Bourgogne a payé, cette année, les frais de la petite fête. L'an prochain, ce sera la Normandie ou la Gascogne. Il serait dommage, en effet, de s'arrêter en si beau chemin : l'exemple de la seule Bourgogne ne prouverait pas assez combien on est ridicule et arriéré en province, *testis unus, testis nullus*. Et cependant, comme il est écrit que le péché, ne fût-ce que celui de médisance, porte avec lui son châtiment, M. Dou-

cet a été puni, séance tenante, de sa diatribe contre les Dijonnais, en se voyant obligé de faire, dix minutes après, — avec quelle grâce, vous le savez, — l'éloge d'un Dijonnais, M. Stéphen Liégeard, qui du reste le méritait bien (1).

(1) Pour son beau livre intitulé *la Côte d'Azur*, couronné au concours de 1888.

II

Il est temps d'élargir le débat et d'envisager sous sa véritable face la question d'histoire littéraire soulevée par M. Doucet. Je me retourne donc vers M. Jacquet, qui est le premier artisan de ce conflit, et je commence par déclarer que son livre, pour n'être qu'une simple thèse de doctorat, est un livre excellent et j'oserai dire charmant. Il peut tout à la fois répondre à l'attente des savants, servir de régal aux délicats, et piquer même la curiosité des profanes, des gens du monde. Il réunit en lui des qualités qui tendent à devenir de plus en plus incompatibles, l'érudition, le style et l'intérêt. Ne vous laissez pas effaroucher par l'aspect un peu rébarbatif des premières pages et du sujet en vérité bien particulier, bien local, qu'elles exposent. Laissez-vous plutôt conduire comme par la main dans ce vieux Dijon dont M. Jacquet a exploré toutes les bibliothèques, toutes les archives publiques et privées, pour vous en faire les honneurs. Laissez-vous présenter par lui à tous ces personnages de haute mine

et de maintien grave, comme des portraits de famille que le temps aurait recouverts de sa patine, et dont le nouveau docteur a restauré la physionomie, reconstruit le caractère, retrouvé le geste et l'accent, à force de sagacité et de labeur patient. Vous serez certainement séduit par ses manières engageantes, entraîné par sa verve et ravi de son esprit. Seulement je ne réponds pas que vous soyez convaincu par ses arguments ni satisfait par ses conclusions.

Cela vient de ce qu'il y a chez lui un parti pris, un besoin impérieux, urgent, professionnel, d'accommoder les textes à l'idée préalable qu'il s'est faite de son sujet : il est candidat au doctorat, et son livre, je viens de le dire, est une thèse. Nous pressentons, dès le premier chapitre, que la province va être impitoyablement sacrifiée à Paris, et que l'auteur a fait son siège. Oh ! il sait bien que tous les grands écrivains du XVIIe siècle, à deux ou trois exceptions près, sont nés en province et qu'ils y ont été élevés ; il ne nie pas que les bons livres, comme on l'a dit, doivent s'écrire en province et se publier à Paris ; il vous accorde même que certaines provinces (et la Bourgogne est du nombre) ont de certaines qualités d'esprit que l'atmosphère parisienne toute seule n'aurait jamais pu faire éclore ni développer à point. Oui, mais il reste persuadé qu'on ne comprend les belles choses, qu'on ne

les sent, qu'on ne les juge, qu'on ne les apprécie, qu'on ne les admire bien qu'à Paris : il est Parisien.

Etant donné ce point de vue, dont il ne serait pas impossible de contester la justesse, M. Jacquet a découvert à la Bibliothèque nationale quelques liasses de correspondances et de pièces manuscrites qui dormaient là depuis deux siècles, et qui lui ont paru propres à documenter son travail : lettres de l'abbé Nicaise et de Jean Bouhier, papiers et miscellanées signés Lantin, Legouz, La Monnoye, tout un bagage d'inédit : quelle fortune ! et quel jour nouveau à jeter sur la société dijonnaise dont ces savants hommes ont été sans doute les représentants les plus autorisés ! Un ecclésiastique lettré, un président, deux conseillers au Parlement, un poète, n'est-ce pas là, en raccourci, le personnel ordinaire d'une académie de province ? Et ils ne sont pas seulement qualifiés par leur situation sociale : ils sont intelligents et doctes, versés dans la littérature ancienne, frottés de littérature étrangère, amateurs d'antiquités, collectionneurs de beaux livres et de belles éditions, fins connaisseurs en matière d'art, quelques-uns même se sont fait une manière de réputation par leurs travaux critiques, leurs traductions, leurs œuvres personnelles. Mais ils ont négligé de venir à Paris, et d'y recevoir la consécration

suprême des salons de Mme de Rambouillet et des *Samedis* de M. Ménage. Et c'est pourquoi M. Jacquet leur fait la grâce de les tenir pour des hommes distingués, mais qui n'ont pas su se dégager entièrement « du fatras pédantesque des siècles précédents. »

Ce sont d'assez beaux yeux, pour des yeux de province.

Or, ces quatre ou cinq personnages, ainsi triés sur le volet, sont censés constituer toute la société pensante, raisonnante, écrivante et lisante de Dijon. Ce sont eux et leurs œuvres que M. Jacquet fait évoluer tout le long de sa thèse. Il nous les montre de face, de profil, en trois-quarts, qui achevant leur droit à Paris, qui correspondant avec les savants de Paris, qui bataillant de la parole et de la plume sur les questions qu'on agite à Paris, — toujours provinciaux au demeurant, c'est-à-dire toujours encroûtés. Nous les suivons dans leurs voyages, nous les surprenons dans leur cabinet, nous les guettons dans leurs écritures, nous les écoutons dans leurs controverses. Le spectacle, je le répète, est plein d'animation et d'intérêt, et l'on a l'illusion d'une foule. Au fond, ce sont toujours les mêmes personnages qui se relaient d'un chapitre à l'autre, comme ces figurants du Cirque qui défilent sous vos yeux, tantôt en grenadiers de la garde et tantôt en Cosaques de

l'Ukraine. S'il survient d'aventure de nouveaux interlocuteurs, tels que Santeul ou Bussy-Rabutin, qui ont vécu à Dijon comme les autres, mais dont la vie et les œuvres ne cadrent pas avec les prémisses de l'auteur, il leur consacre quelques lignes pour la forme et les éconduit poliment, comme des fâcheux qui dérangeraient sa thèse et mettraient des bâtons dans ses roues. Notez bien cependant que Bussy a passé plus de la moitié de sa vie en Bourgogne, à deux pas de Dijon, dans un exil contraint d'abord et volontaire ensuite, tandis que Bayle et Ménage, qui n'ont jamais mis le pied en Bourgogne, jouent un rôle important dans « la Vie littéraire à Dijon. » Pourquoi ? c'est que le premier personnifie cet esprit de salon ou de ruelle, dont il est convenu que Paris a le privilège exclusif, et les deux autres représentent tout uniment le pédantisme livresque, la nuance Vadius et Trissotin, qui doit être le signe distinctif et la marque indélébile des gens de la province.

Tout cela, au point de vue du doctorat ès-lettres, est fort habilement disposé et fort gentiment composé, j'en conviens. Jusqu'à quel point cette ingénieuse combinaison et cette mise en scène si étudiée et pourtant si incomplète justifient le sous-titre d'Etude sur la société dijonnaise que M. Jacquet a donné à sa thèse, je me le demande. Et plus j'applique ma loupe

à ce joli travail, plus je me persuade que j'ai affaire à un simple trompe-l'œil. Quoi ! dans une ville qui se pique d'être une façon d'Athènes, une ville *célèbre*, comme l'a dit M. Doucet, *par son établissement de jésuites*, un centre d'instruction où toutes les sciences et tous les arts ont leurs maîtres attitrés, un de ces lieux privilégiés où, selon le mot de Voltaire, le mérite de l'esprit semble être un des caractères des citoyens, dans la patrie de Bossuet enfin, M. Jacquet n'a vraiment pu trouver que cette demi-douzaine de gens lettrés, qu'il va prendre à chaque instant en flagrant délit de ridicule et d'entêtement dans leurs vieux préjugés et leurs doctrines surannées ! La vérité est, ce me semble, qu'il a fait plus que de les trouver, et qu'il les a choisis pour les besoins de sa cause. C'est l'écueil du doctorat : *scribitur ad probandum.*

Mais des abbés Nicaise, des présidents Bouhier, des conseillers Lantin et Legouz, il y en avait partout, à cette date de notre histoire ; ils pullulaient à Toulouse, à Rouen, à Bordeaux, à Paris même, aussi bien qu'à Dijon. M. Jacquet n'avait que faire de quitter son Quartier latin pour trouver un original comme l'abbé Nicaise. Justement à la même époque, le même type s'offrait à lui dans la personne de cet abbé de Marolles, dont Sainte-Beuve nous a si plaisamment crayonné la silhouette, traducteur plus ou

moins infidèle des poètes latins, amateur d'estampes, lui aussi, au point d'en avoir amassé plus de cinq cents portefeuilles dont il fit don à la Bibliothèque du Roy, auteur de Mémoires dont le style médiocre et plat n'a rien qui fasse pâlir celui de notre abbé Nicaise. Des savants qui « ont prolongé dans le XVII[e] siècle les grandes études, les traditions et l'esprit du XVI[e] siècle (1), » des lettrés qui « ne s'aperçurent pas (en 1640) qu'une grande et florissante époque venait de commencer, » qui « se rejetèrent vers la tradition gréco-latine, » qui, devant l'éclosion des chefs-d'œuvre nouveaux, « demeurèrent quelque temps incertains et désorientés, se demandant ce qu'il y avait là pour l'érudition, » point n'était besoin de venir les chercher à Dijon, — et il suffisait de prendre la liste des premiers Quarante de l'Académie française — je dis de ceux qui dictèrent à Chapelain sa fameuse critique du *Cid*, — pour y découvrir les sosies des Lantin, des Legouz et des Bouhier. Quel tableau, non moins piquant que celui de M. Jacquet, ne ferait-on pas de la société parisienne et de la Vie littéraire à Paris au XVII[e] siècle, en groupant avec art, dans une étude aussi malicieuse que la sienne, les têtes des Chapelain, des Scudéri, des Godeau, des Gombauld et

(1) Les passages guillemetés sont extraits du livre de M. Jacquet.

autres savants en *eau* ou en *us*, dont Molière s'est tant moqué ! Il y avait, alors comme aujourd'hui, hélas ! beaucoup de provinciaux à Paris, comme aussi, par bonheur, beaucoup de Parisiens en province.

Et je me figure qu'il y aurait encore un autre beau livre à faire sur la société dijonnaise au XVII[e] siècle, qui approcherait plus que celui de M. Jacquet de la vérité vraie, et qui ferait mieux ressortir les qualités propres de ce vieil esprit bourguignon, franc, vif et salé, poussant sa pointe sans vergogne jusqu'à la gaillardise, frondeur en politique et même en religion, sans être pourtant ni séditieux ni impie, conservateur en un mot, mais goguenard. On placerait naturellement au centre de ce nouveau groupe le joyeux La Monnoye, que M. Jacquet n'a pas osé exclure du sien, mais à qui il a fait la part si petite (six pages à peine !), La Monnoye, dis-je, le Bourguignon par excellence, le véritable précurseur de Piron, avec moins d'esprit peut-être, avec plus de tenue assurément, très au courant comme les autres des deux antiquités, mais l'œil toujours ouvert sur toutes les manifestations de la pensée moderne, « bénédictin pour la patience et l'ardeur au travail, » comme l'a dit M. Jacquet, mais un bénédictin de Thélème, jovial, facétieux, effronté parfois, l'auteur enfin des *Noëls bourguignons*. A côté de lui, un peu

au-dessous, figurerait Aimé Piron, l'apothicaire, le propre père d'Alexis, celui dont les chansons et les bons mots défrayèrent pendant plus d'un demi-siècle les salons et les cabarets de Dijon, celui qui rimait dans son patois pittoresque tant de petits chefs-d'œuvre *po l'aimor de franc Barozai;* — et à la suite de ce dernier, toute la pléiade des poètes bons enfants, Pierre Dumay, Etienne Moreau, Tassinet, l'abbé Petit, l'abbé Joly et d'autres encore qui, s'inspirant plus volontiers de Scarron que de Racine ou de Boileau, donnèrent le pendant que l'on connaît à l'*Enéide travestie* du célèbre cul-de-jatte. On pourrait laisser Ménage et Bayle, qui n'ont que faire ici, à leurs disputes de Paris et de Hollande; mais on irait quérir le châtelain de Bussy-le-Grand, le trop aimable cousin de Mme de Sévigné, et l'on rendrait au « Don Juan, » retraité malgré lui, la place et le rang qui lui reviennent de droit dans le mouvement littéraire de la Bourgogne. Il n'est pas jusqu'à Santeul, tout parisien qu'il fût, qui ne serait digne d'obtenir ses lettres de grande naturalisation dans cette société pour laquelle il était si bien fait et dans cette province qui lui fut toujours et si bonne et si chère, disait l'avocat général Moreau,

> Qu'il s'était avoué pour son fils en effet;
> Mais hélas! il est mort au sein de cette mère,
> Pour avoir trop pris de son lait.

Voilà, en deux traits de plume, et sans sortir du XVII[e] siècle, les éléments tout trouvés d'une société dijonnaise un peu différente de celle que M. Jacquet nous a peinte, et, je me hasarde à le répéter, plus voisine de la réalité. N'est-ce pas elle qui a formé la plupart des beaux esprits du siècle qui va suivre ? N'est-ce pas sa tradition qui va se continuer par Alexis Piron, par Crébillon le fils, par M[me] du Deffand surtout, et même par ce président de Brosses qui rabattit un jour le caquet de Voltaire, et dont les lettres écrites d'Italie semblent indiquer qu'il était, à bien prendre, un plus proche parent de La Monnoye que de son docte collègue le président Bouhier ? Enfin, à qui fera-t-on croire que cet autre puissant facteur, le vin de la Côte, ait réservé au seul XVII[e] siècle le privilège d'engendrer la pédanterie, la morosité et l'ennui ?

Non, Dijon ne tenait pas tout entier dans le cabinet de M. Lantin ni dans le salon de M. Legouz, et il est au moins vraisemblable que les jugements portés par ces éminents antiquaires sur la littérature du grand siècle ont dû être cassés ou révisés plus d'une fois par les gens de goût et d'esprit qui les entouraient. Mais à supposer même qu'ils ne l'aient pas été, qu'est-ce que cela prouverait en faveur de la thèse de M. Jacquet ?

La question est de savoir si les contemporains

en général sont bien placés pour juger le mérite des œuvres de l'esprit, si leurs préjugés et leurs passions leur laissent toujours la visière bien nette, si le génie enfin qui surgit à l'improviste et sans crier gare est infailliblement reconnu, salué, acclamé par tous d'un élan et d'une voix unanimes, ou s'il n'est pas au contraire, en raison même du trouble qu'il jette dans les idées reçues, dans les opinions courantes, le plus souvent discuté et contesté, quelquefois méconnu et conspué. Faisons notre examen de conscience, nous autres critiques de profession qui avons doublé le cap de la soixantaine, et demandons-nous si nous avons été toujours, je ne dis pas justes, mais seulement clairvoyants. Quel accueil avons-nous fait aux premières, aux plus belles poésies de Victor Hugo? N'avons-nous pas forcé l'auteur des *Burgraves* à se retirer et à capituler devant l'auteur de *Lucrèce?* Avons-nous rendu à Balzac, de son vivant, une partie au moins de la justice qui était due à son labeur immense, sinon à son génie étonnant? Qui de nous a su voir qu'il y avait le germe d'une révolution littéraire dans les deux romans de Stendhal? Et, par contre, souvenons-nous de nos engouements pour Jacques Delille, pour Casimir Delavigne, pour Béranger, pour Eugène Sue, pour tant d'autres moins dignes que je ne veux pas nommer, et dont la jeune génération d'au-

jourd'hui commence à oublier les noms, si tant est qu'elle les ait jamais sus. Qui est-ce qui lit encore aujourd'hui *Paul et Virginie*, *Atala*, les *Martyrs*, et *Delphine*, et *Corinne*, qui ont arraché tant de soupirs à nos grands-pères et tant de larmes à nos grand'mères? On ne doute pas qu'il n'y eût bien du talent dans tous ces livres, mais on aime encore mieux le croire que d'y aller voir. Et si du domaine des lettres nous passions dans celui de l'art, si nous avions à raconter l'histoire, par exemple, de *Guillaume Tell*, des *Huguenots*, du *Tannhaüser*, voire de *Carmen*, que de bévues les bons Parisiens n'auraient-ils pas à leur actif, qui ont dû être constatées d'abord et réparées ensuite par les publics de la province! D'où cette conclusion qui s'impose, je crois, avec une désastreuse évidence, que les contemporains sont malpropres à discerner du premier coup en matière littéraire le mauvais du bon et le sublime du médiocre.

Je dis les contemporains, parce que c'est bien en effet une question de temps, et non pas une question de lieu, comme semble le croire M. Jacquet, qui sait sa grammaire, et qui me comprendra. Il se demande, non sans malice, dans son Introduction, combien il faut de temps au grand homme de Paris pour devenir grand homme en province. Mais ne pourrions-nous pas lui retourner sa question en en changeant les termes

de place ? Ne connaît-il pas cette fameuse liste des récompenses accordées par Louis XIV aux hommes de lettres de son temps, ou Racine figure pour une pension de 600 livres, à côté d'un M. Dauvrier (?) et d'un abbé de Bourzeis (?) qui y sont inscrits pour des sommes de 3,000 livres ? Le grand roi se trompait ou il était trompé, je le veux bien. — Encore est-il constant que la société polie et « les honnêtes gens » n'étaient guère plus impeccables que lui. Il fallut qu'un spectateur du parterre, un seul, et qui était un provincial peut-être, avertît les Parisiens que les *Précieuses ridicules* de Molière étaient de la bonne comédie. Et quand on jouait le *Misanthrope,* que se passait-il ?

Le commandeur voulait la scène plus exacte,
Le vicomte indigné sortait au second acte.

Nous savons de même par Boileau que le *Cid* fut quelque peu *persécuté*, et que le Pyrrhus de Racine ne manqua pas de *censeurs*. Lisez, dans le livre de M. Deltour, la liste des ennemis de Racine : tous grands seigneurs ou gens de lettres, mais tous Parisiens. La première lecture de *Polyeucte* à l'hôtel de Rambouillet fit une impression si désagréable, qu'on dépêcha Voiture au grand Corneille pour l'engager à garder sa pièce, sans la risquer au théâtre. Ne vous semble-t-il pas qu'en regard de ces gros péchés-là, les omissions ou les méprises de nos

lettrés dijonnais ne sont que peccàdilles? Et n'êtes-vous pas d'avis qu'avec de pareilles poutres dans l'œil, on devrait être un peu plus indulgent pour les pailles du prochain?

S'il y a dans la littérature du grand siècle un écrivain qu'on puisse regarder comme un juge expert et raffiné des choses de l'esprit, c'est sans doute La Bruyère. Eh bien! va-t-on lui infliger le bonnet d'âne, à lui aussi, ou, ce qui serait pis encore, le traiter de provincial? Pour lui, non plus que pour les aristarques dijonnais, ni Pascal ni Descartes n'ont l'air d'avoir existé. Bossuet n'a qu'une très courte mention au chapitre de la *Chaire*, et il n'est même pas nommé, mais simplement désigné par des initiales. Bouhours est indiqué (à côté de Bussy-Rabutin, il est vrai, et je ne sais trop pourquoi) comme un modèle du « beau style. » Rabelais, en revanche, est « incompréhensible, » et Montaigne n'est pas « exempt de toute sorte de blâme. » Molière n'écrit pas « purement, » il est tout plein de « jargon » et de « barbarismes. » Malherbe et Théophile, en poésie, Amyot et Coëffeteau, en prose, sont placés sur la même ligne dans l'opinion de La Bruyère, comme l'étaient Montaigne et Charron dans celle de La Monnoye. Quoi encore? La Fontaine, La Rochefoucauld, Saint-Evremond, Fléchier, Mme de Sévigné, Mme de La Fayette, Vaugelas, Pellisson, le grand Arnauld, maints

autres tout aussi dignes d'attention, sont absolument passés sous silence par La Bruyère. Est-ce à dire qu'il ne les ait pas connus ? Fontenelle, Benserade, l'abbé de Saint-Pierre, Santeul, de beaux esprits, parfois légers, parfois chimériques, estimables en somme et estimés, ne nous sont montrés que par leurs côtés ridicules ou grotesques. Est-ce à dire que La Bruyère ne soit qu'un Béotien, ou, comme dirait M. Jacquet, un Dijonnais ?

M. Jacquet n'ignore pas sans doute qu'un assez grand nombre de ces Dijonnais du XVIIe siècle, l'abbé Nicaise entr'autres et La Monnoye, ont longtemps habité Paris. Je voudrais bien savoir, pour ma part, ce que ce séjour prolongé dans la Ville-Lumière a pu ajouter à l'aimable dilettantisme de l'un, ou à l'humeur indépendante et à la verve caustique de l'autre. Si Bossuet n'avait pas quitté Dijon, il n'aurait pas été précepteur du Dauphin ni évêque de Meaux, cela est certain ; mais en aurait-il moins été Bossuet ? Il ne faut pas nier l'influence des milieux, il ne faut pas l'exagérer non plus. C'est en littérature surtout que l'esprit souffle où il veut. Il soufflait dans les forêts du Périgord quand Montaigne écrivait ses *Essais*, et dans les landes de Bordeaux quand Montesquieu burinait son *Esprit des lois*, et sur les confins du lac de Genève quand Voltaire et Rousseau semaient, d'une

main prodigue, ces œuvres spirituelles, éloquentes ou pathétiques d'où la Révolution française est sortie tout armée. Il n'est pas exclusif ni systématique, comme on l'est trop souvent en Sorbonne. Il a donné à Paris des gazetiers, des nouvellistes, des pamphlétaires, des politiciens, des virtuoses de la parole et de la plume à remuer à la pelle ; mais il ne refuse pas à l'occasion de donner un grand homme à la province, — ne fût-ce que pour ne pas laisser croire aux étrangers que la France tout entière est bornée au nord par les buttes Montmartre et au sud par l'hôpital de Bicêtre.

Dans tous les cas, s'il plaisait à quelque érudit de l'avenir de continuer le travail de M. Jacquet, et de faire au XXIe siècle un tableau de la vie littéraire à Dijon sous la troisième République, il faudrait absolument qu'il changeât de ton. Il n'aurait qu'à compulser les Recueils de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire pour acquérir la certitude qu'il existait dans notre ville « un public sensible aux choses de l'esprit, » que ce public avait « une vue assez nette de ce qui se passait à Paris, » et que, lorsque parut le livre de M. Jacquet, il y reçut l'accueil qui lui était dû et la critique qu'il méritait.

LE

PORTULAN DE MALARTIC

PAR

PAUL GAFFAREL

13

M. le comte de Malartic, de Dijon, possède dans sa bibliothèque un atlas, ou plutôt un portulan manuscrit, de treize feuilles coloriées, sur vélin, qui constitue, au moins pour quelques-unes de ses parties, un précieux monument géographique. Nous essaierons de le décrire, et de déterminer le nom de son auteur, ainsi que la date de sa composition.

I

Sur la première feuille sont figurées les armes du premier possesseur du portulan, d'or à la couleuvre virée d'azur. Ces armes ne nous ont pas donné d'indication suffisante. L'origine italienne du portulan pourrait faire penser aux Visconti, mais ceux-ci portent dans leur blason une guivre, c'est-à-dire un serpent, dévorant à demi un enfant, élément héraldique qui ne se rencontre pas ici. D'ailleurs, sans parler de l'ancienne famille ducale, dont quelques membres vivaient encore dans la première moitié du XVI[e] siècle, bien d'autres Visconti se sont greffés sur le tronc commun, les Aliprandi, Cambiago, Arconati, Guidoboni, Aragona, Brignano, Litta-Arese, Castelbarco-Simonetta, Sforza-Doria, Sforza-Zinzendorf, Brebbia, Morone, Macaruffi, Borromeo, Bossi, Crivelli, etc. Tous portent une couleuvre dans leurs armes, et il serait à peu près impossible de nous décider pour l'une ou pour l'autre de ces branches.

Nous avons également supposé que l'écusson avait été rapporté et en remplaçait un autre plus ancien. Dans ce cas l'attribution à Colbert serait admissible, puisqu'il portait dans ses armes une couleuvre virée d'azur, mais tous les livres ayant fait partie de sa bibliothèque sont timbrés de ses armes sur les plats, et l'absence de cet ornement sur la reliure du portulan est une objection sérieuse. En outre nous n'avons trouvé aucune trace de surcharge ou de grattage, et le style du dessin est identique dans les autres sujets du portulan.

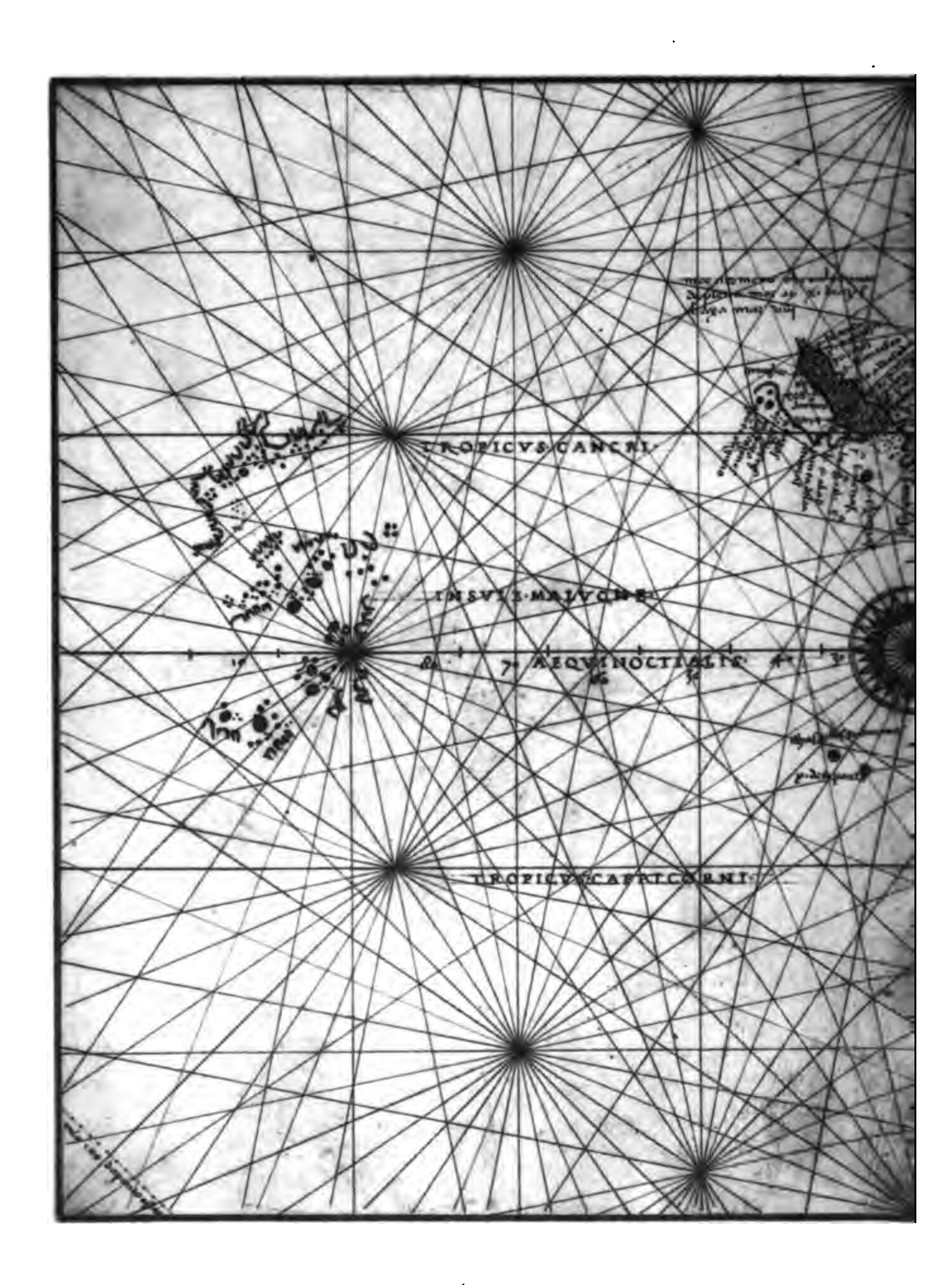
Ne vaut-il pas mieux avouer notre ignorance et reconnaître que nous n'avons pas retrouvé le nom du premier possesseur du portulan?

Sur un des côtés de la seconde feuille sont dressées des tables de déclinaison, et sur le deuxième côté un astrolabe. On remarque, au centre de cet astrolabe, un globe terrestre avec l'Europe, l'Afrique, une partie de l'Amérique, et, au pôle sud, un immense continent.

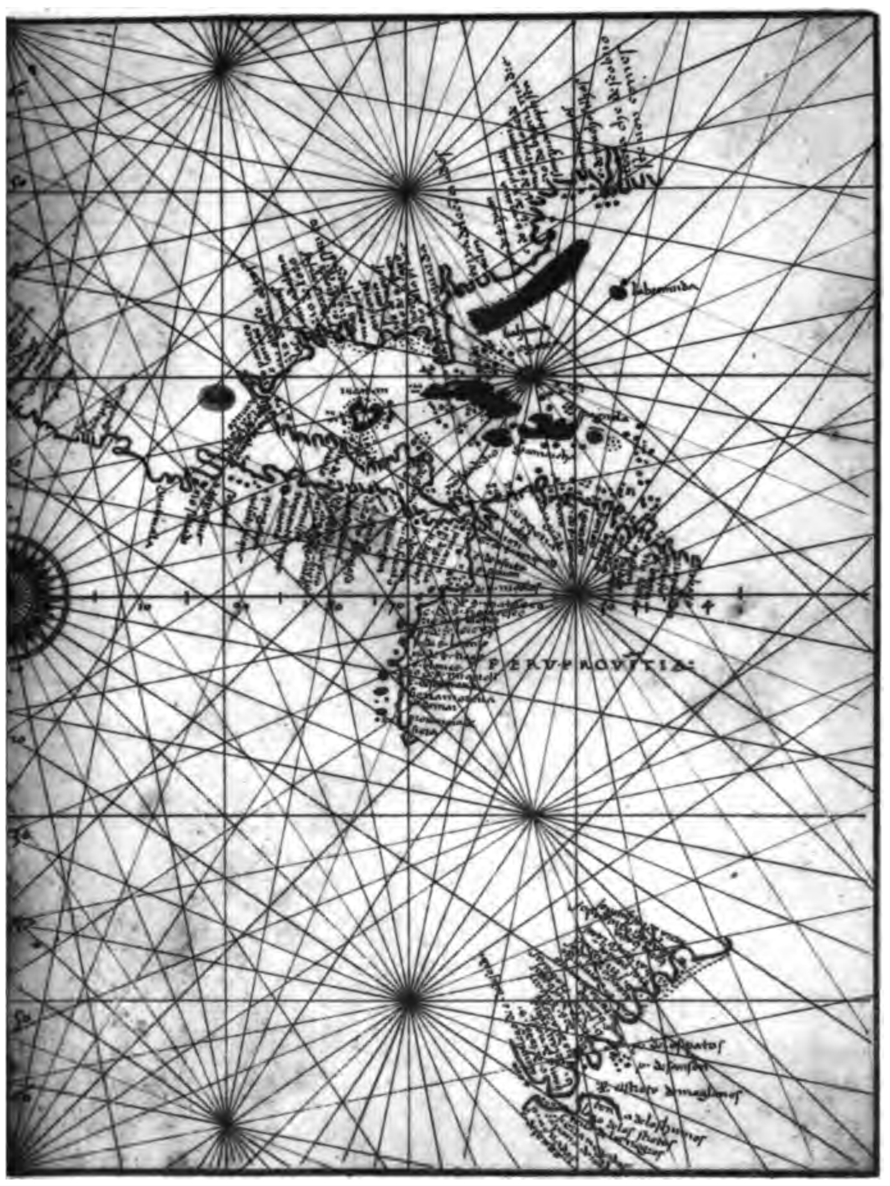
Le même continent méridional se retrouve au centre de la troisième feuille, où sont indiqués, autour de la terre, tous les signes du zodiaque, avec les mois et les planètes, conformément au système cosmographique encore en usage à l'époque où fut composé l'atlas, c'est-à-dire au système de Ptolémée.

Ces trois premières feuilles sont dessinées et





TROPICVS CANCRI
INSVLE MALVCHE
AEQVINOCTIALIS
TROPICVS CAPRICORNI



PHOTOTYPIE, [illegible]



enluminées avec un soin extrême. Les signes du zodiaque sont même représentés avec un véritable talent. On dirait des miniatures exécutées dans le style de la Renaissance par un habile artiste. L'atlas, en effet, fut composé à cette époque, et, comme nous espérons pouvoir le démontrer, par un cartographe qui a laissé de vrais chefs-d'œuvre dont on peut encore admirer quelques-uns à Paris, à Londres, à Vienne, à Venise, à Dresde, à Montpellier, à Munich et à Madrid.

La première des cartes est de beaucoup la plus intéressante, car elle nous permettra de déterminer la date approximative de la composition de l'atlas. Elle est consacrée à l'Amérique et à l'Océan Pacifique.

Dans l'Amérique du Nord sont indiquées, du côté de l'Atlantique, une partie du littoral des Etats-Unis, et, du côté du Pacifique, seulement la Californie avec la mer Vermeille. L'Amérique centrale est dessinée avec assez d'exactitude, sauf pour le Yucatan marqué comme une île. Quant à l'Amérique méridionale, les côtes de la Colombie, du Pérou et de la Patagonie figurent seules ;mais le détroit de Magellan avec les terres adjacentes sont énumérés avec exactitude, et dans l'immensité du Pacifique, on ne remarque que des îlots épars et les îles Moluques. Voici du reste tous les noms que nous avons relevés :

LITTORAL DE L'ATLANTIQUE

CÔTE DES ÉTATS-UNIS

Terra che descobrio Steven Gomes.
C. de Muchas ilhas.
Montanas.
San Zuan Baptista.
Rio de Buena Madre.
Montana Verdi.
B de San Antonio.
B. de X. Ponall.
C. de S. Maria.
Rio de S. Zuan.
Ailon.
Terra de los deseados.
Aguarda.
La Florida.
Rio de la Place,
Rio de S. Juan.
Rio de Neues.
P. Lana.
Ancones.
Montas.
Mar Pequegno.
Rio de S. Spirit.
C. de Croxe.
P. de Arezifes.
Rio de Loro.
La Madalena.
Los Pannas.
R. d. m. altos.
Rio Elmoso.

AMÉRIQUE CENTRALE

C. Anati.
Rio Panuco.
Panuco.
Loaton.
Y de Lobos.
Rio de Almo.
Rio de S. Paulo.
C. de Gracia Deo.
Nôbre de Dio.

COLOMBIE

Darien.
Uraba.
Cartagena.
Aldea grande.
Coro.
C. D. S. Roman.
Iguerato.
Banazi.
Apanza.

LES GUYANES

Furna.
Anegade.
Rio Salado.
Rio Boles.
P. Baxa.
Arecifes.
Rio Salado.
Rio Baxo.

PATAGONIE

Terra de los Humos.
Baxos Anegados.
Terra Baxa.
Barras Blancas.
Tres Puntas.
Arefice de Lobos.
C. de S. Domingo.
Terra de Mazo.
C. Blanco.
B. de los Trabaios.
Terra de la Baxas.
Rio de S. Julian.
Rio de la Croxe.
B. de la Vitoria.
Banco de Nort. (?)
C. de Todos S.
Arcipelago de deseadi.
Y de los Patos.
Y de Sauson.
El Streto de Maglanes.
Terra de los Humos.
Lago de los Stretos.
Terra de los Negros.
Sierra negada.
La Passa D. Rold. (?)
Y Nevadas.
C. Deseado.

MER DES ANTILLES

La Bermuda.
Cigateo.
Bahama.
Spagnola.
Giamaicha.
Cuba.
Yucatan.

LITTORAL DU PACIFIQUE

PÉROU

Siera.
Provincia.
P. de Maz.
Sierra Morena.

C. de Sta Maria.
Rio de S. Miquell.
C. Blanco.
Y de S. Tiago.
P. D. S. Lorenzo.
Id.
Rio de S. Elena.
C. D. S. Francesco.
G. D. S. Mateo.
C. D. S. Nicolas.
S. Stevan.
C. de Afrita.

AMÉRIQUE CENTRALE

G. de S. Miquell.
Panama.
Y de Guerra.
Y de Gatos.
Y de Canon.
C. Desirato.
Nicargua.
C. Elmoso.
Costo Fregoso.
Las Puercas.
Rio Greco.
Cap Anta de Pico.
Mot illisible.
Sierra de Gilgo Calex.
Locomisco.
Tequantepaque.
Cacatola.
Quagotan.
Colutepeque.
Serata.
Rio Ferrado.
Guatimala.

CALIFORNIE

Guatuzco.
Tutatipez.
Acapulco.
Aguatanco
Cacatula.
Coguata.
Vaderas.
Y Alisco.
Chiamocla.
Quarazuell.
S. Piezo.
S. Pablo.
B. D S. Cruz.
Rio Albosedo.
S. Francesco.
Puerto S.
P. Tabursa.
P. Blanca.
S. Cristovall.
Pa Sco di Do. (?)
B. de los Canoas.
Santiago.
S. Thomas.
Pa Balenas.
Deux mots illisibles
Punta de las Ancoras.
Baxos.
Y Chrestes.

Y Pazo.
Los Cazones.
Punto Algano.

Mar Vermeio che en la mar de Plena Mar ay XI Brazas, Baxa Mar VIII.

PACIFIQUE

Ilhas de los trilarones.
Y de S. Paulo.

Insule Maluche.

La seconde carte est une sorte de planisphère comprenant l'Amérique, l'Afrique, l'Europe méridionale et centrale et l'Asie antérieure. Comme exécution matérielle, elle est fort soignée. Comme indication géographique elle est très curieuse à étudier en détail surtout pour la partie américaine et africaine. Aussi bien voici les noms que nous avons relevés.

Le Dominion actuel est indiqué sous la dénomination qui lui a longtemps appartenu de Terra de Bacalaos, ou Terre des Morues. Sur la côte figurent Y. de la Fortuna, S. Piero, Ya del Fogo, Ya de la Sanes, C. de Bacalaos, C. de las Penas, C. Raso, Terra de los Bertones. Au nord de l'Y de la Fortuna est dessiné le large estuaire d'un fleuve parsemé d'îles, qui paraît correspondre au Saint-Laurent. La grande île de Terre-Neuve n'est pas indiquée, mais au large sont dessinées quelques-unes de ces îles fantastiques que les cartographes du moyen âge aimaient à faire figurer sur leurs cartes ; Y. Verde, Y. las Maidas, Y. Braziv. Tout près de la côte est indiquée l'Y. de Zuan Stevens.

Sur la côte actuelle des Etats-Unis jusqu'à l'extrémité méridionale de la Floride, on trouve les noms suivants : Golfi de Laverta, Terra che descubrio Stevens Gomes, C. de Muchas ilhas, et toutes les dénominations de la carte précédente. Au large est marquée la Bermuda et un grand banc d'îlots ou d'écueils. Mêmes dénominations que sur la carte précédente pour les côtes du golfe du Mexique, les Antilles et le littoral Colombien et Guyanais jusqu'au Rio Baxo. Il est évident que le dessinateur s'est contenté de reproduire un modèle déjà exécuté. Nous ne pouvons constater qu'une seule différence. Dans l'intérieur des terres figure une grande ville : Timistitan vel Mesicho.

Depuis le Rio Baxo jusqu'au cap de San Antonio, c'est-à-dire depuis la Guyane jusqu'à l'embouchure de la Plata et sur le littoral du Brésil actuel nous lisons :

Rio de la Volta.
Aldea.
Furna Grande.
Costa de Lazas.
Albalodo.
Rio de Pasqua.
Costa de Patienza.
C. de la Est.
Furna.
C. Plazelada.
B. Ermosa.
Plaza de Plaze.
C. de San Roque.
Pernanbuco.
C. de San Agostin.
P. Real.
B. de Todos S.
Rio de los Colmos.
Rio de Brazill.
Rio de las Gostras.
Bayas de los Pargos.
Sierra de S. Lucia.

Rio.
Rio.
Rio del Estremo.
P. de S. Sebastian.
Rio de la Canonica.
Rio de S. Francesco.
C. de los Patos.
Rio de los Negros.
C. S. Maria.
Rio de la Plata.

Dans l'intérieur du continent serpente un large fleuve qui prend sa source dans une magnifique forêt; au large sont jetées quelques îles :

Fernando Larogna.
Acension.
A Trinidade.
Y que achon Martin Vaz.
S. M. d'Agosto.

A partir de l'embouchure de la Plata et jusqu'au débouché du détroit de Magellan dans le Pacifique, à l'exception des trois désignations de C. de San Antonio, Plaia de S. Elena et Arenas Gordas, le cartographe a reproduit le dessin et les noms de la carte précédente. Même lacune pour les côtes Chiliennes. Le cartographe a reproduit les mêmes noms pour le Pérou, et l'Amérique centrale, mais s'arrête brusquement au mot Guatémala, et ne donne aucune indication sur la Californie.

Il est vrai que, dans l'intérieur de l'Amérique du sud, il énumère les deux provinces de Peru et Colao, dessine une chaîne de montagnes toutes dorées et écrit en lettres majuscules Mundus Novus.

Entre l'Amérique et l'Afrique sont indiquées

de nombreuses îles. Voici d'abord les Açores que le cartographe anonyme nomme insule Solis, et qu'il énumère dans l'ordre suivant de l'ouest à l'est:

Corvo.
Flores.
Faial.
Pico.
Gracioza.
S. Zorzy.
A. Tercera.
S. Miquel.
S. Maria.

On aura remarqué cette dénomination d'îles du Soleil. Nous ne l'avons retrouvée nulle part ailleurs. Les Açores ont été ainsi nommées à cause des butors, azores en Portugais, qu'y trouvèrent les premiers explorateurs. On les a aussi désignées sous le nom d'îles Flamandes, à cause des colons Flamands qu'y envoya la sœur d'Edouard de Portugal, Isabelle de Bourgogne, la femme de Philippe le Bon. Les Anglais les ont parfois nommées Western Islands, car ce sont les plus occidentales de l'ancien monde. Enfin on les a aussi nommées, à cause de l'une d'entre elles, les îles Terceiras, mais cette dénomination d'îles du Soleil est inusitée. Elle n'en est que plus curieuse à signaler.

Viennent ensuite les insulæ Capitis Viridis.

S. Anton.
S. Vincente.
S. Lucia.
S. Nicolo.
Fogo.
Blanca.
S. Tiago.
Y de Mayaes.
Bonavista.
Y del Sal.

On ne compte que deux Canaries : O Ferro et Palma, et, bien que l'archipel de Madère soit dessiné, le nom seul de Madera est indiqué.

C'est à l'Afrique que l'auteur de l'atlas semble avoir réservé sa prédilection. Elle est en effet dessinée avec le plus grand soin, et, sauf une extension trop considérable à l'ouest et une largeur exagérée de l'isthme de Suez, à peu près dans sa forme réelle. Aussi importe-t-il de relever tous les noms inscrits. Voici ceux du littoral de la Méditerranée :

Cairo.
Alesadria.
Luche.
Bonandrea.
Berniche.
Zeuce.
Tpoli.
Zerbi.
Tunis.
Bona.
Zizari.
Bugia.
Alger.
Tenes.
Oran.
One.
Bedis.

Sur les côtes de l'Atlantique jusqu'à l'Equateur sont énumérés :

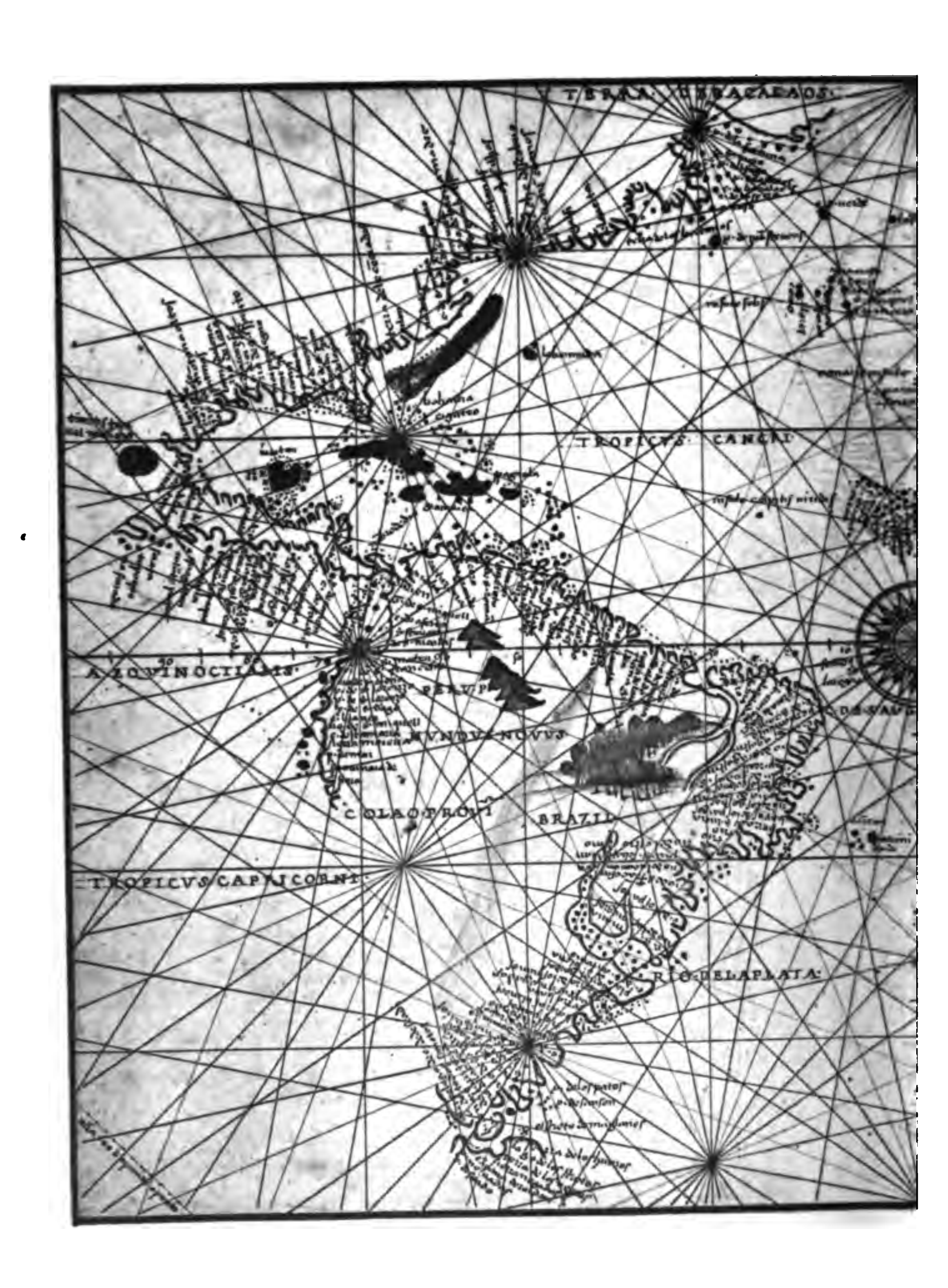
Arzila.
Salle.
Soucia.
Azamor.
C. de Cantin.
Safi.
Mogador.
Meza.
C. de Gilon.
Mar Pequegno.
C. de Bina d'or.
G. Azumos.
G. dos Cavalos.
Rio d'oro.
G. de Gonzalo.
C. das Barbas.

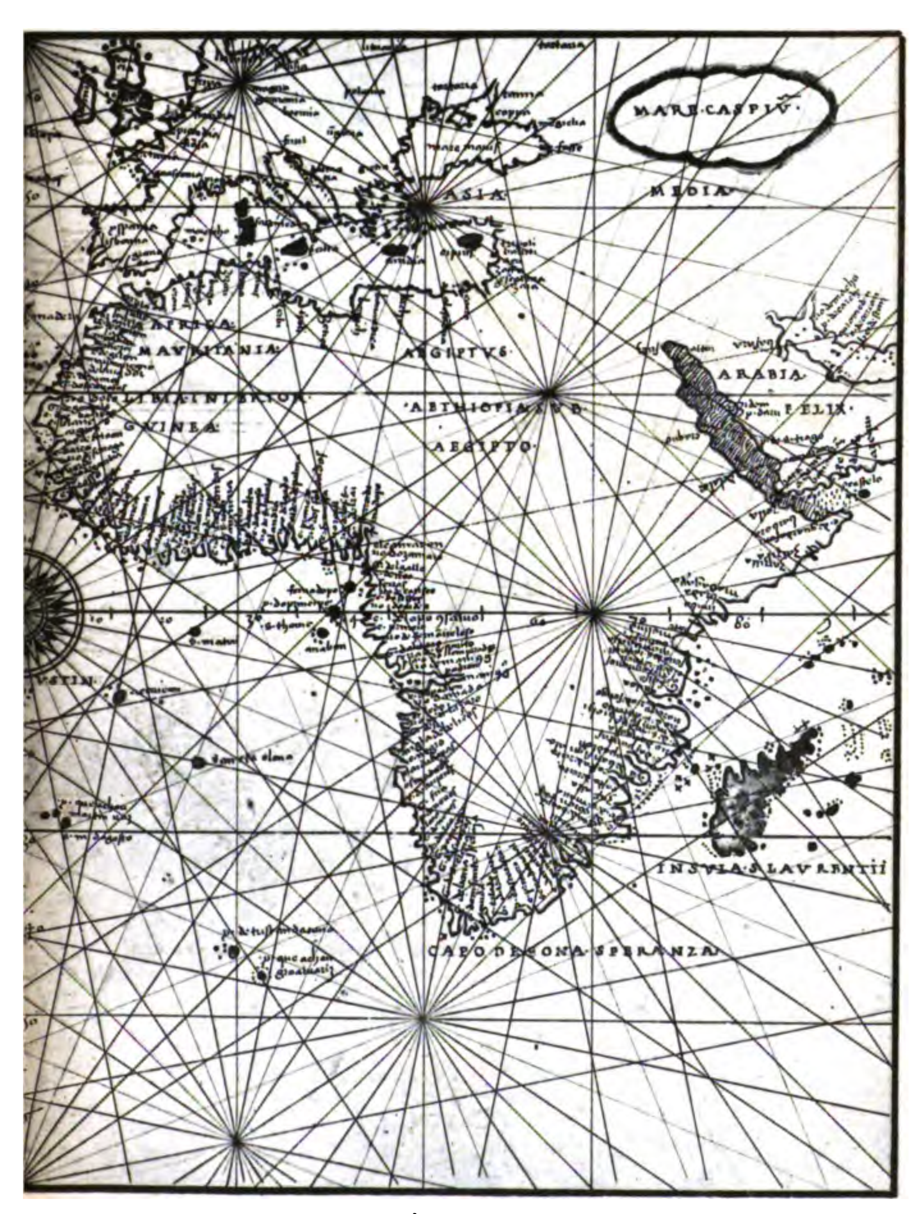
C. Blanco.
Arguin.
Rio de S. Joan.
C. d'Arca.
Rio de Senega.
C. Verde.
Rio de Gambio.
C. Rosso.
Gimensa.
Rio de Somo.
C. Sagres.
Sierra Leona.
Cabales.
Ardjunca. (?)
Rio de Zamo.
Rio de Zenones.
Alagoa.
C. S. Demetre.
P. D. Canalo.
Rio das puntas.
Rio das Barolas.
Rio Dannico.
Rio de Mezo.
C. de Tres Pontas.
C. de S. Joan Lammina.
Scopelo.
Rio da Volta.
C. Doraposo.
Rio D. S. Paulo.
Flandra.
Rio Delgado.
Aldea de Palma.
C. Primeiro.
Rio dos Soldados.
C. Hermoso.
Rio Call. (?)
Rio de Los S.
G. del Zaï.
Sierra de Fernandopo.
El Camazor.
Rio doz Amaro.
G. del Gallo.
C. de Ness.
Ferra.
Rio de Corisco.
C. da Festos.
Rio dom Deo.

Depuis l'équateur jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et sans oublier les îles Fernandopo, do Principe, S. Thomas et Anabon, nous trouvons sur le littoral :

C. de Lopos salvo.
C. Primeiro.
Rio de Fernancloso.
G. d'Alvaro.
Sierra de S. Spirito.
Plaia do Emperador.
Rio de Manig.
Padron.
Maniggo.
C. do Padron.


UNIV.
OF
MICH.


TROPICVS CANCRI
MVNDVS NOVVS
BRAZIL
TROPICVS CAPRICORNI
RIO DELAPLATA


MARE CASPIU
ASIA
MEDIA
AFRICA
MAURITANIA
AEGIPTUS
ARABIA
FELIX
AETHIOPIA
AEGIPTO
GUINEA
INSULA S LAURENTII
CAPO DE BONA SPERANZA


UNIV.

Rio Damado.
C. Ledo.
Rio de S. Lazaro.
G. D. S.
Angla de Belicos.
C. Negro.
Plaia Baxa.
Os Madaos.
C. de Mugeres.

C. Frio.
P. de Neues.
Plaia.
C. de Neues.
P. de Leo.
G. Pequegna.
G. de Santa Elena.
C. de Bona Speranza.

Les côtes de l'Océan Indien, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à Suez, sont étudiées avec moins de soin. Il est évident que le cartographe n'avait à sa disposition que des renseignements encore incomplets, et que les navigateurs n'avaient encore fait sur cette partie du littoral africain que des reconnaissances rapides.

Voici les noms que nous avons relevés :

C. Domini Santi.
Aguida.
C. Salado.
B. Daraqua.
P. das Caroscas.
C. Primero.
Terra de Natal.
C. de Natal.
Punte da Po.
Rio daq de Curo.
P. D. S. Maria.
Rio de Lagoa.
Mot illisible.
Agoad Boupa (?).
C. de Coronas.

C. D. S. Maria.
Zafallo.
Costa Direita.
Rio de Bansignale.
Padron.
C. das Pontos.
Rio d'Angosta.
C. de S. Maria.
Mouson Bichi.
Rio de S. Antonio.
Rio Reito.
Rio d. Sengo.
Quiloa.
G. Falso.
Os tres Germanos.

C. D. S. Rafall.
Monbacha.
Butuapa.
Melinde.
Pati.
Umbo.
Brada.
Madagoxo.
Zarzilla.
C. de Guarfoui.
Barbora.
Zeila.
Delalos.
Craque.
Suez.

Au large est indiquée la grande insula S. Laurentii, tout entourée d'ilots et d'écueils.

En Asie l'Arabia Felix et le golfe Persique présentent les noms de :

Attoz.
Zidern.
P. Dam.
P. d. S. Tiago.
Camaron.
Sana.
Adeni.
Bandallo.
Dinfa.
Azequi.
Castelo.
Basora.
Rio de Machu.
Y. de Carchi.
Quromedon.
C. de Cercan.
Ber de Stam.

La troisième carte est consacrée à l'Afrique et à l'Asie méridionale : l'Australie n'est même pas indiquée, pas plus que Java. Sumatra seule figure sur la carte sous le nom de Taprobana insula. La partie vraiment intéressante est la partie relative à Madagascar, ou plutôt à l'insula S. Laurentii, et surtout aux archipels situés à l'est de la grande île, à ce que nous nommons de nos jours les Mascareignes et les Seychelles.

Voici les noms donnés par le cartographe anonyme à ces îles :

Y. de Johan de Lisboa Patron.	Banco de Patron.
S. Polonia.	A Galle.
Y. che descubrio Fraten Piloto.	A Breholo.
Y. de Nazaret.	VII Ilhas.

Nous ne savons quels furent ces découvreurs Portugais. Plusieurs des navigateurs Portugais de la fin du XVe siècle ou des premières années du XVIe siècle portent, en effet, le prénom de Joan. Il n'en est pas moins fort intéressant de constater que les archipels, qui nous ont plus tard appartenus, et dont nous possédons encore une partie, étaient si bien connus, longtemps avant que n'y fût déployé le pavillon national.

Nous remarquerons en outre, à l'extrémité orientale, le Camboia, le Rio de Canton dans la China, et, au sud-ouest de l'Afrique, l'Y. de Tristan Dacuna et l'Y. que acho Gro Alvarez.

Sur la quatrième carte figurent les îles Britanniques, la France, l'Europe centrale, la Baltique, le nord de l'Espagne et de l'Italie, l'Adriatique et une partie de la péninsule des Balkans. On remarquera que Berlin n'est pas indiqué. Les deux villes de la Sprée, Berlin et Köln étaient pourtant déjà réunies, et Berlin avait pris le premier rang parmi les villes de

Brandebourg, mais le cartographe ne soupçonnait pas l'importance de la future capitale. Il s'était contenté de marquer Francfordia sur l'Oder et Maleburgh sur l'Elbe.

L'Espagne, l'Algérie, le Maroc, Madère et les Canaries sont seuls représentés sur la cinquième carte. Les villes espagnoles, y compris Perpigna, sont dessinées avec leurs tours et leurs clochers dorés. De même dans l'intérieur du continent africain, Tremsen, Feza et Marochus. Une Medjerdah gigantesque, sous le nom de Bagradas, prend sa source très au sud, dans une énorme montagne qui se prolonge jusqu'à l'Océan. Deux royaumes indigènes, le regnum Tremisense et le regnum Fessense figurent seuls sur la carte.

Le bassin antérieur de la Méditerranée, c'est-à-dire une partie des côtes d'Italie, de France, d'Espagne, du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, avec toutes les îles jetées entre la pointe occidentale de la Sicile et le détroit de Gibraltar, sont dessinés dans la sixième carte. Elle présente pour nous un intérêt particulier à cause de la Tunisie et de l'Algérie, dont le littoral a été étudié avec un soin extrême. Voici les noms que nous avons relevés sur la côte Tunisienne :

Porteti.	**Murato.**
Scala de Zio.	**Casalnaa.**
Y de Zerbi.	**Capis.**

Casal zomal.
Y. de Frixolis.
Fachp.
Casalzeto.
Casal Maamet.
Casal Pignatall.
C. Pulla.
Scarlata.
Africa.
Anme.
Monesteri.
Susso.
Maometa.
Gabia.
C. Bon.
Nubia.
Goleta.
G. de Tunis.
Tunis.
C. de Cartagina.
Ras al Giberi.
P. Farina.
Guardianochia.
Biserti.
Guardia de Biserti.
Duo Sorele.
C. Ras Anusal.
Tamaclati.
Tabarcha.

Au large on distingue un certain nombre d'îles :

Meleza.
Chercare.
Obeito.
Scala.
Lampedosa.
Comiguere.
Pantalaria.
Cinbano.
Restantin.
Gameleia.
Cani.
Chirbo.
Gallata.

Sur notre littoral algérien figurent depuis l'île Tabarcha :

Mazacaresse.
C. de Rosa.
G. de Bona.
Bona.
Mahra.
P. Entrecuz.
Pa. de Larabo.
C. Ferro.
P. Antena.
Stora.
Telizem.
Alcolo.

Giberamell.	Haoras.
Marsaito.	*Mot illisible.*
Zizari.	Tenes.
Y. di Cavalli.	Y de Columbis.
F. de la Balasia.	C. Nigeli.
Gien.	Tadra.
Mansuria.	Silefo
G. de Buzia.	Mastecani.
Buzia.	Masagran.
Y de Pisan.	Tigismach.
Carbon.	Arzeu.
Zafon.	C. Ferro.
Garbello.	Oran.
Tidellis.	Mazachibis.
Berengereto.	Falq.
Merollo.	Argoceba.
C. Metiffus.	C. Figallo.
Meusoz.	Fezen.
Alger.	C. de Fezen.
Caxine.	Y. de Lumaces.
Biseo.	Gurdona.
Mozon.	One.
C. de Batall.	Goardia.
Cercelli.	Tegansi,
Marsolach.	Tabari.
Brisch.	Millonia.

Nous mentionnerons également, à titre de curiosité, les noms indiqués sur notre littoral méditerranéen depuis Monaco jusqu'au cap de Croxa. Il sera facile de retrouver les dénominations actuelles :

Nisa.	S. Margarita.
Staso ou Vadd. (?)	Niguoneto (?)

Agoay (Aguay).
S. Rafaelli.
G. de Frezuz.
Frezuz.
C. Lardez.
Berganson.
Eres (Hyères).
Casa Bosaco (?).
Toron (Toulon).
C. Cerceli (Sicié).
Bendorm (Bandols ?).
Aquile (Bec de l'Aigle).
Polmill (Portmiou près Cassis).
Marseglia.
Carris (Carry).
C. de Colone (Cap Couronne.)
Martega (Martigue).
Bocari (Boca Rhodani.)
Odor (?)
Arle.
Aquemortu.
Monpelier.
Lates (Lattes près Montpellier).
Magalona.
Mon de Seta (Cette).
Ada (Agde).
Serignan.
Sampez (?).
Narbona.
Leocata.
Salses.
Canet.
Coliure.
Porven (Port-Vendres).

De la côte dépendent encore quelques îles, Bonomo, P. Croso (Portcros), Inbaldui et une Secha de Matelo, qui paraissent correspondre à notre archipel des îles d'Hyères.

La septième carte représente toute l'Italie avec les grandes îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile, la Dalmatie, l'Albanie, et le littoral Tunisien et Tripolitain. La partie la mieux étudiée est la côte de Dalmatie et d'Albanie, avec toutes les îles qui en dépendent.

La huitième et la neuvième cartes continuent les deux précédentes. Elles sont consacrées, la huitième au bassin postérieur de la Méditerranée,

c'est-à-dire à la presqu'île des Balkans, à l'Asie mineure, à la Syrie, à l'Egypte et à la Tripolitaine, et la neuvième à la mer Noire. Il est évident que le cartographe, en donnant avec tant de détails tout le bassin méditerranéen, avait voulu se rendre utile au négociant ou à l'amateur pour lequel il travaillait. Dans ces deux cartes ce sont les îles de la mer Egée et la presqu'île de Crimée qui ont été étudiées avec le plus grand soin, car le cartographe était Génois, comme nous le démontrerons bientôt, et c'est surtout dans la Méditerranée orientale et la mer Noire que s'exerçait l'activité commerciale de ses compatriotes.

La dixième et dernière carte est, en quelque sorte, un résumé de l'œuvre entière. C'est une mappemonde ou plutôt un planisphère qui figure le monde alors connu. En Europe la frontière septentrionale n'est pas marquée. La Gothia et la Norwegia s'étendent sur la carte, allongées vers le nord-ouest, mais elles se terminent brusquement par une Terra-Nova, et rien ne permet de supposer que le cartographe connût l'existence de l'Océan glacial Arctique qui baigne les côtes septentrionales de l'Europe.

Même observation pour l'Asie qui se termine au nord par la Serica et la Cataia provincia. L'Asie allonge très au sud, presque sous le même paralèle que les trois péninsules d'Indo-Chine,

d'Hindoustan et d'Arabie, une immense terre, la Chine, que continue encore la Catigaia civitas ou Japon. L'Afrique est très complète. On y remarque un grand fleuve Nilus qui prend sa source dans deux lacs près des monts de la Lune et se relie par un lacis intérieur à un autre grand fleuve, le Manicongo.

L'Océanie n'est représentée que par l'insula Taprobana, autrement dit Sumatra, au sud-ouest de Malacha, et par l'archipel des Maluche, mais l'indication de la route à suivre de l'Europe à ces îles, en longeant à l'aller les côtes américaines et le Strete de Maglanes, et en doublant au retour le continent africain est soigneusement notée, et à deux reprises : El Mazo por andar alle Maluche ; el tornar da le Maluche. Quant à l'Amérique, le littoral de l'Atlantique depuis la Terra de Bacalaos jusqu'au Streto de Maglanes est bien dessiné, mais on n'a indiqué sur le littoral du Pacifique que les côtes de Patagonie, du Pérou, de l'Amérique centrale et du Mexique jusqu'à l'extrémité de la mer Vermeille. Rien pour les côtes de la Colombie Britannique, de l'Alaska, ni pour les terres polaires. La route d'Espagne au Pérou par les Antilles, Nombre de Dios et Panama est indiquée. On remarquera dans l'intérieur du continent les villes Péruviennes de Casamalcha, Cuzcho, Hansa, Tombés et Pachuana. A l'extrémité sud et au delà du détroit

de Magellan est figurée une grande terre sans limites fixes à son extrémité méridionale.

Signalons enfin, encastrée dans le maroquin qui sert de couverture à l'atlas, une petite boussole, au milieu d'une rose des vents, mais l'instrument est désoriente.

Tel est, dans son ensemble, le bel atlas, dont il nous reste à rechercher l'auteur et à déterminer la date.

II

Le cartographe dont nous venons d'étudier l'œuvre ne l'a pas signée, et, comme, dans sa nomenclature, il a singulièrement mélangé l'espagnol, le portugais, l'italien, le latin même, nous serions fort embarrassés de lui assigner une nationalité, si la comparaison avec d'autres atlas ne nous permettait d'affirmer qu'il était Génois et se nommait Baptista Agnese.

Il existe en effet, soit dans les dépôts publics, soit dans les collections particulières, un certain nombre de portulans signés par Agnese et datés de 1536, 1543, 1544, 1545, 1553, 1554, 1555, 1559 et 1564. Ceux de 1536 appartiennent

au Bristish Museum et à la bibliothèque Bodleyenne d'Oxford ; ceux de 1543 au duc de Saxe-Cobourg Gotha et à la bibliothèque nationale de Paris ; celui de 1544 se trouve à la bibliothèque royale de Dresde, ceux de 1545, de 1554 et de 1564, à laMarciana de Venise; celui de 1553 fait partie de la collection de M. le comte Dona à Venise; celui de 1555 est mentionné dans le catalogue des cartes géographiques de la bibliothèque du prince Labanoff publié à Paris en 1823. M. Perez Junquera de Madrid possède le portulan de 1559 et le British Museum un de ceux de 1564.

Il en existe encore d'anonymes, à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, à la bibliothèque nationale de Paris, dans la collection Spitzer, dans la bibliothèque de M, Edmond de Rotschild, à la bibliothèque royale de Dresde, à la bibliothèque ducale de Volfenbuttel, et à la bibliothèque royale de Munich, mais dont la main-d'œuvre, les dimensions et la calligraphie ressemblent si complètement aux portulans signés qu'on ne peut les attribuer qu'à Agnese.

L'atlas de M. le comte de Malartic appartient à cette seconde catégorie, mais, signés ou anonymes, tous ces portulans sont identiques. Ils se composent, ainsi que le nôtre, de douze à quinze feuilles de vélin dont le recto et le verso sont utilisés. La première page a d'ordinaire pour

frontispice les armes du propriétaire, la seconde un zodiaque et la troisième un calendrier. Parfois ils contiennent une boussole sous verre dans l'épaisseur de la couverture. Le format des cartes pris dans l'intérieur des bordures dépasse rarement 25 et 17 centimètres. Le fini du travail, la richesse de l'enluminure semblent indiquer que ces portulans n'ont pas été dressés à l'usage des marins, mais que ce sont des atlas destinés à orner des bibliothèques de princes ou de riches amateurs. Or, nous retrouvons dans l'atlas de Malartic les principaux traits de ce signalement. C'est la même disposition des cartes, la même richesse d'ornementation, la même calligraphie. Les dimensions seules varient, car nos cartes ont toutes 29 centimètres de longueur et 19,5 de largeur. On y retrouve jusqu'aux armes du propriétaire, jusqu'à la petite boussole sous verre. Le doute n'est donc plus permis, et c'est à Baptista Agnese que nous devons attribuer la paternité de l'ouvrage.

Aussi bien un dernier détail enlève toutes les hésitations; les portulans que nous venons d'énumérer ont tous une mappemonde, de forme ovale, sur laquelle on distingue des routes, soit ponctuées, soit tracées en ruban pour aller d'Europe en Asie et en Amérique. Ce sont les itinéraires qu'il faut suivre soit pour aller aux Moluques ou à Nombre de Dios et au Pérou, soit

pour en revenir. Or, la mappemonde de l'atlas de Malartic, de forme ovale comme celles que nous avons indiquées, contient plusieurs de ces routes. C'est donc à Baptista Agnese que nous avons le droit d'en attribuer la composition.

A quelle époque fut composé l'atlas de Malartic? C'est ce qu'il est plus difficile de déterminer : nous allons pourtant essayer de le faire.

III

Un examen superficiel de l'atlas nous avait tout d'abord fait croire qu'il avait été composé avant 1522, c'est-à-dire avant l'expulsion des chevaliers de Rhodes de l'île où ils s'étaient installés dès 1309, car Rhodes figure sur l'atlas avec la croix d'or sur fond de gueule, ce qui semblerait indiquer qu'elle appartient encore aux chevaliers; mais les Turcs l'ont prise aux chrétiens dès 1522, et, comme nous voyons figurer dans notre atlas des contrées qui ont été découvertes après 1522, il nous faut renoncer à cette date et reporter à plus tard l'époque de la composition.

Les îles éparses dans l'Atlantique nous amè-

nent également à un résultat négatif. En effet, Tristan d'Acunha a été découverte en 1506, au moment où le navigateur, qui fut son parrain, s'était tellement avancé au sud, pour doubler le cap de Bonne-Espérance, que plusieurs de ses matelots moururent de froid. Sainte-Hélène avait été signalée, ainsi que l'Ascension, par le Galicien Juan de Nova, dès 1502 C'est en 1525, le 19 octobre, que le commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, Garcia de Loaysa, trouva, en allant aux Moluques, l'Ile de Saint-Mathieu. Les Mascareignes ont été découvertes par le Portugais Mascarenhas en 1513, mais elles sont déjà indiquées sur l'atlas de Ruysch en 1508. Notre atlas a donc, dans tous les cas, été composé après 1525, puisque toutes les îles que nous venons d'énumérer, et dont la dernière découverte l'a été en 1525, y figurent.

La Chine est fort mal dessinée sur notre atlas. On n'y reconnaît que le nom de rivière de Canton. Or la première carte, ayant un caractère scientifique, de cette immense contrée de l'extrême Orient, date de 1584. Elle figure dans le Theatrum Orbis Terrarum d'Ortelius, qui en avait reçu les éléments de Ludovicus Georgius et du Père Ricci, lesquels avaient pénétré en Chine en 1581. Nous pouvons donc affirmer sans crainte d'être démenti que notre atlas a été composé avant 1581.

Ni l'Australie, ni les îles de la Sonde ne sont représentées. C'est en effet seulement dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, que commencèrent à se répandre des notions encore bien confuses sur les découvertes Portugaises dans les mers de l'extrême Orient. Sans doute Java la Grande et Regis Patalis Terra figurent sur les mappemondes composées vers 1531 par notre compatriote Oronce Fine de Briançon ; sans doute sur un portulan italien de 1578, signalé par M. Major, est indiquée une grande terre, Meridional discoperte novamente, mais notre cartographe ne connaissait pas ces découvertes. Il les aurait autrement enregistrées avec soin. L'atlas a donc été composé avant que se fût répandu le bruit des récentes explorations, c'est-à-dire, pour mieux préciser par une date, avant 1570.

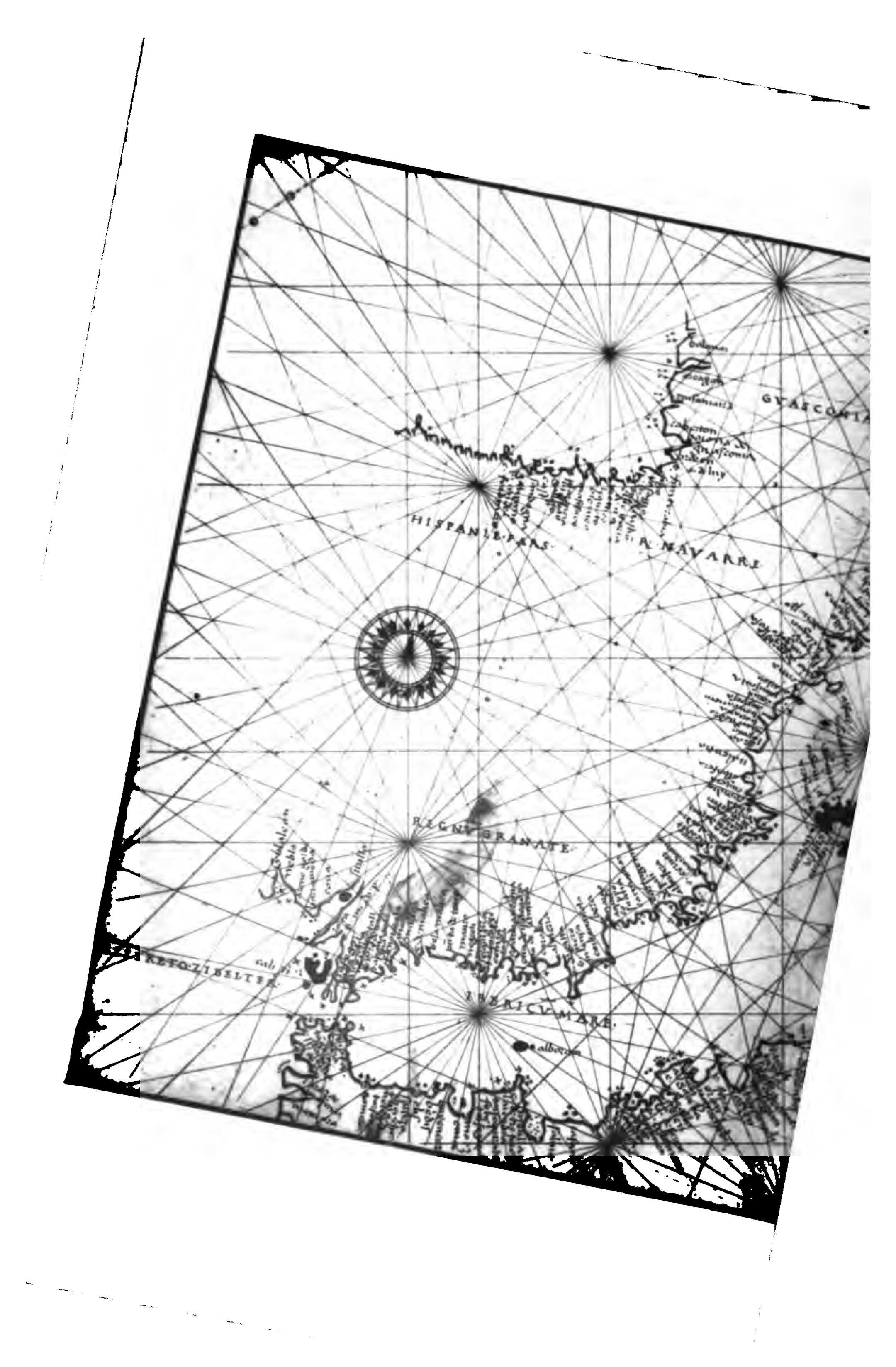
Nous n'hésiterons pas non plus à affirmer qu'il a été composé avant 1561, et voici pourquoi : C'est seulement en 1561 que le roi Philippe II abandonna Tolède et transporta à Madrid la capitale de ses états. Or non seulement Tolède est toujours représentée comme la seule capitale de l'Espagne, mais Madrid n'est même pas indiqué. Un changement aussi important n'aurait certes pas échappé, s'il l'avait connu, à l'auteur de l'atlas.

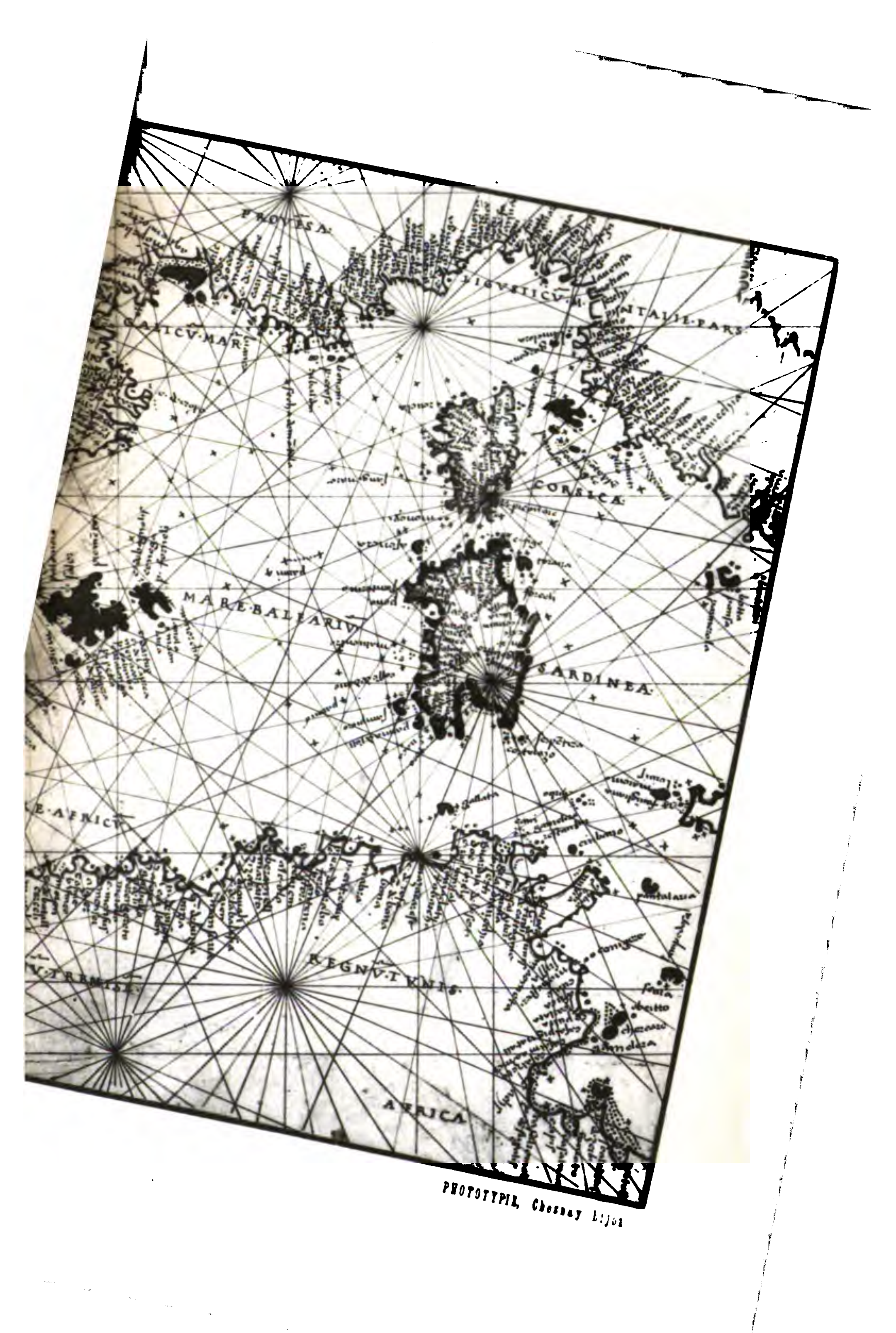
Nous ferons également remarquer que les côtes septentrionales de l'Europe, baignées par

l'Océan glacial et par la mer Blanche, ne sont pas indiquées sur notre atlas. Or, le voyage d'exploration entrepris en 1553 par les Anglais Willoughby et Chancellor, voyage qui eut pour résultat de faire connaître la mer Blanche et la Russie septentrionale, eut un grand retentissement. L'auteur de notre atlas n'y fait même pas allusion. N'est-ce donc pas qu'il avait composé son œuvre avant 1553?

Entre 1525 et 1553 d'autres dates nous permettront de préciser davantage en resserrant encore le nombre des années. Notre illustre compatriote Jacques Cartier, Alphonse le Saintongeois, Roberval, et tous nos découvreurs du Canada firent leurs grands voyages de découverte de 1534 à 1544. Or, les terres entrevues par eux sont simplement désignées par notre cartographe, Terra de Bacalaos, ou Terra dos Bretones. Il n'avait donc pas entendu parler des voyages entrepris par nos compatriotes quand il composa son œuvre : son attention avait pourtant été portée dans cette direction, car il enregistre à deux reprises les découvertes faites dans ces parages par un certain Steven Gomes, qui n'est autre que le Portugais Estevam Gomez, envoyé par l'Espagne à la recherche du Cathay par le nord-ouest vers 1525, et qui navigua dans les parages de Terre-Neuve et près de l'embouchure du Saint-Laurent. Son voyage fit grand bruit, et les carto-




GVASCONIA
HISPANIE·PARS
R·NAVARRE
REGNV GRANATE
IBERICVM·MARE
alboran



PHOTOTYPIE, Chesnay Lajos



graphes d'alors empruntèrent à sa relation des renseignements, dont il est facile de retrouver l'écho dans leurs œuvres. Donc, pour prendre une date moyenne qui nous permettra de préciser davantage, l'atlas qui nous occupe a été composé avant 1540.

Il l'a été également avant 1539, époque à laquelle Fernando de Ulloa visitait les côtes de Californie au nord de la mer Vermeille et avant 1535, époque à laquelle Almagro pénétrait du Pérou dans la province Chilienne de Coquimbo, car ni les côtes de la Californie septentrionale, ni les côtes du Chili ne sont indiquées.

La même méthode nous permettra d'affirmer que l'atlas a été composé après 1533, puisque c'est de 1526 à 1533 que Pizare a conquis le Pérou, et que cette contrée est dessinée avec force détails sur notre atlas. D'un autre côté nous savons que Cortès visita la mer Vermeille la même année 1533, et le littoral de cette mer est indiqué avec le plus grand soin.

Nous voici donc resserrés entre les années 1534 et 1535, et c'est à l'une ou à l'autre de ces deux années que nous sommes conduits à fixer la date de la composition de notre atlas. Nous nous déciderions plus volontiers pour l'année 1534, puisque c'est le 18 janvier 1535 que Pizare fonda sous le nom de Ciudad de los Reyes la moderne capitale du Pérou, Lima, et que cette

ville n'est pas marquée sur notre atlas, tandis qu'y figurent Cuzco, Tombès, et mainte autre localité célèbre dans l'histoire de la conquête.

En résumé l'atlas de Malartic a été composé par un cosmographe Génois, Baptista Agnese, et, très probablement, en 1534.

LETTRES INÉDITES

DE

M. & Mme FRANÇOIS RUDE

Les trois lettres que nous présentons à la Société de Géographie et d'histoire proviennent la 1re et la 3e des Archives municipales de Dijon et la 2e de M. de Fourcaud, inspecteur au ministère des Beaux-Arts.

La 1re, du 1er juillet 1851, est écrite par le sculpteur Rude au Maire de Dijon et contient d'intéressants détails sur l'exécution de l'*Hébé* qui orne notre Musée.

La 2e lettre, de 1853, est de Mme Rude à M. Feigneaux, élève et ami de Rude, à propos du mariage du sculpteur Paul Cabet, notre compatriote, avec Martine Van der Haert, nièce de Mme Rude.

La 3e lettre, de septembre 1858, est de Mme veuve Rude remerciant le Maire de Dijon d'avoir donné le nom de Rude à la rue où il est né.

La copie de cette lettre m'a été donnée par M. Louis de Fourcaud, inspecteur au Ministère des Beaux-Arts, auteur d'une étude sur notre grand statuaire bourguignon, dont deux fascicules sont déjà publiés dans la *Gazette des Beaux-Arts*, et qui paraîtra plus tard en volume. Avant de donner connaissance de cette charmante lettre à la Société bourguignonne

d'Histoire et de Géographie, j'ai cru devoir en demander l'autorisation à M. de Fourcaud, et voici sa réponse en date du 4 décembre dernier :

« .... Je vous adresserai ces jours-ci mon troisième fascicule de *François Rude*. C'est la vie de notre sculpteur en Belgique et l'histoire fort touchante de son mariage. Au point de vue de sa production d'art, on peut dire que son génie n'était pas encore émancipé à cette époque. J'en parle avec indépendance, car le moment approche où je vais montrer l'éclosion de ses vrais chefs-d'œuvre. Mon étude, je vous l'affirme, est faite avec la plus grande conscience. Au surplus, je me réserve de la travailler encore avant la publication en volume qui aura lieu dans quelques mois.

« Vos documents me seront très précieux, cher Monsieur, vous vous en apercevrez dans les prochains fascicules. Laissez-moi vous en remercier une fois de plus bien cordialement.

« ...... P. S. J'oubliais de vous dire que je ne vois aucun inconvénient à la communication des documents sur Rude à la Société de Géographie et d'Histoire de Dijon. Je me ferai un devoir, lors de la publication du livre, d'en adresser un exemplaire spécial à vos collègues et je vous prierai même, à ce moment, d'être mon interprète auprès de la savante compagnie à laquelle vous avez l'honneur d'appartenir. »

J. Dietsch.

LETTRE DE RUDE AU MAIRE DE DIJON, RELATIVE A L'HÉBÉ

(Arch. municip. R. N° 11.) N° 1912.

Dijon, 1er juillet 1851.

Monsieur le Maire,

Je viens d'envoyer à M. Numa Moyne un petit modèle en cire du groupe que j'exécute pour le musée de Dijon sur la demande qui m'en a été faite par un de vos prédécesseurs à la suite d'une délibération prise par le conseil communal d'alors. Il est dit dans la commande que je puis faire une figure ou un groupe, le sujet a été laissé à mon choix. Comme il s'agissait ici uniquement d'une œuvre d'art j'ai choisi mon sujet dans la mythologie, en évitant avec soin qu'il pût prétendre à aucune allusion politique, et qu'il fût essentiellement sculptural. Je crois que mon sujet est dans ces conditions.

M. Moyne attendra vos ordres pour vous présenter le petit modèle précité, je souhaite que cette composition soit de votre goût et de celui des membres du conseil. Cette faible esquisse pourra vous donner une idée de l'immense travail que je me

[illegible] exécuter ce monument en [illegible] de Carrare.

[illegible] sur le point d'être terminé, je [illegible] commande du bloc de [illegible] fera choisir à la car-[illegible] me le faut sans [illegible] la plus ferme.

Je demande, pour exécuter ce monument, la somme de trente mille francs. Les à-compte se [illegible] celle-ci. Mon travail sur le marbre [illegible] trois années, je travaille à mon [illegible] depuis quinze mois.

Si [illegible] le marbre je ferais ce groupe pour vingt-quatre mille francs, et si on voulait retrancher le [illegible], quoique je le regarde comme absolument essentiel et comme complément unique du monument, la somme de trente mille francs se trouverait réduite à vingt mille francs, bien entendu que le marbre serait de Carrare comme je le prendrais moi-même si j'étais chargé de le fournir.

Je ne [illegible] Monsieur, que du matériel de la chose, mais quant aux soins et aux efforts que je ferai pour que ce monument soit digne de la place [illegible] ne peuvent [illegible] jamais et [illegible].

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre serviteur,

F. Rude.

LETTRE DE MADAME RUDE A M. FEIGNEAUX, RELATANT LE MARIAGE DE MARTINE VAN DER HAERT ET DU SCULPTEUR PAUL CABET.

Mercredi (sans date, fin 1853).

Cher Monsieur Feigneaux, toutes les cérémonies se sont bien passées. Le mariage à l'église est, en France, une chose bien belle et bien touchante. Tous nos amis, toutes nos connaissances, tout ce qui, enfin, prend intérêt à nous, y assistait avec tant de bienveillance et tant d'émotion que nous étions fiers d'être au milieu d'une foule si sympathique.

L'entrée dans l'église de cet homme à barbe blanche, avec cette expression que donne le génie mêlé à la joie d'un père qui voit le bonheur de son enfant assuré, conduisant une jeune fille toute parée d'étoffes blanches et de fleurs d'orangers, image de la pureté de son âme, l'entrée de cet homme à l'air loyal et vénérable a fait sensation.

M. Noël, le vicaire de Saint-Jacques qui a fait faire sa première communion à Martine, a prononcé un discours beau et touchant, tout ce qu'il a dit de Rude était superbe ; il aime tant Martine, il a tant d'affection pour nous que son émotion l'a obligé de s'arrêter souvent.

Nos amis Dietsch étaient à l'orgue. Madame Dietsch et sa fille, qui a une si belle voix et un si beau talent, chantaient de la belle et divine musi-

[illegible]

[illegible] aller [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Bruxelles.

ARCHIVES MUNICIPALES — DÉNOMINATION DES RUES — V. 3

Par délibération en date du 17 septembre 1858, le maire Vernier a pris l'arrêté suivant :

Considérant que par un usage déjà ancien, la dénomination des rues et places publiques a été de préférence empruntée aux noms des personnages illustres ou de citoyens distingués par leur mérite et leurs services, alors surtout qu'ils sont nés à Dijon ;

Considérant que cet usage est d'autant plus utile à conserver dans la population Dijonnaise, qu'en tout temps et dans tous les genres elle a fourni son contingent dans les Illustrations du pays;

Considérant que François Rude est tout à fait digne de l'honneur qui résultera pour la mémoire de ce grand artiste de l'inscription de son nom, comme indication de la rue dans laquelle il est né,

Arrêtons :

1° La rue Poissonnerie prendra désormais le nom de François Rude.

2° M. Caumont, architecte honoraire de la

ville de Dijon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, 7 septembre 1858.

Le Maire,
Signé : Th. VERNIER.

Arch. Mun.

Après notification de cet arrêté adressé à Mme veuve Rude, M. le Maire a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Je croyais, après la perte douloureuse que j'ai faite, n'avoir plus à espérer un seul jour heureux. Je m'étais trompée, et je vous en remercie, car c'est à vous que je dois la joie pure qui vient de pénétrer mon pauvre cœur ulcéré.

« Vous me dites, Monsieur, que la décision que vous venez de prendre de donner le nom de mon mari à la rue où il est né, a reçu l'assentiment de toute la population dijonnaise, j'en remercie mes compatriotes, si le nom de Rude est illustre, si ses ouvrages servent d'enseignement à la jeunesse, sa vie si noble et si belle servira d'exemple et les honneurs rendus à l'artiste le seront aussi à l'homme de bien.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de ma profonde reconnaissance, ainsi que de mes sentiments les plus distingués.

Sophie RUDE.

ESQUISSES ALGÉRIENNES

(Extraits de lettres de M. Gustave d'Hugues fils, administrateur-adjoint à Oum-el-Bouaghi (prov. de Constantine).

Oum-el-Bouaghi, 18 février 1889.

.... L'Algérie est un pays charmant.... de loin, et même de près, quand il y fait chaud. Le Sud, que je ne connais pas encore et que je ne connaîtrai peut-être jamais, — attaché que je suis aux régions de colonisation du Tell et des Hauts-Plateaux, — doit surtout être curieux, ressembler à cet Orient *cuit*, dont parlait et qui émerveillait Gustave Flaubert, cet Orient du soleil, des sables, des palmiers, des chameaux, du Nil et des pyramides. Pas de pyramides ni de Nil dans notre sud; mais, à part cela, tout le reste, même le soleil en hiver, et les oasis, et les *Ksour*, et les autruches, et les lions et les Touaregs.

A peu de distance de Constantine, commencent à s'étendre jusqu'aux confins de la Tunisie d'immenses plaines sans fin, où pas un arbre, pas un buisson, ni rien qu'une interminable ligne de poteaux télégraphiques n'ombrage le ruban de queue des routes établies par les ponts et chaussées, mais où rien non plus n'arrête le libre et constant essor d'un vent glacial en hiver,

brûlant en été, qui coupe la figure, renverse les chameaux, siffle ou gémit dans les fils du télégraphe, hurle dans la nuit, et énerve en tout temps.

— Mais c'est le désert, me diras-tu, et tu te plains, misérable ?

— Hélas, non, ce n'est pas le désert : ce ne sont que des plaines, et quelles plaines ! Elles n'ont rien, je t'assure, de celles qui, du haut de la dernière colline de Biskra, semblent se perdre dans le ciel au fond de l'horizon, monter et se confondre avec lui, émaillées d'ilots de verdure et semées de points noirs qu'on peut prendre pour des bateaux, quand ce ne sont que des caravanes, et qui faisaient dire à nos soldats enthousiasmés, la première fois qu'ils les virent: « La mer ! la mer ! » Elles n'ont même rien de l'admirable bassin du Hodna dans l'immense cuvette duquel M'Sila dresse en plumeaux ses quelques palmiers au-dessus des maisons terreuses et poussiéreuses, comme pour les épousseter, mais à la bordure duquel la gigantesque chaîne bleuâtre des montagnes du grand Atlas barre l'horizon dans une atmosphère merveilleusement pure, où scintille au-dessus du lac salé, perpétuellement, un effet de mirage.

Ici, la nudité des plaines est laide sans originalité, triste sans mélancolie, éternelle sans poésie et sans charme. C'est grand, mais ce n'est

pas grandiose, — infini d'un côté, j'en conviens, mais étroit de l'autre, et relativement resserré par de petites montagnes pelées et moroses... Arrange cela comme tu pourras.

Et pas un cours d'eau, pas une source ne donne un peu de verdure fraîche, ne met un recoin gracieux, pas même un laurier-rose isolé et flétri, sur cette terre de désolation, labourable, et à peine labourée, stérile et nue, sans *alfa*, sans une touffe de *dyss* ou de *drinn*, sans une pierre même, une de ces pierres qui donnent au moins à d'autres plaines algériennes je ne sais quelle espèce de poésie pétrée, d'*abruptisme* saharien. On y voit seulement croupir au loin, sans mirages, mais non sans brumes, le soir et sans étincellements au soleil, des lacs salés d'une vaste étendue, le Guéliff et le Tarff, dont les rives semblent maudites, comme celles de la Mer Morte.

Ce pays, ce vilain pays, dévasté chaque année par des millions et des milliards de sauterelles, était jadis, comme tu le sais, le fameux grenier d'abondance de Carthage d'abord et de Rome ensuite, avec les entrepôts de Tebessa et Lambessa, dont les ruines imposantes donnent fortement à penser sur notre grandeur, notre richesse et notre prospérité actuelles. Figure-toi ces anciens Magasins généraux de Rome, où certains bâtiments avaient jusqu'à 17 kilomètres de lon-

16

gueur et les murs, dont certains pans et les assises sont encore debout, où trois cavaliers pourraient à leur aise marcher de front. Ici même, un peu partout, de distance en distance, le sol est tout jonché de ces ruines. A 15 kilomètres d'ici, il y a une maison romaine entièrement conservée et intacte, — conservée par le temps, bien entendu, car, cette maison n'ayant pas d'inscriptions, les antiquaires, les archéologues et l'Institut de France lui-même s'en moquent comme d'une guigne.

Les Arabes appellent ces amas de débris disséminés des *enchirs*, et tout est plein d'*enchirs* aux environs d'Oum-el-Bouaghi. Les *muchachos*, petits Arabes, y passent leurs journées à déterrer, en grattant le sol, des petites monnaies romaines, rongées par le temps, verdegrisées, informes et frustes, presque sans effigie, qu'ils viennent vendre le mardi, jour de marché, pour quelques sous, à des amateurs européens, qui se croient archéologues, ou à moi, qui aime ces vieilleries pour les souvenirs qu'elles rappellent et pour la philosophie qui s'en dégage.

Et les pères de ces *muchachos*, les Arbis, les Chaouïas de ces plaines, s'en vont aussi dans les *enchirs* avec leurs bourriquots, pour y chercher des pierres et en bâtir leurs gourbis. Des pierres, non, mais des parcelles, des débris de ces énormes rocs taillés qui étaient les maté-

riaux des constructions romaines, et que les hommes d'aujourd'hui ne sauraient plus remuer. Je ne sais où les Romains allaient la prendre, cette pierre-là; mais les décombres qu'ils ont laissés ici sont les carrières de la contrée. Tout est bâti de ces restes, même notre bordj, et le seuil de la chambre d'où je t'écris est une large pierre, portant une inscription latine, dont M. Mommsen pourrait faire son profit, et que je n'ai pas encore songé à déchiffrer, n'étant plus latiniste et n'étant point paléographe, mais sur laquelle nous passons vingt fois par jour, sans nous soucier du personnage ou du haut fait dont elle était destinée à éterniser la mémoire. *Proh pudor!*

Il faut bien que je te l'avoue : ces ruines, ces *enchirs*, je les regarde en passant, et je m'y arrête même un brin, le temps de philosopher et de réfléchir sur l'instabilité des choses humaines; mais c'est tout. La seconde fois, ce n'est déjà plus amusant. La troisième, elles vous agacent, ces éternelles ruines ; car la pensée vous vient, pensée peu flatteuse, de celles que nous laisserions à côté, nous autres Français, si nous étions chassés à notre tour de l'Afrique. Les Romains l'ont bien été autrefois, par les Vandales d'abord et par les Arabes ensuite, mais par d'autres, il est vrai que ceux que nous administrons aujourd'hui. Nous laisserions la

trace de quelques misérables bicoques, flambant neuves à cette heure, d'un neuf criard et pauvre, et déjà menaçant ruine, faites de ruines elles-mêmes ; nous laisserions de sordides baraques d'ouvriers ou de marchands d'absinthe, délabrées, ébranlées par les ivresses des mercantis ; nous laisserions un chemin de fer en construction, tout petit, avec ses ponceaux en miniature, frêles et écrasés dans l'immensité de la plaine, — plus une route qui est un chef-d'œuvre de notre génie civil, mais où passent des rouliers, des charrettes, d'ignobles véhicules qui l'effondrent à qui mieux mieux, toute la vilaine avant-garde en un mot, — sur cette vieille et silencieuse terre africaine, — de notre civilisation moderne et tout le prosaïque attirail du dieu Progrès.

. . . .

Un seul dédommagement. Faire quelques pas sur la droite ; contourner le bordj ; passer à côté d'une caserne aux murs effrités, où mettent leurs chevaux, leurs fourgons, et où campent les soldats du train, du 8e escadron (détachés de Dijon même), qui vont de temps en temps de Constantine ravitailler la garnison de Tebessa ; franchir une smala de gourbis et de tentes arabes où logent les familles de nos cavaliers ; se garer des chiens qui vous feraient un mauvais parti ; et arriver dans une gorge sauvage, rocail-

leuse et désolée, mais pittoresque et poétique ; s'asseoir là sur quelque roc ou sur le tronc de quelque pistachier desséché, dont les congénères lèvent leurs grands bras dénudés sur leurs têtes chauves de revenants : c'est un délice. Et l'on regarde les montagnes qui se dressent là-devant, hérissées d'arborescences espacées, mais vertes, d'un vert pâle, de ce vert persistant des arbres grêles et maladifs qui ont la nostalgie des terres grasses. Et cela s'appelle une forêt, une forêt domaniale, s'il te plaît : il y a de ces prodiges-là en Algérie.

Les montagnes ne sont pas hautes, mais elles le paraissent, parce qu'elles s'élèvent tout d'une pièce sur la plaine, et sans rime ni raison, comme celles que l'on voit sur les devants de feu en tapisserie ou sur les assiettes à dessert, servant de fond de tableau à des paysages incohérents et à des cathédrales gothiques installées sur des ilots microscopiques. J'ai déjà fait le tour de ce groupe de montagnes qui a 6 kilomètres de longueur sur 8 de largeur. Je dédie ma découverte à la Société bourguignonne de géographie...

25 février.

J'ai à te demander pardon : je m'étais trompé, à première vue j'avais mal jugé ce pays-ci.

Il est évident que j'avais perdu un peu de mon assiette en arrivant dans les plaines des Haractas. Que veux-tu ? il faisait un vent glacial sous un ciel sombre, pluvieux, menaçant, mortellement triste, qui avait plongé la nature dans le marasme et mon esprit dans une fort méchante humeur.

Mais le soleil est revenu, et, avec lui, la chaleur, la gaieté, la lumière, la vie. C'est un grand magicien ; et surtout ici, le pays ne peut avoir de charme que par lui, par les tons merveilleux, les teintes si diverses, mais si harmonieusement fondues et graduées qu'il ajoute à tout ce qu'il touche.

Donc, ce matin, au lever, je suis venu, comme à l'ordinaire, devant la porte du bordj, d'où l'on domine toute la plaine, et j'ai eu comme un éblouissement. Le soleil rayonnait dans l'air pur et illuminait l'atmosphère d'un bleu intense. Pas de vent, par exception ; une brise fraîche et vivifiante me fouettait délicieusement le sang. Et, par delà les fûts de colonnes, les chapiteaux romains et les tables de pierre qui décorent notre esplanade, la plaine apparaissait, lumineuse, étincelante, transfigurée, littéralement baignée dans une mer de lumière irisée. Çà et là, des troupeaux piquaient cette verdure rajeunie d'innombrables points blancs ou fauves microscopiques. Des tentes aux larges rayures

noires et rouges, montaient lentement vers le ciel de longues colonnes de fumée toutes droites, ou parfois tout à coup brisées et ramenées dans la direction du vent léger et tiède. Et tout au fond, les montagnes dont je t'ai parlé, se dressant bleuâtres derrière la ligne vaporeuse des brumes planant sur les lacs, et laissant voir au-dessus d'elles, par delà d'autres plaines invisibles, l'énorme calotte de neige du Djebel-Aurès, alpe immense qui va se perdre dans le ciel, en attendant un Saussure ou un Jacques Balmat qui ne viendra peut-être jamais... A droite, d'autres montagnes, teintées de rose par un singulier jeu de lumière, ferment notre horizon, et, quoiqu'elles soient distantes de plus de 20 kilomètres, on en perçoit nettement les moindres arêtes, les moindres sillons, et jusqu'à ces *veines* de pierre dont les formes bizarres et tourmentées rappellent les gigantesques *oughrouds* (dunes) du Sahara. Enfin, au pied de ces montagnes, dont le cercle, depuis hier, semble, dans la limpidité de l'air, s'être rétréci, resserré vers nous, l'immense nappe bleue du Guéliff, reflétant le ciel.

Voilà ce que je n'avais pas vu, voilà ce qui s'est révélé ce matin à mon regard. J'ai retrouvé l'Orient de la Bible, l'Orient de Gautier et de Fromentin, le pays du soleil, en un mot, dont la lumière fait toute la beauté, toute la cou-

leur. tout le charme, toute l'ivresse. Je vais endosser mon burnous.

Mais, sais-tu? mon cher père : une autre fumée tourbillonnant en panache blanc vient tout à coup d'apparaître au fond de la plaine, à droite, au pied des montagnes roses. C'est une locomotive, la première qui jusqu'aujourd'hui ait foulé ce sol vierge encore de nos inventions diaboliques. Déjà, l'autre jour, en revenant à la vieille maison romaine qui se dresse dans les ruines de l'*Enchir-Golfa*, j'entendais, en chevauchant, de longs bruits sourds, métalliques, qui couraient au ras du sol. Eh parbleu ! c'étaient les *rails* qu'on posait sur le *ballast* de la ligne des Ouled-Rahmoun à Aïn-Béïda. Bizarre assemblage de mots, où le plus moderne des idiomes se marie à la plus ancienne langue du monde ! mais assemblage de choses bien plus bizarre encore : un chemin de fer dans le désert! Eh bien ! notre civilisation aura beau faire, et j'en demande pardon à tous les porteurs de Suez et de Panama : la main de l'homme ne parviendra pas, quoi qu'elle fasse, à gâter l'œuvre de Dieu. La fumée des paquebots n'a pas dépoétisé l'Océan ; celle des locomotives ne déparera point la splendeur de notre Algérie. Elle est si grande, et ce qu'on y fait est si petit, que cela paraît à peine.

. . . .

Vois-tu, pour se plaire en Algérie, il faudrait avoir une âme d'artiste. Ce que les scènes de la vie arabe et la splendeur des paysages ensoleillés procureraient de jouissances et d'impressions toujours nouvelles, ferait oublier la monotonie et l'ennui de l'existence quotidienne. Ou bien, à défaut de cette âme (que je n'ai pas), il faudrait du moins chercher à vivre en artiste, — au point de vivre comme les Arabes, avec eux et chez eux, et pouvoir s'y plaire, — ce qui est malheureusement impraticable, non seulement pour moi, mais pour tout le monde.

Mon métier me met en contact presque perpétuel avec les indigènes ; je fais très souvent, trop souvent, des tournées dans leurs douars, et j'en suis réduit à partager leur couscoussou et à coucher sur leurs tapis au milieu de leurs puces. La première fois, pour l'amour de l'art, cela me parut charmant : mais aujourd'hui je n'ai pas encore mis le pied sous une tente que la nostalgie me prend de mon modeste intérieur...

Alors que faire ? Il faudrait être soi-même un indigène, habitué à vivre là-dedans, au milieu de l'infection et de la vermine, comme le poisson dans l'eau, — ou bien ne faire que passer, passer bien vite, se remplir en galopant la tête de scènes et de paysages dont on n'aurait le temps de voir que le charme, et s'en retourner toujours courant, vers des pays plus civilisés.

Nous sommes sortis, l'autre soir, vers cinq heures, et nous sommes allés dans la montagne (le Sidi-Rhéis). Par un étroit sentier, pierreux, sous les oliviers sauvages, à travers des gorges un peu sinistres, dans la solitude et le silence de la nuit qui tombait lentement, nous sommes montés jusqu'à un petit bordj en ruines dont nous approchâmes, le croyant inhabité. Une vieille arcade cintrée, où s'enchâssait jadis une porte, nous donna accès dans une étroite cour entourée de gourbis. Et de ces gourbis sortait un murmure sourd et confus de voix humaines répondant alternativement à une autre voix, claire et haute, qui disait avec recueillement des mots arabes, où revenait toujours en refrain le nom d'Allah. C'était la prière du soir chez le marabout de la montagne. Comme nous nous retirions pour ne la point troubler, et que nous redescendions vers la plaine, nous entendîmes tout à coup au-dessus de nos têtes une voix qui retentissait dans l'espace, sonore et prolongée, répercutée dans les gorges de la montagne. Nous nous retournâmes : debout, sous l'arcade cintrée, à l'entrée des ruines, un Arabe, dans une immobilité de statue, se tenait, les bras étendus, appelant d'une voix traînante d'autres fidèles à la prière. Et de toutes les gorges, de tous les ravins, sur toutes les pentes, sur tous les sentiers du Sidi-Rhéis, sortaient, montaient ou descen-

daient, vers les gourbis du marabout, des Arabes encapuchonnés, quelques-uns ramenant des pâturages leurs troupeaux qu'ils laissaient bêlants à la garde des chiens pour aller à la prière...

Ah ! ces recoins de montagnes, d'où la plaine ne se voit plus, et où la civilisation n'a pas encore pénétré, c'est le vrai pays de la poésie. Et je n'ai pas fini.

Au lieu de rentrer directement au bordj par le même chemin, nous avons traversé en droite ligne un pan de plaine, pierreux et dénudé, pour aller rejoindre la grande route et passer par le village. La nuit tombait de plus en plus, et, tandis que la lune arquait son pâle croissant au-dessus du Sidi-Rhéis derrière nous, nos ombres par devant commençaient à s'allonger, et là-bas le crépuscule rougissait le ciel. Nous arrivions à Oum-el-Bouaghi. Le village était très animé, ce soir-là ; l'air était encore chaud, et des maisons basses toutes les portes étaient ouvertes, montrant les intérieurs, les cafés maures, les boutiques bariolées des indigènes déjà éclairées. Des groupes en burnous, assis ou debout, se tenaient devant, prenant l'air, écoutant une musique nasillarde de flûte accompagnée des coups du tambourin arabe, qui jouait une mélopée traînante et monotone... D'autres groupes bruyants d'ouvriers italiens rentrant

du travail, et chantant des chœurs au rythme plus gai mais non pas moins monotone, encombraient la route où s'esbaudissaient dans la poussière à grands cris des enfants qui couraient demi-nus. Et des chevaux pelés et éreintés, ceux des Messageries, venaient par files, suivis de leurs conducteurs qui juraient et bousculaient les Arabes, en se dirigeant vers l'abreuvoir où se débarbouillaient les ouvriers du chemin de fer. Une odeur forte de crottin séché sur le sol montait dans l'air, et nous rappelait les parfums vespertins de la rue Guillaume et de la rue Condé. Que nous en étions loin cependant ! les quatre tourelles du fortin, dont la blancheur se dessinait sur le fond noir de la montagne, au bout de l'avenue en pente qui mène au bordj, nous le disaient assez.

Je te dirai un autre jour quels sont au vrai l'esprit, le caractère et les mœurs de ces Arabes, — Kabyles ou Berbères, qui ne ressemblent guère aux *teurs* des villes maritimes dont Alphonse Daudet s'est amusé à crayonner la plaisante caricature. Je puis t'assurer dès à présent, étant donnés les gens qui m'entourent et que j'administre, que nous ne sommes pas encore à la veille de cette assimilation qui est le beau rêve de quelques esprits généreux, et sur laquelle M. Onésime Reclus paraît compter pour l'édification de sa nouvelle France africaine. Les *Rou-*

mis pourront dominer par le nombre (ce dont je doute) comme ils dominent déjà par la force, mais ce n'est pas en un siècle, ni même en deux, que l'on refait l'âme d'une race. Je retrouve dans ce peuple-ci la même âme qu'il devait avoir au temps, non seulement de Mahomet, mais de Jacob lui-même. Il est resté, à bien peu de chose près, ce qu'il devait être quand Rébecca trouva Eliézer à la fontaine, quand Joseph fut vendu par ses frères et Putiphar trompé par sa femme. C'est la même indifférence stoïque et admirable devant le malheur, le même mépris joint au même amour charnel de la femme, les mêmes habitudes de chicane (l'histoire de Jacob et de Laban en fait foi), les mêmes coutumes hospitalières avec le même fanatisme religieux, les mêmes discordes de tribu à tribu, de douar à douar, les mêmes goûts de luxe extérieur, de parade et de fantasia, tous les caractères en un mot d'un peuple resté enfant et primitif jusque dans la vieillesse. Pourquoi Mathusalem n'a-t-il pas pu prolonger la sienne jusqu'à nos jours? Il retrouverait les descendants de ses descendants, robustes et bronzés comme ses contemporains d'il y a cinq mille ans, menant la même vie sous d'autres tentes, gardant leurs troupeaux dans d'autres pâturages, et présidant le soir, auprès des fontaines et sous les palmiers, aux mêmes scènes patriarcales.

. . . .

Oum-el-Bouaghi, 3 mars.

. . . .

On pourrait dire, avec une légère variante au proverbe bien connu, que ce qu'il y a le meilleur ici dans l'homme, c'est le chameau. Il est au moins certain que l'un ne se comprend pas et qu'il ne saurait vivre sans l'autre.

N'est-ce pas Buffon qui a appelé le chameau « le vaisseau du désert » ? Moi je l'aime indépendamment de l'usage que j'en pourrais faire, et que je n'en ferai pas. Quand je passe à côté de lui, il me regarde du haut de sa grandeur, mais sans orgueil et d'un air qui veut dire : « Tiens ! te voilà, toi ? si tu savais comme cela m'est égal ? » C'est un animal philosophe. Il est fort laid, j'en conviens, mais d'une laideur sympathique ; de même sa gravité est risible sans être grotesque. Je sais plus d'un romancier contemporain qui l'étudierait avec fruit et ferait à son endroit de curieuses observations psychologiques. La psychologie du chameau.

Je l'aime encore parce que c'est un animal suggestif, comme disent les mêmes romanciers, et qu'il fait rêver de l'Orient. Entre ses longues jambes j'entrevois en imagination de vastes plaines de sable, les pyramides à l'horizon, un

palmier au premier plan, un fleuve à droite, comme le Nil, un gourbi en roseaux sur le bord, un fellah accroupi sur le seuil, prenant son bain de soleil, avec, devant le toit, un fidèle ibis perché sur une de ses pattes. Que de choses dans un chameau !

Et tout sec même, sans aucun assaisonnement imaginatif, le chameau, tel qu'il est, et réduit à lui-même, mérite encore d'être observé et apprécié. J'ai vu souvent, dans un marché arabe, au milieu d'un fourmillement de haïks et de burnous blancs, émerger sa silhouette brune d'entre les petites tentes grises qui abritaient ses maîtres, juifs, kabyles ou nègres, avec leurs marchandises; le chameau était là immobile, indifférent, philosophe, prenant moralement des notes, j'en suis sûr, et jaugeant à sa façon la bêtise et la canaillerie humaines. Je ne sais si je me trompe : il y a des moments où il a l'air de nous mépriser.

C'est du reste un grand personnage : on le voit de loin et plus haut que soi. Une fois, à M'Sila, j'étais aller me promener en plaine du côté de Bou-Saada, et je m'égarai au milieu d'un écheveau de dromadaires tellement emmêlé que je n'en pouvais plus sortir. J'étais à cheval, et néanmoins je me sentais petit, inférieur, humilié. Eux paissaient tranquillement, l'encolure penchée vers la terre, et c'est à peine s'ils me

[illegible]

[illegible]

[illegible]

tre-croisent les unes dans les autres, ce long cou et cette longue tête tendus en avant à un kilomètre devant les pattes, et cette toute petite queue qui frétille en l'air comme un fouet d'enfant.

Au repos, il vit au dedans de lui-même, en compagnie des idées qu'il a emmagasinées chemin faisant dans les lobes de sa cervelle, comme il boit, sans en avoir l'air, l'eau qu'il a entreposée prudemment dans une poche de son estomac pour traverser le désert. Il connaît, aussi bien que les héroïnes de Paul Bourget, « le reploiement des âmes en arrière. » Ce n'est pas qu'il manque d'esprit, en sa qualité de bossu! mais il n'en fait pas montre, comme ses confrères de l'espèce humaine: il sait qu'il n'a qu'à se montrer lui-même pour faire rire les gens, et il se contente de ce petit succès.

Et ce n'est pas là, crois-le bien, l'unique supériorité qu'il a sur nous. Quand on le charge il s'accroupit par terre, et tout le temps que dure l'opération, il crie: il semble annoncer ainsi qu'il va travailler, et que ça l'ennuie (en quoi il nous ressemble). Mais quand il porte son poids et qu'il travaille réellement, il ne dit plus rien; on ne l'entend plus; il est résigné, patient, et il s'en va ainsi des journées entières, sans manger, sans boire, sans se plaindre (en quoi il ne nous ressemble plus), d'un pas égal à travers les

sables brûlants vers l'horizon sans limites. Beaucoup de besogne et pas de bruit. C'est justement l'inverse de chez nous, à l'exception des avocats et des députés qui font, à ce qu'on dit, beaucoup de bruit et beaucoup de besogne à la fois.

Maintenant je ne veux pas te laisser d'illusions sur mon ami le chameau. Il serait par trop étrange qu'il fût parfait, quand l'homme ne l'est pas. Il a aussi son défaut de la cuirasse, son talon d'Achille, d'autant plus répréhensible, à mon avis, qu'il le dissimule davantage. Oui, avec ses airs de sainte-nitouche ou de philosophe allemand desintéressé du monde extérieur et du non-moi, le chameau est le plus curieux peut-être et le plus indiscret de tous les êtres créés. J'en ai acquis la certitude dans une de mes tournées aux environs de M'Sila.

Nous étions logés dans un *fondouk*, une hôtellerie arabe où l'on ne mange que ce qu'on apporte soi-même et où l'on ne donne à coucher qu'aux bêtes, les maîtres dormant avec, si bon leur semble. On nous avait pourtant fait la grâce, en notre qualité d'administrateurs, de nous trouver une sorte d'écurie donnant sur une cour intérieure, et ornée, pour tout mobilier, de deux ou trois nattes dépenaillées dont je crois bien que nos chevaux n'auraient pas voulu pour litière. C'était un samedi, la veille du jour de marché, et

la cour était pleine de chameaux qui avaient l'air de dormir, les sournois! Mais ne voilà-t-il pas qu'au moment où nous secouions la cendre de nos pipes pour aller nous mettre au lit, si j'ose m'exprimer ainsi, nos chameaux, attirés par la lumière, se présentent à la queue-leu-leu devant le judas qui servait de fenêtre à notre *buen-retiro*, allongeant leurs mufles jusqu'à toucher les vitres, heureusement protégées par un grillage. Et c'était charmant. Il y en avait qui poussaient de petits cris à réveiller les morts, et d'autres qui frappaient le sol de leurs larges pieds à longs coups sourds qui ébranlaient le *fondouk* sur sa base. Ils nous avaient surpris dans notre déshabillé : ils avaient jugé, dans leur for intérieur, que l'homme, dépouillé de sa matraque, n'est pas visiblement supérieur au chameau, et ils en témoignaient leur allégresse dans leur idiome camélique.

Je reviens à l'homme :

Est-il vrai que le temps approche où toute nationalité va disparaître, et où la « patrie » sera un archéologisme comme la « tribu » l'était déjà devenue en Turquie du temps de Flaubert? Non, la nationalité arabe ne disparaîtra pas plus de ce côté-ci de la Méditerranée que l'idée de patrie, je l'espère, ne périra de l'autre. La preuve en est que, même dans les plus grandes villes de l'Algérie, je veux dire dans toutes celles qui furent

autrefois des cités purement arabes, comme Constantine, Alger, Tlemcen, etc., les quartiers indigènes ont conservé leur physionomie d'autrefois et à peu de chose près l'intégralité de leurs mœurs primitives. Il y a là comme une épaisse muraille qui les isole à tout jamais de la contagion civilisatrice : c'est la religion musulmane — une muraille sans portes et sans fenêtres.

A l'intérieur, en pays arabe, dans le Tell, dans les Hauts-Plateaux, aussi bien que dans le Sahara, même à l'entour des villes et des villages français, même dans les pays de colonisation comme le Sahel et la Mitidja, la tribu est vivante encore, aussi vivante que jamais, et, avec elle, l'existence des peuples pasteurs et agricoles, les mœurs des temps barbares et les usages patriarcaux et les coutumes féodales du monde musulman, esclavage en tête.

Il ne faudrait pas en juger par les apparences. Les Arabes sont de bons enfants, qui ont bien su nous emprunter ce que nous avons de bon, nos bougies pour s'éclairer, notre toile pour s'en faire des chemises, nos armes pour aller à la chasse et au besoin pour nous faire la guerre, notre papier pour écrire, nos tasses pour boire le café, nos verres même pour humer l'absinthe. Ils trouvent le chemin de fer infiniment plus pratique pour voyager que le dos d'un cheval,

la bosse d'un chameau, la semelle d'*alfa* de leurs savates ou la plante de leurs pieds. Dans les villes, ils commencent à habiter des maisons semblables aux nôtres, qu'ils *arabisent* vite il est vrai; mais ils estiment que nos sommiers élastiques ont du bon. Dans les douars mêmes, quelques-uns, les riches, se sont fait construire des habitations, des *bordjs* à la mode européenne, jugeant avec raison que des constructions de ce genre sont de meilleurs et plus sûrs abris pour eux, pour leurs richesses et leurs troupeaux, qu'une tente, qu'un misérable gourbi en pierres sèches, ou qu'un de ces bordjs primitifs dus à la main-d'œuvre indigène, et que ces nomades d'hier affectent de ne plus trouver assez confortables, ni assez luxueux. Ils fréquentent nos cafés, nos théâtres, font des affaires avec nous, descendent dans les mêmes hôtels que nous, se font soigner par nos médecins quand ils sont vraiment malades, épousent même de temps en temps des filles françaises quand on veut bien leur en donner, et l'on a vu des Français épouser des filles arabes plus souvent que des rois épouser des bergères.

Oui, mais ils gardent toujours leurs idées de derrière la tête, comme ils ont gardé leur costume; ils gardent leurs sentiments, leurs passions, leur fanatisme et leur fatalisme, comme ils ont gardé leur foi à l'Islam. Et si quelques-uns,

momentanément pendant une période de leur existence, vivent à la française pour répondre à certaines exigences ou pour soigner certains intérêts personnels, si même ils ne diffèrent de nous que par leur teint bronzé, s'efforçant de paraître aussi français que possible par les manières, par le langage, par l'esprit, mauvais ou bon, qu'ils nous empruntent, crois bien que dans le fond ils n'en sont pas moins restés arabes. C'est une concession passagère qu'ils font à leur intérêt que cette incursion de quelques années qu'ils accomplissent dans nos mœurs. Mais ils en rient sous cape, j'en mettrais la main au feu; et, affublés ainsi du caractère européen, comme d'un manteau que l'on prend et que l'on rejette à volonté, on dirait des fils de famille en partie fine dans un monde où ils s'amusent, mais qu'ils méprisent, de leur point de vue musulman, et où ils ne voudraient pas être reconnus par d'honnêtes gens.

L'autre jour, j'ai reçu la lettre suivante, écrite en excellent français :

MONSIEUR,

« Pour fêter son élévation au grade de commandeur de la Légion d'Honneur, mon père, ancien caïd, vous prie de vouloir bien honorer

de votre présence un punch qu'il offrira dimanche soir en son bordj. Vive la France ! »

Ce bordj est près de la ville d'Aïn-Beïda. J'y étais allé plusieurs fois ; on m'y avait servi la *diffa*, un couscous phénoménal. J'y avais même couché dans une chambre pleine de yatagans à fourreaux d'argent ciselés et de fusils damasquinés, tout incrustés de nacre et de corail, dans un lit, à sommier il est vrai, mais dont l'oreiller était de forme arabe et d'étoffe de soie cramoisie, brodée d'or. J'y avais eu pour couvertures des *haïks* d'un coloris merveilleux, et pour tapis de pied une peau de panthère avec toutes ses griffes, mais sans la tête, suivant l'usage arabe. Ma chambre donnait sur une cour, — la cour des hôtes, — que traversaient sans cesse des serviteurs (des esclaves sans doute ?), et le long des murs de laquelle des pauvres, des passants, des voisins accroupis attendaient — hôtes de Dieu — les reliefs de notre festin qu'on leur donnait généreusement jusqu'au dernier morceau, les Arabes ne connaissant pas l'art d'accommoder les restes. Il y avait d'autres cours où s'ouvraient les logements des femmes ; mais dans celles-là je n'ai point pénétré, les convenances et le Prophète s'y opposaient. Devant la porte étaient nos chevaux, à la corde, soignés avec d'autant plus d'égards que leurs proprié-

taires passaient pour être des personnages de plus haute marque ; c'est un usage arabe que les bêtes partagent le prestige de leurs maîtres, et rien de plus juste, puisque c'est à celles-là que ceux-ci doivent le leur, tant à la guerre qu'à la chasse ou dans les *fantasias*. Tout autour du bordj, il y avait des jardins à fruits, des bâtiments, des granges, des *silos*, des tentes pour les *kammès*, cultivateurs à gages, vassaux ou bergers, qu'on voyait rentrer le soir, ramenant d'innombrables troupeaux ou des meutes de chiens, grands lévriers superbes qu'ils dressent pour la chasse, ou bien des faucons qu'ils portaient encapuchonnés sur leurs poings ou juchés sur la croupe de leurs chevaux.

Le maître de tout cela, Si-Ali-ben-Larbi, vrai seigneur féodal, ancien caïd et chef de la plus grande famille des Haractas, était le nouveau commandeur de la Légion d'Honneur. On me dit que jadis, lorsqu'il avait partagé avec son frère l'héritage paternel, c'est avec un boisseau à grains qu'ils avaient mesuré l'argent gardé dans de mystérieux silos. Cet homme avait rendu de grands services à la France, et il n'en a pas moins conservé une grande influence sur les indigènes, qui pour la plupart sont un peu comme nos paysans de France, et ne cherchent pas à en savoir plus long que leur curé : ce qui d'ailleurs ne les oblige pas à pratiquer. Il faut

voir le respect dont le caïd Ali est entouré par eux : quand il sort, on se presse autour de lui, on se bouscule pour lui baiser la main ou le pan de son burnous. Tels nos grands seigneurs d'autrefois (il y a bien longtemps) lorsqu'ils quittaient leurs domaines, ou tel encore le pape lui-même, dans sa bonne ville de Rome, lorsqu'il pouvait s'y montrer impunément. En public, ses fils ne parlent pas devant lui s'il ne les interroge, se tiennent debout, même dans l'intimité, tant qu'il ne les convie à s'asseoir, et s'abstiennent de fumer, même quand il les y autorise. Et c'est là, par ces gens-là, qu'allait être offerte la plus démocratique des choses : un punch?...

Or, l'un des fils du caïd était justement celui qui nous avait invités, le cheïck de l'un de nos douars, l'aimable El-Hadj-Chériff-ben-Ali. N'était le costume arabe qu'il a repris depuis son retour de Paris, tu le tiendrais pour un Français de la tête aux pieds, et il l'est bien en effet par le caractère, par les mœurs et surtout par l'esprit. Il a fait ses études je ne sais où ; mais son instruction est assez étendue et son éducation soignée. Il parle et il écrit le français aussi bien que moi, sinon mieux. Quand il vint à Paris, il y a quelques années, il descendit au Grand-Hôtel, et M. Grévy, qui était alors Président de la République, le reçut comme un prince, mieux que cela, comme un allié puissant qu'il impor-

tait de ménager et à qui un officier supérieur et un peloton de cavalerie furent donnés comme escorte le jour de la revue de Longchamps, au 14 juillet. Il se rencontra là avec le roi Norodom, du Cambodge, je crois; mais il y fit une bien autre figure. C'était lui, le vrai roi; on se le disputait dans tous les salons, et il se fit présenter dans tous les mondes, où il fut accueilli avec faveur et distinction. Au bois, quand il y allait sur un des chevaux de la Présidence avec son costume arabe, on ne regardait que lui. Ailleurs, le soir, il faisait florès, d'autant plus qu'il semait les bijoux et les boudjous sur son passage. Je ne sais trop ce que la loi de Mahomet lui permit ou lui interdit de faire; toujours est-il qu'aujourd'hui il compte parmi les meilleurs valseurs de la province, et qu'il obtint les plus grands succès aux bals de la préfecture à Constantine, où on le regardait jadis comme un enfant de la maison, en considération des services rendus par son père. Il est parti depuis pour la Tunisie, où il a fait campagne avec les *goums* algériens qui combattaient pour nous, et cela lui a valu la croix de la Légion d'Honneur.

Eh bien! tout cela n'a pas empêché qu'il ne fit encore, l'an dernier, en compagnie de son vieux père, de sa mère et de son frère aîné, le pèlerinage de la Mecque, avec toutes les formalités, toutes les génuflexions et tous les salama-

lecs requis dans la circonstance. Il a même, dans son beau zèle musulman, poussé jusqu'à Médine, à travers le Hedjaz. Et il m'a dit des merveilles de ce voyage, des mosquées étincelantes au dehors comme au dedans qu'il a visitées, des richesses incomparables qu'elles renferment. Après quoi, se reprenant tout à coup, comme s'il eût craint d'avoir trop montré le bout de son oreille mahométane : « J'aurais mieux aimé, me dit-il, aller faire un tour de boulevard, et revoir l'Opéra, le café de la Paix ou les concerts des Champs-Elysées! » Vaine précaution, dont je n'ai pas été plus dupe qu'il ne me convenait de l'être en apparence, et je suis convaincu que cet homme, ce Français, ce beau Chériff, dont le moral et les allures semblent s'être si bien assimilés aux nôtres, n'en est pas moins resté au fond le plus arabisant des Arabes. C'est d'ailleurs l'opinion de tous ceux qui le connaissent. Et pour nous qui sommes le plus tolérant des peuples en même temps que celui qui comprend le mieux qu'on doit tenir à sa nationalité et à l'esprit de sa race, nous ne saurions lui en vouloir, et nous devons nous contenter d'entendre dire aux plus éclairés des indigènes algériens : « Si je n'étais Arabe, je voudrais être Français. »

Un autre exemple. Nous avions, à l'Ouarsenis, dans le pays où est né Robert, un vieux cheïck

qui s'appelait Kadour-ben.... (je ne sais plus qui); c'était un ancien lieutenant de spahis, décoré, lui aussi, en 1863. Depuis l'âge de 18 ans, il avait vécu à l'armée avec des Français, et fait toutes les campagnes du second empire, à part la Chine et le Mexique. Il avait gagné sa croix sur les champs de bataille en se battant pour la France. En 1868, on l'avait détaché à Paris avec son peloton pour le service des Tuileries; il avait dîné à la table de l'empereur, et fréquenté, comme Chériff, le monde parisien, — peut-être même un meilleur monde.

Le même Kaddour, après avoir pris sa retraite, revint à Orléansville, dans son pays (les Arabes y reviennent toujours pour mourir), se fit nommer cheïck de l'une des plus importantes tribus de l'Ouarensenis, les Beni-bou-Khannous; et, depuis ce temps-là, il est redevenu Arabe, Arabe jusqu'aux moelles, passant des journées à égrener entre ses doigts son éternel chapelet, et ne buvant plus que de l'eau, lui, ancien officier, à qui le vin, le cognac et l'absinthe n'avaient jamais fait peur dans sa jeunesse. Sous ses burnous il porte encore, aux grands jours, son ancien uniforme de lieutenant indigène; mais il mourra, comme ses coreligionnaires, devant son gourbi, en plein air, pour voir le ciel, le soleil et ses montagnes une dernière fois, et le visage tourné vers l'Orient, vers la Mecque,

après avoir traîné ses derniers jours lamentablement, accroupi sur une natte, au fond de son gourbi fétide.

En vérité, je te le dis, mon cher père, l'esprit de la « tribu » est immortel, et c'est une merveille de retrouver vivant encore et vivace quelque chose d'aussi antique en pleine fin de siècle, à cinquante heures de Paris.

Oum-el-Bouaghi, 15 mars.

. . . .

Enfin le soleil est revenu. J'aperçois là-bas, devant les maisons du village, des Arabes assis béatement dans leurs burnous, prenant un bain de lézards, heureux et réchauffés, humant voluptueusement l'air tiède, se grisant à regarder le ciel bleu qu'ils n'avaient pas vu depuis si longtemps, et, j'en suis sûr, ne pensant à rien, pour ne pas troubler le bonheur de se sentir vivre au soleil.

Tout près de notre bordj, sur le terrain nu et sali de détritus, il y a une *mècheta*(1) composée de quelques gourbis en pierres sèches ramassées sur le sol et de tentes où logent les familles de nos cavaliers. Sous ces tentes tout est en fête : un air doux et sain circule par les tentures relevées et semble en chasser la tristesse ; les

(1) Sorte de hameau arabe improvisé.

chiens sont vautrés au soleil sur les tapis étendus qu'on vient de secouer, et où s'ébattent joyeusement des myriades de puces. Les vieilles *moukères* ont fait, ce semble, un bout de toilette, et les petits enfants, tout nus, courent avec des cris de joie autour des gourbis. Il y en a qui ont ramassé dans les ordures de vieilles boîtes de fer-blanc, et qui les traînent dans la poussière, exaltés, enthousiasmés par ce bruit de crécelle. Les Arabes, ce peuple silencieux, adorent le bruit, et il n'y a pas chez eux de bonne fête sans vacarme et sans charivari. Plus loin, au bord de la route, un groupe de petits bergers qui ont sans doute abandonné leurs troupeaux, mais qui ont gardé leurs matraques, se disputent, en vociférant, de gros cailloux qu'ils chassent devant eux à toute vitesse, burnous au vent, et *gandourah* lestement retroussée dans la ceinture.

Je descends la pente du monticule sur lequel est assis notre bordj, entre le Sidi-Rhéïs et la route. Jaloux de prendre ma part de soleil, je dévale rapidement à travers les terrains pierreux, pelés et vilains, que ravinent en certains endroits les *oueds* venus de la montagne, à sec maintenant et presque toujours. Dans ces ravinements vallonnés et mamelonnés sont de jolis recoins, où des broussailles et quelques arbres, chênes verts ou oliviers, au triste et pâle feuil-

lage, ont poussé. Est-ce une illusion ? ces arbres-là ne me semblent être nullement parents de ceux de France : ils ne sont pas chrétiens, c'est évident ; il y a sur toute l'Algérie un je ne sais quoi qui s'attache à tout, qui imprègne tout, et qui donne à tout un caractère musulman. Non, je ne me trompe pas, c'est bien cela. Un autre trait particulier à ce pays, c'est qu'on n'y sent pas dans l'air la moindre odeur de verdure ou de terre fraîche, comme chez nous. Çà et là seulement, l'odorante fumée du bois de genévrier ou de thuya qu'on brûle sous les tentes et le parfum *sui generis* que les troupeaux de moutons ont laissé aux endroits où ils ont brouté. A l'Ouarsenis, du moins, nous avions l'arôme des essences résineuses, embaumé et pénétrant, et quelquefois, au bord des rivières, les effluves capiteux et fins des lauriers-roses et de leurs longues feuilles vertes surchauffées par le soleil.

Mais sur cette plaine où j'étais arrivé, et qui, de tout le pays des Haractas, possède seule quelques arbres chétifs, tombés apparemment de la montagne voisine, apparaissait, dans la maigre verdure, une petite construction carrée, toute blanche, bien construite, — trop bien même, — et couverte d'un vilain toit rouge en tuiles plates européennes. Je voulus voir ce que c'était. Comme j'en approchais, les chiens d'un long gourbi entouré de petits murs, que je n'avais

pas aperçu, se lancèrent après moi. Un Arabe sortit pour les chasser, et, me reconnaissant à mon uniforme, vint me baiser la main, et m'accompagna à la maison blanche, qui n'était autre qu'un marabout.

Marabout est un terme général et vague appliqué à tout ce qui revêt un caractère sacré, hommes ou choses. Il y a des arbres marabouts, comme il y a des familles maraboutiques dont tous les membres sont marabouts. Les arbres marabouts sont ceux qui ont poussé dans des endroits privilégiés, consacrés par le souvenir d'un saint homme qui avait coutume de s'y reposer ou d'y faire sa prière, ou qui y est mort et qui y a été enseveli. Il n'en faut pas davantage à la piété ou à la superstition des peuples pour sanctifier le végétal. Une légende veut, par exemple, qu'en passant dans le pays un pèlerin fameux ou un groupe de pèlerins, se rendant à la Mecque, se soit arrêté un moment au pied de tel arbre : l'arbre est devenu marabout par le fait, et on le reconnait à la multitude des loques qui y sont attachées en guise d'*ex-voto*.

Si des tombes se trouvent autour d'un arbre, comme tout champ de la mort est sacré pour les musulmans, cet arbre est également marabout et orné de loques comme le précédent. Tout passant pieux se fait un devoir de se prosterner devant lui la face contre terre, de marmotter

des salamalecs : après quoi, il déchire un fragment de son mouchoir, de son turban ou de sa *gandourah*, et le tour est joué... Il y a un saint de plus dans le désert. Mais les vrais marabouts, comme tu le penses bien, ceux du moins que nous regardons comme tels, nous autres chiens de chrétiens, ce sont les hommes qui ont conquis ou mérité ce titre soit par leur origine maraboutique, soit par l'austérité de leur vie, soit par le vœu qui les a consacrés à Allah et à la vie spirituelle, dont l'unique manifestation est d'enseigner le Coran aux moutards des environs, ou de réunir quelques fidèles chez eux pour faire la prière en commun.

Tous les marabouts, d'ailleurs, ne sont pas voués à la vie spirituelle : ils en portent le nom sans en exercer la fonction ; ils sont aux autres ce que nos cadets de l'ancien régime étaient aux nobles proprement dits ; ils ont dans les veines du sang de marabout, et voilà tout. Notre garçon d'écurie est marabout. Il y a aussi des femmes maraboutes. Et enfin le même nom de marabouts est donné à ces espèces de petites chapelles construites sur les tombeaux de certains saints personnages, comme est celle que j'ai eu l'honneur de visiter.

La porte, peinte en vert, en était entrebâillée; elle n'est jamais fermée. A toute heure de jour ou de nuit, les croyants peuvent venir prier

sur le tombeau du saint homme, très vénéré par les Haractas, El-Hadj-Saïd, qui a été enterré là. Au-dessus de la fosse est un sarcophage, également peint en vert, et recouvert de pauvres tentures en cotonnades multicolores. Les murs entièrement nus suintent l'humidité, et tout cela est fort laid. J'en demande bien pardon aux maçons européens qui ont dû construire cette bicoque ; mais ils n'ont pas su donner à leur œuvre le cachet de pittoresque et d'originalité qui distingue les autres marabouts, que j'ai vus en Algérie. Ceux-là n'ont pourtant rien de plus décoratif que celui-ci, ni de plus achevé au point de vue de l'art : quatre murs irréguliers, relevés aux angles, surmontés d'une petite coupole en maçonnerie de terre, le tout blanchi à la chaux ; pour porte, quelques planches tant bien que mal ajustées dans l'ouverture basse et cintrée de l'édifice ; dans les murs de petites fenêtres carrées microscopiques; mais l'ensemble vous a une physionomie vraiment orientale, et, de loin surtout, quand ces marabouts sont sur une hauteur, ils vous paraissent énormes, et ils mettent dans tout le pays comme un grand point blanc rayonnant qui se voit de partout.

Ici, il y a une vilaine charpente fort savamment ajustée, qui laisse voir le dessous des tuiles rouges et qui dépoétise le marabout. Je remercie l'Arabe qui m'a accompagné, qui a relevé les

tentures du sarcophage pour me montrer le petit cercueil vide peint en vert, et je m'en vais. Autour du marabout est un cimetière arabe, des tombes bombées sur lesquelles sont amoncelés des cailloux... Je me hâte de gagner un massif d'oliviers qui a poussé entre d'énormes pierres que l'on a creusées, entaillées, pour en faire du macadam, et je m'enfonce dans le lit d'un *oued* à sec qui passe là. Ce lit est large et profond, encombré de pierres blanchies par les eaux et le soleil, avec, par intervalles, une sorte de sable ou de poussière argileuse ; mais pas une plante, pas même une racine de n'importe quoi dans ce ravin desséché où coulait à pleins bords, il y a un mois à peine, un torrent limoneux. Sur les rives, de loin en loin, quelques arbres, tordus ou penchés, jettent un peu d'ombre rare dans les bas-fonds encaissés. Un oiseau, qui chantait sur une branche, s'enfuit à mon approche... Hélas! notre prose civilisatrice chassera de même devant elle la poésie du désert, et, en attendant, elles vivent côte à côte, mélangées, l'une dans l'autre ; mais si la prose n'y gagne rien, la poésie en revanche y perd beaucoup.

Comme je revenais au bordj, en repassant par le marabout, l'Arabe du gourbi voisin vint encore à moi, et me pria de m'arrêter un moment chez lui pour prendre le café. Une telle

invitation ne se refuse jamais ici. Je suivis donc mon hôte improvisé.

Devant le gourbi, dans une enceinte de petits murs bas, croulants, renforcés en certains endroits de broussailles épineuses desséchées, était une sorte de cour servant de parc à moutons, — l'odeur en faisait foi, — toute pleine de fumier et de crottin, de ce crottin violent des chevaux arabes nourris à l'orge, et que des poules picoraient. Tous ces abords étaient sales, encombrés de détritus, de carcasses innomées blanchissant au soleil, et d'intestins de bêtes pourrissant, comme autour de toutes les habitations et de tous les campements arabes. Sur une natte, à l'entrée du gourbi, au milieu de ces immondices pourrissait aussi un vieillard à barbe blanche, très décrépit, très cadavéreux, à la face parcheminée, grelottant dans un burnous en loques tout brodé de rapiéçages grossiers, égrenant entre ses doigts osseux et noirs son éternel chapelet. Quoique chef de famille encore, ce vieux ne se considérait déjà plus sans doute comme étant de ce monde; car il ne se leva point et ne me regarda seulement pas lorsque j'entrai chez lui avec son fils, ce qui est contraire à toutes les lois de l'hospitalité arabe.

Les gourbis, ces habitations d'un peuple resté primitif à travers les âges, sont également fort primitifs. Quatre murs en pierres sèches, irré-

guliers, bossus, tortueux, réfractaires à la ligne droite, tantôt penchés en dehors, tantôt rentrant en dedans ; un toit fait de perches tordues, raboteuses, appuyées sur de plus fortes branches, et le tout recouvert de *dyss ;* un trou percé au premier endroit venu, fort étroit et fort bas, en guise de porte ; comme parquet le sol plus ou moins bien tassé : tel est en général l'habitacle de l'Arabe. En certaines régions, à M'Sila par exemple et dans le Sahara, les gourbis sont construits en briques de boue mélangée de paille, qu'on appelle des *toubs*, et le toit forme une terrasse faite d'une épaisse couche de ce même mortier de boue, appliquée sur des perches posées en rangs serrés et à plat au-dessus des murs. Il ne faut pas longtemps pour élever de tels édifices : une journée suffit et au delà. C'est qu'aussi tout le monde s'y emploie : parents, amis, voisins, et la main-d'œuvre ne coûte pas cher aux Arabes. C'est, comme ils disent : *Bel Mezia* (pour l'amour de Dieu), mais à charge de revanche. Une fois, dans le Souf, à El-Oued, sur la frontière de Tunisie, un instituteur, venant de faire sa classe aux quelques moricauds indigènes dont l'éducation lui était confiée, fut très surpris, — me dit-il, — de voir, en face de la sienne, une maison déjà habitée et qui n'existait pas encore quand il avait commencé sa classe. Et ces masures tiennent debout

pendant des années et des années, tant que le toit les soutient ; elles ne tombent que lorsqu'on les abandonne.

Dans le gourbi où je fus introduit, comme dans tous les autres d'ailleurs où le jour ne pénètre que par l'étroite fente de la porte, il faisait parfaitement noir, et tout d'abord je ne vis rien. J'entendis seulement des frôlements rapides, des voix rieuses étouffées et des pas légers, précipités, mêlés au cliquetis des lourds anneaux de fer ou d'argent que les femmes portent en tout temps au-dessus de la cheville, à chaque jambe. C'étaient les jeunes filles qui s'enfuyaient à l'approche du *roumi*, et qui se réfugiaient dans le fond du gourbi, où un jeune veau attaché se mit à beugler, tandis qu'une poule, affolée elle aussi, cherchait la porte en voletant avec des cris désespérés. Seule, une vieille *moukère*, qui n'avait peut-être pas encore trente ans, accroupie près d'un restant de braise qui blanchissait dans un trou creusé en terre, au milieu du gourbi, ne s'était pas dérangée. A peu près sûre de ne pas éveiller ma curiosité ni la jalousie de son mari, elle ne se croyait pas obligée de se voiler la face devant un homme. Les autres, les jeunes, avaient retourné la leur du côté du mur, non sans risquer un œil de temps en temps vers l'endroit où j'étais. Que Mahomet le leur pardonne ! elles ont pu le faire

impunément. Tu sais qu'elles ne doivent jamais paraître devant les hôtes de leurs pères, de leurs frères, ou de leurs maris, à moins que l'ordre ne leur en soit formellement intimé, ce qui arrive rarement, non point tant à cause de la jalousie des hommes comme on le prétend, que par respect pour la famille, sur laquelle l'étranger pourrait se faire mille idées, justes peut-être, mais qu'il importe de ne pas lui donner. Dans les fêtes seulement, lorsqu'elles dansent, on peut voir les femmes à visage découvert, et même il n'est pas défendu de déposer sur leurs fronts des pièces de dix sous ou des *douros* de cinq francs, voire même des louis... suivant l'estime qu'on en fait. Il y a des tribus, celle des Ouled-Naïl par exemple, où les femmes et les filles jouent un rôle prépondérant en matière d'hospitalité, et où les étrangers sont reçus et fêtés suivant les rites d'Otaïti... Tu sais bien ce que je veux dire.

Sur un signe de mon Arabe, la vieille grogna quelques sons gutturaux, et une jeune fille, qui eût peut-être été jolie si elle avait eu la figure moins tatouée et moins sale, décrocha une peau de bouc suspendue au mur, et en fit couler un peu d'eau dans une cafetière. La vieille souffla sur les cendres d'où s'envolèrent quelques légers flocons grisâtres ; et, pendant ce temps, un jeune garçon, qui devait s'être fourvoyé par

là comme Achille chez Lycomède, s'empressait avec son père d'étendre sur le sol sordide des tapis superbes à hautes et longues laines, qui, la nuit, me dit-on, servaient de lit à toute la famille, mais qui n'en donnèrent pas moins à tout le gourbi un air de richesse et de somptuosité fort inattendu. Sur ces tapis on apporta de longs coussins en tapisserie, et nous nous assîmes là, à la turque, en attendant le café. Il ne tenait qu'à moi de me figurer que je recevais, comme lord Byron, l'hospitalité d'Ali-pacha. Tous ces musulmans se ressemblent : ils ont tous, grands ou petits, riches ou pauvres, les mêmes façons grandioses et larges d'honorer l'étranger qui est entré dans leurs demeures. Dans un coin du gourbi étaient adossées des outres pelées, pleines de farines ou de grains, dont le volume leur faisait reprendre à peu de chose près la forme des bêtes qui les avaient fournies. Cela valait mieux que les têtes coupées qui décoraient la tente du pacha de Janina. Mais sur les murs de boue, raboteux et enfumés, à un simple morceau de bois introduit dans quelque trou, étaient suspendus des fusils et des pistolets (le luxe de l'Arabe) garnis d'argent ciselé et incrustés de corail, qui eussent figuré avec honneur dans la panoplie d'un membre du Jockey. Des tapis de Smyrne dans un bouge, des armes de prix à côté de loques

immondes, des anneaux d'argent ou d'or sur des bras tout pleins de crasse, — la vie arabe et l'âme arabe ne sont faites que de ces contrastes. Luxe et vermine au-dedans, fantasias et famine au dehors.

Le café une fois pris et dûment savouré, je me levai pour partir. Les femmes ne bougèrent pas, craignant de m'offenser ; le jeune garçon, sur l'invitation de son père ou de son oncle, vint me baiser la main ; le vieillard cadavéreux, sur sa natte, interrompit sa litanie, *Allah Mohammed, Mohammed Allah*, pour se donner la peine de m'apercevoir et d'incliner légèrement sa tête en fermant les yeux. Mon hôte voulait me raccompagner jusqu'au bordj. Je le remerciai, il s'inclina, et nous nous séparâmes.

. . . .

Oum-el-Bouaghi, 23 mars.

. . . .

Toujours le soleil, et, dans notre bordj aux murs élevés, excellents conducteurs du calorique, je prévois déjà que nous étoufferons cet été. Perspective d'autant moins rassurante, que l'eau est très rare ici, et qu'en été les fontaines donnent à peine assez de ce liquide à boire aux bêtes et aux gens. Au contraire des pécheurs qui s'amendent, il nous faudra mettre beaucoup de

vin dans notre eau, et mesurer nos ablutions : quant aux bains qui nous seraient pourtant si necessaires, *macache !*

Je passerais encore sur ces miseres, inséparables de notre condition, n'étaient les murs, ces maudits murs, qui nous enserrent de toutes parts, qui nous masquent le paysage, qui nous tirent les yeux de leur reverbération aveuglante et qui nous donnent l'illusion d'être deportés dans une enceinte fortifiée, sans compter que, pendant la nuit même, ils interceptent les faibles courants d'air qui pourraient à l'occasion soulager nos poitrines oppressées. Ce n'est qu'après un long et pénible voyage a travers les méandres sinueux de notre Bastille, que nous pourrons, comme nous l'avons fait hier soir, jouir du plein air et du plein ciel. Mais alors quelle compensation, et quelle nuit ! La plaine, dans la douce lumière de la lune, avec son amphithéâtre de montagnes dans le fond, toutes noires, se voyait quasi comme au grand jour. Et le Sidi-Rheis, au-dessus de nous, plein de creux d'ombre et d'arêtes lumineuses, dressait dans la nuit aux lueurs diaphanes sa longue crête de rochers. A nos pieds, les colonnes romaines découronnées, démantelées, qui font de notre préau comme une espèce d'*atrium* antique, allongeaient leur ombre démesuree, et, dans le grand silence de la plaine, des chiens arabes aboyaient

au loin. Que ne suis-je Chateaubriand ou Fromentin pour achever le tableau ?

Ah ! mon Dieu ! Et dire que partout, aux environs d'ici, il y a de si belles et si curieuses choses à voir, des pays si attirants à visiter, et que je suis condamné à rester, à piétiner sur place, éternellement, dans un simple petit périmètre de 180,000 hectares (qui est la superficie de notre commune), tandis que mes yeux avides et impatients aperçoivent l'Aurès et devinent là-bas les plaines des Nemenchas, comprises dans l'immense pourtour des montagnes qui bornent l'horizon, par delà le Djebel-el-Tharf et la plaine des Gouriret, là-bas loin, plus loin, hélas ! que n'ont le droit de me porter les pieds de mon cheval. C'est le règlement, il est formel, et l'on s'y soumet, comme Tantale à son supplice.

A M'Sila déjà c'était bien dur. Le Bou-Thaleb, surplombant l'interminable chaîne des monts du Hodna qui venait passer à quelques kilomètres de la ville, nous apparaissait si rapproché qu'il semblait qu'en un petit temps de galop on aurait pu s'y rendre (1). Dans le sud, à deux pas aussi en apparence, mais en réalité à 80 kilomètres, se drossait au fond du Hodna la chaîne du grand Atlas, derrière laquelle est le désert,

(1) Il est dans l'axe de Sétif, et Sétif est à 130 kilomètres de M'Sila.

et, à ses pieds, au bas d'une montagne carrée en forme de table, comme celle du cap de Bonne-Espérance, Bou-Saada, la ville « fortunée. » Vers l'ouest, en fond de tableau, pour terminer la plaine, le massif du Dirah, avec Aumale au centre, se haussait pour nous voir par-dessus d'autres montagnes. Enfin le Djurjura, ce chaos qui fait de la Kabylie une véritable Suisse algérienne, de certains points de la commune, apparaissait énorme, avec sa grande masse toute noire et ridée de ravinements gigantesques, par delà d'autres monts, et des plaines et des plaines encore. D'Aumale à Batna, du Djurjura au Grand Atlas, un bon tiers de l'Algérie était déroulé à nos yeux, et il fallait se contenter de tourner, comme un ours en cage, dans les 200,000 petits hectares qui composaient le territoire de la commune. Le règlement !

De même à l'Ouarsenis. En montant un peu sur les flancs du grand pic (au-dessus du bordj) qu'on a surnommé l'Œil du Monde, et qu'on a plus justement comparé à une sentinelle avancée de l'Atlas, je voyais le Sersou, s'étendant rougeâtre à travers les vapeurs dorées de l'atmosphère jusqu'à la chaîne du Grand Atlas, et d'où l'on a l'impression du désert. Je voyais aussi, couvrant une montagne toute voisine, les sombres ramures de la forêt de cèdres de Teniet-el-Haad, où l'on passe sous les arbres comme entre

les piliers et sous la voûte d'une cathédrale gothique. Il fallait être de bois pour résister à ces tentations ; et, comme je ne suis pas de bois, je profitais des moindres occasions, nécessité d'aller quérir un médecin, tournées administratives ou autres pour recueillir des légendes et des renseignements statistiques, et je trompais les aspirations voyageuses que doivent donner aux esprits aventureux ou simplement curieux ces sites algériens si vastes, si découverts, et de partout — à moins de se terrer dans un fond de vallée — vous déroulant, à perte de vue, sous les yeux, d'incommensurables étendues de pays.

Ici, outre le Sidi-Rhéïs, dont je t'ai déjà parlé, il n'y a réellement à voir que les Lacs salés et le Fédzouzj, dont je te parlerai un autre jour. Quant aux admirables plaines des Nemenchas, qui forment avec les quelques montagnes dont elles sont entrecoupées, le territoire de trois communes mixtes limitrophes de la nôtre, il me faudra renoncer à les voir, à moins qu'un accident providentiel ne vienne m'aider à tourner le règlement. Mais ce n'est pas tout. Il y a tout près d'ici, dans la commune mixte d'Ain-el-Ksar, le tombeau des anciens rois Numides, parfaitement conservé dans une pyramide immense comme celles de l'Egypte, en pierres colossales toutes remplie d'inscriptions avec lesquelles on pourrait à la rigueur reconstituer l'his-

toire ancienne de ce pays-ci, si on ne l'a déjà fait. Il y a Tebessa avec ses ruines romaines, indestructibles et prodigieuses. Il y a Lambessa, le cadavre d'une grande cité, avec ses temples de Jupiter, de Minerve, de Neptune, ses palais, ses arcs-de-triomphe, ses bains et thermes, ses fûts de colonnes tumulaires, ses débris de forums et de prétoires, ses restes de chemins dallés qui furent des voies romaines... Est-ce que tout cela ne te tente pas? Mais il y a encore l'Aurès, là-bas, dans le fond, avec sa calotte de neige, et derrière lui, Biskra, avec ses villages sahariens dans les oasis de palmiers, et le désert tout autour, avec l'immensité en fond de tableau. Non, tu ne voudrais pas me condamner à quitter le pays des Chaouïas sans que j'aie vu ces merveilles. Il te suffira de prendre le paquebot à Marseille, le chemin de fer à Philippeville, et dès que tu seras ici, toutes excursions me seront permises ; je serai ton Joanne ou ton Bædecker, et tu seras mon Bouillet; je te montrerai les lieux. et tu m'en raconteras l'histoire.

. . . .

G. D'HUGUES (FILS).

FRANÇOIS ROBERT

SES TRAVAUX SCIENTIFIQUES

SON ROLE POLITIQUE — SON ROLE ARTISTIQUE

PAR

PAUL GAFFAREL

Notre collègue et président honoraire de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire, M. Charles Muteau, et le savant directeur des Archives Départementales, M. Garnier, dans leur Galerie Bourguignonne (1), *publiée en 1861, consacraient à François Robert la notice suivante : « Robert (François), né à la Charmée, près Chalon-sur-Saône, en 1737 ; mort à Heiligenstadt (Saxe), en 1819. Géographe du roi, membre de l'Académie de Berlin et du Conseil des Cinq-Cents, a publié plusieurs mémoires sur les machines aérostatiques, in-8. Les auteurs de la* Galerie Bourguignonne *sont en général bien informés, et ils ont rendu aux travailleurs de véritables services en condensant à leur usage une foule de renseignements biographiques et bibliographiques ; mais leur notice sur Robert est incomplète, et même sur certains points inexacte. Aussi nous pardonneront-ils la liberté que nous prenons de refaire, grâce aux renseignements qui nous ont été fournis et à nos*

(1) T. III, p. 60.

propres recherches, la biographie d'un Bourguignon trop oublié, qui a pris une part honorable aux affaires publiques, a composé de nombreux ouvrages dont quelques-uns lui valurent une grande réputation, et a preservé de la destruction la plupart des monuments qui donnent encore à notre vieille cité Bourguignonne une physionomie si originale. C'est donc à la fois comme savant, comme homme public, et comme amateur distingué que nous étudierons Robert. Nous essaierons de le suivre dans cette triple direction scientifique, politique et artistique.

I

LE GÉOGRAPHE ROBERT

François Robert naquit le 3 février 1737, à Charme ou à Bézouotte (canton de Mirebeau, département de la Côte-d'Or). Les auteurs de la *Galerie Bourguignonne* se sont trompés en lui assignant comme lieu de naissance la Charmelle, près de Chalon-sur-Saône : c'est bien à Bézouotte, ou à Charme, petit hameau qui dépendait de la paroisse de Bézouotte, qu'il est né. Voici en effet l'acte de baptême (1) qu'on a bien voulu copier pour nous sur les registres de la paroisse de Bézouotte: « Le dimanche troisième février 1737 est venu au monde et a été baptisé François, fils du sieur Benoît Robert, fermier de Monsieur de Bauffremont, à Charme, et de Jeanne Pitois, sa légitime épouse, ayant eu pour parain Monsieur François Devevet, conseiller du roi, trésorier des fortifications de Bourgogne, et

(1) Communication de M. Ferdinand Rey, membre de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

pour maraine damoiselle Blaise Xavier, grand' mère, veuve du sieur Aime Pitois, marchand à Mirebeau, en presence dudit père. Ont signé : Maurice Raillard, recteur d'ecole, Etienne Thiard, marguiller, Geoffroy, curé, Devevet, F. Xavier. »

C'est sans doute la ressemblance qui existe entre les mots Charme et la Charmelle qui aura induit en erreur les auteurs si consciencieux de la *Galerie Bourguignonne*, mais l'acte authentique que nous produisons dissipe toute incertitude : c'est bien sur la paroisse de Bezouotte, et probablement a Charme, où etait située la ferme de son père, que naquit Robert.

On ne sait rien sur ses premières annees. Est-ce au collège des Godrans de Dijon, est-ce au collège de Chalon, qu'il fit ses premières études, on l'ignore absolument. Il est probable que la protection de la puissante maison de Bauffremont, à laquelle son père etait attaché en qualité de fermier, ne lui fut pas inutile : aussi bien il se montra toute sa vie reconnaissant du concours qu'on lui avait prèté, et c'est a un des membres de cette famille qu'il dediait en 1777 un de ses ouvrages les plus connus, la *Géographie naturelle, historique et raisonnée*. Ses premières études furent bonnes et solides, car nous le trouvons de très bonne heure professeur de philosophie et de mathématiques

au collège de Chalon-sur-Saône. Esprit vif et curieux, il ne resta étranger à aucune des questions scientifiques qui passionnaient alors les esprits, et, avec la hardiesse qu'excusait sa jeunesse, entra directement en relations avec les grands écrivains, qui nous consolaient de nos défaites par leurs livres et leurs découvertes.

En novembre 1823, l'archiviste de la Côte-d'Or, Joseph Boudot, annonçait que la Correspondance de Robert avec les principaux savants et avec les souverains de l'Europe allait bientôt être publiée. Cette promesse n'a jamais été tenue et ces précieuses lettres ont été dispersées (1). Nos recherches pour les retrouver n'ont pas abouti. On (2) nous avait pourtant signalé toute une série de lettres adressées à Robert par Buffon, par Necker, par Mirabeau, par Voltaire, par les princes de Bauffremont et de Gonzague, mais nous n'avons pu nous les procurer. C'est une perte à jamais regrettable pour l'histoire littéraire. Au moins les œuvres de Robert lui ont-elles survécu. Nous allons essayer d'en donner une rapide analyse.

C'est comme réformateur de l'enseignement

(1) François Robert n'eut qu'une fille. Elle épousa M. Martin, et eut de lui deux enfants : un fils mort célibataire et une fille mariée à un M. Allote ou Alliote, aujourd'hui fixé à Morez.

(2) Communication de M. Grigne, libraire, membre de la Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.

que Robert acquit sa première notoriété. Notre ancien camarade d'école normale, Frary, quand il composa son retentissant factum contre les lettres anciennes, ne se doutait certainement pas qu'il eût été devancé sur ce point par le savant provincial, dont nous essayons de reconstituer la biographie. Robert s'était en effet, et pour l'époque c'était une grande hardiesse, prononcé contre la prépondérance exagérée accordée à l'enseignement du grec et du latin. Voici ce que nous lisons dans l'ouvrage qu'il publia plus tard sur la Suisse (T. II, p. 390).

« Convaincu de l'insuffisance, de la barbarie même des études, auxquelles, par la méthode la plus insensée, nous condamnons la jeunesse, espoir de la nation, je publiai, vers ce temps, à Dijon, un plan d'études. — Je m'attendais bien qu'on ne pourrait se déterminer à abandonner le chemin frayé, les anciennes routines, mais je le donnai parce que de bonnes vues, qui ne fructifient point dans un temps, sont accueillies dans un autre; parce que de bonnes vues sont des semences de bien pour une autre période de temps, pour un autre siècle, si l'on veut, et que le bien est le bien en quelque temps qu'il se fasse. J'envoyai un exemplaire de cet ouvrage à M. de Voltaire; voici la réponse qu'il me fit :

Château de Ferney, par Genève, 23 février 1764.

Je vous remercie, Monsieur, et je vous félicite

de votre plan d'études. Il semble qu'autrefois les collèges n'étaient institués que pour faire des grimauds : vous ferez des gens de mérite. On n'apprenait que ce qu'il fallait oublier, et par votre méthode on apprendra ce qu'il faudra retenir le reste de sa vie. La vraie philosophie prendra la place des sophismes ridicules, et la physique n'en sera que meilleure en s'appuyant sur les expériences et les mathématiques plus que sur les systèmes. Newton a calculé le pouvoir de la gravitation, mais il n'a pas prétendu deviner ce que c'est que ce pouvoir. Descartes devinait tout, aussi n'a-t-il rien prouvé. Locke s'est contenté de montrer la marche et les bornes de l'entendement humain : malheur à ceux qui voudraient aller plus loin. Votre plan, Monsieur, est un service rendu à la patrie. Il faut espérer que les Français feront enfin de bonnes études, et qu'on y connaîtra même le droit public qui n'y a jamais été enseigné. Je souhaite que tous ces nouveaux secours forment de nouveaux génies. Je suis prêt de finir ma carrière, mais je me consolerai par l'espérance que la génération nouvelle vaudra mieux que celle que j'ai vue. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec tout l'estime que je vous dois, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE,
Gentilhomme ord. du Roy.

Voltaire pensait-il que les réformes réclamées par Robert étaient réellement indispensables ? Nous avons peine à le croire. S'il avait cru à la nécessité d'un changement complet dans les

méthodes scolaires, il serait souvent, et avec insistance, revenu sur ce sujet : or il n'a fait que l'effleurer. Robert au contraire fut sur ce point intraitable. Il ne cessa de protester contre ces « études barbares, et chargées encore de toute la rouille des siècles de ténèbres (1). » Si l'enseignement secondaire spécial, tant prôné de nos jours, eût alors existé, Robert en aurait été le défenseur résolu. « N'est-ce pas en effet, s'écriait-il, le comble de la déraison de pâlir, pendant une longue suite d'années, sur une langue qu'on finit par ne pas savoir, sur une langue qu'on ne lit pas, qu'on n'écrit pas, qu'on ne parle pas, dont on ne se sert pas le reste de sa vie, et qu'il serait même souvent du plus mauvais goût de paraître savoir ; » et il ajoutait, non sans quelque exagération : « Je veux que cette langue ne soit pas l'objet des études de tous ; je veux qu'elle existe chez un petit nombre de savants qui en conservent le dépôt, et chez qui elle soit ce que sont les antiques chez les curieux et les antiquaires. Je veux enfin que cette étude, fardeau démontré inutile, n'enlève pas tant de bras précieux à l'agriculture, aux arts, au commerce, et cesse ainsi d'énerver l'état en même temps que les individus. »

Malgré son éloquence et ses protestations,

(1) *Géographie de la Suisse*, t. II, p. 156.

Robert ne réussit pas à provoquer la moindre réforme. L'enseignement était alors confié à des congrégations ou à des corporations, dont les membres étaient trop intéressés à défendre le statu quo, pour permettre la moindre infraction à leurs méthodes routinières. Ils organisèrent contre leur adversaire la conspiration du silence, et ils réussirent si complètement à entraver les projets de Robert qu'ils anéantirent jusqu'au fameux plan d'études, qu'admirait tant Voltaire. Malgré nos recherches dans la ville même où fut publié le plan, et dans beaucoup d'autres endroits, nous n'avons pu nous en procurer un seul exemplaire, et nous sommes réduits à l'admirer sur la foi de Voltaire.

Au moins Robert essaya-t-il de démontrer par son propre exemple que le grec et le latin ne devaient pas constituer l'objet principal des études de la jeunesse. Il aurait voulu que cette place d'honneur appartînt à une science alors bien négligée, et qui l'est encore trop de nos jours, car il en est peu d'aussi utiles, et qui pourtant, par une aberration singulière, ait été si peu l'objet des faveurs gouvernementales, la géographie. Il s'occupa donc de rédiger des traités élémentaires de géographie à l'usage des jeunes gens et des traités plus complets à l'usage des gens du monde. De là toute une série de livres, dont quelques-uns jouirent en leur temps

d'une grande réputation, et qu'il importe de passer en revue.

Le premier ouvrage de longue haleine composé par Robert fut une *Géographie universelle à l'usage des collèges*, par M. Robert, professeur de philosophie et de mathématiques au collège de Chalon-sur-Saône, 2 volumes in-18, Paris, Saillant, 1767. Cette géographie devint classique, et de nombreuses éditions en attestèrent le réel succès (1). Il se peut qu'elle fût en progrès sur les autres géographies élémentaires alors en circulation, mais comme elle nous semblerait aujourd'hui médiocre, et quels progrès n'avons-nous pas faits en matière pédagogique! Robert fait consister toute la géographie dans une aride nomenclature. Plus on entassera dans sa mémoire de noms propres, plus vite on arrivera à posséder la science géographique. Aucune vue d'ensemble. Aucune impression

(1) On la réimprimait encore en 1802. Voir lettre inédite de Robert au libraire Genetz (Mirebeau, 18 décembre 1802) : « Quoique le ciel paraisse s'obscurcir, je suis néanmoins décidé à m'occuper de votre Géographie Elémentaire, et cela immédiatement après l'examen et le renvoi de l'exemplaire que vous m'avez fait passer, et qui serait déjà là si je ne l'eusse reçu à la veille de mon départ pour Dijon, d'où je vous en ferai le renvoi avant de retourner à ma campagne. » Nous avons retrouvé jusqu'à treize éditions de cet ouvrage, et nous ne sommes pas certain de ne pas avoir été incomplet dans nos recherches. La treizième édition est de 1827 (un vol. in-12, avec 7 cartes. Paris, Marie Nyon).

générale. La géographie physique est entièrement sacrifiée à la description des villes ou à l'énumération des localités prétendues historiques. Robert va jusqu'à préconiser la singulière méthode qui consiste, soi-disant pour alléger le travail, à réduire toute la géographie en vers techniques, et quels vers !

> Dans la France comptez trente-un gouvernements,
> Dix-neuf sont au circuit, douze sont au-dedans.

Voici la description de la Bourgogne et du Lyonnais :

> Dijon, Beaune en Bourgogne, Auxerre, Autun, Chalon,
> La Bresse et Bourg, Belley, Dombes principauté.
> Qui renferme Trévoux, au Lyonnais Lyon,
> Villefranche, Beaujeu, Roanne et Montbrison.

Voici maintenant les vers destinés à fixer dans les esprits le nom des principaux cours d'eau français :

> La Seine reçoit l'Oise, et la Marne, et l'Yonne,
> Le Rhône, la Durance, Ain, Isère et la Saône,
> La Loire, Indre, Allier, Cher, et Loir ; en Gascogne
> La Garonne et le Tarn, le Lot et la Dordogne.

Rien ne peut excuser de pareils alexandrins, rien que l'absolue naïveté des raisons apportées par Robert à l'appui de sa méthode. « Je n'ai plus qu'une chose à dire en faveur de la méthode des vers artificiels, c'est qu'elle était en usage au collège de Louis-le-Grand, où s'élevait

la première noblesse de France, et où les maîtres s'appliquèrent avec un soin tout particulier à lui alléger le travail. »

Signalons pourtant une certaine curiosité d'esprit, bien rare alors dans les ouvrages de cette nature. Ainsi Robert énumère les tombes des personnages illustres à Paris ; il appelle l'attention sur les antiquités romaines de Besançon et de Saint-Claude, il donne le testament du duc Robert II de Bourgogne en 1297. On trouve même chez lui, bien que fort exagérée, la note admirative pour les beautés de la nature: « Non loin de Saint-Claude est la montagne de Mijoug, du haut de laquelle on jouit de la plus belle perspective peut-être qu'on puisse rencontrer sur la surface de la terre. »

En résumé, malgré sa réputation, le livre de Robert est au-dessous du médiocre, et vraiment il fallait, en l'an de grâce 1767, bien peu de talent et d'originalité pour se faire un nom !

Dix ans plus tard, en 1777, Robert publiait un nouveau livre de géographie, plus complet assurément, mais tout aussi médiocre. Il est intitulé: *Géographie* (1) *naturelle, historique, politique et raisonnée suivie d'un traité de la sphère, avec l'exposition des différents systèmes du monde.* 3 vol. in-8. Paris, Desnos, 1777. L'ouvrage est

(1) La seconde édition fut publiée à Paris (1801, un vol. in-12).

This section
patron wants

Listenois, vice-
ı le plus frappé
les honneurs de
nce à peu près
que. Tous les
en trois pages
maltraitées : on
gnes (I, 248-9) :
la France sont
nnes, le mont
t de Vosge. »
indication. Pas
des chaînes, à
ce des monta-
; et les produc-
't ne parle pas
ni la Beauce,
ı mot, aucune
ude s'impose,
ıie française.
gulier. Ainsi
sont interca-
!47). La géo-
défectueuse

... géographie physique. Elle est même très arriérée. Le Labrador n'est-il pas encore nommé Estotiland (III, 120), tout comme au temps où les frères Zeni composaient au XIV[e] siècle la carte de leurs voyages si contestés ?

Quant au *Traité de la Sphère*, c'est un simple traité de géographie mathématique avec indication des méthodes à suivre pour trouver la longitude et la latitude d'un lieu, explication du calendrier, etc. ; mais l'exposition des systèmes anciens est fort négligée. Rien d'original, rien de saillant. Nous sommes encore en pleine médiocrité. Le *Traité de la Sphère* fut cependant très goûté par les contemporains, car on le réimprima à part, et il eut plusieurs éditions : *Traité de la Sphère avec l'exposition des différents systèmes astronomiques du monde*, par Robert, ancien professeur de philosophie au collège de Chalon-sur-Saône, 1 vol. in-8. Paris, Desnos, 1777.

Nous serons moins sévère dans notre appréciation d'un troisième ouvrage géographique de Robert, publié en 1789, et intitulé (1) : *Voyage dans les treize cantons suisses, les Grisons, le Valais et autres peuples ou états alliés ou sujet des Suisses*. 2 vol. in-8. Paris, Hôtel d'Aubeterre, 1789. Ce livre est à vrai dire la première description raisonnée et scientifique de la Suisse, et ce qui lui donne une saveur toute particulière, c'est qu'il a été composé *con amore*. Robert a été comme grisé par la montagne, et on pourrait le considérer comme le premier de nos alpinistes, non point par la

(1) Ce livre fut traduit en allemand et imprimé à Berne.

hardiesse de ses ascensions, car, à vrai dire, il n'en fit aucune, et ne mentionne même pas l'Oberland, mais à cause du ton d'émotion sincère avec lequel il parle toujours des beautés alpestres. Qu'on lise par exemple sa description des glaciers du Grindelwald (II,23), du Saint-Gothard (I, 307), du mont Blanc (II, 291), ou sa course à Valorbe (II, 70), et on sera convaincu de la sincérité de ses impressions. Elle est d'autant plus à noter qu'une pareille sincérité était alors bien rare. On ne croyait pas encore à la montagne. On préférait aux merveilles de la nature les chefs-d'œuvre de l'art. Aussi Robert émettait-il un véritable paradoxe, quand il écrivait que la Suisse était supérieure à l'Italie « par le spectacle sublime que présentent les hautes Alpes et par les merveilles qu'y prodigue à chaque pas la nature. Elle l'emporte par les impressions profondes que causent, sur l'âme du voyageur, ces tableaux inattendus, la grandeur effrayante et majestueuse de ces rocs, dont le front, couronné de glaces éternelles, se cache dans les nues, et dont les masses imposantes, aussi anciennes que le monde, ont préexisté et survécu aux grandes catastrophes de notre globe. »

Robert ne se contentait pas d'admirer : il essayait d'expliquer. On lui doit une théorie sur la dénivellation des montagnes (I, 256). Il a également parlé des plissements parallèles du Jura

I, 23). C'est donc par ce mélange d'impressions sincères et de recherches scientifiques, qui forme comme la caractéristique de notre époque, que se recommande à notre attention le livre de Robert. Ce n'est pas à dire que tout soit à louer dans cet ouvrage. Nous goûtons peu les déclamations sentimentales en l'honneur de Rousseau (II, 360). Nous aurions volontiers sacrifié les éloges de Necker (1), et une digression sur l'étude du latin, à propos de l'absence d'un collège à Lausanne, mais ce sont des taches légères, et on comprend que les contemporains aient rendu justice à ce livre qui ne ressemblait pas aux banales descriptions en honneur sur la matière. Robert se montrait par là réellement innovateur. Il créait pour ainsi dire un genre nouveau.

Ce n'est pas seulement en France que le *Voyage en Suisse* fut bien accueilli. Robert avait distribué un certain nombre d'exemplaires du livre aux personnes dont il désirait l'approbation. Le hasard des temps a conservé deux des réponses qu'il reçut à cette occasion. Le prince

(1) M. et Mme Necker n'étaient pourtant pas insensibles aux éloges de Robert. On a conservé une lettre de Mme Necker adressée à Robert pour le remercier de l'envoi de son livre. « Un seul exemplaire nous suffira, écrivait-elle, car M. Necker et moi nous n'avons qu'une seule bibliothèque, et, quand nous en aurions deux, ce livre seul devrait nous appartenir en commun, puisqu'il contient à la fois l'image des qualités de l'un et de la tendresse de l'autre. » — Charavay, *Revue des autographes*, novembre 1895.

évêque de Bâle et Porrentruy, lui écrivait, le 5 juin 1779 :

J'ai reçu (1), Monsieur, avec toute la reconnaissance possible, l'ouvrage que le P. Gouvier m'a remis de votre part. Je me fais un plaisir d'avance de le lire et d'y trouver les connaissances que vous avez acquises par l'application et les peines que vous avez prises. Si j'ai été charmé de vous accueillir lors de votre passage ici, soyez assuré que je n'ai pas moins de satisfaction de vous renouveler l'expression des sentiments distingués avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRÉDÉRIC.

Ces divers ouvrages avaient mis Robert en relief : Il fut prié de collaborer à la *Grande Encyclopédie méthodique* que rédigeait alors une société de savants et d'hommes de lettres. On le chargea de la géographie moderne. Bien qu'il ait eu comme collaborateurs Mentelle, alors historiographe du comte d'Artois, et professeur émérite à l'école royale militaire, Masson de Morvilliers, avocat au Parlement, et Bonne pour la rédaction des cartes, Robert est le principal auteur des trois gros volumes in-4 que publia de 1787 à 1788 l'éditeur Panckoucke. Il donna

(1) La lettre originale appartient à M. Dietsch, de Dijon, qui nous a autorisé à la reproduire.

[illegible] en Provence il rappelle le souvenir du poète Tristan l'Hermite et rapporte la [illegible] épigramme lancée contre lui par le maître des requêtes Montmot. Par cette heureuse alliance de la science et de la critique littéraire et artistique, Robert a esquivé la monotonie et donné à un ouvrage d'ordinaire fort aride l'attrait de l'originalité. Il a même parfois appelé la poésie à son aide, et, certes, dans un sujet qui prêtait peu, car c'est surtout aux articles qui traitent de la géographie mathématique qu'il a réservé ses inspirations poétiques. Voici, pour donner une

idée de son talent en ce genre, comment à l'article zone il parle du soir.

Le Dieu qui doroit nos campagnes
Va se dérober à nos yeux.
Il fuit, et son char radieux
Ne dore plus que les montagnes.
Les nymphes sortent des forêts
Le front couronné d'amaranthes.
Un air plus doux, un vent plus frais
Raniment les roses mourantes.
Et descendant du haut des monts
Les bergères plus vigilantes
Rassemblent leurs brebis bêlantes
Qui s'égaraient dans les vallons.

Pour se conformer au goût de l'époque, Robert ne s'est pas privé des déclamations sentimentales à la Rousseau. Rien aujourd'hui ne nous paraît plus faux et plus convenu : mais les contemporains de Robert appréciaient fort ces jeux d'esprit, et c'était pour leur plaire que, par exemple à propos des froids polaires, l'auteur du dictionnaire écrivait les lignes suivantes : « Ah ! que les licencieux et les orgueilleux qui vivent dans la puissance et l'abondance réfléchissent à ces malheurs : Ceux qui nagent dans la volupté ne pensent pas, tandis qu'ils se plongent dans les plaisirs, combien il en est qui éprouvent les douleurs de la mort et les différents maux de la vie ; combien versent leur sang dans des disputes honteuses entre l'homme et l'homme ; combien languissent dans le besoin et dans l'obscurité

des prisons ; combien mangent le pain amer de la misère et boivent le calice de la douleur. »

A ces phrases larmoyantes qui ne répondent à rien, combien nous préférons les scrupules d'exactitude avec lesquels Robert ajoute à ses trois volumes un fort supplément de 73 pages, où il rectifie ses erreurs, ajoute ou retranche, donne par exemple des détails fort précis sur le tremblement de terre de la Calabre en 1783, et sur les Ordonnances réformatrices de Louis XVI. C'est justement ce mélange de déclamations et de faits précis, de phrases à effet et de renseignements spéciaux qui donne au travail de Robert une saveur tout à fait originale. Il s'est montré l'homme de son temps et, bien qu'on l'ignore communément, on peut en toute confiance recourir à son travail pour un grand nombre de renseignements artistiques, littéraires ou scientifiques, qu'on ne trouverait pas ailleurs.

Robert avait beaucoup voyagé pour rassembler les éléments de son dictionnaire. Nous ne possédons par malheur aucun détail sur ses voyages. Nous savons seulement, car on en trouve la preuve pour ainsi dire à chaque page de son travail qu'il avait, dans ses courses à travers l'Europe, ramassé des notes nombreuses, dont il devait faire profiter ses lecteurs. Nous savons en outre qu'il voyagea de préférence

dans l'Europe Centrale, surtout en Suisse et en Allemagne. C'est sans doute dans un de ces voyages qu'il se lia avec divers Prussiens, et particulièrement avec le ministre de Prusse Hertzberg (1), un des auteurs du premier partage de la Pologne, le signataire du traité de Teschen, le futur négociateur du traité de Reichembach. C'est Hetzberg qui lui valut une distinction alors fort recherchée, le titre de membre de l'Académie de Berlin. Robert lui avait envoyé deux exemplaires de son livre:

J'ai reçu il y a quelques semaines, lui répondit le ministre, vos deux lettres (2) du 8 novembre et du 10 décembre, avec les deux exemplaires de votre ouvrage sur la Suisse, que je trouve à mon particulier écrit avec des yeux d'un homme d'état, de cosmographe et de physicien et dont la lecture m'a fait un plaisir singulier. J'en ai aussi présenté

(1) Voici un fragment de lettre adressée par le ministre au géographe qui semble indiquer que leurs rapports étaient assez suivis. « Je n'ai pas encore pu faire publier mon discours académique sur le gouvernement Prussien, parce que le temps m'en a manqué pour y mettre encore la dernière main. Je suis dans une situation que personne ne connaît au dehors, étant obligé de faire les fonctions de ministre secrétaire d'état et en quelque sorte de commis, dans un temps où la Prusse prend une grande part à toutes les affaires de l'Europe. Je vous suis fort obligé des soins que vous avez pris pour faire connaître mon recueil d'écrits publics, et je ne cesserai d'être avec une estime particulière votre très humble et très obéissant serviteur. » 30 janvier 1790.

(2) La lettre originale appartient à M. Fourier, de Dijon, qui nous l'a gracieusement communiquée.

un exemplaire au Roy. S. M. en a été très satisfaite, et m'a chargé de vous en faire ses remerciements. Elle a aussi agréé sur mon rapport que vous soyez élu membre externe de l'Académie, ce qui a été fait par unanimité dans une assemblée particulière, et j'ai annoncé cette élection avant-hier dans une assemblée publique de l'Académie. Vous la trouverez bientôt dans les gazettes de Berlin et de Clèves. Je vous enverrai le diplôme (1) d'Académicien par la première occasion de quelque courrier qui se présentera. J'ai été très charmé d'avoir pu vous faire rendre ce témoignage public de l'estime du Roy et de notre Académie pour votre personne.

Ce n'était pas alors un honneur vulgaire que de faire partie d'une académie, et surtout de l'académie de Berlin, que recommandait la mémoire, encore si populaire, de l'ami de Voltaire, du roi philosophe Frédéric II. Robert se montra

(1) Le diplôme dont parlait Hertzberg parvint à son adresse. Il a été conservé. Nous l'avons tenu entre nos mains. Voici quelle est sa rédaction : Auspiciis Serenissimi ac potentissimi Frederici Guillelmi II, Regis Boruss, Elect. Brandemb., Duc Supr. Siles., etc., Regiæ Scient. et Litt. Acad. Boruss. Protectoris Clementissimi Virum illustrissimum, suisque titulis condecorandum, D. Franciscum Robertum, geographum regis Francorum, in regiam nostram Academiam, hoc diplomate suscipimus ; eumque honore, privilegiis et beneficiis Academicorum ordini concessis rite ornamus. Cujus rei, ut plena fides exsistat, ex decreto Academiæ in acta relato, hasce litteras sigillo publico subscriptione solita munitas expediri jussimus. Berolini die 25 septembris, anno 1789. Le sceau, annexé au diplôme figure un aigle volant vers les étoiles avec cette devise : Cognata ad sidera tendens.

toute sa vie fort honoré de cette preuve d'estime, à laquelle il fut d'autant plus sensible qu'il ne l'avait pas sollicitée.

Un autre corps savant, de haute réputation scientifique, tint à honneur de compter Robert au nombre de ses correspondants. Ce fut sur la recommandation expresse du cardinal de Bernis (1), notre ambassadeur à Rome, et sur la désignation du grand astronome Lalande, que l'Institut de Bologne le choisit comme membre étranger. Voici la lettre (2) très flatteuse que lui adressa, pour lui notifier sa nomination, le secrétaire perpétuel de l'Institut, Cantezzani :

L'Académie de l'Institut s'étant assemblée aujourd'hui pour remplir trois places d'académiciens étrangers, j'ai eu l'honneur de lui présenter les témoignages rendus à votre mérite par un personnage aussi respectable que monseigneur le cardinal de Bernis et par un académicien aussi cher et aussi honorable que M. de Lalande. Nonobstant la liste nombreuse d'étrangers qu'elle avait en vue

(1) Comme preuve des bonnes relations qui existaient entre Robert et le cardinal de Bernis, qu'on nous permette de citer le billet suivant qui nous a été communiqué par notre collègue, M. Dietsch : « Si M. Robert veut bien prendre la peine de faire à l'évêque de Senlis l'honneur de passer chez lui, demain lundi, vers les six heures du soir, il lui communiquera une lettre de M. le cardinal de Bernis. — Paris, ce dimanche 27 juin — A Monsieur, Monsieur Robert, géographe du Roy, rue Saint-Dominique, près la rue d'Enfer. »

(2) Cette lettre nous a été communiquée par M. Dietsch, de Dijon.

de longtemps, elle n'a pas hésité un moment à saisir l'occasion de marquer à ce sujet son empressement, et d'orner son catalogue d'un nom aussi illustre que le vôtre. C'est ce que l'Académie m'a chargé de vous annoncer en vous priant, Monsieur, de vouloir bien agréer cette agrégation faite du consentement unanime de tous les Académiciens et la regarder comme un hommage bien juste prêté au talent et au mérite qui vous distinguent. Je suis charmé, Monsieur, d'avoir l'occasion de vous marquer en mon particulier les sentiments d'estime et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obligeant serviteur...

Bologne, 10 juillet 1790.

Robert n'oublia jamais que deux des corps savants les plus estimés de l'Europe l'avaient honoré de leurs suffrages, et il conserva toujours des relations amicales avec ses collègues de Berlin et de Bologne. Le ministre Hertzberg resta son ami, et lui témoigna en toute circonstance un vif intérêt. Il lui adressa même plusieurs lettres, dont une fort curieuse, où il lui explique les causes de sa retraite, et qui n'est pas sans intérêt pour la politique générale de l'Europe. Aussi ne croyons-nous pas inutile de la publier (1) dans son intégralité :

Il y a longtemps que je n'ai pas eu de vos nouvelles, surtout depuis la Révolution. J'espère pourtant que vous êtes encore en vie et dans une

(1) Lettre appartenant à M. Fourier de Dijon.

bonne situation. Vous aurés appris par la voix publique que j'ai quitté le ministère prussien et que je n'ai retenu que la curatèle de l'Académie des Sciences, la direction de la culture de la soie nationale et l'usage des archives, pour employer le reste de ma vie à écrire une histoire vraie et pragmatique de Frédéric II. Je doute que vous en sentiés la véritable raison. C'est qu'on a engagé le Roi à abandonner le système politique de Frédéric II et à s'allier étroitement avec la cour de Vienne. Comme on savoit que je désapprouverois ce système, le regardant comme préjudiciable et même destructif pour la Prusse, qui moyennant cela descend de la première dans la troisième classe des puissances, on a commencé à m'adjoindre deux ministres de cabinet, et on ma (sic) tellement aliéné la confiance du Roi et fait des choses si contraires à mes principes que j'ai cru mieux faire (sic) de demander mon congé du département des affaires étrangères, et résigner mes apointements et de me borner aux objets susdits. Si vous connoissés le prince de Gonzague qui demeure à Paris, vous pourrés lui demander plus de particularités, que je lui ai fait parvenir, et il vous les communiquera bien en vous faisant voir cette lettre. Vous pourrés aussi en apprendre une partie de M. le Major de Lauthier, officier françois, qui vous remettra cette lettre avec un exemplaire de mes derniers trois discours académiques, dont le dernier traite des révolutions. Vous sentirés bien que je n'ai pas voulu traiter cette matière que historiquement sans m'ouvrir d'une manière trop décidée sur votre révolution française, quoique un

de mes amis d'ici se soit avisé de faire mettre dans une gazette de Paris, que par mon dernier discours je m'étois révélé comme un propagandiste décidé. Vous en jugerés par la lecture de mon dernier discours académique et par les deux précédents, qui doivent prouver que je suis porté pour une monarchie modérée.

Je ne doute pas qu'on aura beaucoup critiqué la politique de la cour de Berlin, surtout pendant les deux dernières années; mais ce n'est pas ma faute. C'est que mes envieux ont renversé et fait échouer mes meilleurs plans qui étaient faciles et justes, et auraient mis la monarchie Prussienne à la tête de l'Europe. Vous en trouverés de bons aperçus dans le troisième tome de mes écrits publics, qui paroitra bientôt, et dont je tacherai de vous faire parvenir un exemplaire.

Je me porte parfaitement bien dans un âge de 66 ans et je souhaite que vous en fassiez autant. Je ne cesserai pas d'être avec une considération particulière, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HERTZBERG.

Berlin, le 22me novembre 1791.

Apostille. Est-ce que vous avés épousé une demoiselle Keraglio? On m'écrit de Paris: demoiselle Keraglio, aujourd'hui Madame Robert, amie de la baronne d'Adler, etc.

Malgré les causes de dissentiment, hélas trop

nombreuses qui séparèrent la Prusse de la France au commencement du XIXᵉ siècle, Robert tint à honneur de conserver des relations d'amitié ou tout au moins de courtoisie avec ses collègues de l'académie de Berlin. Il leur envoya régulièrement tous ses ouvrages, et les secrétaires de l'académie lui en accusèrent réception avec empressement ; on a conservé deux des lettres échangées à ce sujet. Elles m'ont été communiquées par notre collègue M. Dietsch. Dans la première, datée de Berlin, le 18 juillet 1796, le secrétaire perpétuel de l'académie, Forroy (1), remerciait Robert de l'envoi de quelques ouvrages: « Votre lettre du 16 juin a été présentée à l'Académie le 30, et lui a rappelé avec plaisir et intérêt un de ses membres, du choix duquel elle s'est toujours applaudie, et pour l'existence politique duquel elle avait plus d'une fois tremblé, dans les temps de vandalisme et d'anarchie qui ont déchiré la France civile et littéraire. Vous nous donnez, Monsieur, un nouveau signe de vie, et de nouvelles preuves de votre activité et de vos travaux.

L'Académie recevra avec reconnaissance et avec distinction l'ouvrage que vous lui offrez et qui, sortant des mains de l'auteur du voyage de la Suisse, fera d'un traité de géographie sec et

(1) Cette lettre est adressée à M. Robert, géographe de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Berlin. Paris, rue de Grenelle, Maison de Parthemont.

monotone un itinéraire intéressant. » — Forroy lui apprenait ensuite que le comte Hertzerg, qui venait de mourir, n'avait pas composé la vie, promise par lui, de Frédéric II; il le raillait doucement sur les prétentions politiques de son ami le prince de Gonzague, et terminait « en le priant d'agréer, avec les remerciements et le tendre souvenir de l'Académie, l'assurance de ses sentiments personnels de considération et de dévouement. »

La seconde lettre fut adressée à Robert par Frolloy, secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin pour la section des mathématiques. La voici :

Berlin, le 30 octobre 1818.

MONSIEUR,

Ce n'est pas un devoir des hommes de lettres associés à l'Académie de présenter leurs ouvrages à ce corps, et l'Académie ne peut pas indiquer des voies pour les envoyer, mais, puisque vous avez pris déjà la peine de vous adresser au ministre de sa Majesté Prussienne pour en chercher et que l'Académie reçoit les ouvrages qui lui sont offerts par les auteurs, j'ai prié Monsieur d'Oelsner, conseiller de légation de sa Majesté Prussienne, de vouloir bien les recevoir de votre part. Veuillez donc les faire remettre chez lui (Passage du Cendrier, n° 28), si vous tenez, Monsieur, à ce qu'ils parviennent à l'Académie. Monsieur d'Oelsner aura la complaisance de les faire expédier et l'Académie

recevra sans doute avec plaisir l'ouvrage de votre part, Monsieur, dont vous aurez enrichi la géographie, comme votre nom est connu à tous ceux qui la cultivent.

Agréez l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

FROLLOY,
Secrét. perp. de l'Ac. de Berlin
pour la classe des mathém.

M. Robert, géographe ordinaire du roi, rue de l'Abbaye, n° 12. »

L'Institut de Bologne resta également en relations suivies avec notre compatriote. Voici une lettre à lui adressée par son correspondant (1) habituel, le secrétaire Sébastiani Cantezzani. Elle est datée du 25 novembre 1796. Robert se trouvait alors à Paris. Il avait d'abord logé, comme l'indique la suscription de la lettre, dans la rue de Grenelle, maison de Parthemont, mais il venait de changer de domicile, et la poste lui avait renvoyé la lettre de Cantezzani à sa nouvelle adresse, rue du Colombier 1338.

MONSIEUR,

Les vacances de l'Académie avaient déjà commencé lorsque j'ai reçu le paquet qui contenait votre second mémoire et la lettre du 18 juin. Je n'ai donc pu en faire le présent à l'Académie qu'à

(1) Lettre communiquée par M. Diestch.

sa rentrée. C'est pour cela, Monsieur, que j'ai différé jusqu'ici à vous en faire les remercîments les plus vifs de la part de l'Académie.

Elle est très sensible aux bontées (*sic*) que vous lui témoignez, et se félicite d'avoir en son sein un sujet qui aux talens qu'elle admire en vos ouvrages sait joindre des qualités de cœur aussi humaines et bienfaisantes, que celles que vous avez fait paraître pendant votre administration du département de la Côte-d'Or.

J'espère que vous aurez reçu en son temps la lettre que je vous adressai le 14 juin passé par commission de l'Académie, lorsque je lui eus présenté votre premier mémoire. J'avais prié le citoyen Louis Savidi de vous prévenir sur le retard de la réponse que je vous fais maintenant; mais je ne sais pas s'il a eu l'heureux hasard de vous trouver. C'est un des membres de notre Institut, et son nom est célèbre par les pièces lyriques d'un genre nouveau qu'il a publié (*sic*) et par ses *Annales de Bologne* qui n'ont rien à envier aux *Annales* de Tacite. Si vous avez occasion de le voir, je vous prie de lui rappeler mon respect. L'Académie attend avec impatience votre dictionnaire géographique, et souhaite le moment où la paix redonne à la France et à l'Italie cette tranquillité dont le progrès des sciences et des arts ne peut se passer.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments d'estime et de respect, Monsieur, etc.

Sébastien CAUTEZZANI
Secrétaire de l'Institut.

Bologne, ce 25 novembre 1796.

Ce n'est pas à l'étranger seulement que Robert recueillait des témoignages d'estime. Dès l'année 1795 la Convention l'avait porté sur la liste des gens de lettres auxquels elle accordait des secours, pour les récompenser de leurs travaux et de leurs découvertes. Lakanal avait même informé Robert, par une lettre en date du 30 pluviôse an III, que la pension serait pour lui de 1,500 francs. Le décret du 27 germinal an III convertit en loi cet arrêté, mais par suite d'une erreur administrative dont il ne serait que trop facile de citer des exemples analogues, et cela dans un pays aussi administré que le nôtre, la pension fut payée à la veuve de Didier Robert de Vaugondy, également géographe ou plutôt cartographe très estimable, mort depuis neuf ans. La veuve ne réclama pas. Robert, autorisé par la lettre de Lakanal, adressa une pétition (1) au comité d'instruction publique pour obtenir le rappel en sa faveur de la pension votée. Il établissait ses titres sur « quinze années de sa vie employées à des voyages à ses frais pour les progrès et l'avancement de la géographie ; sur des ouvrages philosophiques traduits en diverses langues, et nourris de maximes utiles à l'humanité, qui ont pour leur part préparé, mûri et amené l'époque de la révolution. » Ajoutons,

(1) Une brochure in-8, 8 pages.

[illegible] l'administration [illegible] dans la mesure [illegible] plus tard.

Voici en effet la lettre (1) adressée à ce sujet le 14 [illegible] an VI [illegible] par le ministre des finances Ramel aux commissaires de la Trésorerie nationale : « Le citoyen Robert, géographe, a obtenu, citoyens commissaires, une pension sur l'état en considération des découvertes utiles qu'il a faites par lui-même dans différentes parties du globe, et comme encouragement pour les travaux qu'il a entrepris et qui doivent perfectionner cette branche intéressante des sciences. Il réclame aujourd'hui les arrérages échus de cette pension, dont le paiement le mettra à même de publier différents ouvrages qui sont retardés par le défaut des moyens pécuniaires de l'auteur. La protection que le gouvernement doit aux lettres et aux arts sont *(sic)* des motifs puissants pour accélérer autant que possible l'acquit des sommes dont l'emploi doit être utile aux sciences. Je vous invite, citoyens commissaires, à prendre en considération la demande du citoyen Robert et à faire payer ce qui peut lui être dû sur le premier semestre, de l'an V et même sur le deuxième semestre dans le cas où le premier aurait été acquitté. »

(1) Lettre communiquée par M. Fourier de Dijon.

Ainsi que le reconnaissait le ministre des finances. Robert avait en effet tourné son activité sur des sujets multiples. Les ballons, ou plutôt les montgolfières venaient d'êtres découverts, et déjà on s'était appliqué à trouver l'art de les diriger. L'Académie de Lyon, sur la proposition de Flesselles, intendant de la généralité, et du marquis de Saint-Vincent, avait proposé un prix extraordinaire « à celui qui indiquerait la manière la plus sûre, la moins dispendieuse et la plus efficace de diriger à volonté les machines aréostatiques. » Robert se mit à l'œuvre, et, avec une désinvolture digne du sujet qui l'inspirait, trouva tout de suite la méthode réclamée. Il rédigea donc son mémoire (1) et s'empressa de l'envoyer à l'Académie de Lyon. Il proposait d'appliquer à la montgolfière l'éolipyle déjà connu depuis longtemps ; à la poupe de la montgolfière seraient adaptés trois vases de cuivre remplis d'eau et trois fourneaux destinés à convertir cette eau en vapeur quand on veut aller à l'orient, on n'a qu'à suspendre le feu du même côté, aussitôt augmentera l'action de l'éolipyle. De même pour l'occident ; s'agit-il de retourner sur ses pas, on ne mettra en mouvement qu'une seule

(1) *Mémoire présenté à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon sur la manière la plus sûre, la moins dispendieuse et la plus efficace de diriger les machines aérostatiques*, 1 vol. in-8. Dijon, Capel, 2 janvier 1784.

des trois machines, qui décrira aussitôt un mouvement circulaire, etc. Robert n'avait oublié que les moyens pratiques d'avoir à sa disposition de l'eau pour la convertir en vapeur, et surtout de prévenir un incendie par suite de la présence de ces trois fourneaux allumés. Aussi les mauvais plaisants eurent-ils beau jeu à se moquer de sa prétendue invention. Nous avons eu entre les mains une chanson composée à cette occasion par un de ces nombreux auteurs de couplets satiriques, dont la Bourgogne n'a jamais manqué. Elle est intitulée *Dialogue entre un matelot aérien et un matelot marin sur le départ du ballon*. On nous permettra de ne citer qu'un couplet de cette rhapsodie, dont le seul mérite est d'avoir été inspirée par un événement tout local (1).

Tu sais qu'un géographe habile
D'un Eolipyle
Veut qu'on fasse essai
Et répond du succès.
C'est un secret, comme de sa physique
Qui toujours s'applique
A donner ses soins
Dans nos pressants besoins.

On ne sait si l'Académie de Lyon goûta le pro-

(1) Manuscrit Clément-Janin, n° 159. Recueil de chansons locales. Ce manuscrit nous a été communiqué par le fils de notre regretté collègue, M. Noël Clément-Janin.

jet de Robert ni si elle lui attribua le prix proposé. En tous cas notre compatriote fut mieux inspiré quand il tourna son activité vers des spéculations moins hypothétiques.

Partisan des nouveautés dans les sciences physiques, Robert, par une singulière contradiction, ne goûtait pas les innovations dans les mathématiques, Il se montra toute sa vie l'adversaire résolu du système métrique. Le 20 fructidor an VIII, il lançait même un véritable factum (1) contre le mètre, le kilomètre, et le gramme, mais, il faut bien le reconnaître, ses arguments ne portent pas: ce *telum imbelle sine ictu* ne frappa que celui qui l'avait lancé, et le système métrique a triomphé sans peine de cette opposition presque puérile.

Robert fut plus heureux dans sa petite guerre contre le calendrier républicain. Bien qu'il ne s'abusât pas sur les imperfections du calendrier grégorien, il trouvait que la Convention avait fait fausse route en décrétant l'adoption du Calendrier dit républicain. Il ne se contenta pas de poursuivre de ses mordantes railleries les nouvelles appellations, il voulut contribuer à les faire disparaître, et composa un mémoire (2) qu'il intitula : *Dans la régénération politique de la France,*

(1) Sur le nouveau système métrique, 1 broch. in-8, 20 fructidor an VIII.

(2) 1 broch. in-8. Dijon, 4 nivôse an VIII.

[illegible] de laisser subsister la division en[illegible]nement? Il n'est pas de peine à démontrer qu'il contrariait les opérations financières et ne concordait pas avec les époques de la récolte, de telle sorte qu'on pouvait avoir telle année, aux mois correspondants à septembre et octobre, deux récoltes de vin et l'année suivante pas une. En outre les jours complémentaires détruisaient la similitude du retour des quatre saisons, et prêtaient à des contestations sans fin sur toutes les conventions faites au mois. Les dénominations de ces mois étaient inexactes et mensongères. Personne n'avait accepté la fixation des jours de repos au décadi, et la nécessité s'imposait d'observer le dimanche. Robert concluait en demandant le retour pur et simple aux anciens usages : « De tels moyens sont indignes de vous, ajoutait-il, indignes de la nation faite pour aspirer à être la première nation du monde. Ressuscitez la morale sans laquelle il n'y aura jamais ni ordre, ni tranquillité, mais souvenez-vous que le peuple ne reçoit la morale que par la religion. » On sait en effet que le calendrier républicain fut jugé par les plus éminents astronomes français de l'époque (1), Laplace, Delambre, Lalande, Lagrange,

(1) Tonsini de Quarenghi, *Influence du Calendrier Républicain* (Nouvelle Revue, 1888). — Richard, *Traité de la Sphère et du Calendrier*, 1806. — Laplace, *Exposition du système du monde*. — *Du temps et de sa mesure*. — Delambre, *Astronomie théorique et pratique*, 1814.

Prony, Legendre, comme une œuvre hâtive, isolant la France du reste du monde, et formant un obstacle à l'adoption si désirable d'un même calendrier par les différents peuples. Aussi Napoléon fut-il bien inspiré lorsque, sous prétexte de faciliter les relations avec les autres puissances Européennes, il décréta le retour pur et simple au calendrier grégorien ; nous ne pouvons cependant nous empêcher de reconnaître que le retour à l'ancien ordre de choses constituait un fâcheux recul, et il serait vraiment par trop facile de prendre la contrepartie des objections présentées par Robert, et de démontrer à notre tour que la réforme du calendrier actuel s'impose.

Bien qu'il s'aventurât de temps à autre sur le terrain de la physique ou des mathématiques (1). la science favorite de Robert fut toujours la géographie. Sans parler des éditions successives de ses ouvrages antérieurs, il composa (2) en 1790 une *Description historique, physique et géographique de la France divisée en départements, subdivisée en districts;* mais nous n'avons pu

(1) Robert s'occupait aussi d'histoire naturelle. Une vieille paysanne de Bézouotte se rappelle que, tout enfant, elle cherchait pour « le vieux savant » des coquillages, sans doute des fossiles, ammonites ou autres, que l'on rencontre en effet assez fréquemment dans toute cette partie de la Bourgogne.

(2) 1 vol. in-4, 1790. Cet ouvrage n'est cité que par la Biographie Michaud, article Robert.

retrouver cet ouvrage, qui fut assurément une des premières, sinon la toute première description de la France nouvelle.

Excité et encouragé par le succès de ses précédents ouvrages, il forma le plan d'un vaste *Dictionnaire géographique*, qui devait être comme le résumé des connaissances courantes, et pour la rédaction duquel il mettrait à contribution non seulement les écrivains et les voyageurs qui l'avaient précédé, mais aussi les relations contemporaines. Ainsi qu'il l'écrivait de Mirebeau, le 18 décembre 1802 (1), à son éditeur, le libraire Genet, rue Dauphine, n° 5:

« Je suspendrai pour cela le travail du *Dictionnaire géographique* dont je suis exclusivement occupé depuis quinze ou seize ans et qui est destiné à enterrer celui de Vosgien. Rédigé d'après douze mille lieues de voyages tant en Europe qu'au dehors, et dix-huit années de ma vie que j'y ai employées, ce sera le premier ouvrage neuf en ce genre qui ait paru depuis la renaissance des lettres. J'ajouterai que le ministre des relations extérieures s'est empressé de m'offrir la communication de toutes les archives de son ministère pour y puiser tous les renseignements dont je pourrais avoir besoin. Enfin la

(1) Cette lettre paraît n'être qu'un brouillon, car elle se termine brusquement, et n'est pas signée. Pourtant la suscription est déjà faite.

plupart des états qui nous avoisinent ayant changé de face par le fait de la révolution, je suis décidé à y recommencer mes voyages; ce qui aura lieu au sortir de l'hiver, muni de lettres de recommandation du gouvernement auprès des différentes cours où se dirigent ces nouveaux voyages, rendus indispensables par les circonstances.

Cet ouvrage sera une des plus grandes entreprises qui aient été faites en librairie depuis un demi-siècle. Car il y a 400,000 exemplaires du Vosgien, jetés dans la circulation, qui tous, jusqu'au dernier, se trouvent aujourd'hui hors d'usage, et qu'on tenterait sans succès de réimprimer. C'est donc 400,000 exemplaires à remplacer et ceux-ci seront de 2 vol. gr. in-8. Vous concevés qu'il n'y a qu'une société de libraires bien connus qui puisse faire cette entreprise. Plusieurs m'ont déjà fait part de leur vœu à cet égard... »

C'est en 1802 que Robert écrivait ainsi à son éditeur: c'est en 1818 seulement que parut la première édition de l'ouvrage auquel il travaillait depuis si longtemps. Il était intitulé (1): *Dictionnaire géographique d'après le recès du congrès de Vienne, le traité de Paris du 20 novembre 1815 et autres actes publics les plus récents*. Une seconde édition fut donnée en 1822.

(1) 2 volumes in-8. Paris, A. Eymery, 1818 et 1820.

Sauf quelques cartons, elle reproduit la première. La troisième édition (1), de 1825, reproduit simplement la seconde : Elle est cependant donnée comme « revue avec soin et considérablement augmentée. »

Le nouveau travail de Robert ressemble beaucoup à la Géographie moderne qu'il avait donnée quarante ans auparavant. On y retrouve sans doute les mêmes scrupules d'exactitude, et les changements territoriaux, hélas trop nombreux! sont tous indiqués en leur lieu et place, mais ce dictionnaire n'est qu'un dictionnaire, c'est-à-dire une énumération froide et monotone de noms propres. En dépit de ses espérances, Robert n'avait rien innové et il ne réussit pas à détrôner Vosgien. Aussi bien, même en Bourgogne, tant il est vrai que nul n'est prophète en son pays, le nouveau travail du géographe ne fut guère apprécié : C'est en vain que nous avons cherché à la Bibliothèque municipale de Dijon, pourtant si riche en ouvrages composés par des Bourguignons, ce dictionnaire sur lequel comptait tant Robert pour fonder définitivement sa réputation.

Il est vrai que Robert n'était plus là pour recommander son travail. Il n'avait même pu en surveiller jusqu'au bout l'impression, car c'est

(1) Paris, Bouquin de la Souche.

le 5 mai 1819 qu'au cours d'un de ses voyages, il avait terminé sa laborieuse carrière, dans la petite ville saxonne d'Heiligenstadt. Il avait alors quatre-vingt-deux ans. Il était déjà presque oublié de ses contemporains. Nous n'avons retrouvé dans les journaux de l'époque aucune notice nécrologique sur son compte. Aussi nous estimons-nous fort heureux d'avoir essayé de remettre en lumière ce travailleur obstiné, dont il nous reste à retracer le rôle politique et artistique.

II

ROBERT ET SON ROLE POLITIQUE

Dans la première moitié de sa vie, Robert ne s'occupa de politique que par occasion, et uniquement parce que ses études le poussaient dans une direction déterminée. Aussi n'attacherons-nous pas plus d'importance qu'il n'en attachait lui-même à son *Aperçu sur la situation politique de l'Europe*, ou à sa *Lettre au comte de Montmorin, sur la défection du Rhingrave de Salm et l'entrée des Prussiens en Hollande.* Pourtant il ne se désintéressait pas des grands problèmes qui agitaient alors l'opinion. Partisan des idées nouvelles, il crut devoir sacrifier à la mode du temps, et exposa ses idées financières dans une brochure, qui parut le 6 avril 1789, *Sur la dîme seigneuriale et la dîme Ecclésiastique.* Rien de saillant d'ailleurs dans cet opuscule, où Robert conseillait aux privilégiés de renoncer aux dîmes pour prévenir une révolution imminente. S'il n'avait jamais composé que ces brochures de circonstance, il aurait

été confondu dans la multitude des citoyens qui firent alors « gémir la presse. » A vrai dire Robert ne s'était occupé sérieusement avant 1791 que d'une seule question politique, ce qu'on pourrait appeler la question de la succession de Mantoue. Un des personnages politiques avec lesquels Robert eut d'étroites relations était en effet le prince de Gonzague Castiglione, descendant de la famille ducale, dépossédée par l'Autriche du duché de Mantoue et par la Sardaigne de la principauté de Montferrat. Les Gonzague n'avaient pas renoncé à faire valoir leurs droits, et ils les plaidaient à chaque congrès avec une obstination qui eût mérité une récompense, si la raison du plus fort n'eût été d'ores et déjà la meilleure. Le prince avait prié son ami Robert d'intercéder en sa faveur auprès des ministres de France et de Prusse, afin de les déterminer à une action diplomatique. Un de nos collègues, M. Grigne, avait récemment en sa possession deux lettres adressées par le prince à son ami Robert. Parmi les raisons que le prince jugeait capables d'agir sur l'esprit de Louis XVI figure la suivante ; nous ne la rapportons que sous toutes réserves, et à cause de la singulière allégation qu'elle renferme (1) : « J'ose vous le dire, Monsieur, j'ay quelque droit à l'amour des François. C'est à un

(1) Lettre communiquée par M. Grigne.

prince de ma maison, c'est à Louis de Gonzague, duc de Nevers, que la maison royale de France doit sa conservation. Vous savez que la veille de la Saint-Barthélemy il fut question dans le conseil d'une reine sanguinaire et voluptueuse de faire mourir le prince de Condé et le roi de Navare devenu ensuite Henri IV. Louis de Gonzague seul s'y opposa avec la fermeté d'un héros, et préserva la nation française d'une douleur éternelle. »

La reconnaisssance n'a jamais été pour les souverains un fardeau bien lourd : mais il paraîtrait que l'héritier d'Henri IV goûtait peu cette politique sentimentale ; car non seulement il ne fit rien pour le succcesseur de Louis de Gonzague, mais encore il le rebuta si bien que le prince, en désespoir de cause, s'adressa à la Prusse. Le ministre dirigeant la politique Prussienne était alors le comte de Hertzberg. Robert le connaissait particulièrement. Il avait échangé ses ouvrages avec les siens, et contribué à faire connaître par divers articles les écrits politiques du ministre. Sollicité par le prince de Gonzague, il écrivit donc à Hertzberg pour le prier d'intervenir en sa faveur. C'était en janvier 1790. Hartzberg lui répondit (1) par des compliments,

(1) Lettre appartenant à M. Fourier, de Dijon, notre collègue, et communiquée par lui.

mais ne voulut rien promettre. « M. le prince de Gonzague est aussi membre de notre Académie, et il a lu dans des séances publiques deux discours fort intéressants et qui ont été fort applaudis ici. Il est fort bien vu à notre cour, et on fera pour lui ce que les circonstances permettront. »

Robert ne se tint pas pour battu. En pleine République, il intervenait encore en faveur de son ami, et publiait une brochure (1) *sur l'état éventuel du duché de Mantoue,* où il essayait de démontrer la validité des droits de la maison de Gonzague ; mais le vent de la Révolution, qui soufflait alors sur l'Europe, avait ébranlé des couronnes autrement solides que celle que réclamait le prince de Gonzague, et, dans la mêlée confuse des revendications territoriales et des compétitions nationales, qui donc se souciait de ce petit prince et de ses prétentions surannées ? La question de Mantoue ne fut même pas soulevée ; mais Robert n'en eut pas moins le mérite de rester fidèle à ses amitiés et de lutter jusqu'au bout pour le triomphe d'une cause qu'il croyait bonne.

Robert était si convaincu de la légitimité de la cause qu'il défendait qu'il profita du rétablissement des bons rapports entre la Prusse et la

(1) 1 broch. in-8. Paris, 26 prairial an IV.

France après la paix de Bâle pour essayer d'intéresser, à défaut de Hetzberg mort le 25 mai 1795, l'Académie de Berlin à la succession de Gonzague. Il lui adressa donc le mémoire qu'il venait de composer. Le secrétaire perpétuel de l'Académie, Forroy, était un homme d'esprit. Il lui répondit (1) avec une légèreté de touche et un tact qu'on n'est pas habitué à rencontrer sous la plume d'un Prussien. « L'état éventuel du duché de Mantoue étant une tentative politique et éventuelle, vous sentez, Monsieur, que l'Académie n'ose faire aucun usage du mémoire imprimé que vous avez eu l'attention de lui communiquer littérairement. L'intérêt qu'inspire le prince de Gonzague, et comme prince et comme académicien, doit se borner pour notre société à le féliciter de ses succès après l'événement. Mais ce n'est pas à des Français qu'il est besoin de dire combien les Muses ont de raisons de s'abstenir de toute politique. »

Robert aurait peut-être bien fait de suivre ce conseil, et de se cantonner dans ses études scientifiques, mais, comme tant d'autres, il voulut jouer un rôle actif dans les événements contemporains, et se jeta à corps perdu dans la mêlée politique. Il ne devait y éprouver que des ennuis et des déceptions.

(1) Lettre datée de Berlin, 18 juillet 1796, communiquée par M. Dietsch.

A travers les événements assez confus, qui marquèrent les premières années de la Révolution, le rôle politique de Robert est difficile à déterminer. Il fut successivement revêtu de fonctions importantes, maire de sa commune natale, Bézouotte, administrateur du district de Dijon et du département de la Côte-d'Or, membre du Conseil des Cinq-Cents, et il les remplit toutes avec honneur ; car il ne laissa jamais passer une occasion d'exprimer franchement ses idées et de les soutenir avec énergie : ce qui n'était pas d'un médiocre courage à une époque aussi troublée. Il paraît également avoir toujours penché vers les mesures de douceur. Grand ami de la liberté mais non de ses excès, dévoué sincèrement aux idées nouvelles, mais à condition que la loi fût toujours respectée, il usa de son influence et se servit de sa position pour venir en aide à bien des infortunes et sauver bien des innocents. Tel est du moins le témoignage que lui rendait l'auteur anonyme d'un article inséré dans un journal royaliste, qui n'eut que quelques numéros, car il fut balayé par la tourmente du 18 fructidor. Voici en effet ce que nous lisons dans le numéro 1 de la *Glaneuse*, à la date du 4 messidor an V (22 juin 1797) :

« Robert, député du nouveau tiers au conseil des Cinq-Cents, n'a pas trompé l'espérance de ses concitoyens. Il avait promis avant son dé-

part qu'il s'occuperait avec zèle, et le plus tôt possible, du rétablissement de la morale et de la religion, que de trop habiles chimistes ont mises si impitoyablement dans le creuset révolutionnaire. Il s'est empressé de faire une motion d'ordre sur ces objets importants ; il est vraisemblable qu'il suivra son projet avec l'énergie qui le caractérise. Il a été en place aussi ce Robert, pendant le régime de la Terreur, mais pour prouver par sa conduite qu'il n'est point de terreur qui puisse empêcher l'homme de bien d'être juste et courageux. La Providence sans doute a permis qu'il fût associé à des barbares pour arrêter la hache meutrière prête à frapper plus d'un père de famille. Si cette feuille tombe entre ses mains, puisse-t-elle lui rappeler la peine qu'il a prise souvent, les démarches furtives qu'il a faites quelquefois pour consoler avec autant de respect que d'attendrissement une épouse éplorée, une mère au désespoir. Le souvenir du bien est à la fois la plus douce récompense de l'avoir fait et le plus fort encouragement à le faire encore. »

Lorsque sera composée l'histoire de la Révolution en Bourgogne (1), et on ne la connaît encore que par certains épisodes, il sera sans doute facile

(1) Nous ne pouvons en effet mentionner que pour mémoire l'*Histoire de la Révolution à Dijon*, par Ledeuil, 1 vol. in-8. Paris, Dumoulin, 1872.

de retracer jour par jour la vie publique de Robert; mais rien ne s'efface plus vite que le souvenir d'une bonne action. Nous ne saurons donc jamais tout le bien qu'a fait notre concitoyen, sans bruit, et parce qu'il obéissait à sa conscience. Qu'il nous soit du moins permis de lui rendre une tardive justice, et de le remercier, avec l'auteur anonyme de l'article que nous venons de citer, des crimes qu'il a empêchés et des infortunes qu'il a consolées.

Comme nous ne cherchons en ce moment qu'à dégager les principaux éléments de la biographie de Robert, et que nous n'avons nullement la prétention de nous ériger en historien de la Révolution en Bourgogne, nous pensons que le moyen le plus sûr de nous rendre un compte exact de ce qu'a fait Robert en tant qu'homme public, de ce qu'il avait l'intention de faire, et de ce qu'il n'a pu exécuter, est de donner une rapide analyse des diverses brochures qu'il a publiées, et dont la plupart ont été conservées (1).

De ces brochures les unes présentent un intérêt général : nous nous contenterons de les mentionner : *A la Convention nationale sur cette ques-*

(1) Robert a réuni lui-même un certain nombre de ces brochures dans un volume qu'il a intitulé *Melanges sur différents sujets d'économie politique*. 1 vol. in-8. Paris, Le Normand, an VIII.

tion : Convient-il d'enlever aux hôpitaux les fonds immeubles destinés à leur entretien ? — De l'établissement des barrières sur toutes les routes, Paris, 26 brumaire an V. — Les autres ont trait à divers événements d'histoire locale. Le 10 pluviôse an II, étant alors administrateur du département, il adressait à la société populaire de Dijon une (1) *Lettre sur divers symptômes épidémiques observés à l'hôpital Cérutti.* Il paraît qu'un grand nombre de prisonniers avaient été entassés dans les salles de l'hôpital, sans linge et presque sans lits. Une épidémie était menaçante, et, de l'hôpital, elle pouvait s'étendre à la ville. Robert demandait qu'on évacuât immédiatement les salles encombrées. Le même jour il adressait une lettre analogue au maire et aux officiers municipaux de la commune de Dijon. Son appel fut entendu. On dispersa les prisonniers et la ville fut préservée de l'épidémie.

Robert fut moins heureux dans ses tentatives pour régulariser le service des subsistances et pour assurer le fonctionnement des impôts. Il s'intéressait en effet à ces deux graves problèmes sociaux, et, comme il avait sur ces deux points un système bien arrêté, il avait rencontré des contradicteurs et des adversaires.

(1) Brochure in-8, de 7 pages. Dijon, Causse.

Bien avant que la Convention eût imaginé la terrible loi du maximum (27 septembre 1793 et 24 février 1794), par laquelle, établissant un rapport forcé entre la valeur nominale des assignats et la valeur réelle des marchandises, elle fixait le prix de toutes les denrées d'après les tarifs de l'année 1790, Robert avait essayé de prouver que le maximum aboutissait à l'injustice et à la ruine, car il portait directement préjudice au producteur, ou bien demeurait illusoire par le consentement des parties intéressées. Il avait même essayé de prouver par un exemple pratique les avantages de la méthode opposée. Nommé maire de la commune de Bézouotte le 9 décembre 1792 (1), il avait aussitôt organisé ce qu'on pourrait appeler un système de garantie mutuelle contre une famine possible. Les principaux citoyens s'étaient cotisés pour acheter de la farine, que l'on devait ensuite distribuer aux nécessiteux, mais à des prix fort modérés. Robert voulut étendre à la France entière le système qui avait réussi à Bézouotte. Il composa donc sur ce sujet deux factums dont voici les titres : *Rapport* (2) *sur les subsistances fait au Directoire*

(1) Extrait des délibérations de la commune de Bézouotte. Robert avait été nommé par 15 voix sur 26 votants. Ce renseignement et les suivants nous ont été fournis par M. Ferdinand Rey, qui a bien voulu consulter pour nous les registres municipaux de Bézouotte.

(2) Brochure in-8, 14 pages. Dijon, Causse.

[illegible] les réquisitions auraient été partagées proportionnellement entre les départements; les grands magasins auraient été établis sur le derrière des armées; les convois auraient eu lieu en dehors des temps de la récolte; les grains auraient été répartis entre les départements; toutes les transactions auraient été libres, sauf en temps de guerre, où l'exportation des grains à l'étranger aurait été défendue, à l'exception pourtant de la Suisse considérée comme terre française; enfin des relais seraient établis de cinq lieues en cinq

(1) Brochure in-8. Dijon, Causse, an III.

(2) *A la Convention nationale la Société populaire de Dijon sur la nécessité d'organiser l'administration des subsistances.* 1 broch. in-8, 24 pages. Dijon, Causse, 20 vendémiaire an III.

lieues, pour assurer les approvisionnements des armées en temps de guerre.

La plupart de ces mesures étaient fort sages. Elles ont été depuis Robert adoptées et mises en pratique : mais, en tranchant ainsi dans le vif, Robert avait froissé bien des intérêts et contrarié bien des amours-propres. Les accapareurs qui avaient profité du maximum pour réaliser des gains énormes ne lui pardonnaient pas son immixtion dans leurs comptes véreux. Quelques théoriciens dont il combattait les systèmes lui en voulaient également de leur défaite sur le terrain des principes, entre autres le représentant du peuple Manès, qui s'était signalé par l'âpreté de ses réquisitions dans la Côte-d'Or et contre lequel il avait rédigé une plainte éloquente (1). De là contre Robert des haines et des rancunes qui n'attendaient qu'une occasion pour se satisfaire.

Cette occasion se présenta bientôt. Robert s'occupait depuis longtemps de la question financière. Nous avons déjà mentionné le travail qu'il avait publié sur la dîme seigneuriale et la dîme ecclésiastique (2) dont il demandait l'abolition. Ce

(1) *A Manès, représentant du peuple en mission dans l'Yonne, sur les réquisitions en grains faites par lui au département de la Côte-d'Or en faveur de celui de l'Yonne.* Dijon, 6 brumaire an II.

(2) *De la dîme seigneuriale et de la dîme ecclésiastique.* Paris, 6 août 1789.

mémoire fut publié le 6 août 1789. Quelques heures auparavant, la Constituante avait prévenu ses désirs en décrétant l'égalité et l'abolition des privilèges. On avait détruit, il fallait remplacer : or les diverses assemblées qui se succédèrent en France n'avaient pas d'idées bien arrêtées sur l'assiette de l'impôt. Il était d'ailleurs fort difficile de régulariser l'action de l'état sur la fortune des citoyens et de répartir proportionnellement entre eux les charges publiques. Il en résulta des contradictions et des secousses qui compromirent l'ordre local. Robert fut un des premiers à élever la voix en faveur d'une réforme. Il était alors maire de la commune de Bézouotte. Trouvant, non sans raison, que telle catégorie de citoyens était surchargée d'impôts, et telle autre injustement exempte, il rédigea, le 12 janvier 1793, une *adresse sur l'impôt aux administrateurs du district de Dijon*, où il se plaignait de ce qu'on eût levé des impôts sans l'autorisation de la Convention, et de ce que ces impôts fussent inégalement répartis. Les ennemis de Robert l'accusèrent aussitôt d'être un mauvais citoyen et de prêcher la guerre civile.

Dès le 17 janvier 1793 il était suspendu de ses fonctions de maire et traduit devant l'accusateur public. Le mandat d'arrestation fut aussitôt lancé. Robert était alors à Bézouotte. Lorsque les agents du terrible maire de Dijon, le fameux

Sauvageot, se présentèrent pour l'arrêter, une vieille servante, une nommée Fanchette (1), dont on a conservé le souvenir dans sa ville natale, se dévoua pour sauver son maître. Elle servit à boire aux gendarmes, pendant que Robert, sous prétexte de faire une valise, s'enfuyait dans la campagne. Les gens de Bézouotte, qui se rappellent encore aujourd'hui la déconvenue des gendarmes, et auxquels la Fanchette aimait, paraît-il, à raconter sa belle action, prétendent que Robert se sauva jusqu'en Suisse. Il aurait donc émigré; nous croyons que Robert ne songea même pas à émigrer; on ne revenait pas facilement d'émigration, et Robert aima mieux attendre dans un asile sûr, mais en France, que des temps meilleurs fussent revenus. Il eut même le courage de ne pas renoncer à la lutte. Ce fut alors qu'il composa sa *Seconde adresse sur l'impôt au Directoire du Département séant à Dijon*, où il revendiquait hautement l'honneur de ses actes.

« J'ai fait entendre le langage de la vérité et du plus pur patriotisme; j'ai usé du droit inhérent à chaque citoyen, comme partie du souve-

(1) Cette tradition locale nous a été communiquée par M. Ferdinand Rey. Robert aurait du reste rendu hommage à la fidélité de sa servante en lui assurant par testament une rente viagère de 500 francs, à prendre sur la maison et les propriétés qu'il possédait à Bézouotte.

[illegible]

[illegible]

1 Communication de M. Ferdinand [illegible]

public pour le poursuivre devant le tribunal criminel de Dijon au sujet des écrits qu'il a publiés sur les contributions. Notre respect pour les lois et votre autorité, en nous interdisant toutes réflexions et toutes représentations sur ces actes, ainsi que sur l'arrestation humiliante de sa personne qui en a été la suite, nous a fait un devoir de nous soumettre à votre arrêté et d'attendre la décision du tribunal qui devait prononcer entre lui et vous Nous avons appris par la voix publique que l'affaire était terminée et que le juré (sic) d'accusation, dans sa séance du 23 février dernier, n'ayant reconnu dans les écrits de Robert aucun des griefs que vous lui reprochez dans votre arrêté, l'avait déchargé de toute inculpation, en prononçant qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre lui.... Cette décision en le déclarant non coupable nous paraît le rendre habile à reprendre les fonctions de maire dont vous l'avez suspendu, et dans lesquelles il nous semble que vous auriez dû le réhabiliter aussitôt le jugement prononcé. Nous vous demandons donc d'autoriser, par une délibération authentique, le citoyen Robert à rentrer dans ses fonctions de maire de la municipalité de Bézouotte. Nous vous le demandons au nom de la la justice que vous devez à ce citoyen. Nous vous le demandons par la confiance que vous devez nous inspirer pour votre administration,

en nous prouvant par cet acte de justice que le désir du bien public est le seul mobile qui vous dirige, et que, s'il peut quelquefois vous égarer, vous savez réparer vos erreurs aussitôt que vous les connaissez. Nous vous le demandons pour l'intérêt particulier de notre commune dont les affaires languissent par l'absence de son maire... Signé : J. Perrier, Grillier, Simonot, Perrin, Chatron (1). »

Ce n'était pas une satisfaction suffisante. Non seulement Robert fut réinstallé dans ses fonctions, mais, quelques semaines plus tard, il fut promu administrateur du département (31 mai 1793). Ses ennemis ne désarmèrent pas pour autant. Il y avait alors à Dijon au moins trois partis en présence : les exaltés, sous la conduite du maire, le chapelier Sauvageot, soutenus et encouragés par le fameux club des amis de la Constitution, autrement dit des Jacobins ; venaient en seconde ligne les modérés, c'est-à-dire les bourgeois, très libéraux et décidés à briser les liens du passé, mais résolus également à ne pas tomber dans l'anarchie ; en

(1) Extrait des registres municipaux de Bézouotte, 25 frimaire an II : « Comme la voix du peuple a appelé le citoyen Robert aux fonctions d'administrateur du département de la Côte-d'Or, l'incompatibilité de deux fonctions le met dans la nécessité de déposer sa démission de maire de Bézouotte, en témoignant tous ses regrets de ne pouvoir plus en exercer les fonctions. » — Communication de M. Rey.

troisième ligne les Royalistes ou Réveilleurs, ainsi nommés parce qu'ils avaient choisi comme cri de ralliement le chant du Réveil du peuple. De ces trois partis, le premier, grâce à la farouche énergie de Sauvageot, soutenu d'ailleurs par les représentants du peuple en mission, Fouché, Prost, Léonard, Bourdon, Bernard de Saintes, l'avait immédiatement emporté sur les deux autres, et il avait abusé de son triomphe pour s'imposer par la terreur. Les administrateurs du district et du département n'existaient pour ainsi dire plus, la magistrature avait été si souvent épurée qu'elle était réduite à l'impuissance, la municipalité elle-même était annihilée. Le grand maître de Dijon était Sauvageot. Même après la chute de Robespierre, rien ne se faisait qu'après avoir été décidé par le cénacle des purs, qui, sous la conduite de Sauvageot, délibérait volontiers au Marais, chez le traiteur Goustard. Les membres de la Convention finirent pas se préoccuper de cette fâcheuse situation, et envoyèrent à Dijon en mission extraordinaire un des leurs, le représentant Calès.

Robert, et avec lui tous les administrateurs du district et du département, saluèrent par des acclamations enthousiastes l'arrivée du représentant qui allait rendre le pouvoir au parti modéré. Calès en effet cassa la municipalité, rétablit les directeurs et les magistrats, licencia les com-

[illegible] Il est probable que Prieur ne croyait pas lui-même à la sincérité de ses déclarations, mais il jugeait nécessaire de se conformer au goût du jour, et d'ailleurs il avait besoin de se concilier un des agents du pouvoir central, car il avait les armes, et, à cette terrible époque, on ne jouait pas impunément avec la politique.

Aussi bien, malgré leur défaite, ni Sauvageot ni ses amis n'avaient renoncé à la lutte. Profitant des divisions qui s'étaient déjà glissées dans les rangs des montagnards, et des rancunes du parti royaliste, ils reprirent possession de l'hôtel de

(1) Discours prononcé par le président du département de la Côte-d'Or devant le représentant du peuple Calès, à son arrivée au lieu des séances de l'administration. 1 broch. in-8, 3 p. Dijon, Causse, 24 vendémiaire an III.

ville, confièrent la police à leurs partisans, et autorisèrent l'ouverture d'un club où se prêchaient les plus détestables doctrines.

L'administration départementale, dirigée par Robert, n'ignorait aucune de ces manœuvres; mais, comme elle était animée d'un tout autre esprit, elle profita des troubles excités par la Conspiration de Babœuf pour suspendre l'administration municipale, et obtenir du Directoire l'exclusion de Sauvageot.

Ce dernier avait toujours conservé des partisans. Des troubles assez sérieux éclatèrent à propos de la représentation d'une pièce de circonstance, *la Pauvre Femme*, représentation qui avait été interdite par l'administration départementale. Bientôt même les partis ne s'abordèrent plus que l'injure à la bouche, et la municipalité, où Sauvageot avait encore de nombreux amis, provoqua de sanglantes collisions. Le Directoire, fort irrité, ordonna une enquête, à la suite de laquelle plusieurs des Jacobins furent condamnés pour homicide par imprudence. C'est à l'occasion de ces troubles que Robert composa deux brochures de circonstance : *Première lettre au directeur Carnot* (Paris, 18 messidor an V), et *Seconde lettre au directeur Carnot* (12 thermidor an V). Elles ne présentent d'ailleurs aucun intérêt.

Fatigué par ces dissensions intestines, Robert

songeait à se retirer de la vie publique et à retourner à ses chères études, lorsqu'il fut nommé (1) membre du Conseil des Cinq-Cents. Il accepta la mission dont l'honorait la confiance de ses concitoyens, et prit place à l'assemblée dans les rangs des modérés.

Il ne joua d'ailleurs qu'un rôle tout à fait secondaire dans les débats législatifs. Convaincu, par les scènes déplorables dont il avait été à Dijon le témoin attristé, de la nécessité d'organiser un gouvernement sérieux, et croyant, non sans raison, que ce gouvernement n'aurait de stabilité qu'autant qu'il s'appuierait sur la morale et sur la religion, il présenta deux motions d'ordre (2), la première le 29 juillet 1797, contre la vente des presbytères, et la seconde sur la nécessité de rétablir la morale et la religion. Il préparait ainsi la saine et féconde politique qui devait, quelques années plus tard, aboutir au Concordat (3).

(1) Le 24 germinal an V, au refus de Morisot puîné, François Robert est élu membre du conseil des Cinq-Cents par 243 voix, contre 35 à Buvée, 8 à Maret, 12 diverses ou annulées. — Extrait des procès-verbaux des élections de l'an V. — Communiqué par M. Pingaud.

(2) Robert a pris soin de faire imprimer le discours qu'il prononça à cette occasion, et de le joindre à ses mélanges d'économie publique. Il soutenait, à propos des presbytères, que « c'étaient des propriétés communales dont l'état ne pouvait se passer pour son compte. »

(3) Voici comment un contemporain, dont notre collègue M. L.

Ces motions réactionnaires comme on disait alors, cléricales comme nous dirions de nos jours, avaient signalé Robert comme un des députés sur lesquels pouvaient compter les opposants royalistes. Aussi, lorsque le coup d'état du dix-huit fructidor (4 septembre 1797) eut ramené au pouvoir les républicains avancés, l'élection de Robert fut-elle annulée. Heureusement pour lui on n'incrimina que ses sentiments, et non pas ses actes. Il échappa à la déportation et à la guillotine sèche, et dut s'estimer fort heureux de pouvoir rentrer dans la vie privée. Il ne voulut plus désormais en sortir, sauf quand il lui fallait rompre une lance contre les Vandales qui achevaient en Bourgogne leur œuvre inepte de destruction, et continuer la croisade artistique, où, plus heureux que dans sa vie publique, il eut du moins la satisfaction de voir en partie ses désirs réalisés.

Pingaud, a publié quelques écrits, Pautenet de Vereux, appréciait le rôle politique de Robert aux Cinq-Cents. « Robert a été très zélé partisan de la Révolution et irréligieux ; mais depuis longtemps il s'est montré persuadé que la religion est nécessaire au peuple : que le catholicisme est préférable à toutes les autres, et il avait annoncé qu'il ferait tous ses efforts pour concourir à son retour. On a vu par sa motion pressante sur la nécessité de la morale et de la religion qu'il a tenu parole jusqu'ici. » Voir Pingaud, *La Bourgogne en 1797* (Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon, 1888).

XI

ROBERT ET LES MONUMENTS DIJONNAIS

Plus encore que les mérites scientifiques de Robert, ou que le rôle politique qu'il fut appelé à jouer, ce qui aurait dû lui assurer l'estime toute particulière, nous dirions volontiers la reconnaissance des Dijonnais, c'est l'extrême énergie avec laquelle il a constamment lutté pour conserver les œuvres d'art, dont était alors remplie la capitale de la Bourgogne. On sait qu'une sorte de fièvre iconoclaste se répandit sur la France entière dans les premières années de la Révolution. De Bayonne à Dunkerque, de Quimper à Strasbourg on détruisit au hasard, et uniquement pour le plaisir de détruire, tous les monuments qui rappelaient le souvenir d'un régime abhorré. Palais et châteaux, sculptures et bas-reliefs, tombeaux et inscriptions furent alors renversés ou mutilés avec une sorte de fureur barbare. On aurait dit de nouveaux Vandales s'acharnant après les débris d'un passé

pourtant glorieux, comme pour se venger d'un long arriéré de haines contenues. Que de chefs-d'œuvre disparurent alors, dont le souvenir même a péri ! Robert eut le bon sens de comprendre la barbarie et l'inanité de ces vengeances rétrospectives. Il eut le courage de protester (1) contre les dévastations systématiques qui, sans profit pour personne, diminuaient le domaine artistique de la France. Il eut le plaisir de sauver quelques-uns de ces débris de notre grandeur nationale, et c'est en partie à lui que Dijon doit, à l'heure actuelle, d'avoir gardé sa physionomie originale, et d'être restée elle-même au milieu de la banalité de nos villes contemporaines. Aussi devons-nous lui en savoir gré, et nous regrettons qu'un de nos conseils municipaux, reconnaissant et bien avisé, n'ait pas songé à conserver son souvenir en donnant son nom à quelque rue nouvelle. Ce ne serait là que le paiement tardif d'une dette déjà fort ancienne.

Le maire et les officiers municipaux de Dijon

(1) En 1818, à l'article Dijon de son *Dictionnaire de Géographie* il écrivait encore : « Cette fureur de détruire nous ravale au-dessous des Vandales ; car enfin le renversement, la destruction d'objets d'art qui leur sont reprochés, ils s'y livraient sur terres étrangères, chez des nations qu'ils regardaient comme ennemies : c'était en quelque sorte pour eux le droit de la guerre. Mais nous! chez nous et de nos propres mains! c'est une barbarie qui ne s'explique que par le voisinage de la tourmente révolutionnaire dont les impressions et l'influence devaient s'étendre à plus d'un jour. »

avaient, paraît-il, témoigné leur intention de faire disparaître ce que, dans le langage emphatique de l'époque, on appelait les marques honteuses de la superstition. Le portail de Notre-Dame, tout garni de figures de saints et de souverains, celui de Saint-Etienne, la cathédrale d'alors, que décoraient un superbe bas-relief de Bouchardon et quelques statues de la Renaissance et celui de Saint-Michel enrichi par de nombreuses statuettes et le splendide bas-relief représentant le jugement dernier excitaient surtout leur indignation. Ils avaient résolu de les mutiler. Robert comprit qu'il fallait faire la part du feu. Il écrivit (1) aussitôt au maire et à ses adjoints pour les supplier de ne pas tout condamner sans examen. « Qu'on détruise tant qu'on voudra sous le portail de Notre-Dame (2) ces

(1) *Aux citoyens maire et officiers municipaux de Dijon.* F. Robert, administrateur du département. 1 broch. in-8, 4 p. Dijon, Causse, 23 nivôse an II. — Cf. *Rapport au comité d'instruction publique sur les dévastations du vandalisme à Dijon.*

(2) Le beau portail ogival de Notre-Dame fut en effet honteusement mutilé. L'ouvrier chargé de l'exécution reçut 700 francs pour ce travail. Voici le reçu conservé aux Archives Départementales : « Vu le mémoire des journées employées à la destruction des signes de féodalité et de fanatisme, présenté par Pauffard, entrepreneur à Dijon, montant à 722 francs, ledit mémoire arrêté par Pasteur, voyer, à 700 fr., le directeur du district de Dijon est d'avis que ladite somme de 700 francs soit payée audit Pauffard. » (Archives. Biens du clergé. Affaires générales. Liasse 29, cote 9).

amas absurdes et gothiques de figures entassées sans choix et sans mesure. » De même pour Saint-Michel, « car nos artistes rempliront les niches vacantes par les statues des vertus civiles, » mais qu'on respecte au moins les figures qui décorent la face du portail de Notre-Dame, et le bas-relief placé au-dessus de la grande porte de Saint-Michel, ainsi que les caissons, car ils tiennent à l'effet général. » Il terminait par cette prosopopée, de mauvais goût assurément au point de vue littéraire, mais qui n'en était pas moins de circonstance : « Notre ville fut le foyer des arts : des temps difficiles les y ont obscurcis, mais ils y reparaîtront comme sur une terre natale. O Dijon, ô ma patrie ! Toi qui marchas l'égale d'Athènes et de Florence, assez et trop longtemps les rayons de ta gloire éclairèrent l'atmosphère impure des siècles de tyrannie. Qu'ils brillent à l'avenir de tout leur éclat pour les beaux jours de la liberté. »

Robert ne fut qu'à moitié heureux dans ses revendications. Les statues décorant les pendentifs de Notre-Dame furent en effet détruites. Une belle statue de Minerve, casque en tête et lance en main qui surmontait le fronton de Saint-Etienne, fut jetée à terre et réduite en poudre. On l'avait prise pour la statue de Saint Jean, à cause du bouclier chargé de la tête de Méduse sur lequel s'appuyait la Minerve; à Saint-Etienne

[illegible] pour le remplacer par une inscription : Temple de la Raison, mais il fut replacé en 18[illegible].

Quelques jours plus tard, le 12 ventôse an II, Robert adressait (2), cette fois à l'administration départementale, un nouveau rapport plus pressant, plus détaillé, pour demander la fondation à Dijon, d'une sorte de musée, où seraient réunies les œuvres artistiques provenant soit des établissements publics supprimés, soit des hôtels

(1) *Rapport sur l'établissement à former d'un Muséum, où seraient recueillis les monuments des arts provenant d'établissements publics supprimés et des maisons des ci-devant nobles émigrés.* 1 vol. in 8, 9 pages. Dijon, Causse, ventôse an II.

(2) Lettre de Robert, conservée aux Archives Municipales de Dijon (P. 4, Edifices et objets consacrés au culte) : 11 décembre 1807. « Les échelles étaient déjà commandées pour cet acte de barbarie, lorsque je parvins à en arrêter l'exécution. »

et châteaux des émigrés. En effet, il n'y avait pas à la Convention que des Vandales ou des Iconoclastes. Plusieurs des membres de l'assemblée n'avaient pu voir sans regrets détruire tant de chefs-d'œuvre du temps passé. Le ministre de l'intérieur, sur la demande de quelques-uns de ces Athéniens de la Convention, avait donné une mission officielle au sculpteur Ramey, en le chargeant de ramasser dans les départements des œuvres d'art qu'on réunirait ensuite à Paris dans un établissement central. Ce devait être le fameux Musée des monuments français, placé dans le couvent des Petits-Augustins, aujourd'hui le palais des Beaux-Arts, qui en effet contribua à sauver d'une ruine imminente un grand nombre de sculptures et de fragments d'architecture. Robert approuvait en principe la mission de Ramey, mais il voulait que les départements ne fussent pas dépouillés au profit de Paris. « Que l'on crée un musée (1) à Paris, ajoutait-il, avec les tableaux du Roi, du Palais-Royal, des châteaux et des maisons les plus opulentes, rien de mieux, mais que la Bourgogne garde précieusement ce qui jadis fit sa gloire. C'est cette terre si féconde en grands hommes, et où les beaux-arts refleuriront, qu'on frapperait de

(1) Il composa pourtant une brochure *Sur le muséum de Paris et les inconvénients d'y concentrer les monuments des arts recueillis tant en France que chez les nations voisines.*

[illegible]tamment en la prenant les modèles propres à former le goût, à aiguiser le génie et à susciter des artistes. Ajoutons qu'il s'y trouve déjà un établissement national, une école de dessin, de peinture et de sculpture, qui sollicite encore plus particulièrement la formation d'un muséum... La grandeur et la multitude des édifices publics, que renferme cette commune, nous offrent d'ailleurs le choix d'un local convenable à de pareils établissements. »

L'administration départementale, ainsi mise en cause, eut le mérite, plus rare qu'on ne pense, de ne pas céder à la passion du moment, et de prendre quelques heureuses mesures pour la conservation des monuments. Le 14 pluviôse an II, « instruite que les citoyens préposés à la destruction des monuments extérieurs de piété, par suite de leur ignorance dans les arts, abusent de leur commission, et abattent indifféremment tout ce qui retrace la barbarie de quelques-uns des siècles qui nous ont précédés, et les chefs-d'œuvre des grands maîtres, » elle formait une commission dite des monuments artistiques. Les principaux membres de cette commission (1)

(1) L'arrêté fut rendu exécutoire le 15 nivôse an III, par le représentant du peuple Calès : « considérant qu'il importe à la gloire et au bien de la République de s'opposer aux progrès et aux ravages du vandalisme.... en attendant que la Convention nationale ait adopté des mesures générales pour atteindre ce but

étaient les peintres Devosge et Gagnereaux et le sculpteur Attiret. On lui assigna pour local le ci-devant hôtel de l'Intendance et une somme de 10,000 livres fut mise à sa disposition. On ne sait trop il est vrai comment elle fonctionna, mais il est probable que Robert fut son guide le plus autorisé (1). On a en effet conservé une curieuse lettre de Renon, substitut du procureur de la commune de Dijon, adressée au préfet, en date du 2 floréal an XI, dans laquelle il se vante d'avoir sauvé les mausolées de Legoux de la Berchère, de Delamarre, des présidents Frémiot, De Blaisy, Bouchu, en grattant les inscriptions qui les recouvraient et en les attribuant aux présidents Brulard et Jeannin, qui avaient trouvé grâce devant les démolisseurs, et il ajoutait: « Que de grâces nos concitoyens ne doivent-ils pas rendre à M. Robert, alors (1793) président du département. C'est à sa fermeté, à son zèle pour les beaux-arts que nous devons la conservation de nos temples. »

Quelle est au juste la part de Robert dans cette œuvre de préservation? Il est assez difficile

salutaire dans toutes les parties de la République.... nommons conservateurs des monuments des arts dans le département de la Côte-d'Or les citoyens: Devosge, Gavigney, Antoine, Volfius, Robert, Renaud, Durande neveu, Renon, Attiret, Hoin, Baillet, Legros, Gagnereaux, Jacotot. »

(1) MAILLARD DE CHAMBURE, *Dijon ancien et moderne*, p. 172.

de la Révolution, car les documents sont peu nombreux et nos archives départementales, [illegible] [illegible] pour tous les siècles antérieurs à 1790, ne sont plus guère accessibles depuis cette époque. C'est pourtant dans ces [illegible] [illegible] les documents administratifs, quand ils seront quelque jour dépouillés, qu'on fera d'intéressantes découvertes. Il n'est cependant pas impossible, dès à présent, de retrouver les traces des efforts de R[illegible] pour préserver nos monuments provinciaux.

La Sainte-Chapelle (1) de Dijon fut l'objet de ses soins particuliers, mais il ne fut pas heureux dans ses efforts. La fureur révolutionnaire semble en effet s'être acharnée sur ce vénérable édifice, « la tête et la tour de salut de la Bourgogne, » comme l'avait nommée son fondateur (2). Dès le 8 janvier 1791, la Sainte-Chapelle, aux voûtes de laquelle pendaient encore les drapeaux pris à Rocroy sur les Espagnols, avait été enlevée au culte et remise à la municipalité. Aussitôt avait commencé la dévastation. Les lambris richement sculptés qui garnissaient le chœur et

(1) J. d'Arbaumont (Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. VI), *Essai historique sur la Sainte-Chapelle de Dijon.*

(2) « Ecclesiam ipsam tanquam ducatus caput et turrim salutis cupio erigere. » Charte de fondation de la Sainte-Chapelle par Hugues III, en 1172.

les chapelles avaient été vendus à vil prix. Les magnifiques ornements sacerdotaux conservés depuis des siècles dans la sacristie, les vases précieux et les objets artistiques accumulés par la piété des donateurs furent volés ou dispersés. Des statues qui garnissaient la nef ou les bas-côtés, les unes reçurent asile à Saint-Michel ou à Saint-Bénigne, et les autres furent provisoirement conservées, mais elles ne trouvèrent pas grâce devant un certain entrepreneur en bâtiments, qui les dénonça à la vindicte publique. Par une lettre en date du 23 frimaire an II, il appelait l'attention sur « la figure de la vierge au fond du chœur, environnée de nuages et de babouins qui forment sa gloire ; la statue d'un monstre de l'humanité (Gaspard de Saulx), celle d'un imbécile fanatique dit le marchand Bourguignon (Dine Raponde), enfin celles représentant les ci-devant de Vienne, toutes lesquelles figures mutilées, faites grossièrement et de plusieurs pièces rapportées, tiennent l'attitude suppliante et à genoux qu'exigeaient la superstition, l'erreur, le fanatisme que nous venons de traverser. » Aussi se proposait-il, pour faire disparaître « ces symboles de la vanité, de la bêtise de nos pères et de l'insigne friponnererie des gens tout en Dieu, » et pour balayer « tous ces joujoux de la féodalité et de l'imbécillité ancienne. »

Robert venait d'obtenir du département la créa-

tion de la commission artistique. Le peintre Devosge et le sculpteur Attiret furent priés par lui d'intervenir contre cet énergumène. Attiret était justement l'auteur de l'Assomption, dont on demandait la destruction immédiate. Il était donc personnellement intéressé à la conservation de son œuvre. Il réussit en effet à la sauver, et la fit transporter à Saint-Bénigne, où elle se trouve encore aujourd'hui. Quant à Devosge, il dut se borner à constater dans son rapport que toutes les statues signalées étaient en mauvais état, et qu'il était grand temps d'assigner au monument une nouvelle destination.

En attendant que la Sainte-Chapelle fût convertie en écurie ou en magasin à fourrage, et malgré la résistance de Robert qui ne comprenait pas ces fureurs rétrospectives, la flèche élégante qui surmontait l'église fut condamnée à disparaître, « attendu qu'elle portait à environ moitié de sa hauteur une couronne fleurdelisée.» Le Directoire du département, par une lettre du 4 frimaire an II, invita en conséquence le directoire du district « à donner les ordres les plus précis, pour que, dès demain, et sans égard pour les dégradations et détériorations qui pourraient s'ensuivre, cette couronne disparaisse et cesse de blesser les yeux républicains. »

Ainsi profanée, ainsi mutilée, la Sainte-Chapelle subsistait pourtant dans son ensemble, et,

bien qu'elle ait servi tour à tour de prison et d'écurie, on songeait à la transformer soit en salle de spectacle, soit en tribunal, lorsque certains Dijonnais mal avisés réclamèrent sa démolition. C'est en 1802 que quelques propriétaires voisins de l'église, sous prétexte du danger que le mauvais état de ces ruines faisait courir à leurs maisons, remarquant en outre que les fers et les plombs avaient été enlevés par des charretiers, et que la restauration d'un édifice ainsi compromis serait difficile et onéreuse, demandèrent sa disparition. On venait alors de restaurer en France le culte catholique, mais les fonctionnaires, en général, avaient accepté de mauvaise grâce le Concordat, et d'ailleurs ils étaient fort peu soucieux des vieilles gloires de la province. Robert eut beau faire appel aux souvenirs du passé, et démontrer qu'en détruisant ce vénérable sanctuaire, on portait atteinte au patrimoine commun de gloire nationale, sa voix ne fut pas entendue. L'administration municipale fit droit à la requête des pétitionnaires, et, le 23 août 1802, les bâtiments de la Sainte-Chapelle furent adjugés au prix de 38,000 francs. On fut obligé d'employer la poudre pour abattre ces murs et ces piliers, que les voisins craignaient de voir tomber sur leurs têtes. Des Anglais bien avisés achetèrent à vil prix la plupart des vitraux, mais il est triste de constater que les Dijonnais

assistèrent sans émotion à la ruine de ce monument. Le rédacteur (1) du *Journal de la Côte-d'Or* se contenta d'enregistrer froidement la destruction de « ce temple (2) d'une triste architecture gothique. » Robert fut à peu près le seul qui protesta : mais il garda l'amer ressentiment de cet acte de vandalisme. En 1818, à l'article Dijon de son *Dictionnaire de Géographie* il écrivait encore : « dans un moment où la terrible expérience du passé, d'accord avec les principes immuables de la législation, nous avait pleinement convaincus qu'aucune association politique ne peut avoir d'existence durable qu'autant qu'elle est basée sur un culte religieux, comment qualifier la destruction d'un édifice, qui, consacré à la majesté du culte, était en même temps une

(1) Journal de Carion, n° 67. Le rédacteur ajoute : « Bien déchue de sa splendeur, ses murs qui se délectaient jadis de la douce odeur de l'encens, n'ont longtemps respiré que la vapeur infecte des prisonniers de guerrre, qui y furent entassés, et ses voûtes, habituées à retentir du chant des antiennes, n'entendirent pendant quelques années que le hennissement des chevaux et les propos tant soit peu lestes des palefreniers. C'est ainsi que passe la gloire du monde. »

(2) Qu'on ne s'étonne pas du mépris de nos pères pour l'architecture gothique. Il était à peu près général. Fénelon (2e dialogue sur l'éloquence) ne comparait-il pas déjà une église gothique « à un sermon plein d'anthithèses et de jeux de mots » et Fleury (5e discours sur l'histoire ecclésiastique) n'écrivait-il pas que « les bâtiments gothiques étaient tellement chargés de petits ornements et si peu agréables qu'aucun architecte ne voudrait les imiter. »

des productions des arts les plus imposantes ? »

Inutiles furent encore ses protestations lorsque l'abbaye de Saint-Bénigne fut condamnée par le conventionnel Bernard à servir « à l'exercice du canon et au maniement des armes. » En effet on abattit le jubé, on enleva les boiseries du chœur et les stalles des religieux ; on vendit les statues, les autels, les tableaux, on mutila le portail, on brisa le tympan, soigneusement enchassé sous le porche, et qui représentait le martyre de Saint Bénigne, enfin on exhaussa le sol de l'église « pour rendre possible l'exercice du canon » et la plupart des dalles tumulaires qui ornaient la basilique furent volées, ou brisées, ou vendues à vil prix (1).

Ce fut surtout contre la rotonde où étaient enfermés les restes de l'apôtre de la Bourgogne que s'acharna la fureur des révolutionnaires. Un ingénieur distingué, membre de l'Académie de Dijon, Antoine, avait essayé de préserver le monument en proposant de le convertir en grenier à blé. « Gardons-nous, avait-il dit dans un mémoire qu'il rédigea pour la circonstance, des propos de ces architectes, maçons et entrepreneurs avides, qui, voyant leur intérêt à tout démolir, prêchent la destruction de tous les bâtiments qui existent, parce qu'ils y trouvent

(1) Abbé Bougaud, *Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de Saint Bénigne.*

leur profit. On les prie lorsqu'ils démolissent et ils savent très bien que, plus ils auront détruit, et plus ils gagneront pour reconstruire. N'em-ploient-ils pas des mesures pécuniaires pour exciter la ferveur des démolisseurs. » Robert s'associa à cette noble protestation. Il ne put sauver la crypte, mais il fut heureux par le [illegible] qui [illegible] les médailles, les pierres précieuses, les antiquités de [illegible]. On réussit en effet à sauver quelques dalles tumulaires, celle d'Hugues [illegible] mort en 1297, celle du [illegible] Philippe [illegible] mort en 1338, celle de Thibaut des Ancris, etc., mais la destruction était déjà bien avancée. Marbres, mosaïques, colonnes, revêtements des autels, tout fut vendu à vil prix et s'éparpilla dans les maisons et jardins des particuliers. Lorsque fut brisé le tombeau du Saint, on creva les voûtes de l'étage souterrain et on y amoncela les décombres. En septembre 1792 on nivelait le terrain par-dessus ces décombres, et les révolutionnaires pouvaient se vanter d'avoir détruit jusqu'au souvenir du lieu où avait été enseveli le grand saint Bourguignon.

Robert ne fut pas plus heureux dans ses tentatives pour défendre contre le marteau des démolisseurs la Chapelotte (1) ou Chapelle aux

1. D'Arbaumont. *Notice historique sur la Chapelle et l'Hôpital aux Riches* (Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. VII).

Riches, proscrite sans doute à cause de sa dénomination (1), et la statue colossale de Louis XIV, par Etienne Lehongre, qui se dressait depuis 1747 sur la place d'Armes. Il eut également à lutter contre le fanatisme de la municipalité qui ne s'attaquait pas seulement aux édifices religieux, mais, dans son fatal aveuglement, s'en prenait encore aux lieux consacrés par les souvenirs politiques du passé. C'est ainsi, que malgré les observations de Robert, fut mutilé ou du moins dégradé l'Hôtel de Ville de Dijon. Les édiles de l'époque, Sauvageot et ses amis, offusqués par les splendides tapisseries et les portraits de rois ou de princes qui ornaient l'ancienne salle de la Chambre des Comptes, firent enlever ces dangereux emblêmes de la tyrannie d'autrefois et leur substituèrent une tenture en papier ornée de bonnets Phrygiens. Ils ne s'arrêtèrent pas en si beau chemin (2) Ils remplacèrent le Christ par un buste de Marat, et, s'ils consentirent, d'après le rapport de Devosge, à abandonner au Musée les tableaux qui ornaient la chapelle de Saint-Alexis, ils entassèrent sur deux charrettes tous les autres objets d'art qui garnissaient le

(1) Les bâtiments furent vendus pour le prix total de 23900 livres à l'entrepreneur Duleu et au serrurier Meigné, qui en commencèrent tout de suite la démolition (1792).

(2) Garnier, *Les deux premiers hôtels de ville de Dijon* (Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. IX).

palais municipal et, le 10 vendémiaire an II (1er octobre 1793), on promena les vieilles [illegible], les brûlèrent sur la place du Morimont.

Robert s'était opposé dans la mesure du possible à ces actes de vandalisme inepte. Il n'avait pas réussi, et il le regrettait fort, à sauver ces débris d'un passé glorieux, mais il ne renonça pas à la lutte, et fut assez heureux pour arracher à une destruction certaine plusieurs monuments et de nombreux objets d'arts. C'est ainsi que grâce à ses efforts persévérants furent conservées les orgues des églises. Quelques Dijonnais, dont les noms méritent d'être associés au sien dans notre reconnaissance. L. Gagnereaux, J. B. Volfius. Cœur. Jacob père. Durande. Mariot. Perenot. Mariot. Lombard. Renon. Rousselot, Baillot. François Devosge. P. Jacotot, lui adressèrent à ce propos une lettre de remerciements et de félicitations. Notre collègue, M. Dietsch, qui prépare une histoire des orgues de Dijon, nous avait, avec un désintéressement qui l'honore, communiqué ce précieux document, mais c'était pour nous comme un devoir professionnel que de ne pas enlever au possesseur de cette lettre inédite le plaisir de la publier. Nous ne pouvons que former un vœu, c'est que notre honorable collègue nous fasse profiter au plus vite des trésors qu'il

a amassés, et nous donne bientôt cette histoire des orgues Dijonnaises, qu'il est seul capable de traiter avec autorité et compétence.

Les tombeaux des ducs de Bourgogne au couvent de la Chartreuse de Dijon furent également sinon conservés, au moins préservés en partie grâce à l'intervention de Robert. Ces précieux monuments ne pouvaient échapper à la fureur des iconoclastes Dijonnais. Conformément à la délibération du conseil général de la commune de Dijon du 8 août 1792, confirmée par les arrêtés du district de l'arrondissement et du Directoire de la Côte-d'Or du 13 décembre de la même année, la destruction des tombeaux fut résolue. Il était difficile d'épargner la dernière demeure des anciens tyrans : au moins Robert réussit-il à en empêcher la destruction complète. Aux termes mêmes de l'arrêté, il était facile de comprendre que l'administrateur ne s'était incliné que malgré lui devant une nécessité du moment. Robert avait en effet recommandé, non pas de briser, mais de réduire en bloc les principales figures, ce qui n'excluait pas la possibilité de réunir plus tard ces blocs. En outre sur les quatre-vingt-dix statuettes des religieux pleureurs qui ornaient les tombeaux, soixante et dix furent déposées au Musée (1) ; les tables et les bases en

(1) De Saint-Mesmin, *Description des tombeaux des ducs de Bourgogne* (Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. II).

[illegible]

[illegible] Sans l'in-[illegible] des magnifiques [illegible] le génie artistique de nos pères auraient été dispersés aux quatre vents de l'horizon, et notre Musée ne possèderait pas un des plus beaux spécimens que l'art de la sculpture ait produits au moyen âge.

C'est à [illegible] que l'on doit la conservation de la belle tour du palais ducal. « Au passage du premier Consul à Dijon, a-t-il raconté dans une lettre du 11 décembre 1[illegible]7, à son retour des plaines de Marengo, il fut tiré en son honneur un grand feu d'artifice sur la tour du logis du roi. Deux heures après, par l'inadvertance des préposés, les flammes se manifestèrent dans l'étage supérieur de la tour. Une pluie de plomb fondu empêcha qu'on ne pût y porter secours, et l'incendie, qui ne cessa que par le défaut de matières combustibles, y causa de grands dégât

Il y avait dix-huit mois que la tour, en cet état, demeurait abandonnée à l'action destructive des éléments. Dans peu elle eût menacé de ses ruines les bâtiments environnants, et il eût fallu la démolir. Dans cette circonstance je publiai un écrit expositif des raisons multipliées qu'il y avait de restaurer ce monument du moyen âge, seul reste de nos Ducs, et converti depuis peu en observatoire. Il fut fait droit à mes réclamations, et un mois après, les travaux pour ses réparations furent mis en délivrance. »

Robert fut moins heureux dans ses revendications en faveur d'autres monuments Dijonnais. Il importe de remarquer que ce ne fut pas seulement, comme on le croirait volontiers, dans la période révolutionnaire que furent commises les déplorables dévastations, qui nous ont privés de tant de chefs-d'œuvre. Sous le Consulat et même pendant l'Empire, des administrateurs plus zélés qu'éclairés, des spéculateurs sans vergogne, et même des artistes égarés par des préjugés d'école, continuèrent, les uns par indifférence, les autres par amour du lucre, ces derniers par esprit de système, leur guerre à outrance contre les monuments du passé. On a conservé une pétition, adressée au préfet de la Côte-d'Or, en date du 19 messidor an X, et au bas de laquelle on regrette de trouver le nom du sculpteur Attiret, pour obtenir la démolition du

chœur de la collégiale de Saint-Jean, et de la tour de Saint-Philibert « édifice du plus mauvais (1) genre gothique, dont la destruction doublerait en étendue la superficie de la place Saint-Bénigne. » Le préfet Guiraudet adressa aussitôt un mémoire à Rœderer et à Maret pour appuyer sa pétition. Il proposait en outre de convertir en salle de spectacle la collégiale de Saint-Jean, une fois débarrassée de son chœur, et il ajoutait ces mots, aussi monumentaux que les édifices dont il réclamait la destruction : « Au reste, citoyen ministre, l'aiguille de la Sainte-Chapelle qui va tomber bientôt, je dois vous dire que, vu le goût qu'on a ici pour les pointes dans l'air, il se présente une compagnie qui, moyennant la cession de celle-ci, s'engage à placer sur le dôme de Saint-Michel l'aiguille de Saint-Jean. »

Ce fut alors que Robert, indigné de ces inepties, usa de son influence et mit en jeu toutes les ressources de son esprit pour sauver les monuments menacés (2). On a conservé la belle lettre qu'il écrivit le 14 juin 1803 au préfet de la Côte-d'Or, pour essayer de ramener ce haut fonctionnaire au sentiment de ses devoirs artis-

(1) Ces inepties artistiques étaient en partie justifiées par le goût de l'époque. Le président de Brosses n'avait-il pas écrit que gothique était synonyme de barbare ?

(2) Maillard de Chambure, ouvrage cité, p. 172.

tiques. « Aucune ville, Monsieur le Préfet, n'a autant souffert du vandalisme révolutionnaire que celle de Dijon ; cet esprit aveuglément destructeur s'y est même perpétué depuis la Révolution, témoin la démolition de la Sainte-Chapelle qui se consomme en ce moment ; témoin celle de l'église Saint-Jean que j'ai empêchée ; témoin la belle tour du palais des anciens ducs de Bourgogne, qui, attaquée par les flammes, était vouée à l'anéantissement, et que j'ai fait réparer, ainsi que vous le verrez par les deux écrits que j'ai l'honneur de vous adresser. Mais en sauvant la basilique de Saint-Jean de la démolition, je n'ai pas tout fait ; les plombs qui recouvraient la plate-forme des réchauds ont été enlevés et sont devenus la proie des brigands durant les désordres. L'action des eaux pluviales prépare la ruine de la flèche qui est un chef-d'œuvre des arts non assez connu. Les monuments sont sous votre sauve-garde, Monsieur le Préfet, et vous aurez bien mérité de la ville dont vous avez la haute manutention (*sic*), si vous provoquez la réparation dont l'amour de mon pays m'a déterminé à vous faire connaître l'urgence, et que sollicitaient en même temps la décoration de la ville, l'intérêt des arts et celui de la religion. »

Le préfet, piqué au vif par cette pressante adjuration, recourut de son côté à la presse. Le

[illegible] déclare [illegible] La toisé [illegible] à la place. et il [illegible] le passage étant [illegible] il ne veut pas que la place elle-même en reçoive quelque embellissement. »

Malheureusement pour Robert et pour la cause qu'il défendait, il n'avait pas contre lui rien que le préfet et les journalistes officiels. Entrepreneurs avides, artistes inconscients, fanatiques, tous s'unirent contre lui pour réclamer la des-

(1) *Journal de la Côte-d'Or*, par Canon, n° 64.

truction déjà décidée mais pas encore exécutée. Robert fut obligé de rentrer en campagne. Cette fois il ne s'adressa plus au préfet, mais au public, et, le 15 mai 1807, lança une brochure où il ne ménageait ni ses expressions ni ses ennemis (1). « Durant l'anarchie démagogique, dans ces temps de vertige, de ténèbres et de fureur, où toutes les bornes étaient déplacées, tous les principes étaient oubliés ou méconnus ; à cette époque trop fameuse où la raison délirante ouvrait la porte à tous les excès, la destruction des édifices sacrés, l'anéantissement des monuments des arts pouvaient s'imputer au malheur des temps, mais depuis.... » Ce sont, d'après Robert, de viles pensées de lucre qui ont excité les démolisseurs. « Cette destruction entre dans les froides spéculations d'hommes sordidement avides, qui calculent lâchement sur ce que leur produiront les fers, les plombs, les bois, les tailles, les ardoises. » Rien de plus malheureux pour Dijon que la démolition projetée, car elle ne recevra plus la visite des étrangers attirés par ses monuments. D'ailleurs n'est-ce pas une profanation sacrilège que de faire disparaître ces édifices sacrés, et cela au moment même ou l'ancien culte est rétabli par un gouvernement

(1) *Observations sur la destruction projetée de la basilique de Saint-Jean de Dijon.* 1 broch. in-8, 10 p. Dijon, Frantin, 1807.

vérités, il lui décochait les malices suivantes: « Mais, dites-vous, le passage adjacent au chevet de l'église est angustié. Il est angustié! Mais qui vous empêche de lui donner une plus grande largeur? Qui vous empêche de le rendre plus commode en abattant une bicoque qui est à l'opposite! Quoi! pour conserver une masure vous renversez un édifice que n'élevèrent pas deux millions de dépenses!... Je ne soupçonne aucun des propriétaires des maisons situées à l'opposite du chœur de Saint-Jean d'en vouloir la démolition, qui, en leur procurant plus de jour, leur procurerait aussi plus de valeur, mais si, ce que je ne crois pas, il en était un qui se montrât sourd jusqu'à ce point aux intérêts de son pays, qu'il veuille bien reconnaître avec nous qu'un intervalle de trente-sept pieds donne une belle largeur à la rue, qu'il veuille bien aussi admettre que, dans nos sociétés, le particulier doit subordonner sa convenance à l'intérêt général, mais que ses prétentions seraient aussi déraisonnables que dérisoires s'il aspirait à ce que la propriété publique reculât devant la sienne. »

Ainsi pris à partie, le maire Durande n'osa pas faire démolir tout de suite la partie de l'édifice sacré qui avoisinait son immeuble; mais il ne renonça pas à ses projets d'élargissement. On a conservé, dans les archives de Dijon, une très curieuse lettre du maire, en date du 29 juillet

1809, adressée au marguillier de la paroisse Saint-Michel, dans laquelle, reprenant une thèse favorite du préfet Guiraudet, il leur annonçait « qu'il se trouvait dans la dure nécessité de faire démolir la flèche de Saint-Jean. M. le Préfet s'est rendu sur les lieux et a senti l'impossibilité de la réparer sans se jeter dans des dépenses onéreuses pour la ville, et qu'on pourrait en quelque sorte regarder comme superflues, puisque ce lieu n'est pas rendu à sa première destination. Ces motifs et mon vif désir de conserver ce monument que beaucoup de personnes regrettent, m'engagent à vous offrir cette flèche pour la placer sur l'église Saint-Michel. Puisse cette offre vous être agréable et vous prouver combien il me serait flatteur de trouver quelque occasion qui puisse seconder vos vues pour l'embellissement et l'amélioration de votre église. »

Le cadéau était embarrassant, car la flèche de Saint-Jean jaillissait à trois cents pieds dans les airs, et demeurait suspendue comme par enchantement, malgré son poids et son énorme surcharge, au-dessus du lambris qui tenait lieu de voûte, et elle cherchait son appui par des jambes de force dirigées obliquement sur les murs latéraux, qui étaient sans contrefort et dont elle n'opérait pas l'écartement. C'était une vraie merveille de construction. Il était bien difficile de la refaire au-dessus de Saint-Michel: aussi

le conseil de fabrique de l'église déclina-t-il poliment cette offre singulière, par l'organe du curé Deschamps, et répondit en alléguant la modicité de ses ressources. « Nous respectons les motifs qui déterminent l'autorité à démolir la flèche de Saint-Jean, ajoutait-il, mais c'est avec un vif regret que nous voyons abattre ce monument qui décore Dijon et retrace de si grands souvenirs..... Nous faisons des vœux pour qu'usant de votre influence auprès du gouvernement, vous parveniez à faire placer à ses frais une flèche sur l'église Saint-Michel. Alors nous ne pourrions qu'applaudir au zèle qui vous animerait pour l'embellissement du temple religieux dont la conservation nous est chère. »

Cette fois la flèche de Saint-Jean était bien condamnée. Ni Robert, ni les marguilliers de Saint-Michel, ni les admirateurs de l'art gothique ne pouvaient plus retarder sa chute. Elle tomba en effet sous le marteau de démolisseurs, et, en même temps qu'elle, disparut le chœur de la collégiale. Le maire Durande eut la satisfaction de « donner de l'air » à son immeuble. Nous en félicitons ses héritiers. Au moins Robert aura-t-il le mérite d'avoir jusqu'au bout lutté pour la bonne cause.

Robert fut plus heureux dans ses efforts pour préserver des démolisseurs la vieille église

romaine de Saint-Philibert (1), un des plus anciens édifices sacrés de Dijon, dont Robert de Langres, par sa charte de 1103, disait déjà qu'elle existait *antiquitus*. Grâce à lui on peut encore admirer la sveltesse et l'originalité de cette flèche gothique, dont les contemporains d'Attiret déploraient le mauvais goût. Certes ce sont là des services municipaux qu'il serait injuste de méconnaître, et, dans une ville intelligente et soucieuse de son passé, on aurait dû ne pas oublier que, si Robert ne fut pas le restaurateur de notre gloire artistique, il en fut à tout le moins le conservateur.

Aussi bien Robert étendait à la France entière la sollicitude éclairée dont il donna tant de preuves à Dijon. Jamais il ne se désintéressa des questions artistiques, et, à une époque où les bruits de bataille étouffaient toute autre considération, on le vit consacrer les restes de son ardeur à des questions d'un ordre purement idéal. C'est ainsi qu'il écrira (2) au ministre de l'intérieur au sujet des quatre fameux chevaux de bronze, attribués à Lysippe, et qui, après avoir orné successivement Corinthe, Rome,

(1) Foisset, *Saint-Philibert de Dijon et l'architecture romane en Bourgogne* (Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. VI).

(2) *Mélanges sur différents sujets d'économie politique*, par F. Robert, 1 vol, in-8. Paris, Lenormant, an VIII.

Constantinople et Venise, venaient d'être enlevés par Bonaparte et transportés à Paris. On ne savait où les placer. Robert proposa comme emplacement le fronton du Louvre. On sait que l'Empereur leur assigna comme demeure définitive l'arc-de-triomphe dont il avait ordonné la construction sur la place du Carrousel, mais la défaite nous enleva ce que nous avait procuré la victoire, et le quadrige est aujourd'hui réinstallé à Venise au-dessus du portail de l'église Saint-Marc.

Robert s'intéressait même à des tableaux, qu'il avait admirés, et dont il suivait la fortune dans leurs diverses pérégrinations. On a conservé une curieuse lettre, à lui adressée par l'archevêque de Malines, le fameux de Pradt, au sujet d'un de ces tableaux (1) :

« Je mériterai toute ma vie, Monsieur, les sentiments dont vous m'offrez l'expression au sujet de mon élévation au siège de Malines. Comme vous connaissez bien les habitants de ce pays-ci, vous ne serez pas surpris d'apprendre que j'y ai été reçu et installé avec la plus grande distinction. Tout en recevant des louanges peu méritées, je les tournois en instructions et je me disois avec Saint Bernard : Laudor a charitate quæ omnia credit, sed confundor a veritate quæ

(1) Lettre communiquée par M. Grigne.

omnia novit. Vous me parlez d'un certain tableau : eh bien ! il est toujours en ma possession. Il n'est pas sorti de la palette de Jordaens mais bien de celle de son maître Rubens ; quoi qu'il en soit je n'en suis pas moins touché de l'offre obligeante que vous me faites de celui que vous avez acheté. Conservez-le, ne fût-ce que pour en orner votre cabinet d'études, et rappelez de plus en plus à votre belle mémoire le souvenir d'un homme qui connaît depuis longtemps tous les talents dont vous êtes doué, et qui s'est estimé heureux d'avoir un peu contribué à les produire sur un théâtre digne de vous. Encore un mot ; il vous exprimera ce que je pense et ce que je sens : quand je vous assure, Monsieur, de ma sincère estime, elle est mêlée d'un fidèle attachement, dont j'espère que vous voudrez bien agréer l'expression. »

Tels sont les renseignements que nous avons pu réunir sur notre compatriote Robert. Nous ne nous dissimulons pas combien ils manquent de précision, parfois même de cohésion, mais il nous a fallu reconstituer cette biographie avec des indications éparses, et souvent contradictoires, avec des fragments de correspondance ou des préfaces d'ouvrages. De là d'inévitables lacunes et sans doute des erreurs. Ce que nous avons surtout cherché, c'est à rappeler le souvenir d'un honnête homme, d'un travailleur, d'un amateur éclairé des beaux-arts. Trop heureux

serions-nous si les curieux d'histoire locale, si nombreux en Bourgogne, répondaient à notre appel en nous aidant à réparer des omissions bien involontaires, et à redresser des erreurs que nous corrigerions avec empressement. Trop heureux surtout si le conseil municipal, par un acte tardif mais nécessaire de reconnaissance, consacrait le souvenir de l'homme qui a beaucoup fait pour Dijon, et donnait son nom à une des rues de la ville qu'il a tant aimée.

Paul GAFFAREL.

ERRATA

Page 26, lettre II, ligne 13, *lisez :* fonds Moreau, n° 833, f° 195.

Page 41, lettre VII, ligne 6, *au lieu* des points de suspension, *lisez* : que nous n'achevions pas bien *ce bon œuvre*, et supprimez la note 1.

Page 47, lettre IX, ligne 16, *au lieu* de : aussi à Chaumelis, *lisez* : au sieur de Chaumelis.

Passim : lettre X, XI, XII, XIII, XIV, *au lieu* de Portefeuille, n° 260, *lisez :* 263.

Page 51, lettre XI, ligne 17, *au lieu* de Monevaulx, *lisez :* Monceaulx.

Page 58, lettre XVI, *au lieu* de fonds Moreau, n° 809, *lisez :* n° 833, f° 235.

Les lettres XVIII jusqu'à XXVI inclus, sont tirées des Portefeuilles Godefroy, n° 268.

TABLE DES MATIÈRES

DIJON. — IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, 65